

Note: Cette traduction a été établie par le Greffe à des fins internes et n'a aucun caractère officiel

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**AFFAIRE RELATIVE À L'APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA RÉPRESSION DU FINANCEMENT DU TERRORISME ET
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION
DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE**

(UKRAINE c. FÉDÉRATION DE RUSSIE)

**CONTRE-MÉMOIRE EN L'AFFAIRE RELATIVE À L'APPLICATION
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION
DU FINANCEMENT DU TERRORISME DÉPOSÉ
PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

VOLUMES II et III

9 août 2021

[Traduction du Greffe]

TABLE DES MATIÈRES

<i>Annexe</i>		<i>Page</i>
	Volume II	
	Rapports d'experts	
2	Rapport d'expertise du général Valery Alexeevich Samolenkov, 8 août 2021	1
	Volume III	
39	Procès-verbal de l'interrogatoire du témoin Eduard Ivanovich Dobrodeev, 9 octobre 2020 <i>[extraits]</i>	163
40	Procès-verbal de l'interrogatoire du témoin Irina Alekseevna Dobrodeeva, 16 février 2021 <i>[extraits]</i>	166
	Correspondance entre la Russie et l'Ukraine	
41	Lettre n° 82/1-6425-15 en date du 13 septembre 2016 du bureau du procureur général de la Fédération de Russie	169
42	Lettre n° 14/1/1-25106-18 en date du 20 novembre 2018 du bureau du procureur général de l'Ukraine	170
43	Lettre n° 14/1/1-24350-19 en date du 16 septembre 2019 du bureau du procureur général de l'Ukraine	171
44	Lettre n° 14/1/1-25562-19 en date du 26 décembre 2019 du bureau du procureur général de l'Ukraine	172
	Correspondance de la Russie avec des organisations internationales	
45	Lettre n° 261 du 13 mai 2020 adressée au Secrétaire général de l'OSCE par M. Alexander Lukashevich, représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE, et lettre du 6 juillet 2020 adressée à M. Alexander Lukashevich, représentant permanent de la Fédération de Russie, par le Secrétaire général de l'OSCE	173

ANNEXE 2

RAPPORT D'EXPERTISE DU GÉNÉRAL VALERY ALEXEEVICH SAMOLENKOV, 8 AOÛT 2021

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	4
A. Qualifications.....	4
B. Mission.....	4
C. Remarques générales	5
II. Pilonnage d'une portion de la route H°20*, près du poste de contrôle de Buhas, à Volnovakha, le 13 janvier 2015	7
A. Situation opérationnelle dans le secteur et importance militaire du poste de contrôle et du territoire adjacent	7
1. La situation opérationnelle dans le secteur	7
2. Analyse des éléments contenus dans les interceptions*	12
3. Importance du poste de contrôle et du territoire adjacent.....	18
B. Les conclusions du général Brown concernant le site de lancement de l'attaque.....	25
1. Détermination de la distance de tir d'après l'analyse de cratère.....	25
2. Conclusions provisoires concernant les données d'inspection du cratère	28
3. Analyse de l'ellipse de dispersion	29
C. Conclusions relatives au lieu d'origine des tirs	32
D. Conclusions générales.....	33
III. Pilonnage du «microdistrict» Vostochniy de Marioupol le 24 janvier 2015	34
A. Situation opérationnelle dans le secteur du pilonnage	34
1. Positions des parties à Marioupol et ses alentours.....	34
2. La conduite des hostilités dans le secteur de Marioupol et l'intention annoncée de la RPD de prendre Marioupol.....	37
3. Analyse des communications interceptées.....	42
B. Les conclusions du général Brown concernant le lieu d'origine de l'attaque.....	45

C. Les conclusions du général Brown concernant le but de l'attaque	50
1. Les cibles possibles.....	50
2. La possibilité d'erreurs dans la désignation de l'objectif	56
3. L'évitement des cibles civiles.....	58
4. Le système d'arme utilisé	60
D. Conclusions générales.....	62
IV. Frappes d'artillerie sur les quartiers résidentiels et l'aérodrome de Kramatorsk le 10 février 2015.....	63
A. Cibles potentielles dans la ville et alentour.....	63
1. Biens militaires sur l'aérodrome et dans la ville de Kramatorsk	64
2. Objectifs militaires dans les zones résidentielles de Kramatorsk	66
B. Paramètres du système d'arme utilisé	69
C. La question de la désignation de l'objectif	69
D. Dommages observés dans les zones résidentielles de la ville.....	70
1. Nombre de roquettes.....	71
2. Direction des tirs.....	71
3. Portée des tirs.....	74
4. Possibilité d'erreurs	74
5. Alternatives pour ne pas mettre la ville en péril	77
E. Conclusions générales.....	79
V. Les tirs qui ont frappé Avdiivka à la fin du mois de janvier et au début du mois de mars 2017.....	80
A. Introduction.....	80
B. Le contexte d'hostilités dans les environs d'Avdiivka	80
1. Situation dans le Donbass à l'automne-hiver 2017.....	80
2. La situation à Avdiivka à l'hiver 2017	82
3. Conclusion	88
C. Les conclusions formulées par le général Brown dans son rapport	88
1. Les conclusions du général Brown relatives aux distances par rapport aux cibles éventuelles	89

2. Les conclusions du général Brown quant à l'absence de cibles militaires	92
3. Conclusions concernant les inexactitudes relevées dans les données qui m'ont été fournies au sujet de certains pilonnages.....	105
4. Conclusions.....	122
D. Le caractère des attaques qui ont touché Avdiivka.....	123
E. Pilonnage de Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka	124
F. Réaction aux conclusions du général Brown	126
1. Le choix du système d'arme	126
2. La proximité de cibles militaires	126
3. Le réglage des tirs	127
4. La proximité d'Avdiivka de la ligne de contact.....	128
Addendum 1. Sources ouvertes concernant les activités du bataillon Kyiv-2	129
Addendum 2. Les cibles militaires à Avdiivka	134
A. Les mouvements d'équipements militaires à Avdiivka	134
B. La position militaire située à proximité de la rue Vorobyov	143
1. L'utilisation militaire de la rue Vorobyov par les forces armées ukrainiennes	143
2. La présence d'équipements militaires dans la rue Vorobyov en janvier et février 2017	143
C. Les positions des forces armées ukrainiennes aux n ^{os} 13 et 15 de la rue Molodizhna.....	154
D. Les positions des forces armées ukrainiennes dans la rue Zavodska.....	157
Déclaration de l'expert	162

I. INTRODUCTION

A. Qualifications

1. Mon nom est Valery Alexeevich Samolenkov. Je suis général dans la réserve, et professeur chargé de cours au sein du département des forces de missiles et d'artillerie de l'académie militaire de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie. J'ai obtenu, en 2000, le diplôme universitaire de candidat [NdT anglais : équivalent d'un doctorat de premier degré dans les pays dotés d'un système doctoral qui en comporte deux] en sciences militaires et en 2001 le titre académique de professeur associé. Je justifie notamment de l'expérience pertinente suivante :

- a) en 1975, j'ai quitté l'école d'artillerie de Leningrad au grade militaire de lieutenant, spécialité «commandement et artillerie». J'ai ensuite étudié à l'école militaire supérieure d'artillerie de Mikhaylovsk, dont je suis sorti major en 1986, dans la section «commandement et état-major, opérations et tactique». En 1996, j'ai également obtenu un diplôme de spécialisation «commandement et état-major, opérations et stratégie» délivré par l'école militaire supérieure de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie.
- b) J'ai servi dans les forces armées de la Fédération de Russie, au sein de diverses formations d'artillerie. Dans le cadre de mon service dans des détachements d'artillerie, j'ai organisé et dispensé des formations au combat. Durant mon service au sein de corps de commandement de l'infanterie de missiles et artillerie, j'ai élaboré des plans de formations aux opérations et au combat et conduit des entraînements, formations et autres préparations s'inscrivant dans la formation à l'infanterie de missiles et artillerie. J'ai l'expérience de l'instruction au maniement des systèmes d'artillerie, dont celle des systèmes de lance-roquettes multiples, et en particulier des systèmes BM 21 Grad, BM-27 Ouragan et BM-30 Smerch.
- c) J'ai enseigné pendant vingt ans l'art de conduire un tir de missiles ou un feu d'artillerie, le calcul et la prévision des dommages et l'évaluation de l'efficacité des attaques d'artillerie.

B. Mission

2. J'ai été sollicité pour livrer une opinion d'expert devant la Cour internationale de justice dans l'affaire pendante «Application de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ... (Ukraine c. Fédération de Russie)». Il m'a été demandé d'examiner les circonstances dans lesquelles se sont produits les tirs d'artillerie suivants : 1) tirs du 13 juillet 2015 près du poste de contrôle de Buhas ; 2) tirs du 24 janvier 2015 aux abords de Marioupol ; 3) tirs du 10 février 2015 à Kramatorsk ; 4) série de bombardements sur la ville d'Avdiivka, située sur la ligne de front, entre fin janvier et début mars 2017. Il m'a également été demandé d'examiner les conclusions formulées par le lieutenant général Christopher Brown (ci-après, le «général Brown») dans son rapport d'expertise du 5 juin 2018 (ci-après, le «rapport Brown») quant aux objectifs visés par ces tirs.

3. J'ai été chargé, en particulier :

- a) d'apprécier dans la mesure du possible, sur la base des informations limitées dont je dispose, les circonstances militaires propres à chacun des tirs ;
- b) de donner mon opinion sur l'arme probablement utilisée et les sites de lancement possibles ;
- c) d'examiner l'intégralité des éléments de preuve produits par l'Ukraine et de déterminer s'ils étayaient les conclusions formulées sur leur base par cette dernière ;

d) de commenter les conclusions auxquelles est parvenu le général Brown au sujet des pilonnages.

C. Remarques générales

4. J'ai fondé mon analyse sur les documents soumis par l'Ukraine à la Cour internationale de justice et des éléments de source ouverte (articles de presse, communications interceptées publiées en ligne, messages postés sur les médias sociaux, rapports d'organisations non gouvernementales, documents officiels ou leur traduction en langue russe, notamment) qui m'ont été fournis par le cabinet Ivanian & Partners, établi à Saint-Pétersbourg. Sauf mention expresse dans le présent rapport, je pars du principe que ces documents sont exacts. J'ai également étudié le rapport d'expert d'A.A. Bobkov¹ (ci-après, le «rapport Bobkov») et présume que les conclusions qui y sont formulées sont exactes.

5. Je confirme que toutes les questions au sujet desquelles j'ai émis un avis entrent dans le champ de ma compétence et de mes connaissances militaires professionnelles. La majorité des opinions exprimées dans ce rapport se limite à mon domaine d'expertise, à savoir l'utilisation des armes d'artillerie. Mon expérience militaire générale m'autorise cependant aussi à commenter certains points qui ne touchent pas directement à l'utilisation de l'artillerie (telles que la planification d'opérations militaires, les actions de combat, l'utilisation de chars).

6. Bien que je ne sois pas spécialiste des questions médico-légales, je serais en bien meilleure position pour donner un avis si je disposais des fragments recueillis sur les sites d'impact, de l'ensemble des documents photographiques et vidéos de ces sites et de toutes autres pièces pertinentes du dossier de l'enquête judiciaire ukrainienne. Comme je l'explique plus loin et en plus amples détails, l'absence de ces pièces ne permet pas d'apprécier correctement certaines allégations formulées par l'Ukraine.

7. Les rapports militaires de l'Ukraine concernant les unités et le matériel militaire stationnés dans les secteurs où les tirs ont eu lieu ne m'ont pas été fournis. Je comptais en particulier examiner certains documents tels que les décisions des officiers de commandement, les ordres et instructions de combat (qui aurait révélé leurs intentions, les objectifs des opérations militaires menées par les troupes des forces armées ukrainiennes)². Je m'attendais également à voir des rapports militaires, des livrets consignant les instructions données et reçues, des registres des opérations militaires et autres documents rendant compte des résultats de l'engagement des forces. En outre, il aurait été utile, aux fins de l'analyse de la situation militaire, de disposer des plans des opérations militaires, des cartes des opérations établies par des responsables militaires ou encore des instructions relatives au ravitaillement militaire. Comme je l'explique plus loin, ces éléments faciliteraient mon analyse de la situation militaire, et notamment des cibles possibles et des raisons qui ont pu présider aux tirs. N'ayant pas eu accès à ces documents, j'ai recouru à diverses sources ouvertes qui m'ont été fournies, ainsi qu'au rapport Bobkov, pour établir le contexte des événements considérés.

8. J'ai étudié les pièces issues des enquêtes conduites par l'Ukraine et d'autres documents qui m'ont été fournis et qui, si j'ai bien compris, ont été présentés comme éléments de preuve par l'Ukraine. Je relève que ces données sont souvent fragmentaires et parfois divergentes d'une source

¹ En ce qui concerne l'analyse des images satellite, n'étant pas spécialiste de la question, je n'exprime aucune vue personnelle et me fonde sur les conclusions contenues dans le rapport Bobkov. M. Bobkov est aussi à l'origine des illustrations reproduites aux figures 1 à 3, 13, 14, 20 et 21 du présent rapport.

² Par «forces armées ukrainiennes», j'entends non seulement l'armée, mais aussi d'autres unités armées qui prenaient part aux hostilités. D'après ce que je comprends, ces forces sont aussi appelées «forces d'opération antiterroriste».

à l'autre. J'ai néanmoins considéré que ces pièces offraient une représentation fidèle des circonstances des événements, à l'exception de celles pour lesquelles j'ai mentionné expressément la présence d'incohérences ou de lacunes.

II. PILONNAGE D'UNE PORTION DE LA ROUTE H°20*, PRÈS DU POSTE DE CONTRÔLE DE BUHAS, À VOLNOVAKHA, LE 13 JANVIER 2015

* Note du traducteur anglais : route N-20 («Дорога Н-20» en russe et en ukrainien), «N» («Н» en russe et en ukrainien) signifie «nationale». La route étant appelée «H-20» dans un certain nombre de documents produits devant la Cour, dont le mémoire de l'Ukraine, ce terme est également utilisé dans la présente traduction, par souci de clarté.

A. Situation opérationnelle dans le secteur et importance militaire du poste de contrôle et du territoire adjacent

1. La situation opérationnelle dans le secteur

9. J'observe que le général Brown n'examine pas la situation opérationnelle qui prévalait dans le secteur proche du poste de contrôle de Buhas le 13 janvier 2015. L'on ne peut, selon moi, apprécier les raisons qui ont pu présider aux tirs d'artillerie et le but que poursuivaient les attaquants sans tenir compte de la situation générale.

10. Je n'ai reçu aucun document de source primaire relatif à la composition et au déploiement des troupes ukrainiennes dans les environs de Volnovakha et Dokuchayevsk, ni aux missions qui leur étaient assignées. Ces documents pourraient m'aider à comprendre la situation opérationnelle dans la zone pilonnée. En particulier, il me serait utile de voir les ordres et instructions reçus par les unités ukrainiennes qui se trouvaient à proximité de Dokuchayevsk, ce qui me permettrait probablement de déterminer leur position précise et leurs mouvements exacts sur le territoire situé autour du poste de contrôle, ainsi qu'à l'ouest et au nord de Dokuchayevsk. Il serait également important de consulter les rapports situationnels et d'activité de ces unités pour comprendre la nature et la géographie des opérations militaires menées le 13 janvier 2015 et aux alentours de cette date. Sans ces informations, il est très difficile d'émettre des hypothèses quant aux raisons possibles des tirs.

11. Cela étant, il ne fait aucun doute, à l'examen des pièces et des informations de source ouverte, que des hostilités actives se déroulaient de part et d'autre de la ligne de contact dans les environs de Dokuchayevsk, en janvier 2015. Il apparaît que cette ligne passait au nord et au nord-est de Novotroitske, à une distance comprise entre 14 et 15 kilomètres du poste de contrôle de Buhas³. Je pense que la ville de Dokuchayevsk (située à environ 19 kilomètres du poste de contrôle) était alors la plus proche zone résidentielle contrôlée par les milices, même s'il était possible d'entrer sur le territoire de la RPD⁴ par Olenivka (située plus loin sur l'autoroute H 20, à environ 25 kilomètres du poste de contrôle de Buhas). Comme je l'explique ci-après, il apparaît que les deux zones résidentielles ont essuyé des tirs en provenance du camp adverse⁵.

³ Rapport Bobkov, figure 23 ; Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The Situation in the Eastern Regions of Ukraine – 13.01.15", 13 janvier 2015, <http://mediarnbo.org/2015/01/13/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-13-01-15/?lang=en> (annexe 55).

⁴ D'après les éléments soumis à mon examen, l'armée ukrainienne affronte les forces armées de la soi-disant République populaire de Donetsk («RPD»).

⁵ L'analyse de M. Bobkov met selon moi en évidence l'existence de positions tenues par chacun des deux camps dans les zones contrôlées par les forces respectives, telles qu'elles apparaissent sur la carte établie par le centre d'information et d'analyse du conseil national de défense et de sécurité de l'Ukraine. Bien que cette carte ne soit pas suffisamment précise, j'ai observé que d'autres sources auxquelles je fais référence dans le présent rapport cadrent avec ce tableau général et confirment dans certains cas le déploiement des forces près des localités où le rapport de M. Bobkov signale des positions (voir rapport Bobkov, figure 23). Ainsi, le poste de contrôle de Berezove était contrôlé par les forces armées ukrainiennes (voir ci-dessous, par. 21), tandis que la RPD avait ses positions aux environs de Dokuchayevsk (voir ci-dessous par. 13 (g, h, k, l)) ; il ressort également des conversations interceptées que les unités déployées près de Slavne et Berezove ont participé aux hostilités (voir ci-dessous, paragraphes 21 et 24).

12. La situation dans le secteur de Dokuchayevsk était alors tendue. Il ressort de diverses sources ouvertes auxquelles je me réfère ci-après que les forces armées ukrainiennes ont attaqué à plusieurs reprises les unités des milices positionnées dans ce secteur, et que Dokuchayevsk a aussi été régulièrement pilonnée.

13. Des sources ouvertes indiquent en particulier que le territoire de la RPD situé à proximité de Dokuchayevsk a été pilonné entre, au moins, la fin du mois de novembre 2014 et janvier 2015, notamment dans les jours qui ont précédé les tirs sur les environs du poste de contrôle de Buhas. Je ne suis pas en mesure de donner un avis sur la fiabilité des informations de source ouverte mais l'on m'a procuré et demandé de commenter de nombreuses informations et photographies partagées sur les médias sociaux à cette période et rendant compte des pilonnages. Si l'on en croit ces sources :

- a) Le **29 novembre 2014**, des installations civiles ont essuyé des tirs d'artillerie à Dokuchayevsk. Des bâtiments résidentiels, un véhicule et, semble-t-il, une conduite de gaz ont été touchés⁶.
- b) Le **30 novembre 2014**, à 7 heures, selon des habitants, la ville a subi un tir d'artillerie nourri de la part des forces ukrainiennes et un projectile a frappé, et en partie détruit, un mur et le toit d'un bâtiment⁷.
- c) Entre le soir du **4 décembre 2014** et le début de la matinée du **5 décembre 2014**, le secteur de Dokuchayevsk a été bombardé par un système de lance-roquettes multiple GRAD, qui a touché la «carrière de l'est». La minoterie et l'usine de boulangerie d'Olevnika ont également été frappées. Les tirs provenaient de la direction de Novotroitske et Volnovakha⁸.
- d) Le **5 décembre 2014**, aux alentours de 15 heures, un projectile a frappé la ville près du terminal de bus, comme l'indiquent les commentaires des photographies⁹.
- e) Le **7 janvier 2015**, un échange de feux a eu lieu : les forces armées ukrainiennes pilonnaient les positions de la RPD à Petrivske, tandis que les milices «ripostaient à Buhas» (ce qui indiquerait que les tirs des forces armées ukrainiennes venaient de là)¹⁰.

⁶ VKontakte page "It's Dokuch, baby!" [Ça, c'est Dokuch[ayevsk] !], accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=13012015&offset=340&w=wall-13926253_76345%2Fall, 30 novembre 2014 (annexe 155) (sur les photographies, l'on peut voir une conduite verte endommagée courant au sol et des flammes à l'endroit touché).

⁷ VKontakte page "It's Dokuch, baby!", accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=13012015&offset=340&w=wall-13926253_76154%2Fall, 30 novembre 2014 (annexe 156).

⁸ VKontakte page Reports from the Novorossiya's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=05122014&w=wall-57424472_32801%2Fall, 5 décembre 2014 (annexe 158).

⁹ Des photographies sans doute publiées par un habitant montrent un impact au sol semblable à celui que ferait un tir d'obus. Un certain nombre de personnes ont commenté ce post en donnant des indications sur le lieu de l'explosion. L'un des commentaires dit expressément que l'ennemi «se rapproche du centre-ville». Deux autres donnent deux points de repères : «Zebra» (qui pourrait désigner le café Zebra, voir Google Maps, café et bar Zebra, sur la page <https://goo.gl/maps/XnSCFagNDPhsXpsE6> (annexe 263) et «bus terminal», voir Yandex Maps, bus terminal Dokuchayevsk, <https://yandex.com/maps/-/CCUiA-vRSC> (annexe 264). (VKontakte page "It's Dokuch, baby!", accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=13012015&offset=340&w=wall-13926253_81450%2Fall, 5 décembre 2014 (annexe 157).

¹⁰ VKontakte page Reports from the Novorossiya's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=07012015&w=wall-57424472_38207, 7 janvier 2015 (annexe 225).

- f) Les habitants rapportent de nouveaux pilonnages à grande échelle dans la nuit du **8 au 9 janvier 2015** depuis les directions de Novotroitske et de Buhas¹¹. Deux pavillons ont été détruits et une personne au moins a été tuée¹².
- g) Dans la soirée du **8 janvier 2015**, entre 18 heures et 18 h 20 environ, des positions situées à proximité de Dokuchayevsk ont subi une attaque d'artillerie. Ce jour-là, les positions de la RPD dans ce secteur ont été pilonnées depuis diverses directions. A 22 h 15, des positions situées à proximité de Petrivske¹³ ont essuyé des tirs de mortier provenant de la direction de Mykolaivka. A 23 heures, les positions des environs de Dokuchayevsk ont été pilonnées par des tirs provenant de la direction de Novotroitske. Une autre attaque d'artillerie se serait produite au même moment, dirigée contre les positions de la RPD près de Yazne¹⁴.
- h) Le **10 janvier 2015**, les combats se sont intensifiés. Les positions des milices situées à proximité de Dokuchayevsk ont essuyé, notamment, des tirs de mortiers à 9 h 15, 13 heures et 13 h 45, et des tirs de munitions à 10 h 30¹⁵. La ville a été bombardée deux fois dans la soirée : à 17 h 50¹⁶ et 18 h 26¹⁷. Le pilonnage s'est poursuivi dans la nuit, au moyen notamment de pièces d'artillerie lourde et de lance-roquettes multiples Grad. Les banlieues ont été touchées et des dommages occasionnés au complexe intégré Novy et à une station de pompage¹⁸. Les forces ukrainiennes ont tenté d'enfoncer les défenses situées à proximité de la ville, sans y parvenir¹⁹.
- i) Des zones voisines ont également subi des bombardements intenses : entre 11 h 30 et 12 h 40, Olenivka a essuyé des tirs provenant des directions de Novotroitske, Taramchuk et Slavne²⁰. A 13 h 10, les chars des forces armées ukrainiennes ont pilonné les positions de la RPD dans le secteur de Yasne depuis la direction de Stepne²¹. Dans le secteur de Novotroitske, des combats se poursuivaient depuis le début de la matinée²².
- j) Le **11 janvier 2015**, à 6 heures, la guerre de positions de part et d'autre de la ligne de front avait déjà commencé dans le secteur de Dokuchayevsk²³. A l'issue de combats dans les rues pour le

¹¹ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38414, 9 janvier 2015 (annexe 159).

¹² VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=09012015&w=wall-57424472_38522, 9 janvier 2015 (annexe 160).

¹³ A 23 kilomètres du poste de contrôle de Buhas.

¹⁴ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=09012015&w=wall-57424472_38467%2Fall, 9 janvier 2015 (annexe 161).

¹⁵ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38757, 11 janvier 2015 (annexe 164).

¹⁶ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38748, 11 janvier 2015 (annexe 165).

¹⁷ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38666, 10 janvier 2015 (annexe 162).

¹⁸ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, post at : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38754, 11 janvier 2015 (annexe 166).

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, 11 janvier 2015 (annexe 164).

²¹ *Ibid.*

²² VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38605, 10 janvier 2005 (annexe 163).

²³ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38727, 11 janvier 2015 (annexe 167).

contrôle de la frange est de Novotroitske, la milice occupait plusieurs rues²⁴ et les forces de la RPD ont attaqué un poste de contrôle des forces armées ukrainiennes dans le secteur de Berezove (dans la circonspection administrative de Volnovakha)²⁵.

- k) Le **12 janvier 2015**, d'après un observateur militaire du cru, des salves ont été tirées aux environs de 9 heures, provenant de la direction de Volnovakha et pointant dans celles de Dokuchayevsk et, semble-t-il, Starobesheve²⁶. Dans la soirée, l'observateur a rapporté des tirs de lance-roquettes multiples Grad en direction de Dokuchayevsk et Olenivka et des dommages à un pont reliant Dokuchayevsk. Selon des habitants, les projectiles n'ont touché aucune installation militaire mais l'un d'eux a atterri dans le garage d'une maison²⁷.
- l) Le **13 janvier 2015**, à 18 h 30²⁸, des tirs ont endommagé des bâtiments résidentiels (environ dix impacts²⁹) à Dokuchayevsk. Une maison individuelle a été détruite³⁰. D'autres impacts ont été rapportés sur le site d'un dépôt de bus et en face d'un cinéma (qui avait déjà essuyé un tir auparavant), qui ont fait voler des vitres en éclats³¹. La zone résidentielle de Sokol a été touchée³². Le bâtiment d'une école secondaire³³ ainsi qu'un poste électrique ont été endommagés³⁴. Les tirs provenaient des environs de Volnovakha et des positions des forces armées ukrainiennes situées à l'ouest d'Olenivka³⁵. Un autre pilonnage observé aux environs de 23 heures, dirigé contre les positions de la RPD proches de la ville, a été signalé le lendemain³⁶.
- m) Le **14 janvier 2015**, les abords de Dokuchayevsk ont essuyé le feu de lance-roquettes multiples Grad³⁷.

²⁴ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_38897, 12 janvier 2015 (annexe 170).

²⁵ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=12012015&w=wall-57424472_38862%2Fall, 12 janvier 2015 (annexe 171).

²⁶ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_39071, 13 janvier 2015 (annexe 173).

²⁷ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=13012015&w=wall-57424472_39018, 13 janvier 2015 (annexe 174).

²⁸ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_39259, 14 janvier 2015 (annexe 181).

²⁹ Twitter page Dokuchayevsk-ua, local community social media, accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/whicard5/status/554998022309150721>, 13 janvier 2015 (annexe 175).

³⁰ Twitter page Dokuchayevsk-ua, local community social media, accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/whicard5/status/555005657985060864>, 13 janvier 2015 (annexe 176).

³¹ Twitter page Dokuchayevsk-ua, local community social media, accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/whicard5/status/554995457542615040>, 13 janvier 2015 (annexe 177).

³² VKontakte page "It's Dokuch, baby!", accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=13012015&w=wall-13926253_100369%2Fall, 13 janvier 2015 (annexe 172) ; voir aussi VKontakte page "It's Dokuch, baby!", accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=14012015&w=wall-13926253_99438%2Fall, 13 janvier 2015 (annexe 178).

³³ VKontakte page "It's Dokuch, baby!", accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-13926253?day=15012015&w=wall-13926253_102013%2Fall, 15 janvier 2015 (annexe 182).

³⁴ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_39259, 14 janvier 2015 (annexe 181).

³⁵ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_39241, 14 janvier 2015 (annexe 179).

³⁶ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, 14 janvier 2015 (annexe 181).

³⁷ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=14012015&w=wall-57424472_39323, 14 janvier 2015 (annexe 180).

n) Le **15 janvier 2015**, un projectile a frappé un car transportant 32 travailleurs d'une usine de dolomite à Dokuchayevsk. Une femme a été tuée et sept personnes hospitalisées dans un état grave³⁸.

14. D'après les publications de source ouverte que j'ai examinées, Dokuchayevsk a été pilonnée depuis les positions des forces armées ukrainiennes situées à l'ouest d'Olenivka³⁹, au nord et à l'est de Volnovakha⁴⁰, et à l'ouest et au sud-ouest de Novotroitske⁴¹. Je relève que la mission de l'OSCE affirme* qu'Olenivka se trouvait sous le contrôle du gouvernement [ukrainien] à partir du 10 ou 11 janvier⁴². D'après ce que je comprends, la zone résidentielle a cependant été contrôlée par la RPD pendant quelques temps⁴³. Cet exemple montre que les rapports de l'OSCE ne reflètent pas toujours correctement la situation.

15. L'on m'a fourni des extraits de décisions judiciaires ukrainiennes selon lesquels des personnes avaient été condamnées pour avoir fourni des informations à la RPD. Ces pièces, dont je présume les informations exactes, indiquent également que des hostilités se déroulaient non loin du poste de contrôle de Buhas. On peut notamment y lire, par exemple, que : le 5 décembre 2014, une batterie d'artillerie de type obusier autopropulsé a essuyé les tirs d'un lance-roquettes multiple BM21 Grad près de Blyzhne (à environ 2 kilomètres du poste de contrôle de Buhas)⁴⁴ ; le 26 décembre 2014, des mouvements d'équipements militaires ont été observés sur le territoire de Volnovakha et Buhas (à environ 3 kilomètres du poste de contrôle de Buhas)⁴⁵ ; le 22 janvier 2015, des équipements militaires des forces armées ukrainiennes ont été découverts et localisés à Blyzhne et Rybyske (à 6 kilomètres environ du poste de contrôle de Buhas)⁴⁶.

16. D'après ce que je comprends, les images satellite présentées dans le rapport Bobkov permettent d'observer le théâtre des hostilités dans un large périmètre autour de Dokuchayevsk⁴⁷.

³⁸ *Donetsk News Agency*, "One Person Killed, Seven Wounded after a Ukrainian Projectile Hit a Bus in Dokuchayevsk", 16 janvier 2015, <https://dan-news.info/defence/odin-chelovek-pogib-7-raneny-pri-popadanii-ukrainskogo-snarjada-v-avtobus-v-dokuchaevske.html> (annexe 100).

³⁹ A 24 ou 25 kilomètres du poste de contrôle de Buhas, vraisemblablement près des positions 2 à 6 identifiées dans le rapport Bobkov.

⁴⁰ Il s'agit peut-être des positions d'artillerie identifiées par M. Bobkov sous les numéros 14 à 19 dans la figure 23 de son rapport, ou d'autres positions visibles dans le même secteur.

⁴¹ Peut-être situées à 10 ou 11 kilomètres au nord du poste de contrôle, mais il est difficile de s'en assurer.

* Note du traducteur [anglais] : lorsque le général Samolenkov fait référence à des rapports de l'OSCE, du HCDH ou d'organisations non gouvernementales ou autres, il fournit des liens vers les versions russes de ces documents. Les liens de la présente traduction renvoient, quant à eux, à la version anglaise de ces documents, lorsqu'elle existe [Note du traducteur français : sauf mention contraire, ces documents ne sont pas disponibles en ligne en version française].

⁴² OSCE SMM, "Latest from OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM) based on information received as of 18:00 (Kyiv time), 11 January 2015", 12 janvier 2015, <https://www.osce.org/ukraine-smm/134001> (annexe 6).

⁴³ Voir ci-dessus par. 13 (c, i, k). La carte du centre d'information et d'analyse du conseil national de défense et de sécurité de l'Ukraine montre Olenivka comme étant sous le contrôle de la RPD à la date du 11 janvier (Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The situation in the eastern regions of Ukraine – 11.01.15", 11 janvier 2015, [Http://mediambo.org/2015/01/11/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-11-01-15/?lang=en](http://mediambo.org/2015/01/11/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-11-01-15/?lang=en) (annexe 54).

⁴⁴ Ukraine, Oktyabrsky District Court of Marioupol, Case No. 263/574/15-k, Ruling, 15 janvier 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/45424002> (annexe 57).

⁴⁵ Ukraine, Volnovakha District Court of the Donetsk Region, Case No. 221/1370/15-k, Judgment, 20 mai 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/44277498> (annexe 60).

⁴⁶ Ukraine, Volnovakha District Court of the Donetsk Region, Case No. 221/1556/15-k, Judgment, 23 septembre 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/51123690> (annexe 62).

⁴⁷ Rapport Bobkov, figure 24.

Ces éléments montrent que la zone comprise entre Buhas et Dokuchayevsk, ainsi que celle située au nord-ouest de Dokuchayevsk, étaient des zones de contact entre les parties et le théâtre de fréquents échanges de feux (ce qui concorde avec les documents de source ouverte mentionnés ci-dessus).

17. J'observe que les cartes établies par le centre d'information et d'analyse du conseil de défense et de sécurité national ukrainien (le «centre d'information et d'analyse») à ces dates (les 13 et 14 janvier), et qui m'ont été remises, portent à croire que les forces de la RPD menaient des opérations offensives autour de Dokuchayevsk⁴⁸. La qualité de ses cartes ne me permet cependant pas d'identifier précisément le territoire qui y est représenté.

18. Par conséquent, le pilonnage conduit dans le voisinage du poste de contrôle de Buhas doit être examiné dans un contexte d'hostilités actives, dont je ne connais pas les circonstances détaillées. Il m'est difficile de dire quel rôle ont pu jouer certaines positions militaires situées dans cette zone et identifiées dans le rapport Bobkov, où se rendaient les équipements militaires et autres unités, d'où provenaient les tirs d'artillerie ou de lance-roquettes multiples et quelles cibles ils visaient. Il apparaît toutefois que le poste de contrôle de Buhas et la zone alentour pouvaient avoir une valeur militaire, bien que je ne connaisse pas suffisamment la situation au sol au moment de l'attaque rapportée. Les conversations interceptées ou présumées telles — présentées par l'Ukraine, d'après ce que j'ai compris, et que l'on m'a procurées — ne renseignent pas sur cette position, car elles se rapportent à un autre engagement militaire.

2. Analyse des éléments contenus dans les interceptions*

* Note du traducteur [anglais] : ici et à d'autres endroits, le général Samolenkov renvoie à des copies de documents originaux consignants en version originale (dans les langues russe et ukrainienne) les transcriptions des conversations interceptées produites par l'Ukraine, tandis que la version anglaise du rapport [et sa traduction française] comporte des références aux versions anglaises des documents susmentionnés préparés par la Fédération de Russie, plutôt qu'à celles présentées par l'Ukraine.]

19. L'on m'a remis les transcriptions de conversations interceptées, ou présumées telles, de combattants de la RPD⁴⁹, présentées par l'Ukraine. Aux fins de ce rapport, j'ai reçu pour instruction de considérer ces interceptions comme étant authentiques et exactes. La plupart de ces documents n'ont apparemment pas trait au pilonnage rapporté dans les environs du poste de contrôle de Buhas mais à d'autres engagements militaires qui se sont déroulés à peu près au même moment. Ayant analysé les transcriptions, je pense qu'elles concernent les hostilités observées dans l'ouest et le nord-ouest de Dokuchayevsk, les 13 et 14 janvier 2015.

20. Il m'est impossible de donner une description exacte et précise du déroulement des hostilités. Je peux néanmoins tirer certaines conclusions provisoires sur la base de ces textes.

21. Ainsi, dans la conversation n° 2, il est question de deux cibles : la première est un «poste de contrôle «en dessous de Berezove» (que j'entends au sens de «au sud» de Berezove) près du

⁴⁸ Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The Situation in the Eastern Regions of Ukraine – 14.01.15", 14 janvier 2015, <http://mediambo.org/2015/01/14/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-14-01-15/?lang=en> (annexe 56) ; Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The Situation in the Eastern Regions of Ukraine – 13.01.15", 13 janvier 2015, <http://mediambo.org/2015/01/13/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-13-01-15/?lang=en> (annexe 55).

⁴⁹ Intercepted Conversations of Yuriy Shpakov (16 septembre 2016) (annexe 430 au mémoire de l'Ukraine), aucun enregistrement audio n'a été produit.

premier tournant vers Dokuchayevsk⁵⁰. Il semble qu'il s'agisse là d'une référence à ce que le rapport Bobkov identifie comme une position des forces armées ukrainiennes située à une intersection entre Berezove et Dokuchayevsk (que le rapport Bobkov nomme «point d'appui» n° 9)⁵¹ (figure 1). Je nomme cet objet «poste de contrôle de Berezove».

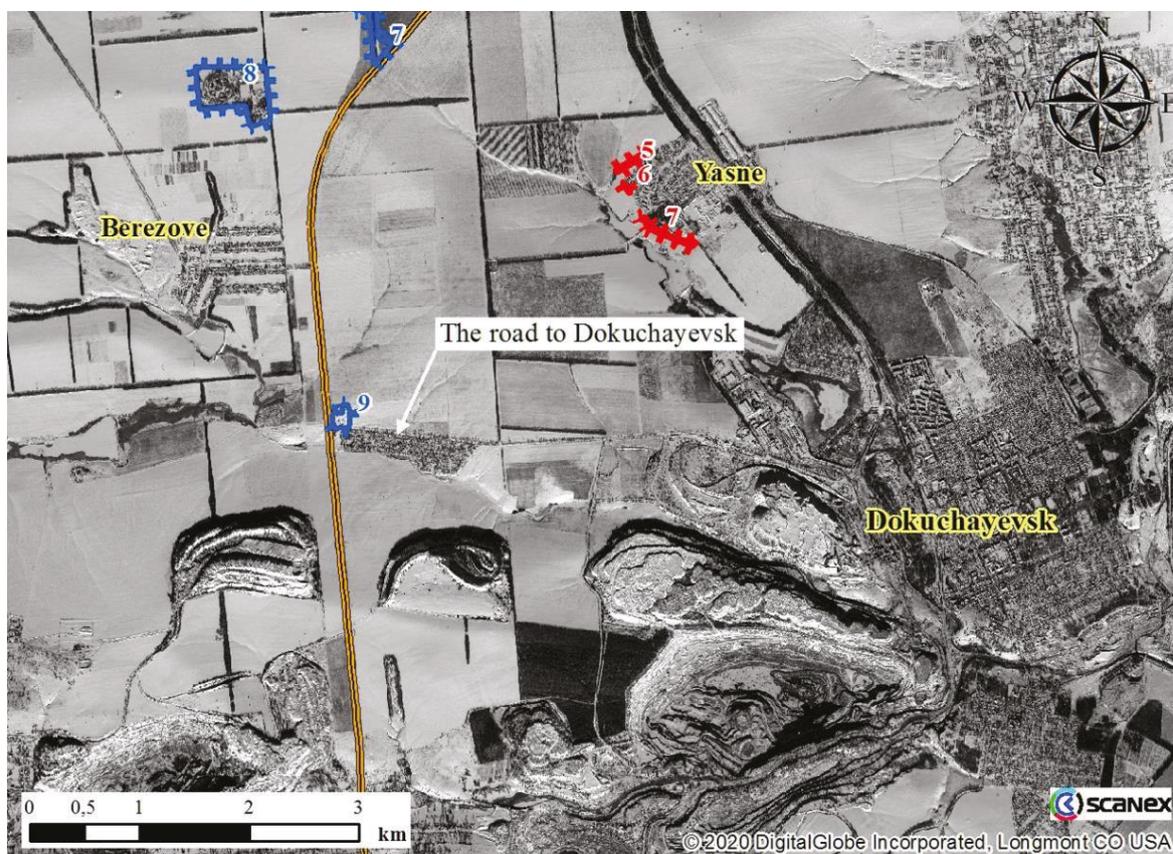


Figure 1
Emplacement de la position des forces armées ukrainiennes
à l'intersection située entre Berezove et Dokuchayevsk

Légende :

The road to Dokuchayevsk = Route vers Dokuchayevsk

22. La position sur laquelle se trouvait le poste de contrôle de Berezove permettait de contrôler une portion de l'autoroute T0509⁵² en direction de Dokuchayevsk (figures 1 et 2).

⁵⁰ Translation of the transcripts of the Intercepted Conversations of Yuriy Shpakov (16 September 2016) contained in annex 430 to the memorial of Ukraine (annexe 257), conversation n° 2, à 11:07:43 le 13.01.2015.

⁵¹ Rapport Bobkov, figures 15 à 17.

⁵² Google Maps, T0509, Donetsk Region, Ukraine, accessible à l'adresse suivante : <https://goo.gl/maps/c5SHPYpSZHezZKpN7>.

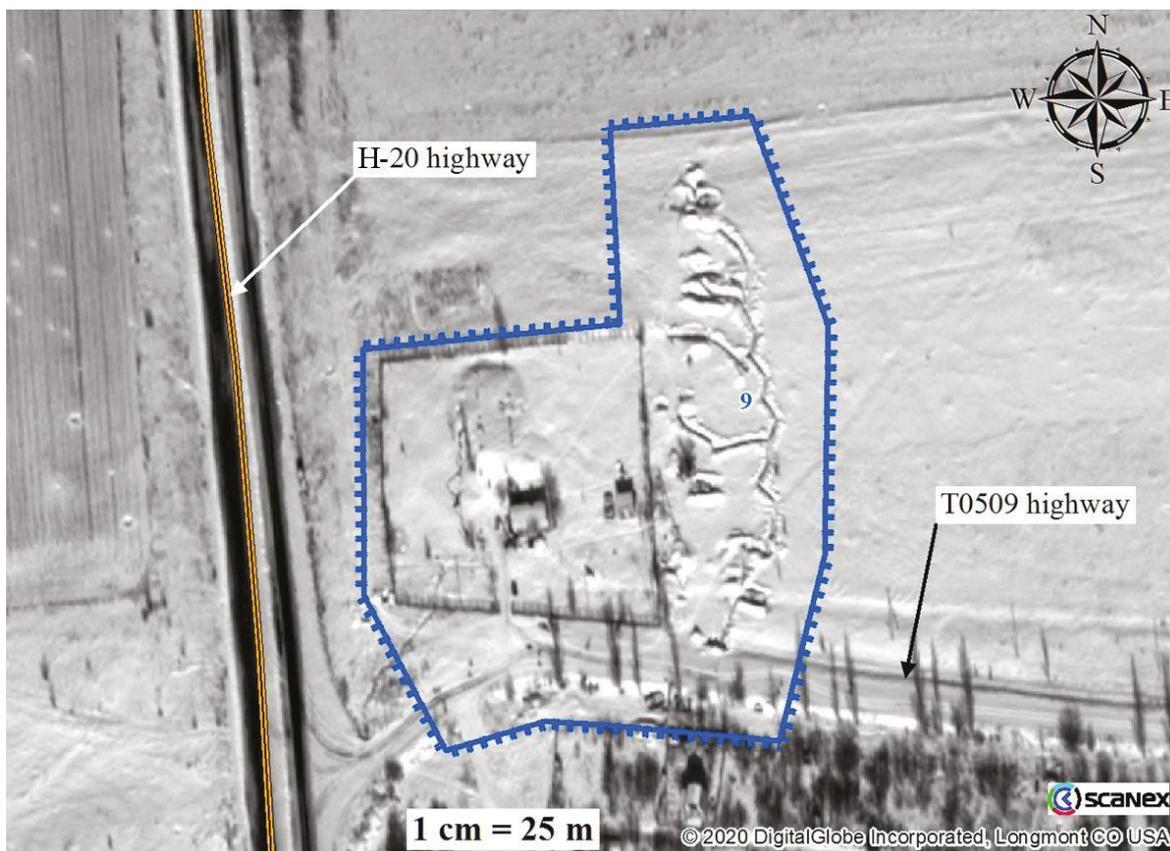


Figure 2
Emplacement de la position des forces armées ukrainiennes (poste de contrôle)
à l'intersection située entre Berezove et Dokuchayevsk

Légende :

H-20 highway	=	autoroute H-20
T0509 highway	=	autoroute T0509

23. Il y a aussi lieu de noter que ce poste de contrôle se trouve bien à l'intersection de deux routes. En revanche, j'interprète le rapport Bobkov comme situant le poste de contrôle de Buhas à proximité d'un embranchement sur une route⁵³. Ceci a son importance car dans la conversation n° 33 datée du 14 janvier 2015, soit le lendemain du pilonnage du poste de contrôle de Buhas, les interlocuteurs discutent d'un point de contrôle sur lequel ils ont «travaillé hier» (autrement dit qu'ils ont pilonné la veille) et qu'ils situent à une «intersection». Cette mention d'une «intersection», ainsi que la référence spécifique à un poste de contrôle proche de Berezove dans la conversation n° 2 me fondent à penser que les interlocuteurs parlent uniquement du poste de contrôle situé entre Berezove et Dokuchayevsk, et non de celui de Buhas.

24. La seconde cible évoquée dans la conversation n° 2 est «l'entrée de Slavne». Il semble bien, d'après l'analyse des images satellite contenue dans le rapport Bobkov, que les forces armées ukrainiennes avaient des positions dans cette ville (voir les points d'appui n°s 2 et 3⁵⁴ dans la figure 3).

25. La conversation n° 2 révèle que les opérateurs cherchaient à obtenir confirmation des coordonnées reçues de deux cibles, désignant un endroit situé dans une zone résidentielle

⁵³ Rapport Bobkov, figure 16.

⁵⁴ Rapport Bobkov, figure 23.

(Dokuchayevsk), et que lesdites coordonnées ont été corrigées⁵⁵. D'après la description, faite en termes généraux, de la position de ces cibles dans la conversation, je pense qu'il pourrait s'agir d'une ou plusieurs des positions des forces armées ukrainiennes repérées sur la carte sous les numéros 2, 3, 4 et 9 (figure 1 et figure 3).

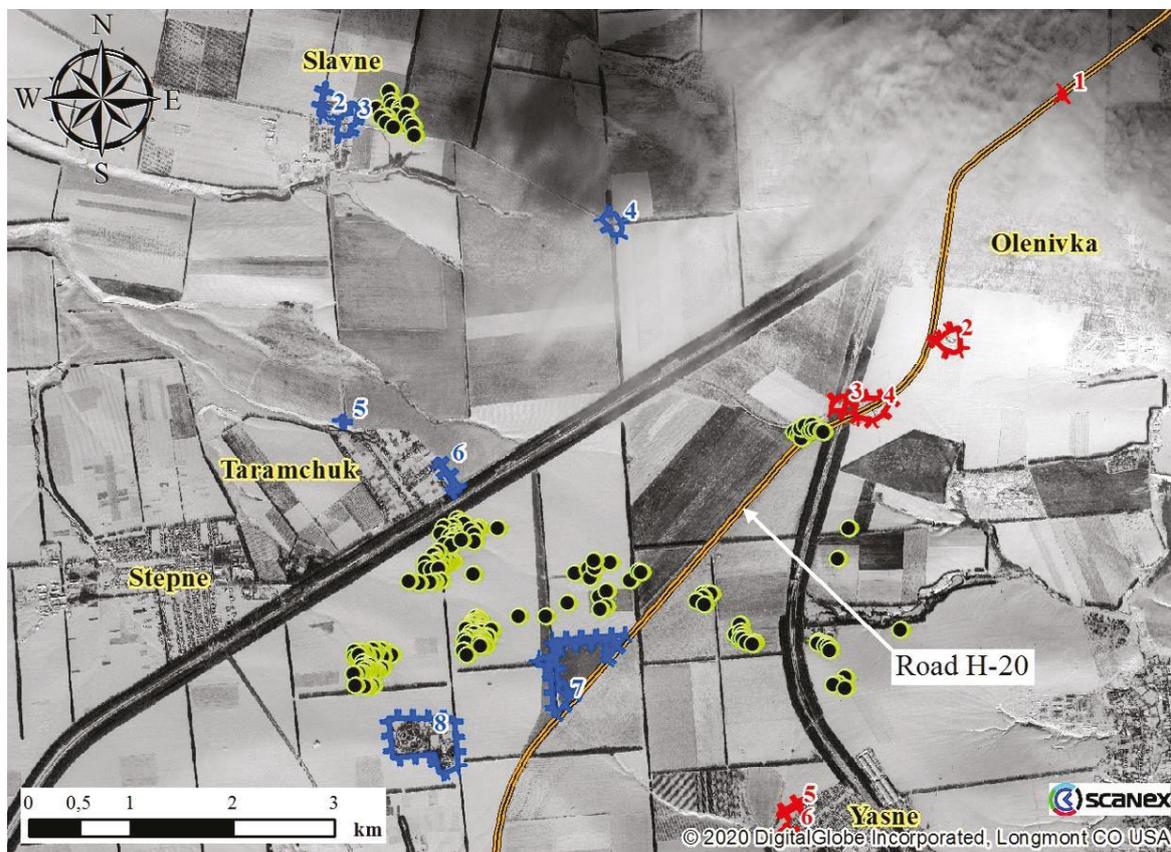


Figure 3

Emplacement des positions des forces armées ukrainiennes (points d'appui nos 2 et 3 à Slavne)

Légende :

Road H-20

= Route H-20

26. D'autres conversations interceptées concernent les activités des milices dans la direction de l'ouest et du nord-ouest de Dokuchayevsk.

27. La conversation n° 3 et les suivantes contiennent des termes qui me paraissent désigner les canons de mortier des milices (conversation n° 3, 13 («chargez-les») et 21), des chars (n° 5 et 9) et d'autres canons d'artillerie (n° 15, 19 et 20 («canon !», «salve», «décharge»), n° 30 («Il a combien de canons ?», «il utilisait trois canons»). Il ressort que ces armes étaient engagées dans les hostilités, que ces conversations servaient à coordonner. Je n'ai cependant trouvé aucun terme se rapportant à l'utilisation d'un lance-roquettes multiple BM-21 Grad (l'arme qui aurait été utilisée dans le bombardement de la zone proche du poste de contrôle de Buhas) ou de quelque autre type dans ces interceptions.

⁵⁵ Translation of the transcripts of the Intercepted Conversations of Yuriy Shpakov (16 September 2016) contained in Annex 430 to the Memorial of Ukraine (annexe 257), conversation n° 2, interceptée à 11:07:43 le 13.01.2015.

28. Les transcriptions semblent aussi indiquer que les forces armées ukrainiennes utilisaient des chars et des lance-grenades automatiques (conversation n° 21) et peut-être d'autres armes (n° 19 «... et maintenant ils [tirent] sur nous»).

29. Dans les interceptions, «*Opasny*» (le commandant de batterie, si l'on en juge par les conversations), dont l'Ukraine allègue la participation au pilonnage du poste de contrôle de Buhas⁵⁶, semble être responsable des unités de mortier (et non de lance-roquettes multiples) comme le montre la conversation n° 33 et le confirme la conversation n° 21. En effet, «*Yust*» y discute avec «*Opasny*» de l'utilisation d'obus de mortier tandis que, dans l'autre conversation, «*Yust*» donne instruction à «*Opasny*» d'augmenter la portée des tirs de mortier⁵⁷.

30. Dans la conversation n° 15, telle que je la comprends, des ordres sont donnés en vue d'organiser un appui d'artillerie. Il ressort de la transcription que le tir demande un réglage et est ajusté à plusieurs reprises. Les systèmes de lance-roquettes multiples ne sont pas ajustés pendant le tir au moyen de telles instructions et l'utilisation de certains termes («salve», par exemple) indique également que la discussion concerne des pièces d'artillerie conventionnelles, et non des systèmes de lance-roquettes multiples. La transcription révèle également que le processus de tir a duré pendant toute la conversation, soit 7 minutes et 27 secondes (contre environ 20 secondes pour un tir de lance-roquettes multiple).

31. La transcription indique que la même unité se déplace sur une autre position pour attaquer la cible suivante : à 13 h 55, «*Yust*» ordonne de commencer le réglage et ajuste le tir. Dans la conversation n° 19, les interlocuteurs disent avoir observé que les positions des milices ont essuyé des tirs. «*Yust*», qui commandait apparemment les opérations militaires de la RPD semble avoir joué le rôle d'«observateur» dans ce cas. Il dit être positionné «à Mukhomolny» [«на Му[к]омольном» en russe] qui semble signifier «minoterie»⁵⁸. Des documents de source publique m'ont été présentés, indiquant qu'Olenivka comptait à l'époque une minoterie et une usine de boulangerie, dont les hautes installations pouvaient offrir une bonne vue de la zone qui s'étendait en direction de Slavne⁵⁹. «*Yust*» pouvait vraisemblablement faire référence à ce bâtiment, mais il est impossible de s'en assurer et je ne peux tirer aucune conclusion à cet égard. Je relève toutefois que cet endroit se situe à 27 kilomètres de distance du poste de contrôle de Buhas et qu'un observateur ne pourrait, de ce point, conduire un combat se déroulant à la périphérie de Volnovakha.

32. D'après la transcription, «*Yust*» appelle de nouveau le commandant de la batterie d'artillerie, avec l'indicatif d'appel «*Batyushka*», à 14 h 02 (conversation n° 20), tout en dépêchant par radio une «paire d'yeux» (autrement dit, selon moi, un observateur posté plus près de la cible). Il ressort que le feu se poursuit et est ajusté en fonction de l'information transmise par radio par

⁵⁶ Mémoire de l'Ukraine, par. 88.

⁵⁷ Voir Translation of the transcripts of the Intercepted Conversations of Yuriy Shpakov (16 September 2016) contained in Annex 430 to the Memorial of Ukraine (annexe 257), conversation 21, interceptée à 14:12:53 le 13 janvier 2015 :

«**Yust**» (s'adressant à «*Opasny*» par radio) : «*Opasny*, augmente la distance d'un kilomètre.»

⁵⁸ La possibilité que «*Yust*» ait fait référence à la minoterie et à la boulangerie industrielle comme étant sa position semble également découler indirectement de la conversation qui a lieu entre eux juste après (n° 20). Notamment, lorsque «*Yust*» se plaint de la mauvaise qualité de la communication téléphonique, «*Batyushka*» lui répond qu'il devrait «aller plus haut, monter sur le toit ... il y a du métal partout là-bas, ça fait un bruit de fond», afin qu'ils puissent se contacter par radio.

⁵⁹ Official website of the Agrarian Donbass State Enterprise, "Olenivka Bread-Making Plant increases production volumes", 5 avril 2021, <http://www.agrodon.su/elenovskij-khp-narashhivaet-objomy-proizvodstva/> (annexe 259). Le site Web DNR Live Business, Republican Enterprise "Olenivka bread-making plant", <http://dnr-live.ru/companies/pishhevaya-promyishlennost/rp-elenovskiy-kombinat-hleboproduktov/> (annexe 262) recense une usine de boulangerie à Olenivka.

l'observateur. Cette conversation dure 4 minutes et 34 secondes. Compte tenu de l'heure à laquelle elle a lieu, si les données de l'enregistrement sont exactes, elle ne peut se rapporter au bombardement du poste de contrôle de Buhas, qui a été pilonné aux environs de 14 h 25. Je note également que les interlocuteurs discutent d'armes qu'ils décrivent par des termes qui ne se rapportent pas aux lance-roquettes multiples mais plutôt à un type d'artillerie de munitions, l'arme dont «*Batyushka*» avait la responsabilité. Il est dit, par exemple, dans la conversation n° 30, que «*Batyushka*» avait des «canons» [«пушки» en russe] et des «armes» [«орудия» en russe], termes qui ne s'appliquent pas aux lance-roquettes multiples.

35. La conversation n° 29 laisse entendre que les miliciens qui semblent avoir essuyé des tirs de chars et de lance-grenades automatiques faisaient partie d'un peloton commandé par le «chirurgien» qui «avançait vers Slavne». Sur cette base, l'on peut raisonnablement déduire que les combats dont il est question dans la conversation n° 21 se déroulaient à proximité de Slavne, au nord-ouest de Dokuchayevsk, à environ 25 kilomètres du poste de contrôle de Buhas.

36. En ce qui concerne le pilonnage allégué du poste de contrôle de Buhas, l'Ukraine n'a apparemment pas fourni de transcriptions de conversations pour l'intervalle compris entre 14 h 13 et 14 h 31. Je ne sais pas si de telles transcriptions existent mais dans l'affirmative, elles pourraient potentiellement éclairer les circonstances de ce pilonnage et révéler, par exemple, qui a ordonné l'attaque et dans quel but.

37. En outre, je remarque qu'à 12 h 13, «*Yust*» évoque l'arrêt du trafic. Il ressort de la conversation n° 11 qu'une portion de route du secteur de Berezove était sous surveillance, et il semble que l'attaque imminente ait un lien avec elle. La partie 3 de la section D du rapport Bobkov indique que le poste de contrôle de Berezove, dont j'ai expliqué qu'il était probablement l'une des cibles identifiées dans les interceptions, se trouve sur cette portion de route. Bien que je ne dispose pas d'informations incomplètes, il paraît raisonnable de présumer que la suspension du trafic visait à réduire le risque de faire accidentellement des victimes parmi les civils, ainsi qu'à permettre le redéploiement des hommes et du matériel dans la direction des positions attaquées des forces armées ukrainiennes (à Slavne, par exemple). La suspension du trafic a été ordonnée à 12 h 32 (conversation n° 16), sa reprise à 14 h 51 (conversation n° 26).

38. D'une manière générale, il est impossible de déduire des interceptions comment les cibles des canons (ou autres armes) étaient choisies, comment les tirs étaient conduits, quelles étaient les coordonnées des cibles, ou quelles unités de la RPD et des forces armées ukrainiennes étaient engagées dans cette mission de combat. Ces conversations ne disent pas non plus s'il était procédé à une reconnaissance des objectifs et, si oui, de quelle façon.

39. Compte tenu de ce qui précède, rien dans les interceptions n'indique qu'elles se rapportent au pilonnage du poste de contrôle de Buhas.

40. Je voudrais souligner une fois de plus que, dans ces conversations (sauf une, mentionnée ci-dessus), le terme «poste de contrôle» désigne très probablement le point d'appui des forces armées ukrainiennes situé à l'intersection de la route H-20 et de celle qui mène à Dokuchayevsk. Il semble que les milices tiraient sur cette installation, et c'est probablement à cette attaque que «*Yust*» a fait référence ultérieurement, lorsqu'il a évoqué la destruction de ce poste de contrôle dans une conversation personnelle (n° 28) puis mentionné le même poste de contrôle le lendemain, en donnant des instructions concernant la cible à «*Opasny*» (conversation n° 33).

41. Je crois cependant savoir que le poste de contrôle de Buhas près de Volnovakha n'a jamais subi de gros dommages et il me paraît donc peu probable que «*Yust*» aurait pu le décrire comme ayant été «anéanti» (selon les termes utilisés dans la conversation n° 28).

42. Pour apprécier la situation dans une zone de combat active, il est nécessaire d'analyser toutes les positions des parties au regard de leur système de formations de combat, en accordant toute l'attention due à la question de leur unité et de leur coopération fonctionnelles dans l'accomplissement de leurs missions de combat. Il apparaît, à l'examen du rapport du général Brown, qu'il ne disposait pas de ces éléments. Se fondant sur l'analyse de l'imagerie satellite réduite disponible, le rapport Bobkov montre les positions des parties engagées dans des actions militaires, le 13 janvier 2015. Ces informations révèlent que le poste de contrôle de Buhas fait partie du système de position de combat ukrainien. Il est nécessaire d'expliquer plus avant le rôle, assez clair pour un militaire, de ce poste de contrôle.

3. Importance du poste de contrôle et du territoire adjacent

43. Au cours du conflit militaire dans l'est de l'Ukraine, les combats, à ce qu'il semble, se sont étendus à divers postes de contrôle situés sur des routes d'importance stratégique⁶⁰. C'est là une évolution normale, puisque les postes de contrôle de véhicules faisaient vraisemblablement partie du système de positions de combat des forces respectives, et étaient par conséquent équipés et utilisés pour des buts militaires. Les positions routières permettent de contrôler les axes de mouvement stratégiques que l'ennemi est susceptible d'emprunter pour lancer des attaques. Des routes non protégées donneraient à l'attaquant le moyen de contrôler la voie de communication la plus rapide pour acheminer des troupes et du matériel avec un minimum d'efforts. Une route sous contrôle, en revanche, peut permettre en outre de perturber l'approvisionnement des positions de l'ennemi. Pour ces raisons, les positions installées sur les routes comportent généralement des éléments de fortification, même si elles ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques.

44. Dans son rapport, le général Brown qualifie le poste de contrôle de Buhas de «poste de contrôle de véhicules civils»⁶¹ et déclare qu'«il [lui] est impossible de trouver une quelconque justification militaire à l'attaque du poste de contrôle»⁶². Il explique, en particulier :

«Il est difficile de soutenir que le poste de contrôle prenait activement part aux hostilités ou que sa destruction offrait à la RPD un quelconque avantage militaire. Il semblerait que le poste de contrôle de Volnovakha ait eu pour mission de perpétuer sa fonction historique civile de contrôle des véhicules, avec le renfort toutefois de personnel armé afin d'offrir un degré de protection supplémentaire aux forces de police tenant le poste de contrôle, mais également d'en élargir la fonction pour y inclure le contrôle des déplacements d'armes et de séparatistes.»⁶³

45. Selon lui,

«Aucun élément de preuve ne laisse penser que le poste de contrôle ait joué un quelconque rôle offensif ; de fait, au vu de sa taille et de celle de ses effectifs, il n'aurait pu opposer de véritable défense que contre une poignée d'assaillants équipés d'armes

⁶⁰ Voir ci-dessus, par. 12.

⁶¹ Rapport Brown, par. 20.

⁶² *Ibid.*, par. 27.

⁶³ *Ibid.*

de petit calibre. S'il ne fait pas de doute que le poste de contrôle pouvait avertir les forces armées ukrainiennes d'une attaque imminente le long de la route menant à Volnovakha, le moindre avantage d'une attaque militaire conventionnelle sur ce poste, que ce soit par agression directe ou par des tirs indirects, pèserait à mon avis trop peu par rapport au gaspillage de ressources occasionné et à la perte de l'effet de surprise s'il s'agissait d'un acte précurseur à une attaque de plus grande ampleur.»⁶⁴

46. Je pense que cette appréciation procède d'une analyse incomplète des circonstances de l'espèce.

47. Premièrement, j'observe que, dans les pièces produites par les autorités ukrainiennes, le poste de contrôle figure comme une partie intégrante des positions des forces armées ukrainiennes et non comme un poste de contrôle civil qui aurait été renforcé par la présence d'hommes armés dans l'objectif d'améliorer sa protection et de mettre en place des contrôles plus professionnels. Par exemple, le rapport d'inspection du site de l'incident le décrit comme «un poste de contrôle, installé à un poste du service d'inspection de la circulation, sur la route de Donetsk à Marioupol»⁶⁵, tandis que le rapport d'inspection du 16 janvier 2015 l'identifie comme un «poste de contrôle des forces armées ukrainiennes, situé sur le terrain du poste n° 5 du département de l'inspection automobile, dépendant de la direction du ministère des affaires intérieures ukrainien»⁶⁶. Il apparaît donc que le poste d'inspection de la circulation, qui contrôle et autorise le passage des véhicules civils, a été utilisé pour créer un poste de contrôle des forces armées à cet endroit. En tant que position des forces armées ukrainiennes, ce poste de contrôle a pu assumer diverses autres fonctions, comme je l'explique plus loin.

48. Je relève que la portion de la route H-20 sur laquelle se trouvait le poste de contrôle de Buhas est une voie rapide, publique, où tous les véhicules à moteur sont autorisés, y compris les véhicules militaires. L'on peut raisonnablement supposer que la route a été utilisée pour redéployer les équipements militaires et les troupes et acheminer des munitions et du matériel militaire vers les diverses positions des forces armées ukrainiennes, dont les plus proches de Dokuchayevsk. En science militaire, ce type de route est appelé «route de ceinture», parce qu'elle passe derrière la ligne de positions avancées et leur sert d'appui.

49. Le rapport Bobkov contient les conclusions d'une analyse d'images satellite qui identifie, sur le site du poste de contrôle, la présence de postes d'observation, de positions enterrées servant à abriter des équipements blindés et de tranchées en face de la partie de route située dans la zone du poste de contrôle⁶⁷. Elle confirme également le lieu de prise d'une photographie montrant une position d'armes légères.

50. Une telle protection de l'axe matérialisé par cette route signale clairement qu'elle avait une valeur militaire. Une telle fortification du poste de contrôle amène également à s'interroger sur la présence ou non d'équipements militaires et d'autres unités militaires à proximité du poste de

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Record of Site Inspection, drafted by A. G. Albot, Investigations Department of the Volnovakha District Department of the Donetsk Regional Directorate of the Ministry of Internal Affairs of Ukraine (13 janvier 2015) (annexe 85 au mémoire de l'Ukraine)

⁶⁶ Record of Review, drafted by Captain of Justice V. Romanenko, Senior Investigator at the Internal Affairs Agency of the Investigations Department of the Directorate of the Security Service of Ukraine in the Donetsk Region (16 janvier 2015), (annexe 87 au mémoire de l'Ukraine).

⁶⁷ Rapport Bobkov, par. 36-38, figure 7.

contrôle de Buhas, au moment des tirs. Dans la mesure où il apparaît que les miliciens projetaient à cette période de reprendre le contrôle de Marioupol⁶⁸, la route aurait pu devenir un enjeu d'autant plus important qu'elle relie Marioupol à Donetsk (figure 4). Il est impossible de dire si la RPD formait un quelconque plan pour regagner le contrôle de Volnovakha, mais cela aurait eu un sens du point de vue stratégique et tactique.



Figure 4

Carte du centre d'information et d'analyse «Situation dans l'est de l'Ukraine au 20 mai»⁶⁹

Légende :

The situation in the East of Ukraine as of 20 May 2014	=	Situation dans l'est de l'Ukraine au 20 mai 2014
Control over localities	=	Localités sous contrôle ukrainien
Territory deemed to be controlled by the terrorists	=	Territoires présumés être sous le contrôle des terroristes
Territory controlled by the terrorists	=	Territoire contrôlé par les terroristes
The largest roadblocks at city entrances or on roads	=	Principaux barrages routiers aux portes des villes ou sur les routes
Existing	=	Existant
Destroyed	=	Détruit
Places of clashes with the terrorists	=	Lieux d'affrontements avec les terroristes

⁶⁸ Voir ci-dessous, par. 117, 121 et 123. Apparemment, ce projet avait déjà été annoncé en octobre 2014. Voir *Interfax*, "Head of the DPR Promised to Capture Kramatorsk, Sloviansk, and Marioupol", 23 octobre 2014, <https://www.interfax.ru/world/403434> (annexe 98).

⁶⁹ *Slovo I Dilo*, "The Situation in the Eastern Regions of Ukraine as of 20 May", 20 mai 2014 https://media.slovoaidilo.ua/uploads/news/snbo_ato_20_05_big.jpg (annexe 96).

The border	=	Frontière
Border sections under control of Ukraine	=	Portions sous contrôle ukrainien
Places of armed clashes between the Border Guard Service of Ukraine and the terrorists	=	Lieux d'affrontements armés entre le service national des gardes-frontières et les terroristes
Districts where the «referendum» on sécession was held	=	Départements où le «référendum» sur la sécession a été organisé

51. Il semble que le poste de contrôle de Buhas contrôlait effectivement les véhicules à moteur civils et autorisait ou non leur passage. Il ressort cependant de documents de source ouverte que j'ai examinés que le poste de contrôle abritait des formations composées d'hommes armés et d'engins blindés légers (véhicules blindés de combat BRDM-2)⁷⁰ et que les positions étaient également fortifiées pour résister aux armes lourdes des forces armées ukrainiennes⁷¹. L'analyse des documents de source ouverte qui m'ont été fournis indique que le poste de contrôle de Buhas était équipé de positions de tir pour armes légères et de lance-grenades antichars (tubes lance-grenades)⁷².

52. Les fortifications du point de contrôle m'incitent à penser que le rôle de cette position n'était pas exclusivement limité aux tâches identifiées par le général Brown, soit principalement contrôler les véhicules civils. Il se peut qu'elle ait aussi servi de position défensive en prévision d'une offensive terrestre de la RPD, en particulier pour bloquer toute avance en direction de Volnovakha ou prendre le contrôle de la portion de route.

53. Je relève également qu'outre les inspecteurs du bureau du commandant militaire du détachement frontalier de Lvov, rattaché au service des gardes-frontières de l'Etat ukrainien⁷³, le poste de contrôle de Buhas⁷⁴ abritait également des unités du bataillon spécial Kyiv-2⁷⁵. D'après les

⁷⁰ L'expert en interprétation d'images satellites, M. Bobkov, a vérifié la position d'un BRDM-2 au poste de contrôle le 25 janvier 2015 (voir le rapport Bobkov, 44(1), 46(1), figures 10 et 14). L'on m'a présenté d'autres sources montrant des images d'un véhicule de ce type, et qui auraient été prises au poste de contrôle de Buhas. Dans un reportage vidéo tourné par une équipe de *Marioupol TV* au «poste de contrôle de Volnovakha» et publié le 1^{er} novembre 2014, un combattant du bataillon Kyiv-2 dit qu'il a été décidé que «la partie de [leur] bataillon la mieux équipée pour le combat» allait rester là pour protéger Volnovakha et le passage vers Marioupol. Des militaires armés et un véhicule blindé BRDM-2 apparaissent également dans la vidéo sur le lieu du poste de contrôle (YouTube channel Marioupol TV, "2014-10-30 How do our soldiers live under constant shellings? (MTV story)", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=C706hvRXm3c&t=27s>, 1^{er} novembre 2014 (annexe 222)).

⁷¹ Rapport Bobkov, par. 38, figure 7.

⁷² Je me réfère aux photographies qui auraient été prises au poste de contrôle et montrent les positions de tir d'une mitrailleuse (Blog of Andrey Skaternoy, "Volnovakha-Donetsk checkpoint "Buhas". The one", accessible à l'adresse suivante : <http://asket.in.ua/?p=977>, 20 janvier 2015 (annexe 186)) et d'une grenade à tube RPG-7 sur le toit d'un abri (rapport Bobkov, par. 44, figure 10). Il est possible que cette position ait été filmée dans la vidéo où apparaît Andery Tsaplienko, journaliste ukrainien qui faisait des reportages sur le poste de contrôle tenu par le bataillon Kyiv-2. Voir Youtube channel of TSN, "The situation around checkpoint 32 is a covert separatist offensive", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/47m7onU73tw>, 2 novembre 2014 (annexe 223)).

⁷³ Signed Declaration of Anton Ovcharenko, Witness Interrogation Protocol (18 janvier 2015), p. 3-4 (annexe 206 au mémoire de l'Ukraine).

⁷⁴ Order of the Ministry of Internal Affairs of Ukraine No. 177 "On the organisation of activity of stationary posts of the Road Patrol Service of the State Traffic Inspectorate of the Ministry of Internal Affairs", 4 mai 2011, <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/z0626-11/ed20121112?lang=ru#Text> (annexe 47).

⁷⁵ Signed Declaration of Anton Fadeev, Witness Interrogation Protocol (16 décembre 2015) (annexe 244 au mémoire de l'Ukraine).

éléments à ma disposition, si le bataillon Kyiv-2 dépendait du ministère des affaires intérieures ukrainien, il disposait d'armes et d'équipements militaires⁷⁶ et prenait part aux hostilités⁷⁷.

54. En outre, d'autres sources ouvertes rapportent que :

- a) le bataillon Kyiv-2 assumait des tâches dévolues à des troupes d'armée dans la zone de Debaltseve en 2014 et que, dans le cadre de la rotation des personnels, il avait été redéployé en octobre 2014 «sur un poste de contrôle proche de la ville de Volnovakha, sur l'autoroute qui relie Donetsk à Marioupol»⁷⁸ ;
- b) le bataillon Kyiv-2 s'entraînait régulièrement et utilisait des lance-grenades antichars (grenades à tubes et SPG-9), soit un armement disproportionné (eu égard à sa puissance destructive) au regard de l'objectif de faire respecter et appliquer la loi ;
- c) les combattants du bataillon Kyiv-2 ont affirmé plusieurs fois publiquement entre l'automne 2014 et l'hiver 2015 qu'ils effectuaient une mission de reconnaissance et pouvaient même attaquer certaines positions⁷⁹. Je ne dispose d'aucune information susceptible d'indiquer si ces activités étaient menées à partir du poste de contrôle de Buhas.

55. Il m'est également impossible de savoir précisément quels effectifs et quelle unité du bataillon Kyiv-2 se trouvaient au poste de contrôle de Buhas au moment du pilonnage ou avant, ni de quels équipements militaires ils disposaient. J'observe cependant, de manière plus générale, que des sources ouvertes semblent indiquer que des équipements militaires ont été acheminés et stationnés au poste de contrôle⁸⁰. Des positions enterrées destinées à abriter des véhicules blindés apparaissent sur les images satellite analysées dans le rapport Bobkov⁸¹.

56. En regardant le système de positions des forces armées ukrainiennes dans la direction de Volnovakha-Dokuchayevsk, l'on peut raisonnablement présumer que le poste de contrôle de Buhas en constituait un des éléments. Le rapport Bobkov montre l'emplacement d'unités des forces armées ukrainiennes et du ministère des affaires intérieures dans le secteur du poste de contrôle de Buhas, à la date du 13 janvier 2015⁸². Le poste de contrôle semble avoir occupé une place importante dans le système d'autres positions, notamment parce qu'il semble nécessaire de contrôler la route, d'un intérêt crucial sur le plan militaire.

⁷⁶ Voir rapport Bobkov, figures 9 à 14.

⁷⁷ Addendum 1. Sources ouvertes relatives aux activités du bataillon Kyiv-2 ; il m'apparaît que le rôle du bataillon K-2 en tant qu'unité ayant une part active dans le conflit a été officiellement reconnu, voir Ukraine, Svyatoshinsky District Court of Kyiv, Case No. 759/13012/18, Decision, 26 décembre 2018, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/79393757> (annexe 75). Cette décision établit en effet que le bataillon Kyiv-2 était de service sur «un poste de contrôle à Volnovakha» entre le 3 et le 22 janvier 2015, et donc probablement aussi le 13 janvier 2015, jour des tirs en question.

⁷⁸ Facebook page of the Kyiv-2 Special Purpose Battalion, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/BN.Kyiv2/photos/a.1526752284204551/1562316627314783/?type=3>, 10 octobre 2014 (annexe 152)

⁷⁹ Addendum 1. Sources ouvertes relatives aux activités du bataillon Kyiv-2.

⁸⁰ Par exemple, un BRDM-2 (voir ci-dessus, note 70). Il y avait au moins une pièce d'artillerie au poste de contrôle : un canon antichar de 100 millimètres MT-12 «Rapira» y a été photographié (blog d'Andrey Skaternoy, «Volnovakha-Donetsk checkpoint “Buhas”. The one”, accessible à l'adresse suivante : <http://asket.in.ua/?p=977>, 20 janvier 2015 (annexe 186)). M. Bobkov a confirmé que la photographie avait été prise au poste de contrôle. Voir rapport Bobkov, par. 43-46, figure 12.

⁸¹ Rapport Bobkov, figure 13.

⁸² Rapport Bobkov, par. 55, figure 23.

57. Par conséquent, je ne partage pas la ferme conviction du général Brown selon laquelle le poste de contrôle de Buhas doit être considéré comme un bien strictement civil. Les véhicules civils devaient nécessairement passer par le système de positions de combat de l'Ukraine. Ne disposant pas d'informations complètes sur le contexte des hostilités ou sur les forces gouvernementales ukrainiennes dans le secteur du poste de contrôle, je ne peux porter une appréciation sur les raisons qui ont présidé au pilonnage de la zone proche du poste de contrôle et du poste lui-même (si c'était bien lui qui était visé). De la même façon, je trouve surprenant que le général Brown puisse s'estimer en mesure de déclarer avec quelque assurance qu'une telle attaque ne peut avoir été nécessaire ou raisonnable⁸³.

58. Je suis néanmoins d'accord avec le général Brown que si la RPD avait le choix entre différentes pièces d'artillerie et visait effectivement le poste de contrôle, le système de lance-roquettes multiple Grad BM-21 n'était assurément pas l'arme la plus efficace pour atteindre ce type de cible. Le général Brown décrit avec exactitude les caractéristiques générales de cette arme au paragraphe 29 de son rapport. Je ne sais cependant pas si les miliciens avaient le choix, tant du point de vue des armes à leur disposition que du moment de l'attaque.

59. De plus, sur la base des éléments que j'ai examinés, je ne suis pas certain que le pilonnage en question ait effectivement été dirigé contre le poste de contrôle ou les véhicules civils qui s'y trouvaient. Si j'en juge d'après la dispersion des munitions, la cible visée se trouvait à plusieurs centaines de mètres du poste de contrôle. Si le car a effectivement été touché par un obus de type «Grad», ce dernier est tombé à l'extrême limite de la zone d'impact⁸⁴.

60. J'observe également que le moment des tirs ne cadre pas avec une intention de frapper des civils. L'image satellite analysée dans le rapport Bobkov montre que lorsque celle-ci a été prise, quelques heures plus tôt, des files de véhicules civils s'étiraient depuis le rond-point dans les deux sens⁸⁵. Or, la séquence vidéo montre qu'au moment de l'attaque la circulation était beaucoup moins dense⁸⁶. Si le responsable du pilonnage avait voulu frapper des civils, il n'aurait vraisemblablement pas choisi cette heure ni cette cible, et ce d'autant moins si l'on considère la valeur des munitions utilisées par les systèmes de lance-roquettes multiples⁸⁷. Du reste, le poste de contrôle et la route qui a été touchée ne sont pas à proximité immédiate des zones résidentielles. A titre de comparaison, la localité de Buhas n'est qu'à quelques kilomètres de distance de zones résidentielles et qui sont plus proches des positions de la RPD. Les cibles civiles ne manquaient pas non plus dans les localités de Novotroitske et Olhynka, au sud-est de Dokuchayevsk. Si la personne en charge du pilonnage avait

⁸³ D'après certains documents de sources ouvertes, de nombreuses autres attaques ont visé des postes de contrôle des forces armées ukrainiennes et de la RPD, bien que je ne dispose pas des informations qui seraient nécessaires pour établir si ces postes de contrôle étaient de même nature que celui de Buhas, ou apprécier de quelque manière s'il s'y trouvait du matériel militaire mobile au moment des frappes. Parmi les exemples notables de pilonnages dirigés contre des postes de contrôle de la RPD, on recense l'utilisation d'un BM-21 contre, semble-t-il, le poste de contrôle de la RPD situé à Starolaspa (OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 18 June 2017", 19 juin 2017, <https://www.osce.org/special-monitoring-mission-to-ukraine/324026> (annexe 29)) et deux autres cas de pilonnages qui auraient pris pour cible les postes de contrôle de la RPD situés à Olenivka et Kominternove, 6 novembre 2016 (OSCE SMM, "Latest from OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM) based on information received as of 19:30 (Kyiv time), 6 November 2016", 7 novembre 2016, <https://www.osce.org/ukraine-smm/279796> (annexe 15)).

⁸⁴ Map showing shell craters around the Buhas roadblock, which were marked by investigators after inspecting the crime scene (dated 20 January 2015) (annexe 89 au mémoire de l'Ukraine).

⁸⁵ Rapport Bobkov, par 36 2), figure 8.

⁸⁶ Dashboard Camera Footage of Shelling on 13 January 2015 (video) (annexe 696 au mémoire de l'Ukraine).

⁸⁷ Je pense qu'il aurait été déraisonnable de gaspiller des obus d'artillerie de type roquette, destinés à des objectifs non ponctuels, dans une attaque inefficace contre une cible de petite taille non protégée, à supposer que les personnes qui avaient la responsabilité du tir aient eu le choix.

eu l'intention de frapper des civils, elle aurait probablement ciblé ces zones, plutôt que le poste de contrôle de Buhas ou la route voisine.

61. Je relève en outre la présence apparente d'importantes cibles militaires dans le voisinage du poste de Buhas. La figure 23 du rapport Bobkov identifie au moins trois positions d'artillerie majeures. Premièrement, selon le rapport Bobkov, des canons (sans doute de type 2A36 «Giatsint-B») était positionnés à 6 kilomètres à l'est du poste de contrôle de Buhas. Je crois comprendre que M. Bobkov a identifié des marques laissées par le souffle de l'explosion qui indiquent que ces canons ont tiré un peu avant que l'image satellite soit prise, sans que l'on sache précisément quand. Si des Giatsint-B ou des canons similaires étaient effectivement déployés sur ses positions, ils auraient aisément pu atteindre les positions de la RPD à Dokuchayevsk et au-delà⁸⁸.

62. M. Bobkov identifie une autre position d'artillerie (probablement des canons d'artillerie autopropulsés 2S19 «Msta-S») à 4,4 kilomètres au nord-ouest du poste de contrôle de Buhas. Certains de ces canons étaient apparemment installés sur la position n° 18⁸⁹, mais deux autres obusiers étaient placés plus loin vers le nord-est (position n° 11 dans le rapport Bobkov). Ces obusiers autopropulsés peuvent tirer à une portée de 24 à 29 kilomètres⁹⁰, ce qui est suffisant pour atteindre les positions de la RPD à Dokuchayevsk.

63. Il se peut que toutes les positions d'artillerie n'aient pas été identifiées dans les images satellite (et ce d'autant plus que les unités d'artillerie sont mobiles). En particulier, je remarque, dans les documents de source ouverte qui m'ont été fournis, des références au pilonnage du 12 janvier 2015 conduit depuis le poste de contrôle de la police routière aux abords de Volnovakha⁹¹, ce qui pourrait désigner le poste de contrôle de Buhas, ancien poste de contrôle du service d'inspection de la circulation⁹².

64. Il est possible, par conséquent, que le 13 janvier 2015, les positions de la RPD aient été pilonnées depuis la direction du sud-ouest (depuis l'une des positions d'artillerie identifiées ci-dessus) et qu'il y ait eu une erreur dans la désignation de l'objectif lorsque les tirs de riposte ont commencé⁹³. Ce type de problème peut facilement surgir lorsque les positions visées sont situées loin de la ligne de front et ne sont pas directement visibles. L'on peut concevoir que les coordonnées des positions d'artillerie actives transmises aux commandants de la RPD aient pu être erronées. Des comptes-rendus publiés sur les médias sociaux m'ont été présentés, qui, si j'en juge par leur contenu,

⁸⁸ Sa portée maximale est de 28,5 kilomètres (voir le site Web officiel du ministère de la défense de la fédération de Russie, "152mm field gun 2A36 'Giatsint-B'", <https://structure.mil.ru/structure/forces/ground/weapons/rvia/more.htm?id=10369983@morfMilitaryModel> (annexe 267)).

⁸⁹ Rapport Bobkov, par 52, figure 20.

⁹⁰ Official website of the Ministry of Defence of Ukraine, "Field artillery", <https://www.mil.gov.ua/ministry/ozbroennya-ta-texnika/suxoputnix-vijsk/nazemna-artileriya.html> (annexe 80).

⁹¹ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : <https://archive.md/OSASD>, 12 janvier 2015 (annexe 168). Twitter page Ridna_Vilna 33%, accessible à l'adresse suivante : https://twitter.com/ua_ridna_vilna/status/554520877283692544, 12 janvier 2015 (annexe 169)

⁹² Voir ci-dessus, note 74. Voir aussi Signed Declaration of Oleksandr Chekorsky, Witness Interrogation Protocol (5 avril 2016) (annexe 248 au mémoire de l'Ukraine), p. 3.

⁹³ Par exemple, les coordonnées fournies auraient pu être fausses. Ainsi, M. Kirsanov a apparemment déclaré qu'il avait mal orienté le tir de la RPD, qui avait atterri loin des positions des forces armées ukrainiennes situées dans le voisinage de Marioupol.

décrivent les tirs comme provenant de la direction du poste de contrôle⁹⁴, mais il me faudrait davantage d'éléments sur la situation au sol pour être en mesure de vérifier ces informations.

65. Comme je l'ai expliqué, je ne peux examiner la situation plus avant si je ne dispose pas de tous les détails de la situation militaire dans ce secteur. Comme je l'ai indiqué plus haut, au paragraphe 10, je pensais trouver ces données dans les rapports militaires de l'Ukraine, mais ceux-ci ne m'ont pas été fournis.

B. Les conclusions du général Brown concernant le site de lancement de l'attaque

66. L'inspection du lieu d'impact permet de déduire la portée et la direction d'un tir à partir de 1) l'analyse du cratère ou 2) l'analyse de l'ellipse de dispersion. Le général Brown mentionne les deux méthodes⁹⁵. Il s'appuie ensuite sur les données issues de l'analyse de cratère conduite par l'enquête ukrainienne et ne traite pas des données de dispersion, même s'il propose certains calculs s'y rapportant.

67. Le général Brown conclut que la portée et les angles de descente établis sur le lieu d'impact par un spécialiste de l'artillerie ukrainien concordent avec l'hypothèse d'un site de lancement situé à Dokuchayevsk, à une distance comprise entre 19,4 et 19,8 kilomètres du poste de contrôle.

68. J'expliquerai ci-après qu'en l'occurrence, les données de dispersion fournies par le général Brown (ainsi que par ma propre analyse) conduisent à un résultat très différent des calculs issus de l'analyse de cratère et repris par le général Brown dans son rapport. Pour les raisons détaillées ci-après, je ne suis pas d'accord avec les conclusions du général Brown en ce qui concerne la distance et la direction du feu. Un simple examen visuel de la dispersion des cratères aux alentours du poste de contrôle de Buhas montre que la distance de tir était inférieure à 14 kilomètres.

1. Détermination de la distance de tir d'après l'analyse de cratère

69. Le général Brown dit très justement qu'il existe une corrélation stable entre l'angle de descente de l'obus M-21OF et la portée de tir du système BM-21 «Grad» qui a tiré l'obus. Cette corrélation se trouve reflétée dans les tables de tir fournies par le fabricant de l'arme (et jointes en annexe au rapport du général Brown). Il est également exact que, si l'on se réfère à la table, l'angle de descente compris entre 52 et 55 degrés correspond à une distance de 19,4 à 19,8 kilomètres sans anneau destructeur de portance (un dispositif utilisé pour réduire le rayon d'action de l'obus) et à une distance comprise entre 11,4 et 11,6 kilomètres avec un grand anneau.

70. Je ne pense toutefois pas que les angles de descente (que le général Brown a repris du rapport d'inspection de site ukrainien) ont été établis de façon suffisamment précise pour autoriser de telles déductions relativement à la portée de tir. Ce type d'analyse comporte presque inévitablement des erreurs. Même une erreur ne serait-ce que de 5 degrés dans la détermination de l'angle de descente entraînera une erreur d'un kilomètre dans celle de la portée de tir. Qui plus est, la méthode utilisée pour calculer les angles de descente est susceptible de conduire à d'importantes erreurs.

⁹⁴ Ci-dessus, notes 91-87.

⁹⁵ Rapport Brown, par. 13 (en ce qui concerne la seconde méthode) et par. 26 (concernant la première).

71. Les enquêteurs ukrainiens ont fait appel à un spécialiste de l'artillerie, M. Dmitriev, pour les aider à mesurer les angles de descente au sol. M. Dmitriev est présenté comme le sous-chef d'état-major du régiment d'artillerie de lance-roquettes de l'unité militaire A2167. Je n'ai pas de formation particulière en analyse de cratère mais, en tant que spécialiste de l'artillerie, je comprends la méthode utilisée par M. Dmitriev et voudrais signaler certaines limitations inhérentes qui ont une incidence sur la précision des mesures.

72. Premièrement, M. Dmitriev a, semble-t-il, mesuré les angles de descente en reproduisant la trajectoire d'un obus à l'aide d'une baguette placée dans le cratère. Il n'explique pas comment il a défini la position exacte de la baguette, et je ne peux que supposer qu'il l'a fait sur la base d'un examen visuel du cratère, en tentant d'imiter la position approximative de l'obus au moment de l'explosion. Je me serais cependant attendu à une explication plus claire et plus précise de la méthode utilisée (notamment de la façon, exactement, dont la baguette a été positionnée dans le cratère)⁹⁶, illustrée par des éléments photographiques. Sans ces données, il n'y a aucune raison de penser que l'angle mesuré correspond à l'angle formé par l'obus avec le sol au moment de l'impact. Pour cette raison, j'hésite à me fonder sur les résultats de M. Dmitriev aux fins de mon analyse, compte tenu, en particulier, de la précision donnée dans le rapport d'inspection.

73. Je remarque en outre que les angles de descente ont été mesurés à l'aide du rapporteur d'un traceur militaire (figure 5). Ce rapporteur est trop petit (la règle ne fait que 20 centimètres au total et l'instrument est destiné à la lecture de cartes) pour mesurer l'angle formé par la baguette avec le sol. Le rapport ne précise pas non plus si le sol autour des cratères a été nivelé pour procéder aux mesures et, si tel est le cas, avec quel matériel. Ces défauts apparents pourraient aussi avoir une grande incidence sur le résultat des mesures.

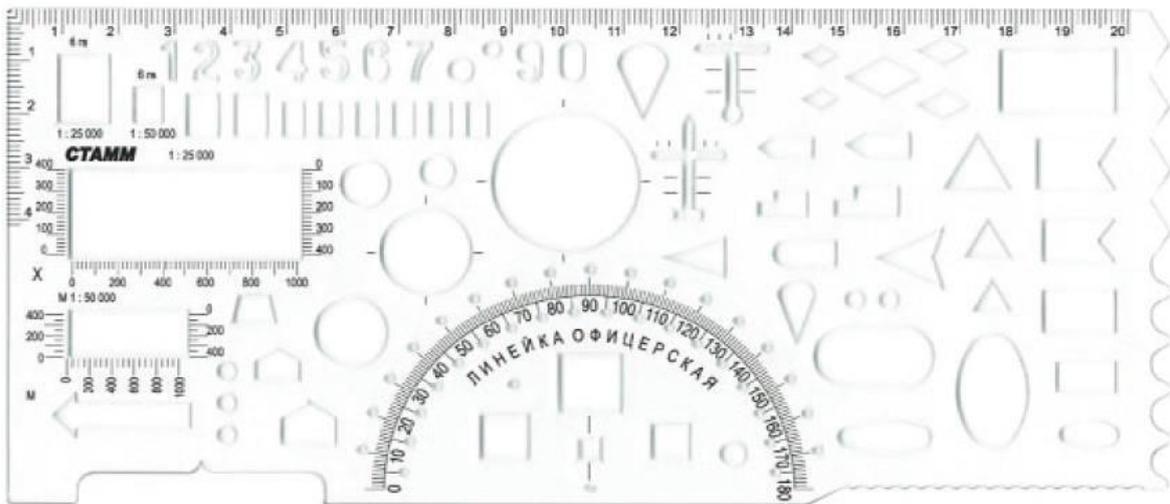


Figure 5
Traceur de mission de combat (la règle située en haut est en centimètres et correspond à sa taille réelle)⁹⁷

⁹⁶ Et si chaque cas correspond bien à un cratère provoqué par une ogive ayant explosé et non à un trou creusé par le moteur-fusée en se fichant dans le sol.

⁹⁷ Stamm website, "Combat mission plotter, flexible, with printed scale", https://stamm.ru/catalog/chertvezhnye_prinadlezhnosti/trafarety/trafarety_lineyki_ofiterskie/1182/ (annexe 268).

74. Par conséquent, les angles de descente mesurés peuvent être considérablement faussés.

75. En ce qui concerne la détermination des angles d'orientation horizontaux (directionnels) vers la zone de lancement, M. Dmitriev déclare dans son rapport avoir utilisé un instrument de mesure angulaire et un mètre-ruban pour établir la direction du tir. Il donne des angles exacts et identifie un lieu à Dokuchayevsk qu'il pense être la position de tir. M. Dmitriev ne rend pas compte de la manière dont les instruments ont été orientés pour déduire la direction à partir des cratères d'obus. Je comprends que l'inclinaison des cratères et les sillons formés par les débris d'obus puissent donner une indication générale de la direction mais je ne vois pas du tout comment il est possible d'atteindre une précision de l'ordre du millièm⁹⁸.

76. Il est également utile de préciser que le champ magnétique peut se trouver perturbé en présence de fragments d'obus métalliques dans la zone où les mesures sont effectuées. Il peut en résulter une orientation incorrecte de l'instrument de mesure angulaire et une mesure erronée de l'angle directionnel.

77. Une vidéo m'a été montrée, apparemment filmée par des journalistes qui ont visité le lieu d'impact les 13 et 14 janvier 2015. Il ressort de cette vidéo que, dans un cas au moins, le «cratère» a été causé par un fragment de la roquette qui a dû se planter dans le sol après l'explosion.



Figure 6
Fragment d'obus dans une cavité⁹⁹

⁹⁸ Un millièm est égal à 1/6000° de cercle.

⁹⁹ YouTube channel VideOnline, "Volnovakha video from the site of the bus shelling", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=17bXhbPzJ4k&t=210s>, 14 janvier 2015 (annexe 226).

78. Il semble probable que ce fragment ait été retiré avant que la cavité engendrée ait été mesurée ou que les mesures aient été faites en plaçant la baguette directement dans le tube du fragment d'obus¹⁰⁰. Il est possible que la même chose ait été faite pour les autres cratères, et j'ai vu des photographies illustrant cette méthode de mesure d'angle dans les rapports d'inspection concernant le pilonnage de Marioupol, que j'aborde ci-après. Dès lors que l'on a considéré que la cavité laissée par l'empennage (le moteur-fusée) représentait le cratère de l'explosion (et que la position du moteur-fusée reflétait la trajectoire de l'obus)¹⁰¹, l'analyse était faussée. Dans les systèmes de lance-roquettes multiples, le fragment constitué par l'empennage (moteur avec stabilisateurs) peut parfois se ficher dans le sol immédiatement après l'explosion du projectile. Cependant, la position dudit fragment dans le sol ne reflète pas la trajectoire de l'obus au moment de l'explosion. Lorsque la tête du projectile explose, ceci influence inévitablement la trajectoire du moteur, qui se trouve encore davantage modifiée lorsque le moteur s'enterre dans le sol. L'altération de la trajectoire est assez imprédictible et je ne connais aucune méthode permettant d'inférer l'angle d'inclinaison originel de l'obus à partir de l'angle du fragment planté dans le sol. Lorsque le fragment est extrait, la cavité engendrée par l'impact peut aussi, bien évidemment, changer de forme.

79. Je relève également que, le 17 janvier 2015, la mission spéciale d'observation a rapporté (après avoir analysé cinq cratères) que les tirs provenaient de la direction du nord-nord-est. Cette direction ne cadre pas avec la position (au nord) identifiée par l'enquête ukrainienne sur laquelle s'appuie le général Brown¹⁰². Il est cependant impossible de dire à présent quelles mesures étaient les plus fiables. Je ne connais pas les méthodes de travail de la mission d'observation, qu'elle ne décrit pas dans son rapport.

80. Pour établir précisément les conditions dans lesquelles s'est déroulé le pilonnage, il est important d'examiner les cratères en détail, mais aussi de recueillir des fragments de projectiles, afin de pouvoir identifier avec certitude le type de munition utilisée (notamment sa déformation propre et le type d'allumeur, l'utilisation ou non de destructeurs de portance). Or, aucun document d'enquête rendant compte de la collecte de fragments dans la plupart des cratères (ou leurs alentours) ne m'a été remis et les seules informations dont je dispose concernent les cratères n^{os} 1, 2 et 3¹⁰³. Outre qu'elles n'indiquent pas clairement où les fragments ont été retrouvés, elles ne contiennent pas de photographies des fragments sur le lieu d'impact.

2. Conclusions provisoires concernant les données d'inspection du cratère

81. Pour les raisons que je viens d'exposer, je ne pense pas que l'on puisse se fonder sur les angles de descente établis par M. Dmitriev et repris par le général Brown.

82. N'étant pas en mesure de vérifier ces données, je partirai du principe que la direction se situait quelque part entre le nord-nord-est (analyse de l'OSCE) et le nord-est (analyse de l'Ukraine). J'admettrai une marge d'erreur pour les angles directionnels mesurés par M. Dmitriev, ne sachant pas quelle méthode il a utilisé pour déduire la direction à partir des cratères.

¹⁰⁰ Record of Review, drafted by V. Romanenko, Senior Investigator for the Security Service of Ukraine (annexe 87 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁰¹ Ces cavités ne résultent pas de l'explosion de la tête du projectile, mais de l'impact de l'empennage lorsqu'il se plante dans le sol.

¹⁰² Rapport Brown, par. 25. Record of Review, drafted by V. Romanenko, Senior Investigator for the Security Service of Ukraine (annexe 87 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁰³ Expert Opinion No. 64/1-30/6, drafted by Ukrainian Scientific Research Institute for Special Equipment and Forensic Expert Examinations, Security Service of Ukraine (26 mars 2015) (annexe 113 au mémoire de l'Ukraine).

83. Les données de l'analyse des cratères présentées ci-dessus ne permettant pas d'établir la portée et la direction des tirs avec précision, j'examinerai l'autre méthode proposée (mais non appliquée) par le général Brown pour voir si l'on peut en tirer des conclusions plus fiables.

3. Analyse de l'ellipse de dispersion

84. Je vais à présent évaluer s'il est possible d'établir la direction et la portée des tirs sur la base de la dispersion des impacts. Le général Brown décrit, au paragraphe 13 de son rapport, la méthodologie utilisée pour ce faire, à laquelle je souscris. L'analyse est conduite sur la base de ce qu'on appelle les erreurs probables («probable errors», PE) et de l'ellipse de dispersion, c'est-à-dire une ellipse tracée de façon à relier tous les points d'impact engendrés par des obus, à l'exception de ceux qui, à l'évidence, ont considérablement dévié¹⁰⁴. Les erreurs probables correspondent à un huitième des axes majeur et mineur de l'ellipse de dispersion. Les données relatives aux erreurs probables peuvent être corrélées à la distance de tir en se reportant aux tables de tir reproduites ci-après (voir, par exemple, les figures 8 et 9). L'orientation de l'ellipse correspond à la direction des tirs.

85. La portée approximative d'un tir peut même être déduite de la forme globale de l'ellipse associée à la direction du tir. En effet, la corrélation des erreurs probables définies pour la portée et la direction change en fonction de la portée : à courte portée, les valeurs des erreurs en portée sont plus grandes que celles des erreurs en direction (l'ellipse de dispersion est étirée dans l'axe de la direction de tir) ; pour les tirs de longue portée, les erreurs en direction sont plus grandes que les erreurs en portée (l'ellipse de dispersion est étirée perpendiculairement à la direction de tir).

86. La figure 1 présentée au paragraphe 30 du rapport Brown illustre correctement l'ellipse de dispersion théorique produite par des roquettes de 122 millimètres à une portée de 19,6 kilomètres, à partir des données de la table de tir définissant la longueur des axes de l'ellipse : 1304 mètres en direction et 784 mètres en portée. L'ovale est étiré perpendiculairement à la direction déduite des tirs et représente typiquement la portée maximale de tir. Je suis d'accord qu'il s'agit de l'ellipse attendue pour cette portée (figure 7)¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Les ellipses sont définies en référence aux erreurs probables (PE), qui représentent les déviations typiques par rapport au point d'impact moyen. Les axes d'une ellipse de dispersion normale sont définis à huit PE pour la portée (le long de la ligne de tir) et huit PE pour la direction (perpendiculairement à la ligne de tir). Toute valeur située à l'extérieur de l'ellipse est considérée comme aberrante.

¹⁰⁵ Rapport Brown, par. 13.

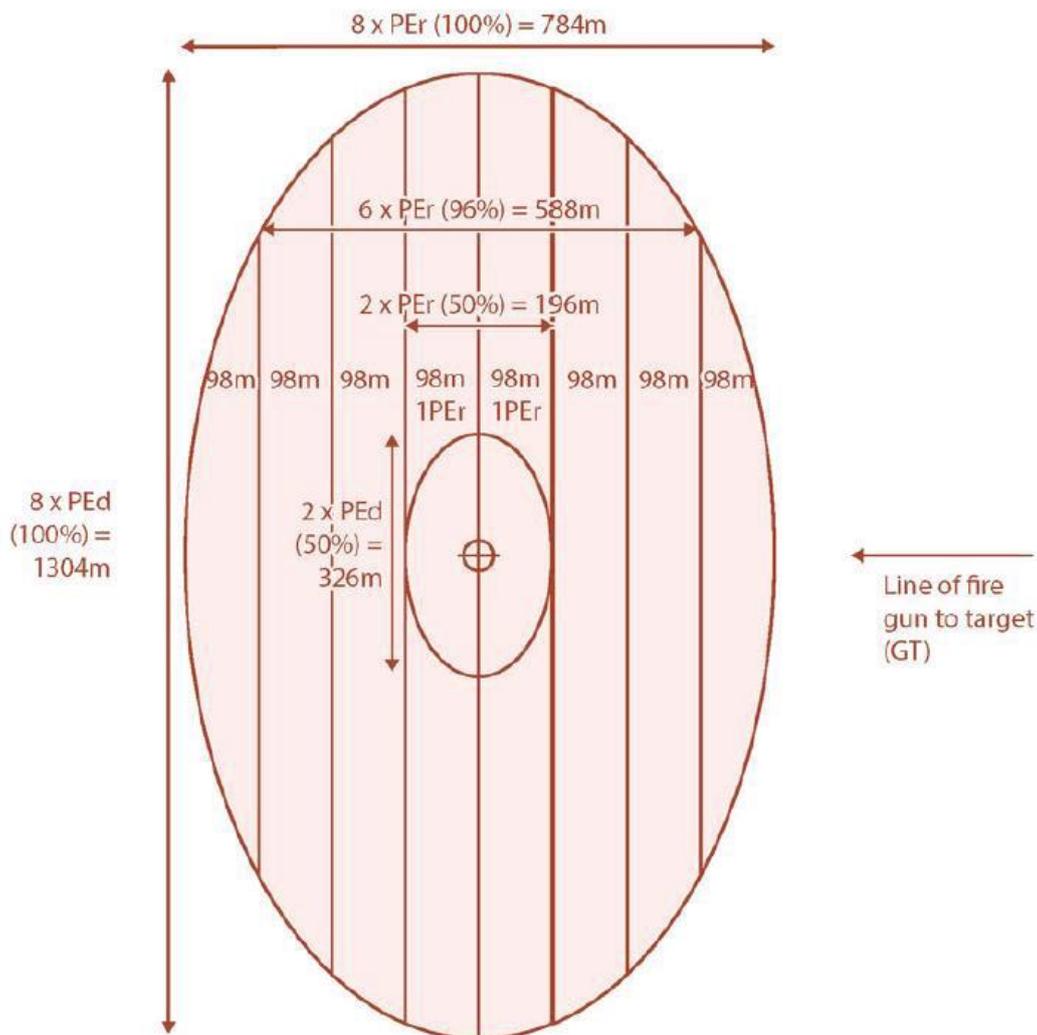


Figure 7
Représentation du schéma de chute produit par des roquettes de 122 millimètres à une portée de 19,6 kilomètres, d'après les données de la table de tir¹⁰⁶

Légende :

Line of fire gun to target = Ligne de tir pièce-but

87. Le général Brown retient toutefois des mesures très différentes lorsqu'il détermine l'ellipse de dispersion réelle de ces tirs au paragraphe 23 de son rapport ; il y évoque «une image prise par un drone de l'OSCE et ... une analyse effectuée par des enquêteurs du service de sécurité de l'Ukraine au moment des faits» et déclare qu'«elles montrent une dispersion des coups sur environ 640 mètres le long de la direction déduite des tirs et perpendiculaire de 580 mètres à la direction déduite des tirs».

88. La dispersion des coups (640 mètres en portée et 580 mètres en direction) retenue par le général Brown au paragraphe 23 ne coïncide pas avec l'ellipse décrite aux paragraphes 29 et 30¹⁰⁷.

¹⁰⁶ *Ibid.*, par. 30.

¹⁰⁷ D'ailleurs, un schéma figurant à l'annexe 599 du mémoire de l'Ukraine et qui m'a été montré confirme que les valeurs d'erreur pour la portée sont supérieures à celles qui concernent la direction. Il est évident que la dispersion en portée (du nord-est au sud-ouest, approximativement) est plus grande qu'en direction (du sud-est au nord-ouest, approximativement).

Au contraire, une dispersion des coups étirée dans l'axe d'une certaine direction de tir indique une portée maximale de 13 à 14 kilomètres même sans destructeurs de portance (figure 8). Avec des destructeurs de portance, la portée serait plus courte encore : 9 à 10 kilomètres (figure 9). Par conséquent, la portée de tir évaluée par le général Brown (19,4 à 19,8 kilomètres sans destructeurs de portance et 11,4 à 11,6 kilomètres avec) au paragraphe 26 de son rapport est incompatible, selon moi, avec ses propres calculs de la dispersion des coups.

Distance	Aim	Change in distance per one-mil change in aim	Narrow bracket ($4 B_d$)	Average Deflection	
				distance	lateral
D	P	ΔX_{mil}	B	B_d	B_b
m	mils	m	mils	m	m
13000	318	27	20	133	94
200	325	26	20	131	96
400	332	25	20	130	97
600	340	25	20	128	99
800	348	24	20	127	100
14000	356	24	21	125	102
200	364	23	21	123	104
400	372	23	21	122	106
600	381	22	22	121	107
800	389	22	22	120	109
15000	398	21	23	119	111
200	407	21	23	118	113
400	417	20	23	117	115
600	426	20	24	116	116
800	436	20	24	115	118

Figure 8

Extrait des tables de tir pour les projectiles explosifs à fragmentation M-21OF (sans destructeurs de portance) montrant les distances pour lesquelles les erreurs probables en portée (PEr) et en direction (PEd) sont de valeur égale¹⁰⁸. Pour les tirs de longue portée, les valeurs des erreurs en distance (la portée jusqu'à la cible) sont plus faibles que celles des erreurs latérales (en direction).

Légende :

- Distance = Distance
- Aim = But
- Change in distance per one-mil change in aim = Modification de la distance pour une modification du but d'un millièm

¹⁰⁸ Ministry of Defense of the USSR, Firing Tables for High Explosive Fragmentation Projectiles M-21OF (1985) (annexe 599 au mémoire de l'Ukraine).

Narrow bracket ($4B_d$) = Fourchette étroite ($4B_d$)
 Average Deflection = Déflection moyenne
 Distance = Distance
 Lateral = Latérale

Distance	Aim	Change in distance per one-mil change in aim	Narrow bracket ($4 B_d$)	Average Deflection	
				distance	lateral
D	P	ΔX_{mil}	B	B_d	B_b
m	mils	m	mils	m	m
9000	334	15	25	92	74
200	348	14	25	89	76
400	362	13	26	86	78
600	377	13	26	83	79
800	393	12	26	80	81
10000	411	12	27	77	83
200	429	11	27	74	85

Figure 9

Extrait des tables de tir pour les projectiles explosifs à fragmentation M-210F (sans destructeurs de portance) montrant les distances auxquelles les erreurs probables en portée (PEr) et en direction (PEd) sont approximativement de même valeur¹⁰⁹. Cet extrait montre également qu'à une portée de plus de 9800 mètres, les erreurs en distance (portée jusqu'à la cible) sont plus faibles que les erreurs latérales (en direction)

89. Dans le cas qui nous occupe, une erreur de plusieurs kilomètres dans le calcul de l'emplacement probable du site de lancement serait considérable. Les positions de la RPD et des forces armées ukrainiennes entre Dokuchayevsk et Buhas étaient apparemment très proches les unes des autres¹¹⁰. Dans ce contexte, les informations limitées (et divergentes) dont je dispose ne me permettent pas d'attribuer clairement la responsabilité des tirs à l'une quelconque des parties.

C. Conclusions relatives au lieu d'origine des tirs

90. Il ressort de l'analyse qui précède que le général Brown a fourni des données incohérentes en ce qui concerne le lieu d'origine de l'attaque.

91. Je ne peux exclure l'hypothèse que les milices de la RPD aient ouvert le feu sur des unités des forces armées ukrainiennes (et fait une erreur de pointage) ou qu'il se soit agi de tirs fratricides de la part de l'Ukraine (par exemple, une erreur dans la désignation d'objectif). Quoiqu'il en soit, je ne dispose pas d'informations suffisantes sur les circonstances des opérations militaires pour évaluer

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ La distance entre les positions s'établirait à quatre à six kilomètres environ, voir rapport Bobkov, figure 23.

si, d'un point de vue militaire, ces tirs étaient appropriés et s'ils pouvaient être le fruit de quelque erreur.

D. Conclusions générales

92. Compte tenu des insuffisances et incohérences du dossier de l'enquête, telles qu'exposées ci-dessus, et du fait que je ne possède pas toutes les informations nécessaires aux fins d'une analyse détaillée, je suis dans l'impossibilité de reconstituer les événements du 13 janvier 2015. Des éléments incitent raisonnablement à penser que le pilonnage du secteur immédiatement adjacent au poste de contrôle de Buhas a eu lieu dans le contexte d'affrontements armés qui se déroulaient plus largement dans cette zone, mais il est impossible de dire avec certitude pourquoi cet endroit précis a été pilonné.

93. Le poste de contrôle de Buhas était tenu par des formations armées et faisait partie des positions de combat de l'Ukraine. En particulier, il m'apparaît à l'examen des informations de sources ouvertes qui m'ont été fournies, que l'unité qui servait ce poste au moment des faits équipait au moins deux positions de tir pour armes légères et disposait d'au moins un véhicule blindé, ainsi qu'il a été observé à divers moments au poste de contrôle. Le poste de contrôle comptait au moins deux positions enterrées pour des véhicules militaires (visibles sur l'image satellite). Il contrôlait une route importante et probablement essentielle pour le ravitaillement des positions ukrainiennes proches de Dokuchayevsk.

94. En outre, les unités militaires du gouvernement ukrainien étant présentes dans le secteur général où se trouvait le poste de contrôle, elles auraient pu se déplacer à travers le territoire adjacent pour appuyer le combat d'unités contre les forces armées de la RPD. Je ne sais pas de quelles informations le personnel militaire de la RPD (et en particulier, le commandement) disposait et je n'exclus pas qu'il ait pu être mal informé.

95. Par conséquent, la conclusion du général Brown selon laquelle rien ne pouvait justifier militairement le pilonnage omet de prendre en compte le rôle apparent du poste de contrôle dans le système de positions opérationnel des forces armées ukrainiennes dans ce secteur, ou le contexte d'hostilités dans la zone entourant plus largement le poste de contrôle. Je pense que ce pilonnage a pu constituer un élément des activités militaires.

96. Par ailleurs, sur la base des données disponibles, je ne pense pas que l'on puisse conclure que les tirs visaient le poste de contrôle, la route ou encore les véhicules civils qui traversaient ou passaient à proximité du poste de contrôle.

97. Les conclusions du général Brown quant à l'origine des tirs me paraissent infondées. Sa description du schéma d'impact contredit sa conclusion relative à la portée des tirs. En même temps, le rapport Brown prend appui sur les résultats de l'analyse de cratères issus de l'enquête ukrainienne et les reprend sans la moindre critique. Or, comme je l'ai fait remarquer ci-dessus, ces données ne sont pas fiables. Ma propre analyse montre qu'aucune conclusion valable ne peut être tirée à partir des données qui m'ont été fournies.

III. PILONNAGE DU «MICRODISTRICT» VOSTOCHNIY DE MARIOUPOL LE 24 JANVIER 2015

A. Situation opérationnelle dans le secteur du pilonnage

1. Positions des parties à Marioupol et ses alentours

98. Comme je l'ai déjà expliqué, pour émettre un avis sur une opération de combat et ses conséquences, il est essentiel d'examiner son contexte, soit en premier lieu, les positions des parties, le territoire qu'elles contrôlent et l'état des hostilités dans les autres directions les plus proches. Il est impossible, sans ces éléments, de parvenir à une interprétation fondée et étayée des objectifs potentiels de l'attaque. Je conduis cette analyse sur la base de sources publiques et de dossiers de l'enquête ukrainienne qui m'ont été fournis. Je constate cependant que ces dossiers ne contiennent pas certains documents indispensables, tels que les ordres, les instructions données aux troupes, les rapports de situation et d'activité, les carnets militaires. Comme je l'ai expliqué plus haut au paragraphe 7, ces sources m'aideraient substantiellement à analyser la situation militaire et sans doute à comprendre quelles étaient les cibles du pilonnage du 24 janvier 2015.

99. Je relève que la carte 4 reproduite dans le mémoire de l'Ukraine¹¹¹ diffère de celle publiée le 24 janvier 2015 par le centre d'information et d'analyse¹¹². Sur cette dernière, Shyrokyne apparaît contrôlée par la RPD, de même, si l'on en juge par la ligne de frontière presque droite, que Sakhanka¹¹³. Hnutove apparaît également sous le contrôle de la RPD sur les deux cartes¹¹⁴. A l'examen de plusieurs sources auxquelles je me réfère ci-après, il est probable qu'aucune de ces cartes ne reflète correctement la situation qui prévalait réellement dans la zone des hostilités, le jour du pilonnage. S'il ressort effectivement d'autres sources (voir ci-après) que Sakhanka et Shyrokyne étaient sous le contrôle de la RPD, ce n'était pas le cas, semble-t-il, d'Hnutove.

100. Je constate, en cherchant à reconstituer la situation militaire, que des informations issues de sources différentes ne coïncident pas toujours. Des informations de source publique rapportent ainsi la présence de forces de l'opération antiterroriste à Hnutove¹¹⁵, Pavlopil¹¹⁶ et Talakivka^{117 118}. Une décision judiciaire ukrainienne contre l'informateur présumé de la RPD, M. Kirsanov, indique que les positions situées à Talakivka existaient antérieurement. Elle établit en effet que M. Kirsanov avait signalé le déploiement d'équipements militaires des forces armées ukrainiennes à cet endroit le

¹¹¹ Mémoire de l'Ukraine, carte 4, p. 54.

¹¹² Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The situation in the Eastern regions of Ukraine 24.01.2015", 24 janvier 2015, <http://mediarnbo.org/2015/01/24/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-24-01-15/?lang=en> (annexe 58).

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Voir ci-dessus, notes 111 et 112.

¹¹⁵ A environ 11 kilomètres du «microdistrict» de Vostochy.

¹¹⁶ A environ 17 kilomètres du «microdistrict» de Vostochy.

¹¹⁷ A environ 8 kilomètres du «microdistrict» de Vostochy.

¹¹⁸ Radio Svoboda, "Hostilities continue in the area of the Donetsk Airport - ATO headquarters", 21 janvier 2015, <https://web.archive.org/web/20201127053625/https://www.radiosvoboda.org/a/26806294.html> (annexe 102).

14 janvier 2015¹¹⁹. Ces positions m'apparaissent comme des positions avancées des forces de l'opération antiterroriste¹²⁰.

101. Ces éléments concordent également avec la teneur d'une conversation produite par l'Ukraine (entre, selon elle, M. Kirsanov et un combattant de la RPD), interceptée le 24 janvier 2015. D'après cet échange, la RPD tentait de lancer une offensive sur les positions situées à proximité de Hnutove et les forces armées ukrainiennes envoyaient un convoi d'équipement militaire pour les «rencontrer» à cet endroit¹²¹. Le terme semble faire référence à une manœuvre des forces armées ukrainiennes visant à renforcer leurs positions à Hnutove.

102. Je n'ai connaissance d'aucun rapport ni d'aucune déclaration indiquant que Hnutove et Talakivka auraient été prises par la RPD le 24 janvier 2015. Aussi me semble-t-il approprié, aux fins de mon analyse, de considérer que la ligne de séparation passait entre les localités de Pavlopil et Oktyabr (sous le contrôle de la RPD, d'après la mission spéciale de surveillance de l'OSCE)¹²² au nord et au nord-est de Marioupol et se prolongeait vers le sud, longeant les positions des forces armées ukrainiennes installées à Hnutove et Talakivka.

103. Cette hypothèse trouve une confirmation générale dans le rapport Bobkov, qui identifie un certain nombre de positions ukrainiennes autour d'Hnutove et Talakivka ainsi qu'en face de Marioupol¹²³, dont les défenses sont orientées vers l'est.

104. En ce qui concerne la partie sud de la zone proche de Marioupol, il semble que les forces de la RPD contrôlaient Shyrokyne et qu'elles auraient pu se rapprocher encore de Vynohradne, au sud de Marioupol, voire de Lebedynske (à environ 4 kilomètres à l'est de Marioupol).

105. Il ressort des rapports de la mission spéciale d'observation de l'OSCE qu'à la date du 11 janvier 2015 Shyrokyne et Sakhanka étaient sous le contrôle de la RPD¹²⁴. Ces deux localités auraient pu, en théorie, être reprises par les forces armées ukrainiennes à un moment donné, avant le 24 janvier 2015, mais je n'ai connaissance d'aucun rapport en ce sens et il apparaît, notamment si l'on se réfère à la carte du centre d'information et d'analyse que ces zones résidentielles étaient contrôlées par la RPD à la date du 24 janvier 2015.

¹¹⁹ Ukraine, Primorsky District Court of Marioupol, Case No. 265/4773/15-k, Judgment, 18 juin 2019, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/82431956> (annexe 77).

¹²⁰ Dmitry Tymchuk : «Les combats continuent de faire rage dans le secteur de Marioupol. Les groupes avancés des troupes russes et terroristes ne pouvaient progresser au nord et au nord-est de cette ville. Des combats et des pilonnages particulièrement intenses ont été rapportés dans le secteur de Pavlopil-Sartana. L'artillerie ennemie bombarde massivement les positions avancées des troupes ukrainiennes, afin de créer les conditions qui permettront à des groupes de militants de progresser plus avant». Facebook page of Dmitriy Tymchuk, former member of parliament of Ukraine, Ukrainian military expert and blogger, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/dmitry.tymchuk/posts/625257450936247>, 22 janvier 2015 (annexe 189).

¹²¹ Intercepted Conversation between Kirsanov and Ponomarenko (11:04:12, 24 janvier 2015) (annexe 415 au mémoire de l'Ukraine).

¹²² OSCE, «Compte-rendu immédiat de la mission spéciale de surveillance (SMM) de l'OSCE en Ukraine le 24 janvier 2015 : tirs d'artillerie dans la rue Olimpiiska à Marioupol» [*Traduction française fournie par l'Ukraine le 1^{er} mars 2017 dans son dossier de documents à l'appui de sa demande en indication de mesures conservatoires*] (annexe 328 au mémoire de l'Ukraine).

¹²³ Rapport Bobkov, figure 26.

¹²⁴ OSCE SMM. Daily report as of 11 January 2015 (annexe 6).

106. Certains rapports indiquent (sur la base de sources des milices) que Lebedynske a été prise par la RPD le 19 janvier 2015¹²⁵. Une déclaration du ministère ukrainien des affaires intérieures datées du 25 janvier 2015 et fournie par l'Ukraine dans l'annexe 91 à son mémoire confirme également que Lebedynske ne se trouvait pas sous le contrôle des forces gouvernementales¹²⁶.

107. Parmi les documents de sources ouvertes que l'on m'a procurés figure un rapport du 21 janvier 2015, selon lequel

«les combats pour le contrôle de cette ville portuaire vont croissant, de même que son isolement. L'épicentre des combats se situe actuellement à la périphérie est et nord-est de Marioupol... le commandement ukrainien ne pourra pas tenir Marioupol très longtemps.»¹²⁷

108. Selon une autre source, le 24 janvier 2015, à 21 h 25, les forces de la RPD auraient réussi à atteindre une zone proche d'une intersection située au sud de Marioupol, reliant Vynohradne¹²⁸.

109. Il m'a été présenté une carte, publiée sur les médias sociaux en août 2019 par Vyacheslav Abroskin (figure 10)¹²⁹, alors chef adjoint de la police nationale ukrainienne¹³⁰. A mon avis, et sur la base des informations qui précèdent, cette carte donne très probablement une représentation exacte de la situation au 24 janvier 2015. Elle montre également que deux postes de contrôle des forces armées ukrainiennes proches de Vynohradne ont été bombardés à 9 h 15 et 9 h 20, le 24 janvier 2015.

¹²⁵ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=20012015&w=wall-57424472_40464%2Fall, 20 janvier 2015 (annexe 185). VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-57424472?day=21012015&w=wall-57424472_40651%2Fall, 21 janvier 2015 (annexe 188).

¹²⁶ Donetsk Region Main Directorate of the Ministry of Internal Affairs of Ukraine, All Necessary Measures Being Taken to Deal with the Consequences of Militants' Shelling of Marioupol (25 janvier 2015) (annexe 91 au mémoire de l'Ukraine).

¹²⁷ VKontakte page Reports from the Novorossiia's militia, 21 janvier 2015 (annexe 188).

¹²⁸ *Slovo I Dilo*, "Shelling of a Residential Area in Marioupol (Infographic)", 24 janvier 2015, <https://www.slovoidilo.ua/articles/7102/2015-01-24/obstrel-zhilogo-sektora-v-Marioupole.html> (annexe 108).

¹²⁹ Facebook page of Vyacheslav Abroskin, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Vyacheslav.Abroskin/posts/2156580624634600>, 15 août 2019 (annexe 215).

¹³⁰ *Liga.Dossier*, "Vyacheslav Abroskin, Rector of the Odessa University of Internal Affairs, former First Deputy Head of the National Police of Ukraine", 19 avril 2021, <https://file.liga.net/persons/abroskin-vyacheslav> (annexe 145).

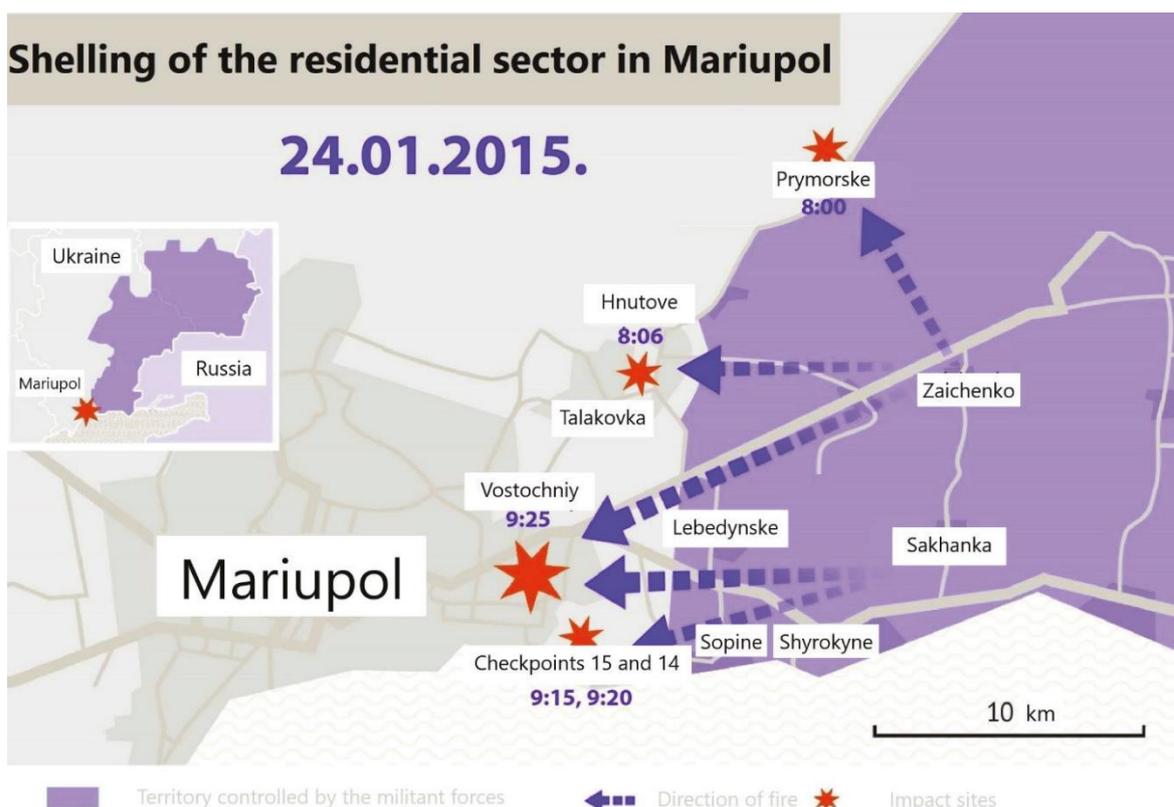


Figure 10

Carte publiée sur la page Facebook de Vyacheslav's Abroskin¹³¹ (dans un souci de clarté, j'ai ajouté les noms de certaines zones résidentielles)

Légende :

Shelling of the residential sector in Mariupol	=	Pilonnage du secteur résidentiel de Marioupol
Checkpoints 15 et 14	=	Postes de contrôle 15 et 14
Territory controlled by the militant forces	=	Territoire contrôlé par les forces militantes
Direction of fire	=	Direction des tirs
Impact sites	=	Lieux d'impacts

110. Le rapport Bobkov s'appuie sur l'imagerie satellite pour identifier les positions des forces ukrainiennes situées entre Hnutove, au nord, et Vynohradne, au sud. Il apparaît que toutes ses positions forment une ligne de défense protégeant Marioupol qui coïncide avec ma propre perception de la ligne de front.

2. La conduite des hostilités dans le secteur de Marioupol et l'intention annoncée de la RPD de prendre Marioupol

111. Il m'est difficile d'apprécier quels étaient les intentions et objectifs concrets des parties les 23 et 24 janvier. Il importe toutefois d'examiner le pilonnage du 24 janvier dans le contexte d'une opération offensive des forces de la RPD, telle que décrite dans un certain nombre de sources ouvertes évoquées ci-après.

¹³¹ Je relève que le général de police Abroskin utilise le terme «terroristes» pour désigner les forces de la RPD. Mes références à cette source ou à toute autre source employant ce terme ne valent pas adhésion de ma part à cette caractérisation.

112. L'analyse des pièces et des informations de source ouverte qui m'ont été fournies font apparaître une situation tendue dans le secteur de Marioupol et le territoire adjacent.

113. Aux derniers jours de janvier, des hostilités actives (impliquant des tirs d'artillerie) ont été rapportées à proximité de la ligne de séparation passant à l'est et au nord de Marioupol.

114. D'après les documents de source ouverte qui m'ont été fournis, j'interprète la situation de la façon suivante :

- a) Le 19 janvier, la page Facebook «défense de Marioupol»¹³² a signalé dix tirs d'artillerie contre des positions tenues par les forces armées ukrainiennes à proximité d'Orlovske¹³³, Hnutove, Chermalyk¹³⁴ et Pavlopil¹³⁵. D'après cette source, les tirs provenaient de mortiers, de pièces d'artillerie, de lance-grenades et de systèmes de missiles antichars.
- b) Le 20 janvier, la «BBC News Russian» faisait état d'une intensification générale des combats dans l'est de l'Ukraine. L'article recensait en particulier onze bombardements autour de Marioupol, conduits à l'aide de mortiers, de lance-grenades et d'un système de missiles antichars¹³⁶. La chaîne rapportait que les positions des forces armées ukrainiennes qui avaient essuyé le feu le plus intense se trouvaient dans les environs de Hnutove et de Chermalyk, et indiquait que les informations au sujet d'une offensive générale contre Marioupol n'étaient pas confirmées¹³⁷.
- c) Le 21 janvier, des sources ont rapporté des hostilités actives à proximité de Marioupol et notamment le pilonnage intensif de positions des forces armées ukrainiennes situées aux environs de Sartana, Talakivka et Pavlopil (localités voisines situées au nord nord-est de la ville). Un autre analyste militaire ukrainien, M. Tymchuk, a estimé que le pilonnage intensif était destiné à couvrir le renforcement des positions de la RPD dans la direction de Marioupol¹³⁸.
- d) Le 22 janvier, M. Tymchuk a de nouveau fait état d'intenses combats autour des mêmes positions. Selon lui, l'artillerie de la RPD «a pilonn[é] de façon intensive les positions des forces armées

¹³² Facebook page Defence of Marioupol, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Marioupol.oborona/posts/565411070262497?tn=-R>, 19 janvier 2015 (annexe 184).

¹³³ A plus de 15 km au nord-nord-est de Marioupol.

¹³⁴ A plus de 20 km au nord-nord-est de Marioupol.

¹³⁵ A plus de 16 km au nord-nord-est de Marioupol.

¹³⁶ *BBC News Russia*, "Fighting breaks out again in Eastern Ukraine", 20 janvier 2015, https://www.bbc.com/russian/international/2015/01/150120_ukraine_donetsk_airport_fighting (annexe 101).

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Facebook page of Dmitry Tymchuk, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/dmitry.tymchuk/posts/624786844316641>, 21 janvier 2015 (annexe 187).

«L'ennemi a lancé plusieurs attaques d'un feu nourri sur les positions avancées de l'Ukraine dans le secteur de Marioupol (dans les environs de Talakivka, Pavlopil et Sartana). Les attaques visaient à couvrir le redéploiement de troupes russes et terroristes dans la région de Marioupol. Les groupes avancés de l'ennemi ont reçu un renfort considérable en hommes et en équipement militaire. Selon les observations, l'ennemi a au moins dix chars en opération immédiate sur les positions avancées. Les véhicules blindés de l'ennemi progressent toujours vers la ligne de front.»

ukrainiennes situées sur la ligne de front afin de préparer de futures avancées des forces rebelles»¹³⁹.

- e) Le 23 janvier 2015, le dirigeant de la RPD (M. Alexander Zakharchenko) a déclaré : «nous combattons jusqu'à ce que nous ayons atteint la frontière régionale du Donetsk». La presse y a vu «le signe que les rebelles projettent de s'emparer des territoires ouest et sud de la région, dont la ville portuaire de Marioupol aujourd'hui sous contrôle ukrainien»¹⁴⁰.
- f) Le même jour, Yevgeny Deidei, député ukrainien et commandant du bataillon Kyiv-1, a publié sur Facebook le message suivant : «[a]près la déclaration de Zakharchenko sur son intention de prendre Marioupol, les terroristes ont commencé à avancer avec des chars dans les secteurs adjacents à la ville», ajoutant qu'il n'excluait pas que «les attaques actives des séparatistes dans les autres secteurs tenues par l'opération antiterroriste soient une tactique de diversion»¹⁴¹.
- g) Le porte-parole officiel de «l'opération antiterroriste», M. Lysenko, aurait déclaré le même jour (23 janvier) que si la RPD ne fai[sai]t pas avancer ses chars dans la direction de Marioupol, elle «pilonn[ait] d'un feu nourri les positions des forces [ukrainiennes] à la périphérie de Marioupol, à l'aide, en particulier, de pièces d'artillerie et de chars»¹⁴². Il aurait également dit que ces tirs d'artillerie ne pouvaient être considérés comme le début de l'avance vers Marioupol, estimant que les forces de la RPD n'étaient pas capables d'une telle avance. M. Zakharchenko a cependant confirmé, le 24 janvier, que la RPD avait commencé à avancer sur Marioupol¹⁴³.

115. N'étant pas en mesure de vérifier l'exactitude de toutes les sources précitées, je vais supposer qu'elles étaient relativement exactes. Sur cette base, l'on observe, dans la période du 19 au 23 janvier 2015, une montée en puissance des activités militaires dans les secteurs proches de Marioupol avec, notamment, le pilonnage des deux positions des forces armées ukrainiennes situées à proximité de la ville (et plus loin, au nord nord-est). Je ne sais pas quel pouvait être l'objectif final de ces attaques mais je relève que M. Zakharchenko donnait à l'offensive l'objectif affiché de prendre Marioupol¹⁴⁴. Cette intention a été exprimée le 23 janvier puis réitérée le 24 janvier, lorsque M. Zakharchenko a déclaré : «aujourd'hui, nous avons commencé notre avance à Marioupol»¹⁴⁵. Au

¹³⁹ Facebook page of Dmitriy Tymchuk, former member of parliament of Ukraine, Ukrainian military expert and blogger, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/dmitry.tymchuk/posts/625257450936247>, 22 janvier 2015 (annexe 189).

«Les combats continuent de faire rage dans le secteur de Marioupol. Les groupes avancés des troupes russes et terroristes ne pouvaient progresser au nord et au nord-est de cette ville. Des combats et des pilonnages particulièrement intenses ont été rapportés dans le secteur de Pavlopil-Sartana. L'artillerie ennemie bombarde massivement les positions avancées des troupes ukrainiennes, afin de créer les conditions qui permettront à des groupes de militants de progresser plus avant.»

¹⁴⁰ *Newsweek*, "Civilians Caught in Crossfire as Ukraine Separatists Make Gains", 23 janvier 2015, <https://www.newsweek.com/pro-russian-rebels-mount-new-offensive-ukraine-held-territory-301514> (annexe 104).

¹⁴¹ Facebook page of Evgeniy Deidei, coordinator of the Kyiv-1 battalion, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/evgeniy.deidei/posts/742959402462277>, 23 janvier 2015 (annexe 190).

¹⁴² *UNIAN*, "ATO Headquarters: the militants are not attacking Marioupol, but they are intensively shelling its outskirts", 23 janvier 2015, https://www.unian.net/war/1035588-shtab-ato-boeviki-ne-nastupayut-na-Marioupol-no-intensivno-obstrelivayut-ego-okrestno_sti.html (annexe 103).

¹⁴³ YouTube channel Russian Dialogue.ru, "Zakharchenko on the beginning of the offence on Marioupol", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=ShOHb-aHJHw>, 24 janvier 2015 (annexe 229) : «Je voudrais dire qu'aujourd'hui nous avons commencé notre avance à Marioupol...»

¹⁴⁴ Voir ci-dessus, notes 68 et 140.

¹⁴⁵ YouTube channel Russian Dialogue.ru, "Zakharchenko on the beginning of the offence on Marioupol", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=ShOHb-aHJHw>, 24 janvier 2015 (annexe 229).

vu de ces déclarations, il semble probable que les attaques d'artillerie menées à partir du 19 janvier visaient à neutraliser les positions des forces armées ukrainiennes autour de la ville.

116. M. Zakharchenko a, semble-t-il, modifié son discours le soir du 24 janvier (la ville avait alors déjà été touchée). Bien qu'ayant annoncé plus tôt dans la journée une «avance à Marioupol», il s'exprimait, au soir, dans une brève déclaration, en ces termes :

«Jusqu'à maintenant, nous n'avons mené aucune opération active près de Marioupol. Nous économisons nos forces. Mais maintenant que Kiev a décidé de rejeter sur nous la responsabilité de ses tirs de GRAD mal ajustés, qui ont frappé le quartier résidentiel depuis Berdyanskoye, j'ai ordonné que les positions des forces ukrainiennes situées à l'est de Marioupol soient neutralisées.

Personne ne va envahir la ville. ... c'est notre peuple qui vit là, le même peuple du Donetsk.»¹⁴⁶

117. Il me paraît difficile de concilier cette déclaration avec les autres informations rapportées que je viens de mentionner, dont les propres déclarations de M. Zakharchenko des 23 et 24 janvier. Après les événements du 24 janvier, M. Zakharchenko a certes pu décider d'annuler l'offensive terrestre qui devait aboutir à la prise de la ville et il n'a reconnu l'implication des milices dans aucun des tirs d'artillerie conduits dans le secteur au moment où la zone résidentielle a été touchée. M. Zakharchenko a cependant dit, dans sa déclaration du soir, qu'il y avait eu une augmentation significative des forces ukrainiennes autour de Marioupol. Je pense, à l'examen global des sources précitées, que les positions autour de Marioupol ont très probablement été pilonnées par la RPD le 24 janvier et avant cette date, et qu'au moins jusqu'à la déclaration de M. Zakharchenko au soir du 24 janvier, ces activités répondaient à l'objectif déclaré d'une avance à Marioupol.

118. Je ne connais pas la stratégie de la RPD dans ce conflit et n'entends pas me livrer à des conjectures sur les véritables raisons qui sous-tendaient l'avance sur Marioupol. La ville possède toutefois manifestement des infrastructures de valeur. Elle abrite notamment un vaste port d'une grande importance pour l'industrie locale, où transitent semble-t-il chaque année plus de 17 millions de tonnes de marchandises (blé, pétrole, minerais, métaux, charbon, etc.)¹⁴⁷. Il m'apparaît que les approvisionnements en charbon étaient d'une importance vitale pour l'Ukraine puisque ses propres ressources situées dans le bassin du Donbass se trouvaient dans la zone de conflit¹⁴⁸. Marioupol semble aussi revêtir une importance stratégique et militaire considérable. D'après une déclaration publiée par M. Gerashchenko le 24 février 2015, l'industrie métallurgique et l'industrie lourde de Marioupol étaient essentielles à la capacité de l'Ukraine de produire des blindages pour les véhicules militaires¹⁴⁹. De l'avis de M. Gerashchenko, cet élément était connu de la RPD et expliquait son

¹⁴⁶ *Ria News*, "Zakharchenko: the militia are not going to assault Marioupol", 24 janvier 2015, <https://ria.ru/20150124/1044114975.html> (annexe 106) ; le terme employé par M. Zakharchenko était «дончане», utilisé pour désigner les habitants de la région (au sens très large) du Donetsk.

¹⁴⁷ *Port News*, "Cargo turnover at Marioupol (Ukraine) in the first 5 months of 2015 decreased by 35.5% and reached 3.812 mln tonnes", 9 juin 2015, accessible à l'adresse suivante : <https://portnews.ru/news/201076/> (annexe 114).

¹⁴⁸ *Capital*, "Will Ukrainian coking coal really become Ukrainian?", 27 février 2020, <https://www.capital.ua/ru/publication/138560-stanet-li-ukrainskiy-koksuyuschisya-ugol-deystvitelno-ukrainskim#ixzz6wHNkNZMe> (annexe 141).

¹⁴⁹ Facebook page of Anton Gerashchenko, accessible à l'adresse : https://www.facebook.com/anton.gerashchenko.7/posts/816004235153092?rdc=2&rdc_rdr, 24 février 2015 (annexe 194). De mars à novembre 2014, M. Gerashchenko était conseiller externe auprès du ministre des affaires intérieures de l'Ukraine, Arsen Avakov : voir Liga.Dossier, "Gerashchenko Anton, Deputy Minister of Internal Affairs of Ukraine", 9 février 2021, <https://file.liga.net/persons/gerashchenko-anton> (annexe 142).

intention de prendre Marioupol. Je note également que la ville se trouvait antérieurement sous le contrôle de la RPD¹⁵⁰.

119. Si je ne vois pas de preuves suffisantes d'une véritable tentative de prendre Marioupol, rien ne me permet de supposer que la RPD n'avait pas programmé pareille avance sur la ville.

120. Il a en outre été rapporté qu'après les tirs d'artillerie, le même jour, les autorités de Marioupol ont déclaré qu'elles avaient renforcé les mesures de sécurité dans la ville et que «toutes les unités étaient prêtes pour le combat»¹⁵¹. Il semblerait donc que les autorités ukrainiennes reconnaissaient la possibilité d'une offensive terrestre et s'y préparaient.

121. Dans cette situation, pilonner toutes les positions ukrainiennes défendant la ville constituerait une phase préparatoire logique à l'offensive, et il semble que ce soit bien ainsi que le concevait M. Deidei, cité plus haut (voir le paragraphe 114 f) ci-dessus). Diverses raisons pouvaient empêcher l'«offensive terrestre» projetée contre la ville de se produire (notamment, des considérations d'ordre tactique et des priorités dans d'autres zones de combat actif).

122. Je constate que le général Brown n'analyse pas la situation que j'ai exposée ci-dessus, se contentant d'observer qu'«aucune offensive terrestre ne se préparait» contre le «poste de contrôle nord», position qu'il identifie comme la cible militaire la plus susceptible d'avoir été visée par l'attaque¹⁵². Compte tenu des éléments précédents, je ne partage pas l'avis du général Brown selon lequel les forces de la RPD ne projetaient pas d'offensive terrestre. Il ressort des transcriptions qui m'ont été fournies que les forces de la RPD entendaient bien progresser plus avant sur le territoire contrôlé par les forces armées ukrainiennes dans la direction de Marioupol¹⁵³, ce qui concorde avec les informations de source publique rapportant l'avance sur la ville.

123. Au vu de la situation militaire générale décrite plus haut, je pense que les tirs d'artillerie qui ont frappé Marioupol le 24 janvier 2015 doivent très certainement être replacés dans le contexte d'une offensive générale dirigée contre les positions des forces armées ukrainiennes dans ce secteur et de l'offensive programmée sur la ville. Cette analyse est également étayée par les événements du 24 janvier 2015, notamment les éléments pertinents des conversations interceptées, que j'examine en plus amples détails ci-après¹⁵⁴. De même que pour d'autres interceptions, je ne peux me prononcer sur la fiabilité des éléments qu'elles contiennent. Dans la mesure, toutefois, où elles reflètent des conversations réelles, elles portent fortement à croire que le 24 janvier 2015 les milices pilonnaient plusieurs positions ukrainiennes en même temps. Si la plupart des transcriptions ne révèlent pas

¹⁵⁰ Voir ci-dessus, figure 4.

¹⁵¹ *Associated Press*, "Police: 10 Killed in Marioupol Shelling in Ukraine", 24 janvier 2015, <http://web.archive.org/web/20150124110035/http://abcnews.go.com/International/wireStory/10-reported-killed-rocket-fire-Marioupol-ukraine-28447614> (annexe 107).

¹⁵² Rapport Brown, par. 49, renvoyant à Ministry of [Internal Affairs] of Ukraine, Main Department of the National Guard of Ukraine Letter No. 27/6/2-3553 to the Ministry of Foreign Affairs of Ukraine (31 mai 2018) (annexe 183 au mémoire de l'Ukraine). Le général Brown renvoie à la lettre adressée par la garde nationale de l'Ukraine, dans laquelle je ne vois aucune déclaration à cet effet.

¹⁵³ Voir par. 127-133.

¹⁵⁴ Intercepted Conversation between «Evdotiy» («Pepel») and «Kirsanov» (10:36:40, 24 janvier 2015) (annexe 413 au mémoire de l'Ukraine) ; Translation of the transcripts of the Intercepted Conversation between Kirsanov and Ponomarenko (10:38:14, 24 janvier 2015) contained in Annex 414 to the Memorial of Ukraine (annexe 255) ; Translation of the transcripts of the Intercepted Conversation between Kirsanov and Ponomarenko (11:04:12, 24 janvier 2015) contained in Annex 415 to the Memorial of Ukraine (annexe 254) ; Translation of the transcripts of the Intercepted Conversations of Maxim Vlasov (23-24 janvier 2015) contained in Annex 408 to the Memorial of Ukraine (annexe 253).

l'emplacement de ces positions ukrainiennes, les noms par lesquels il est fait référence à ces dernières¹⁵⁵ et aux sources des tirs conduits en riposte¹⁵⁶ indiquent que les tirs étaient probablement dirigés contre diverses positions militaires situées aux alentours de Marioupol. Cette hypothèse cadre avec le fait qu'une décision judiciaire ukrainienne a reconnu M. Kirsanov (qui, d'après ce que j'ai compris, est accusé par l'Ukraine d'avoir fourni des informations à la RPD au sujet de l'emplacement de cibles militaires autour de Marioupol) coupable d'avoir fourni à la RPD les coordonnées des positions des forces armées ukrainiennes situées à proximité de Talakivka, Sartana, et Vynohradne¹⁵⁷, positions qui ont ensuite été pilonnées¹⁵⁸.

124. La carte d'Abroskin (figure 10 ci-dessus) signale également des tirs sur des positions proches de Talakivka et Primorskoye et une position installée sur une route à l'est de la ville. L'on peut comprendre que les événements tragiques de Marioupol aient détourné l'attention générale d'autres bombardements et fait passer la situation militaire générale au second plan, mais il est important de garder ce contexte à l'esprit lorsqu'on analyse le raisonnement militaire qui a pu présider aux tirs qui ont touché la ville.

3. Analyse des communications interceptées

125. D'après ce que je comprends, l'Ukraine a fourni des transcriptions (mais pas d'enregistrements audio) de conversations qui seraient des communications téléphoniques interceptées entre des membres de la RPD en train, supposément, de préparer et de coordonner des attaques d'artillerie, le 24 janvier 2015. Ces conversations prêtent à penser que la RPD menait des attaques d'artillerie, qui aurait pu être destinées à soutenir une offensive terrestre programmée. Le général Brown ne mentionne que certaines de ces conversations, mais le contexte général dans lequel elles s'insèrent me semble important¹⁵⁹. Je traiterai, premièrement, les interceptions qui semblent indiquer que les tirs d'artillerie visaient à appuyer une offensive terrestre programmée de la RPD.

¹⁵⁵ Positions de chars près de Lyapine. Voir Translation of the Conversations of M. Vlasov (annexe 253) (ci-après «traduction des conversations de M. Vlasov»), conversation n° 162 (11:27:05, le 24.01.2015).

«Dikyy» : Lyapino, b***, tu as touché le bas de la colline alors qu'il y a un p*** de paquet de chars dessus.

¹⁵⁶ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 185 (13:23:44, le 24.01.2015) : dans la transcription, il est fait référence à la station «Pichiksu» «derrière Kalchik». Le seul endroit qui correspond globalement à sa description est la station Kichiksu que l'on peut voir sur une carte : station Kichiksu sur Yandex.Maps, accessible à l'adresse suivante : <https://yandex.ru/maps/-/CCUiy-W3LA> (annexe 266) :

«Dikyy» : Allo ? Bon, on a une nouvelle information sur le lieu. La station Pichiksu, derrière Kalchik...

Max «Yugra» : Hm hm.

«Dikyy» : Regarde sur la carte. C'est de là que les p*** de Grads tirent sur Marioupol...

Max «Yugra» : Hm hm.

«Dikyy» : Et il y a un p*** de Smerch 8x8 là-bas. Comment ce p***...

Max «Yugra» : Oui, je l'ai. Compris. Redis-moi, l'ami.

«Dikyy» : Il y a une station qui s'appelle Pichiksu, derrière Kalchik.

¹⁵⁷ Ukraine, Primorsky District Court of Marioupol, Case No. 265/4773/15-k, Judgment, 18 juin 2019, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/82431956> (annexe 77).

¹⁵⁸ Voir la carte ci-dessus, au paragraphe 109.

¹⁵⁹ Voir rapport Brown, par. 48 c) et 54, renvoyant à la communication interceptée entre Kirsanov et Ponomarenko (10:38:14, 24 janvier 2015) (annexe 414 au mémoire de l'Ukraine).

126. Par exemple, il ressort de la conversation n° 68¹⁶⁰ que plusieurs équipes d'artillerie faisaient feu «dès que prêt[es]», ce qui pouvait produire un effet de feu constant destiné à appuyer une avance des unités de la RPD.

127. En outre, dans la communication interceptée citée par I. E. Yanovskyi¹⁶¹, Ponomarenko (l'un des combattants de la RPD) demande qu'un poste de contrôle soit pilonné afin qu'il puisse s'y rendre et «le nettoyer»¹⁶². Ces éléments semblent indiquer que des offensives au sol appuyées par l'artillerie étaient envisagées.

128. Dans un autre échange, la conversation n° 117¹⁶³, «Yugra» (un autre combattant de la RPD), apprenant que l'artillerie a atteint sa cible, demande à son interlocuteur d'ordonner à son commandant de lancer une attaque. Dans la mesure où il semble que la cible avait déjà été soumise à un barrage d'artillerie réussi, j'entends l'attaque en question au sens d'une offensive terrestre.

129. En outre, dans la conversation n° 68, «Yugra» souligne l'importance de l'offensive et donne l'heure à laquelle elle est prévue. Il semble que les tirs devaient commencer à 7 h 30 et s'enchaîner «dès que prêt», mais si l'on en juge par le texte des conversations, l'artillerie a ouvert le feu à partir de 8 heures et cessé de tirer après 16 heures (c'est du moins l'heure de la dernière communication enregistrée concernant les tirs qui m'a été fournie)¹⁶⁴.

¹⁶⁰ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 68 (23:38:47, le 23.01.2015) :

Max «Yugra» : Ecoute bien, tu dis à Ruben que le premier boulot [c'est-à-dire, le tir] est à 7 h 30, compris ? Oui, le premier seulement, à 7 h 30, et ensuite, dès que prêt, oui. A 5 h 55, je viendrai au rapport vous dire, à toi et à Ruben, que tout est bon, que vous êtes prêts, compris ?

Ibid., conversation n° 177 (12:51:35, le 24.01.2015) :

«Gorets» : Il n'a pas besoin d'attendre. Il faut qu'il tire et qu'il recharge. Il termine la mission et il recharge. Allez, plus vite, allez. Bon, note l'heure...

Ibid., conversation n° 107 (07:55:55, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Tu tires et tu repars, tu recharges et tu restes toujours en contact avec Ryzhy. Quand Ryzhy est prêt, tu me le dis, compris ? A toute.

¹⁶¹ Déposition d'Igor Evhenovych Yanovskyi (annexe 5 au mémoire de l'Ukraine), par. 16, renvoyant à «Intercepted Conversation between Evdotiy ("Pepel") and Ponomarenko» (18:00:22, 23 janvier 2015) (annexe 418 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁶² Traduction de la conversation entre Evdotiy («Pepel») et Ponomarenko (annexe 252) :

Pepel [autre combattant de la RPD] : Je vais le faire, je vais aussi m'occuper de Vostochniy ce soir, t'inquiète.

Ponomarenko : Pour que je puisse venir, p***, et le nettoyer comme il faut, b***.

¹⁶³ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 117 (08:33:38, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Attends. Tu as réglé le tir sur Malysh ? Le tir sur Malysh ?

Personne non identifiée : Oui.

Max «Yugra» : Et alors ? Tu l'as touché ?

Personne non identifiée : Oui.

Max «Yugra» : Très bien, dis à ton commandant de lancer une p*** d'offensive vers l'avant, puisque tu l'as eu.

¹⁶⁴ *Ibid.*, conversation n° 221 (16:13:04, le 24.01.2015), la dernière conversation se rapportant à des tirs d'artillerie dans cette annexe.

130. Dans une autre communication interceptée, à 8 h 04, ordre est donné à «*Ruben*» (qui semble être l'un des commandants de l'unité d'artillerie de la RPD) de tirer. A 9 h 13, quelques minutes avant l'attaque qui a frappé la zone résidentielle de Marioupol, ordre est donné à «*Terek*» de tirer¹⁶⁵. Il m'apparaît qu'aucune métadonnée relative au lieu d'interception du numéro de «*Terek*» n'a été fournie, élément qui aurait pu étayer ou infirmer l'emplacement du site de lancement identifié par l'Ukraine.

131. Dans l'ensemble, la région de Marioupol semble avoir été le théâtre d'hostilités d'une assez grande intensité : dans la conversation n° 7, «*Yugra*» dit avoir été «intensément attaqué»¹⁶⁶, et il est fait état de deux pertes dans la conversation n° 28¹⁶⁷, causées, comme le laisse entendre une autre conversation, par des tirs de BM-21 Grad¹⁶⁸.

132. Le jour et la veille du pilonnage, les combattants ont discuté d'au moins 11 cibles (désignées, comme suit, par des numéros : 102¹⁶⁹, 103 et 112¹⁷⁰, 101, 104, 105 et 106¹⁷¹, 107, 108, 109 et 156¹⁷²). Ces cibles ont pu être pilonnées depuis différentes positions et par différents détachements (avec différents systèmes d'artillerie). Certaines de ces cibles ont pu être attaquées simultanément et de façon répétée depuis plusieurs positions de tir pendant toute la journée. Ces cibles étant uniquement désignées par des numéros, il est impossible de savoir à quelles cibles et à quels points d'attaque il était fait référence.

133. Il ressort des conversations que des attaques d'artillerie et des offensives terrestres ont atteint leur but dans un certain nombre de secteurs. Par exemple, M. Kirsanov (l'informateur de la RPD mentionné aux paragraphes 100 et 123 ci-dessus) rapporte que les forces armées ukrainiennes évacuaient d'Orlivske et de Talakivka du matériel (chars, fusils) endommagé ou encore intact¹⁷³.

¹⁶⁵ *Ibid.*, conversation n° 130 (09:13:32, le 24.01.2015) :

«**Yugra**» : Oui, oui !

«**Terek**» : Deux sont prêts.

«**Yugra**» : Ok, flanque-leur une p*** de dérouillée !

¹⁶⁶ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 7 (08:32:59, le 23.01.2015) :

Max «Yugra» : Ouais, j' suis là. Ben, tu sais, p***. Ça va. Ça a été un p*** d'enfer ces quatre derniers jours. Tu sais, on m'a dit de les attirer vers ma position. C'est ce que j'ai fait, en gros. Plein la gueule, p***. J'ai été pris dans un truc intense, une attaque intense. Voilà, c'est à peu près tout. Et toi, comment ça va là-bas, mon frère ?

¹⁶⁷ *Ibid.*, conversation n° 28 (16:23:58, le 23.01.2015) :

Max «Yugra» : Bon, celui-là, deux «deux-centièmes» [militaires décédés].

Personne non identifiée : Où ?

Max «Yugra» : A Parus.

¹⁶⁸ *Ibid.*, conversation n° 31, à 17:59:51 le 23.01.2015 :

«**Gorets**» : Max, tu as des informations. Tu as essayé des tirs de Grad [lance-roquettes] aujourd'hui ?

Max «Yugra» : Oui, on en a eu.

¹⁶⁹ *Ibid.*, conversation n° 111 (08:04:06, le 24.01.2015).

¹⁷⁰ *Ibid.*, conversation n° 29 (16:39:44, le 23.01.2015).

¹⁷¹ *Ibid.*, conversation n° 91 (06:55:47, le 24.01.2015).

¹⁷² *Ibid.*, conversation n° 144 (10:18:48, le 24.01.2015).

¹⁷³ Traduction de la conversation entre Kirsanov et Ponomarenko (10:38:14) (annexe 255) :

134. Au vu de ce qui précède, il est vraisemblable que l'artillerie ukrainienne était également présente aux environs de Marioupol (puisqu'il est fait mention d'échanges de tirs dans certaines communications interceptées)¹⁷⁴. Je ne suis pas en mesure d'identifier l'emplacement des positions d'artillerie des forces ukrainiennes à partir des pièces qui m'ont été fournies et je n'ai pas accès aux rapports militaires les concernant.

135. Je pense que les éléments des communications interceptées concordent avec l'hypothèse selon laquelle il existait une situation d'hostilités actives dans la direction de Marioupol et la RPD avait annoncé une avance imminente sur la ville. Je vais à présent examiner les conclusions du général Brown en ce qui concerne les positions de tir et les cibles possibles de l'attaque.

B. Les conclusions du général Brown concernant le lieu d'origine de l'attaque

136. Au paragraphe 46 de son rapport, le général Brown prend appui sur un rapport d'inspection établi par Mikhail Onishchenko, enquêteur confirmé et spécialisé de la division des enquêtes, au sein de la direction régionale de Donetsk du service de sécurité de l'Ukraine, et selon lequel «l'orientation des cratères par rapport à la position de tir se situait entre 1300 millièmes et 1433 millièmes (entre est et est-nord-est)»¹⁷⁵.

137. Il s'avère que c'est une erreur et que le général Brown entendait en réalité faire référence au rapport d'inspection du 25 janvier 2015, établi par V. V. Romanenko, enquêteur du service de sécurité de l'Ukraine¹⁷⁶, en collaboration avec Sergey Dmitriev, chef d'état-major adjoint du bataillon d'artillerie de roquettes de l'unité militaire A2167 (l'expert qui avait participé à l'analyse des tirs qui avaient frappé le poste de contrôle de Buhas et dont les conclusions apparaissent différentes de celles de l'OSCE). Ce rapport d'inspection analyse la direction des tirs à partir de neuf cratères, à l'aide d'un instrument de mesure angulaire périscopique «PAB-2M».

138. Comme le relève le rapport Brown, l'analyse ukrainienne des cratères présente, par rapport à celle de la mission d'observation de l'OSCE, un écart allant jusqu'à 41 degrés, que le général Brown qualifie de «plus grand que l'écart normalement attendu pour une analyse de cratère»¹⁷⁷. Je partage ce point de vue. Si l'on applique une analyse mathématique de l'impact de cette différence (41 degrés ou 6,83 millièmes, puisqu'un millième correspond à 6 degrés) à une

Kirsanov : Eh, écoute, ils s'en vont, ces «ukrops», ils s'en vont ... attends ... de-de-de Talakivka. D'ici, Orlovske, Talakivka. Donc, ils ont évacué toute la nuit par camions, p***.

Traduction de la conversation entre Kirsanov et Ponomarenko (11:04:12) (annexe 254) :

Kirsanov : «Salut. Bon, il dit, il dit, ils tirent. Mais c'est ce type qui travaille dans le magasin, le vendeur. Il dit que des combattants se sont arrêtés pour prendre de l'huile et, bon, il a commencé à discuter avec eux et ils lui disent, en gros, que, de toute façon, ils ont évacué les équipements [militaires] pour les mettre à Marioupol, t'entends ça, à Marioupol, b***.

¹⁷⁴ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 28 (16:23:58, le 23.01.2015) :

Max «Yugra» : Bon, celui-là, deux «deux-centièmes» [militaires décédés].

Personne non identifiée : Où ?

Max «Yugra» : A Parus.

¹⁷⁵ Inspection Report, drafted by Mykhaylo Onyshchenko, Senior Special Investigator at the Investigations Department, Donetsk Regional Directorate of the Security Service of Ukraine (25 janvier 2015) (annexe 92 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁷⁶ Record of area inspection conducted by V. V. Romanenko, Captain of Justice and Senior Investigator with the Investigative Office of the Donetsk Oblast Directorate of the SSU (25 janvier 2015) (annexe 94 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁷⁷ Rapport Brown, par. 46.

portée de 19 kilomètres (selon le général Brown), on aboutit à une déviation de 13 kilomètres environ (en utilisant la formule $M = R \times L / 1000$, où M représente la déviation en mètres, L, la déviation en millièmes et R, la distance du tir)¹⁷⁸.

139. Le général Brown estime qu'à la lumière des conclusions «concord[antes]» de l'analyse des enquêteurs ukrainiens concernant la portée du tir (16,4 à 17,8 kilomètres) et de celle de l'OSCE (15 à 19 kilomètres), «l'écart entre les rapports des autorités ukrainiennes et de l'OSCE [en ce qui concerne la direction du tir] est en tout état de cause purement théorique, puisque ... toutes les analyses de cratères placent des positions de tir en territoire contrôlé par la RPD»¹⁷⁹.

140. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Une telle erreur peut indiquer que l'analyse des cratères conduite par les enquêteurs ukrainiens n'est pas fiable (au point de comporter des erreurs en portée de plus de 40 degrés) ou que les tirs pouvaient provenir de différentes directions (l'un n'exclut pas l'autre). Etant donné que l'OSCE n'a pas présenté les détails de son analyse¹⁸⁰, je ne peux identifier la source de cette divergence. Je vais à présent exposer le résultat de mon propre examen des pièces de l'enquête (fournies, si j'ai bien compris, par l'Ukraine).

141. En tout, cinq rapports d'inspection des impacts sur zone m'ont été fournis¹⁸¹. La zone d'impact a, semble-t-il, été divisée en quatre secteurs, afin que les enquêteurs puissent conduire une étude générale de la zone et une évaluation globale des dommages (trois de ses rapports d'inspection m'ont été remis)¹⁸². L'un des deux autres rapports aborde séparément, pour une raison que j'ignore, les dommages occasionnés à plusieurs habitations¹⁸³. Le cinquième rapport présente un examen plus détaillé d'une sélection de cratères, répartis dans l'ensemble des quatre secteurs¹⁸⁴.

142. Il m'apparaît que l'Ukraine n'a produit aucun rapport d'inspection portant sur le premier secteur, en dépit de l'assertion de M. Yanovskyi selon laquelle les secteurs «ont chacun été assignés à une équipe d'enquête»¹⁸⁵. J'en suis surpris. Sans ce rapport, il est impossible de tirer la moindre conclusion des éléments fournis par l'Ukraine quant au nombre total de lieux d'impact, même si le

¹⁷⁸ Ministry of Defence of the USSR, *Textbook on Field Artillery Gunnery (For Artillery Schools), Book One*, Voenizdat Publishing House, Moscow, 1961 (annexe 91), p. 68.

¹⁷⁹ Rapport Brown, par. 47.

¹⁸⁰ Comme le général Brown l'a observé à juste titre (rapport Brown, par. 46).

¹⁸¹ Record of crime scene inspection conducted by T. A. Belobokova, Lieutenant of the Police and Senior Criminal Investigator with the Ordzhonikidze District Office of the Marioupol City Department of the Central Directorate of the Ministry of Internal Affairs (annexe 90 au mémoire de l'Ukraine) ; Inspection Report, drafted by Mykhaylo Onyshchenko, Senior Special Investigator at the Investigations Department, Donetsk Regional Directorate of the Security Service of Ukraine (25 janvier 2015) (annexe 92 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of area inspection conducted by V. V. Romanenko, Captain of Justice and Senior Investigator with the Investigative Office of the Donetsk Oblast Directorate of the SSU (25 janvier 2015) (annexe 94 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of crime scene inspection conducted by O. V. Martyniuk, Lieutenant Colonel of Justice and Senior Investigator with the Investigative Office of the Donetsk Oblast Directorate of the SSU (25 janvier 2015) (annexe 96 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of crime scene inspection conducted by O. V. Starostenko, Senior Lieutenant of Justice and Senior Criminal Investigator with the Investigative Office of the Donetsk Oblast Directorate of the SSU (25 janvier 2015) (annexe 97 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁸² Déposition d'I. E. Yanovskyi (annexe 5 au mémoire de l'Ukraine), par. 14. Voir aussi Record of crime scene inspection conducted by O. V. Starostenko (annexe 97 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of crime scene inspection conducted by M. M. Onyshchenko (annexe 92 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of crime scene inspection conducted by O. V. Martyniuk (annexe 96 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁸³ Record of crime scene inspection conducted by T. A. Belobokova (annexe 90 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁸⁴ Record of area inspection conducted by V. V. Romanenko (annexe 94 au mémoire de l'Ukraine).

¹⁸⁵ Déposition d'I. E. Yanovskyi (annexe 5 au mémoire de l'Ukraine), par. 14.

service de sécurité d'Ukraine indique que 154 points d'impact ont été identifiés¹⁸⁶. Il est également impossible d'apprécier de quelque manière la direction ou la portée des tirs qui ont touché le premier secteur (étant donné que l'examen de M. Dmitriev ne porte que sur deux des 51¹⁸⁷ cratères dénombrés dans ce secteur). Je constate que les pièces qui m'ont été fournies contiennent des données concernant le pilonnage de Marioupol depuis un territoire qui se trouvait apparemment sous le contrôle des forces du gouvernement ukrainien. Par exemple, une communication interceptée à 13 h 23 fait référence à des tirs sur Marioupol en provenance de la direction de la station Kichiksu (à environ 28 kilomètres au nord de Vostochniy)¹⁸⁸, qui se trouvait, si je comprends bien, à ce moment précis sous le contrôle du gouvernement¹⁸⁹.

143. Dans leur ensemble, les documents que j'ai eus en main recensent 95 lieux d'impact, dont 73 cratères (la plupart sans photographies ni autres formes d'illustration) (figure 11). Si, comme il semble, les rapports d'inspection confiés à l'expert engagé par l'enquête ukrainienne montraient les lieux d'impact de 124 roquettes, je ne les ai pas tous vus. En tout état de cause, ce chiffre est inférieur aux 154 lieux d'impact évoqués par M. Yanovskyi¹⁹⁰.

¹⁸⁶ *Ibid.*, par. 14.

¹⁸⁷ J'ai compté tous les cratères mentionnés dans les documents relatifs aux inspections de sites auxquels j'ai eu accès (ci-dessus, note 181). D'après ce que je comprends de la traduction en langue russe de l'expertise n° 143 («Expert Opinion No. 143», en anglais), les experts ont étudié les rapports d'inspection des quatre (et non trois) secteurs. Ils ont conclu, sur cette base, que pas moins de 124 projectiles étaient tombés dans le périmètre des quatre secteurs (voir par. 5 des «Conclusions» de l'expertise n° 143) (annexe 117). Aucune direction ni aucun angle de descente n'y sont cependant calculés.

¹⁸⁸ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 185 (13:23:44, le 24.01.2015). Il est question, dans la transcription, de la station «Pichiksu» «derrière Kalchik». J'ai été informé que le seul endroit qui correspond globalement à cette description est la station «Kichiksu», qui figure sur une carte de l'annexe 266.

¹⁸⁹ Contrôle du gouvernement tel qu'il ressort de la carte établie par le centre d'information et d'analyse du conseil national de défense et de sécurité de l'Ukraine, "The situation in the Eastern regions of Ukraine 24.01.2015", 24 janvier 2015, <http://mediarnbo.org/2015/01/24/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-24-01-15/?lang=en> (annexe 58). La transcription qui a été fournie comme reproduisant la conversation entre Evdotiy («Pepel») et Kirsanov (10:36:40, 24 janvier 2015, annexe 413 au mémoire de l'Ukraine) mentionne également des tirs provenant de la direction de Vynohradne mais j'estime que cela est moins probable, car les tirs auraient été conduits depuis une distance trop faible.

¹⁹⁰ Déposition d'I. E. Yanovskyi (annexe 5 au mémoire de l'Ukraine), par. 14.

Map 3: Shelling Impacts in the Vostochniy Neighborhood of Mariupol¹⁵⁴

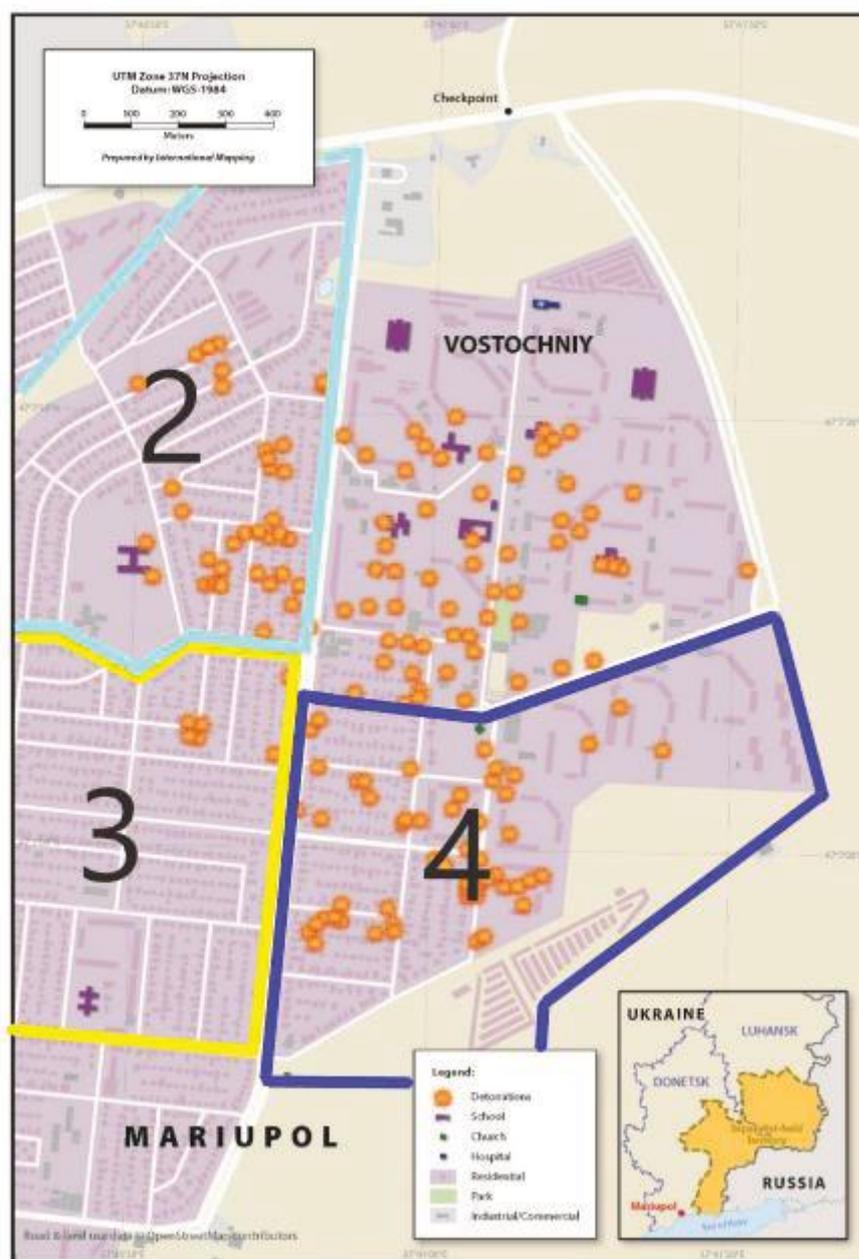


Figure 11
Secteurs définis pour l'inspection des cratères tels qu'ils figurent sur la carte ukrainienne des lieux d'impact

144. Plusieurs rapports d'inspection donnent la direction et les angles de descente calculés pour certains cratères. J'ai déjà expliqué plus haut que je ne connais pas de méthodologie fiable permettant de déduire avec précision les angles directionnels à partir de la forme du cratère. Seules des directions générales peuvent être établies de cette manière (et encore sont-elles différentes entre l'enquête de l'OSCE et celle de l'Ukraine) et non une direction au millième, comme l'affirme M. Dmitriev dans l'annexe 94 au mémoire de l'Ukraine. M. Dmitriev et les enquêteurs se sont fondés

sur l'angle formé par une baguette placée dans le cratère. L'on ne voit cependant pas vraiment comment, exactement, ils ont déterminé l'endroit où placer cette baguette et mesuré l'angle¹⁹¹.

145. Les conclusions relatives aux angles de descente consignées dans les rapports d'inspection ukrainiens sont encore moins fiables¹⁹². Si M. Dmitriev semble avoir légèrement modifié sa méthode de calcul de l'angle, le problème reste le même : une baguette positionnée dans un cratère (ou même dans un reste de roquette ou le trou laissé par elle) ne peut reproduire fidèlement la trajectoire du projectile¹⁹³.

146. Les photographies prises par les enquêteurs montrent qu'ils ont placé des baguettes dans les fragments de roquettes (moteurs) ou les creux laissés après le prélèvement de ces fragments. Comme je l'explique au paragraphe 78 ci-dessus, c'est une erreur de supposer que les fragments ont pénétré dans le sol en ayant la même trajectoire que celle de la roquette avant son explosion. Il s'ensuit d'autres erreurs dans la détermination des angles de descente des roquettes et la direction dont provenait le tir.

147. Je relève que les enquêteurs ukrainiens n'ont identifié de direction que pour certains des cratères et ont conclu dans tous les cas que la source des tirs se trouvait à l'est. Etant donné que, d'après les rapports d'inspection, les enquêteurs (contrairement à M. Dmitriev) n'ont utilisé aucun matériel pour déterminer la direction, il est possible que la direction ait aussi inclus le nord-est (c'est-à-dire la direction identifiée par l'OSCE et le général Brown). Il s'ensuit que certains cratères ont pu faire apparaître une direction à l'est, et d'autres au nord-est, sans qu'il soit possible de dire laquelle des deux serait la plus exacte.

148. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'analyser le schéma d'impact, car 1) il n'est pas possible de situer clairement tous les cratères sur la carte¹⁹⁴ et 2) il est impossible de distinguer entre eux des projectiles potentiellement tirés de positions différentes (les données fournies par l'OSCE et l'enquête ukrainienne laissent penser que les tirs ont pu provenir de différentes positions).

149. Je ne peux, à partir des documents que l'on m'a confiés, vérifier l'orientation et la distance par rapport aux positions de tir d'où le pilonnage a été conduit. Je procéderai donc à mon analyse en supposant établi le contexte factuel suivant : des zones résidentielles situées dans l'est de Marioupol ont été touchées par au moins 95 projectiles (le nombre de cratères d'impact identifiés dans les rapports d'inspection ukrainiens qui m'ont été fournis), et les projectiles provenaient de la direction

¹⁹¹ Par exemple, le rapport d'inspection de la scène de crime conduit par M. M. Onyshchenko (Record of crime scene inspection conducted by M. M. Onyshchenko, annexe 92 au mémoire de l'Ukraine) et celui conduit par O. V. Martyniuk (Record of crime scene inspection conducted by O. V. Martyniuk, annexe 96 au mémoire de l'Ukraine) indique qu'une baguette a été placée au centre du cratère. Aucune explication n'est donnée quant à la manière dont le centre a été déterminé. Le rapport d'inspection de la scène de crime conduit par M. M. Onyshchenko (annexe 92 au mémoire de l'Ukraine) dit également que la baguette a été placée «dans la direction de l'axe probable de pénétration du projectile».

¹⁹² Voir mes explications à ce sujet, relativement au poste de contrôle de Volnovakha (voir par. 72-74 ci-dessus).

¹⁹³ Voir, par exemple, Record of crime scene inspection conducted by O. V. Martyniuk (annexe 96 au mémoire de l'Ukraine), p. 8, 10 et 11.

¹⁹⁴ Je retiens du rapport de M. Bobkov que les impacts des tirs de lance-roquettes multiples qui ont été rapportés dans les zones résidentielles ne peuvent être vérifiés par les images satellite, car les lieux d'impact ne sont pas visibles dans les zones urbaines.

est ou nord-est, sans que l'on puisse être plus précis à cet égard ni déterminer clairement la distance parcourue depuis les positions de tir¹⁹⁵.

150. En ce qui concerne le pilonnage qui viendrait du nord-est, je ne vois pas très bien comment cette direction a été établie, ni si elle désigne de façon certaine les positions de tir situées dans le territoire contrôlé par la RPD (ou si l'OSCE a simplement estimé que c'était l'hypothèse la plus probable). Certains territoires situés au nord-nord-est étaient apparemment contrôlés par les forces gouvernementales ukrainiennes. Je vais toutefois partir des conclusions de l'OSCE relatives à l'attribution des tirs, car je n'ai aucun moyen de vérifier avec quel degré d'exactitude celle-ci a établi la direction d'où le pilonnage avait été conduit.

151. Au vu de la situation générale au sol, des projectiles provenant de la direction est ou nord-est venaient probablement de positions contrôlées par la RPD. Ces positions étaient apparemment engagées dans une attaque d'artillerie, objet des conversations enregistrées dans les interceptions. Comme je l'ai signalé précédemment, ce pilonnage a pu être conduit en préparation ou à l'appui d'une offensive terrestre.

C. Les conclusions du général Brown concernant le but de l'attaque

1. Les cibles possibles

152. Le général Brown conclut (sur la base de la lettre de la garde nationale n° 27/6/2-3553¹⁹⁶) que les forces gouvernementales tenaient trois positions à la périphérie est de Marioupol, et qu'aucune ne constituait une cible d'attaque plausible¹⁹⁷. Il se concentre, notamment au paragraphe 49, sur ce qu'il appelle le «poste de contrôle nord» (poste de contrôle 4014) situé à l'intersection des deux routes principales qui entrent par l'est dans Marioupol. Estimant qu'il s'agissait de la cible militaire la plus proche, il la déclare cependant insuffisamment proche¹⁹⁸ et d'un intérêt militaire «infime», ne justifiant pas une attaque d'artillerie à moins qu'elle ne soit «immédiatement suivie d'une offensive terrestre»¹⁹⁹. Pour ces raisons, le général Brown conclut que le «microdistrict» de Vostochniy était la véritable cible de l'attaque.

153. Le général Brown écrit que «[la] mission [du poste de contrôle nord] était de nature défensive plutôt qu'hostile»²⁰⁰. Il importe ici d'apporter quelques éléments de contexte. Les trois positions tenues par la garde nationale à la périphérie est de Marioupol, mentionnées par le général Brown au paragraphe 48 de son rapport (ainsi que d'autres positions identifiées dans le

¹⁹⁵ La description que fait le général Brown de sa propre inspection, au paragraphe 46, ne m'éclaire pas davantage. Là encore, l'on ne sait pas vraiment pas combien de lieux d'impact ont été étudiés, ni où, ni comment.

¹⁹⁶ Rapport Brown, par. 48.

¹⁹⁷ L'on retrouve ces positions sur la carte présentée dans le rapport Bobkov (figure 32). Le quartier général également évoqué par le général Brown se trouvait dans la ville (à environ 3,4 kilomètres des lieux d'impact les plus proches), et je conviens avec le général Brown que ce n'était probablement pas la cible du pilonnage en question. Je note que le général Brown n'envisage pas la position n° 4013 («Ministry of [Internal Affairs] of Ukraine Letter No. 27/6/2-3553» (annexe 183 au mémoire de l'Ukraine)). J'exprimerai plus loin mon opinion quant à la désignation de cette position comme objectif.

¹⁹⁸ Rapport Brown, par. 48 d).

¹⁹⁹ *Ibid*, par. 49.

²⁰⁰ *Ibid*.

rapport Bobkov)²⁰¹ faisaient apparemment partie d'un système de positions défendant la ville et qui avaient été fortifiées en vue de repousser une éventuelle attaque.

154. Il ressort du rapport Bobkov que la ville était protégée par un système de positions militaires. Trois voies auraient pu être utilisées pour lancer une attaque depuis l'est : les autoroutes M-14 et T0519, et une portion de la route C051236 depuis la direction de Vynohradne. Chacune de ces routes était, semble-t-il, protégée par des positions défensives, tels que des points d'appui et des postes de contrôle²⁰². Entre les positions, la zone était apparemment aussi renforcée. Sans la présence des forces armées ukrainiennes aux positions susmentionnées, la RPD aurait pu approcher de Marioupol sans obstacle depuis ces directions.

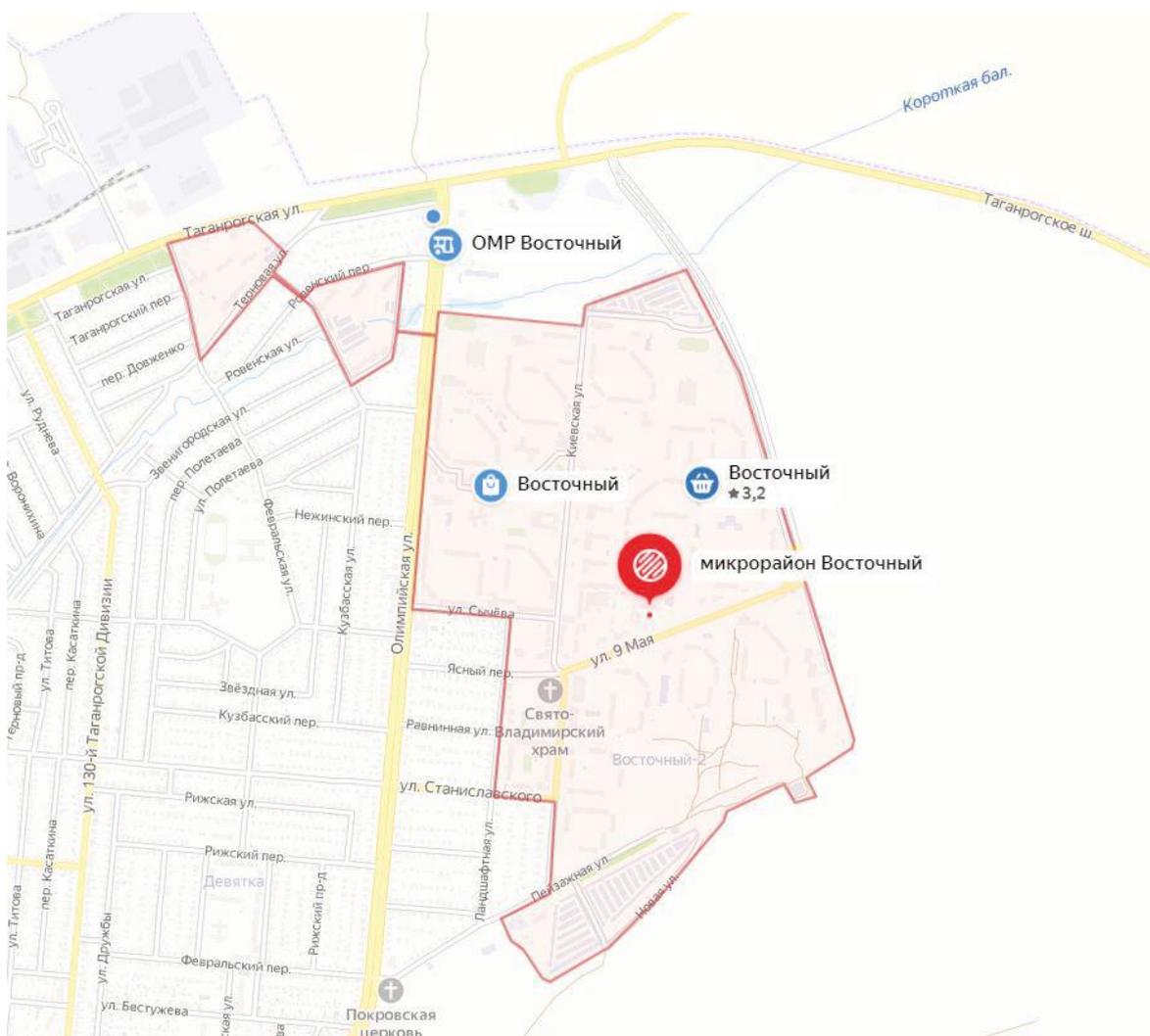
155. Je pense que les positions des forces armées ukrainiennes devant Marioupol auraient pu être la cible de cette attaque précisément parce qu'elles constituaient des positions avancées dans cette direction. Je ne suis pas en capacité de juger si elles menaient des opérations offensives au moment du pilonnage, mais il est essentiel, dans ce contexte, de prêter attention aux informations rapportant le déploiement d'une position d'artillerie guidée à 500 mètres du «poste de contrôle nord», le 5 septembre 2014²⁰³. En tout état de cause, le rôle défensif de ces positions, dans le contexte de l'avance annoncée sur Marioupol, peut suffire à expliquer leur pilonnage. Au vu de l'emplacement des lieux d'impact dans la ville, les cibles potentielles les plus proches auraient pu être les positions 20 à 25 identifiées dans le rapport Bobkov (figure 14).

156. Le général Brown explique, dans la note 60 de son rapport, qu'il pense également que les communications interceptées confirment que le quartier résidentiel (Vostochniy) était la véritable cible de l'attaque. Il s'appuie sur une conversation entre MM. Kirsanov et Ponomarenko dont il ressort que les projectiles ont dépassé leur cible d'un kilomètre et survolé le quartier résidentiel de Vostochniy (figure 12), et sur la conversation entre «*Pepel*» (autre combattant de la RPD) et Ponomarenko, dans laquelle ce dernier insiste pour que «*Pepel*» attaque «Vostochniy», que le général Brown entend comme désignant le quartier résidentiel de Vostochniy. Je ne souscris pas à l'interprétation que fait le général Brown de ces documents.

²⁰¹ Rapport Bobkov, figure 31.

²⁰² Voir, ci-après, de plus amples informations les concernant.

²⁰³ Voir ci-après, par. 164.



Map Data: © Yandex.

Figure 12
Image de Yandex.Maps montrant le «microdistrict» de Vostochniy (en rouge)²⁰⁴

157. L'on m'a signalé que l'Ukraine n'avait pas produit la transcription d'une autre interception relative à l'attaque de «Vostochniy»²⁰⁵. Cette autre conversation n'est pas non plus mentionnée dans le rapport Brown. J'ai examiné ladite interception. Elle indique que lorsque «*Pepel*» et Ponomarenko discutaient d'attaquer «Vostochniy», ils ne parlaient pas de la zone résidentielle de la ville. Dans la première conversation, Ponomarenko demande à «*Pepel*» de «pilonner» «Vostochniy», mais «*Pepel*» résiste à cette proposition, estimant que les «immeubles de neuf étages» sont trop proches de la cible en question. Ponomarenko insiste en disant qu'ils sont «vraiment [juron] loin» et lui demande de pilonner «l'autoroute ... le rond-point lui-même», ajoutant qu'il se trouve à «environ ... 1,5 kilomètre» «de distance» de tours d'habitation.

²⁰⁴ Yandex.Maps, microdistrict Vostochniy, Marioupol, région de Donetsk, Ukraine, accessible à l'adresse suivante : <https://yandex.ru/maps/-/CCUe7DrecB>.

²⁰⁵ YouTube channel of the Security Service of Ukraine, “SBU intercepted conversation of terrorists which is proof of their involvement in attacks of Marioupol”, accessible à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=H1a_KkguBlg, 24 janvier 2015 (annexe 228). Lue dans son contexte, la conversation montre que Ponomarenko et «*Pepel*» discutent du même «Vostochniy» que celui dont il est question dans la transcription figurant dans l'annexe 418 au mémoire de l'Ukraine.

158. D'après cette conversation, il paraît probable que le lieu que les interlocuteurs nomment «Vostochniy» soit en fait une cible située à environ 1,5 kilomètre des immeubles résidentiels. Il semble que ce ne soit ni le district résidentiel lui-même, ni le poste de contrôle 4014 (que le général Brown appelle le «poste de contrôle nord» ; position 20 dans la figure 13)²⁰⁶, qui se trouve juste à 500 mètres de la zone résidentielle. Sur la base des informations dont je dispose, je crois qu'il s'agit plus probablement de la position d'appui n° 4013 mentionnée dans la lettre de la garde nationale n° 27/6/2-3553²⁰⁷ (position 17 dans la figure 13)²⁰⁸, située à environ 1,7 kilomètre des immeubles d'habitation les plus proches.

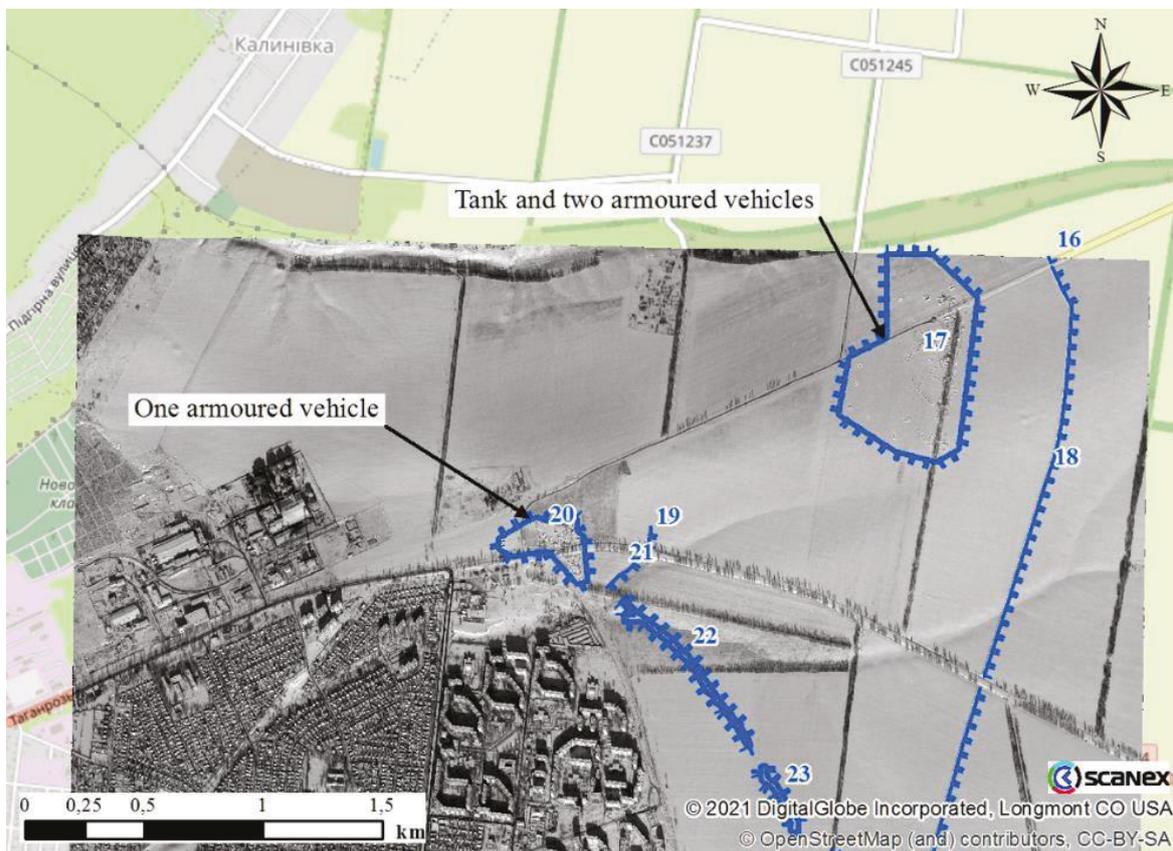


Figure 13
Positions n°s 17 et 20 identifiées dans le rapport Bobkov²⁰⁹

159. L'on m'a fourni plusieurs vidéos publiées le 5 septembre 2014 qui, si j'en juge par leurs titres, ont filmé le pilonnage du «poste de contrôle vostochniy» : «Marioupol, poste de contrôle vostochniy 04.09.2014»²¹⁰, «Marioupol, tirs de Grad sur le poste de contrôle vostochniy»²¹¹. Le rapport Bobkov estime que ces vidéos montrent en fait le pilonnage de la position d'appui 4013

²⁰⁶ Rapport Bobkov, par. 72, figure 27.

²⁰⁷ Ministry of Interior of Ukraine, Main Department of the National Guard of Ukraine Letter No. 27/6/2-3553 to the Ministry of Foreign Affairs of Ukraine (31 mai 2018) (annexe 183 au mémoire de l'Ukraine).

²⁰⁸ Rapport Bobkov, par. 74, figure 27.

²⁰⁹ Rapport Bobkov, par. 63, figure 27.

²¹⁰ YouTube channel of Evgenii Shulishov, "Marioupol, vostochniy checkpoint 04.09.2014", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=040GewYVIjw>, 4 septembre 2014 (annexe 218) ; une autre vidéo contient une référence au poste de contrôle de Vostochniy dans son titre : YouTube channel EraNews, "Marioupol, vostochniy checkpoint under Grad Fire | Video", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=ZxT4mP7ySvq>, 5 septembre 2014 (annexe 221).

²¹¹ YouTube channel EraNews, "Marioupol, vostochniy checkpoint under Grad Fire", accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=M1wbZ-wUWs>, 5 septembre 2014 (annexe 219).

(position 17 dans la figure 123)²¹². Cette position est également appelée poste de contrôle dans une autre vidéo²¹³. Il semble que cette même cible ait aussi pu être désignée comme le poste de contrôle «Vostochniy» dans les communications interceptées entre «*Pepel*» et Ponomarenko auxquelles j'ai fait référence plus haut. Les rapports pertinents de l'OSCE ne recensant aucune victime civile à cet endroit²¹⁴, il semble qu'aucun civil n'ait été touché lors des attaques filmées sur ces vidéos.

160. Ce que l'OSCE semble nommer le poste de contrôle «Vostochniy» ne se trouve qu'à environ 500 mètres d'immeubles d'habitation de grande hauteur²¹⁵ ; alors que la position 17 (position d'appui n° 4013)²¹⁶ n'est qu'à environ 1,7 kilomètre (fig. 3) des hauts immeubles d'habitation les plus proches, et le point fortifié semble correspondre à la description d'un poste de contrôle «sur l'autoroute» puisqu'il est positionné sur la voie rapide, à une certaine distance de la ville.

161. A supposer que la position défensive 17 (position d'appui 4013) ait été pilonnée depuis les positions de la RPD déployées dans la direction nord-est (par exemple, depuis les environs de Zaichenko²¹⁷ et Oktyabr, comme l'évoque l'OSCE), il est possible que ces tirs aient dépassé leur objectif et atterri dans la zone résidentielle de la ville.

162. A ce qu'il m'apparaît, le point fortifié n° 20 identifié dans le rapport Bobkov (soit le poste de contrôle 4014, que le général Brown nomme «poste de contrôle nord») était également appelé «Vostochniy» dans un compte rendu immédiat de la mission spéciale de surveillance de l'OSCE²¹⁸. Comme je l'ai expliqué plus haut, il ne semble pas qu'il s'agisse de la cible évoquée dans les communications interceptées, mais je n'exclus pas qu'il ait pu être visé lors d'autres pilonnages.

163. Bien avant le pilonnage du 24 janvier 2015, en septembre 2014, la mission spéciale de surveillance de l'OSCE s'était alarmée du fait que le poste de contrôle 4014 ne se trouvait qu'à 500 mètres d'immeubles d'habitation de grande hauteur et à seulement 300 mètres d'une vaste plate-forme de distribution de gaz²¹⁹. La mission spéciale de surveillance avait également fait état, à ce moment-là, des inquiétudes des habitants du «microdistrict» Vostochniy devant la présence de tireurs de l'armée ukrainienne sur les toits de leurs immeubles²²⁰.

164. Il semble qu'à cette période un épisode de tirs d'artillerie au moins, provenant de la zone proche du poste de contrôle 4014, ait suscité des inquiétudes. Selon la mission spéciale de surveillance, des habitants ont rapporté que «dix pièces d'artillerie ukrainienne située à 500 mètres au nord du poste de contrôle ont ouvert le feu en direction du village de Shyrokyne avant de quitter

²¹² Rapport Bobkov, par. 75-84, figure 44.

²¹³ YouTube channel EraNews, «Marioupol Checkpoint Came under Grad Fire - private video», accessible à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=TJO6ALFLC_I, 5 septembre 2014 (annexe 220).

²¹⁴ OSCE SMM. Spot report as of 5 September 2014: The Situation in Marioupol (annexe 3).

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Position 4013 d'après l'annexe 183 au mémoire de l'Ukraine (Ministry of [Internal Affairs] of Ukraine, Main Department of the National Guard of Ukraine Letter No. 27/6/2-3553 to the Ministry of Foreign Affairs of Ukraine (31 mai 2018)).

²¹⁷ Je relève que l'OSCE a indiqué qu'un BM-27 Ouragan avait été utilisé depuis la direction de Zaichenko, mais je n'en trouve aucune confirmation dans les documents produits par l'Ukraine.

²¹⁸ OSCE SMM. Spot report as of 5 September 2014: The Situation in Marioupol (annexe 3).

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*

la zone», provoquant un tir en riposte contre le poste de contrôle «Vostochniy» et «un autre poste de contrôle situé au nord, sur l'ancienne route qui mène à Novoazovsk»²²¹. L'attaque avait apparemment atteint son but : une colonne d'équipements militaires ukrainiens avait été détruite par les tirs, l'armée ukrainienne se retirait du poste de contrôle nord (position 17, semble-t-il) et des ambulances évacuaient les soldats blessés²²².

165. L'on sait que le poste de contrôle 4014 (correspondant à l'objet n° 20 dans le rapport Bobkov) a été pilonné le 24 janvier 2015²²³.

166. Si le poste de contrôle 4014, qui se trouvait dangereusement proche de la zone résidentielle, peut en effet avoir été l'une des cibles de l'attaque de la RPD du 24 janvier 2015, ce n'est pas la seule cible plausible aux fins d'une attaque contre la ville. Le général Brown fait aussi référence à un «avant-poste» (position 4014A)²²⁴ et à une «compagnie ... positionnée» (position 4015)²²⁵ au sud-est du «microdistrict» Vostochniy. Je conviens qu'il est improbable que des attaques conduites depuis l'est (et *a fortiori* du nord-est) sur ses positions aient pu atteindre les zones résidentielles de la ville touchées par des tirs. Je relève, cependant, qu'il est fait mention d'une autre position militaire dans la décision Kirsanov²²⁶. Je veux parler de la position identifiée sous le numéro 25 dans le rapport Bobkov²²⁷, qui se trouve à environ 600 mètres de la ville, juste en face de la zone résidentielle de Vostochniy. Il ressort de ladite décision que cette position figurait dans la liste des positions tenues par la garde nationale ukrainienne dans ce secteur, comme établie par le commandement de l'opération antiterroriste²²⁸. Je ne sais pas quels équipements ou personnels y étaient déployés le 24 janvier 2015, ni si M. Kirsanov a identifié cette cible auprès de la RPD, mais cette affirmation est tout à fait plausible, puisque cette position faisait partie du système de positions défensives de Marioupol.

167. Je remarque également que le «poste de contrôle nord» (poste de contrôle 4014) et la position 25 (nommée «point fortifié 4014» dans la décision Kirsanov) sont très proches l'un de l'autre et semblent faire partie de la même ligne de positions face à la ville (positions 20 à 25 dans le

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*

²²³ OSCE, «Compte rendu immédiat de la mission spéciale de surveillance (SMM) de l'OSCE en Ukraine, le 24 janvier 2015 : tirs d'artillerie dans la rue Olimpiiska à Marioupol» (annexe 328 au mémoire de l'Ukraine) [*Traduction française fournie par l'Ukraine le 1^{er} mars 2017 dans son dossier de documents à l'appui de sa demande en indication de mesures conservatoires*]. Voir aussi Facebook page Defence of Marioupol, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Marioupol.oborona/photos/a.492952414175030/567460703390867>, 24 janvier 2015 (annexe 191).

²²⁴ Rapport Brown, par. 48 b).

²²⁵ *Ibid.*, par. 48 c).

²²⁶ Kirsanov Judgment (annexe 77), p. 16 : «Point n° 6 (B=47 °07 '09,34", L=37 °42 '08,30"), 23.01.15, point fortifié 4014 du 18^e régiment opérationnel de la garde nationale ukrainienne, des tirs de BM-21 ont été rapportés le 23.01.15, pas de victimes.»

²²⁷ Rapport Bobkov, par. 69, figure 33.

²²⁸ Je relève que le même nombre est utilisé pour 1) ce qui est désigné comme le poste de contrôle 4014 dans la lettre de la garde nationale ukrainienne («Ministry of [Internal Affairs] of Ukraine Letter No. 27/6/2-3553» (annexe 183 au mémoire de l'Ukraine)) citée au paragraphe 48 d) du rapport Brown et 2) le point n° 6 dans la décision Kirsanov («point fortifié 4014»). Or, ces positions ne semblent pas être les mêmes. La description qu'en donnent la lettre de la garde nationale ukrainienne et le rapport Brown situe le poste de contrôle 4014 à 100 mètres à l'est de l'intersection formée par la rue Olimpiyskaya et l'autoroute M14 (sans aucune coordonnée, à la différence d'autres positions décrites dans la même lettre). La décision Kirsanov fournit des coordonnées pour le point n° 6 qui correspondent à la position 25 relevée dans la figure 32 du rapport Bobkov (voir aussi la figure 14 ci-après, dans le texte principal). Il se peut que le même nombre ait été utilisé, car la position 25 est en réalité une extension du même point fortifié avec un poste de contrôle (position 20), plusieurs tranchées (positions 19 à 23) et un avant-poste mentionné dans la décision Kirsanov (position 25). C'est cette dernière position que j'interprète comme étant le point n° 6.

rapport Bobkov). Je ne sais pas si les forces armées ukrainiennes étaient installées sur ses positions et si oui, en quels nombres. Je ne peux exclure qu'il existait d'autres cibles militaires importantes le long de l'apparente ligne défensive reliant les positions 20 à 25. Il semble qu'aucune autre information n'ait été fournie par l'Ukraine.

168. Si les tirs provenaient de la direction est ou nord-est et visaient les positions 20 à 25, et si les projectiles ont dépassé leur cible (comme le laissent entendre les propos interceptés de Kirsanov), il est possible que la zone résidentielle située derrière la cible ait été frappée au cours de l'attaque. La principale zone d'impact, au sujet de laquelle il existe de nombreux documents, près du marché de Kievskiy se trouve à environ 1,2 kilomètre de la position 25, ce qui cadre globalement avec la déclaration que l'Ukraine attribue à M. Kirsanov, dans la conversation interceptée.

169. Il apparaît que la ligne de renforcements formée par les positions 20 à 25 (ainsi que la position 24, et les autres positions visibles devant la ville sur les images satellites²²⁹) était importante pour la défense de la ville, surtout si Lebedynske avait déjà été prise par les milices²³⁰. Le pilonnage de ces positions par l'artillerie aurait, par conséquent, constitué une mesure raisonnable aux fins de la préparation de l'offensive terrestre programmée.

2. La possibilité d'erreurs dans la désignation de l'objectif

170. Il est possible que les tirs conduits depuis des positions d'artillerie de la RPD situées à l'est de la ville (par exemple Sakhanka et Leninske, comme l'évoque M. Dmitriev) aient dépassé leur cible et atterri dans la ville en raison d'une erreur de ciblage ou d'un dysfonctionnement matériel.

171. Contrairement au général Brown, je ne pense pas que ce type d'erreur ou un dysfonctionnement matériel soient improbables.

- a) Comme je l'ai déjà dit, le général Brown se trompe lorsqu'il identifie la zone résidentielle de Vostochniy comme étant la cible à laquelle les combattants de la RPD faisaient référence dans la communication interceptée. Il existait aussi d'autres cibles positionnées devant la zone résidentielle de la ville.
- b) Il ressort des transcriptions que Kirsanov, «*Pepel*» et Ponomarenko étaient surpris et contrariés lorsqu'ils ont appris que la zone résidentielle avait été touchée, et il paraît raisonnable d'en conclure que ladite zone n'était pas la cible visée. Si, véritablement, le pilonnage n'était pas dirigé contre une cible militaire et visait principalement à causer des pertes civiles, comme semble le suggérer le général Brown dans la section C, page 26, de son rapport, alors l'objectif aurait été atteint.
- c) Je relève, de nouveau, que la position 25 se trouvait à environ 1 à 2 kilomètres de certains des principaux lieux d'impacts (figure 14).

²²⁹ Rapport Bobkov, par. 64(2), figure 31.

²³⁰ Voir ci-dessus, par. 106.



Figure 14

Image extraite du rapport Bobkov montrant le point fortifié 25

- d) Je ne comprends pas ce qui a pu amener le général Brown à exclure l'hypothèse d'une incompétence du personnel des brigades d'artillerie responsables des tirs²³¹. Il indique qu'une différence de 3 degrés dans la direction ou l'élévation, qui expliquerait que les missiles aient dépassé leur cible de plus d'1,5 kilomètre, est une erreur trop grande pour être plausible. Les systèmes BM-21 doivent cependant être convenablement calibrés pour tirer juste. L'opérateur peut avoir fait une erreur, mais une défaillance des machines est aussi possible. A cet égard, je relève, dans une communication interceptée, que «Yugra» a informé le commandant de l'unité qu'un véhicule tirait trop loin et ordonné que toutes les machines soient vérifiées²³² et que dans une autre conversation, il est question d'un tir trop long²³³. Je pense qu'on ne peut exclure un dysfonctionnement des équipements.
- e) En particulier, certaines opérations de maintenance doivent être effectuées avant chaque tir. Sans un entretien adéquat, des erreurs considérables peuvent se produire, au niveau de la portée en particulier. L'opérateur doit également préparer l'équipement par une série d'opérations techniques (notamment, inspecter le système de visée). Je ne serais pas surpris qu'une

²³¹ Rapport Brown, par. 48 d).

²³² Voir traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 160 (11:21:44, le 24.01.2015) : Yugra presse son interlocuteur : «Ecoute, vérifie chaque «véhicule» [inscription manuscrite : justesse de réglage des véhicules de combat], OK ? Chaque véhicule. Tu peux faire ça ? Allô ? Tu peux inspecter chaque «tas de ferraille» ?»

²³³ *Ibid*, conversation n° 138 (09:55:58, le 24.01.2015) :

«Terek» : On a dépassé ?

Max «Yugra» : Oui.

«Terek» : Bien reçu.

Max «Yugra» : Tu as dépassé de beaucoup, «Terek».

accumulation de telles omissions dans la maintenance d'un système particulier engendre un dépassement de 1,5 à 2 kilomètres, voire davantage.

- f) En outre, l'on sait qu'il existe une certaine marge d'erreur dont il faut tenir compte, selon l'heure et les moyens disponibles pour la préparation du tir.

172. Aussi, je pense que les projectiles ont pu frapper la zone résidentielle de Marioupol à cause d'une ou plusieurs erreurs, surtout si l'on considère l'éventualité d'une défaillance matérielle combinée à une erreur dans la préparation des tirs.

3. L'évitement des cibles civiles

173. Comme je l'ai dit plus haut, je ne partage pas l'avis du général Brown selon lequel aucune offensive militaire ne se préparait au moment des tirs en question. Il semble que le lancement d'une offensive ait bien été tenté le 24 janvier 2015 et dans les jours précédents et que l'attaque d'artillerie ait vraisemblablement été conduite en vue de l'appuyer (voir plus haut, partie A 2)).

174. Dans la conduite de feux d'artillerie en appui à une offensive terrestre, il est important de chasser l'ennemi de ses positions défensives et de faciliter la future pénétration de ses propres forces dans le territoire. Les communications interceptées qui m'ont été fournies et que l'Ukraine, comme je le comprends, a produites devant la Cour, montrent, selon moi, que cette tactique a été utilisée par les milices dans le contexte de l'offensive observée dans le secteur de Marioupol. Comme je l'ai relevé plus haut, les conversations font apparaître un pilonnage intensif pendant la majeure partie de la journée (24 janvier 2015). Onze cibles, au moins, y sont identifiées et comme je l'explique en détail ci-après, rien dans les échanges ne porte à croire que les zones résidentielles étaient visées. Au contraire, il ressort des communications une volonté générale d'éviter les zones résidentielles. Je vais à présent résumer les principales conclusions que je tire de ces éléments, aux fins d'une analyse plus approfondie.

175. Plusieurs conversations indiquent que la cible véritable de l'attaque n'était pas la zone résidentielle.

176. Le général Brown se réfère au récit des événements livré par I. E. Yanovskyi, chef de la 5^e unité du 1^{er} département d'enquête préliminaire au sein du département central des enquêtes du service de sécurité de l'Ukraine (SSU), qui voit dans une conversation entre «*Pepel*» et Ponomarenko²³⁴, et en particulier la phrase «[j]e vais aussi m'occuper de Vostochniy ce soir»²³⁵, la preuve du pilonnage programmé du «microdistrict» de Vostochniy.

177. Or, comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut, cette version des faits ne tient pas compte du contexte dans lequel ces propos ont été tenus. Il ressort clairement de la conversation que Ponomarenko ne parle pas du «microdistrict» Vostochniy : il presse «*Pepel*» de pilonner «Vostochniy», disant qu'«il y a une p*** de longue distance» entre «Vostochniy», soit la cible des tirs, et «les maisons»²³⁶. Sur la base du contexte que j'ai décrit plus haut, il apparaît que le terme «Vostochniy» est utilisé ici pour désigner une cible située à une certaine distance de la zone

²³⁴ Déposition d'I. E. Yanovskyi (annexe 5 au mémoire de l'Ukraine), par. 16.

²³⁵ Translation of the Conversation between Evdotiy (“Pepel”) and Ponomarenko (annexe 252).

²³⁶ *Ibid.*

résidentielle²³⁷. La forte probabilité que le «microdistrict» Vostochniy n'était pas la cible de l'attaque est également étayée par les communications interceptées qui ont eu lieu après le pilonnage.

178. Après les événements, Valery Kirsanov, un informateur de la RPD, a appelé «*Pepel*». Ponomarenko avait apparemment ordonné à M. Kirsanov d'évaluer les résultats du pilonnage²³⁸.

179. Kirsanov a dit à «*Pepel*» que le tir [était allé] «trop loin, trop loin, trop loin — il a été trop loin»²³⁹, ce qui signifie à mon sens que les projectiles avaient dépassé leur cible. La conversation qui suit confirme que les projectiles ont manqué leur cible de beaucoup : «tout [tous les projectiles] est passé au-dessus et c'est tombé sur des maisons...»²⁴⁰.

180. «*Pepel*» semble avoir été très surpris de ce résultat²⁴¹ et a demandé à M. Kirsanov qu'elle était la direction du tir. Il paraît hautement improbable qu'une personne ayant ordonné l'attaque ou su que des zones résidentielles étaient visées aille ensuite s'enquérir de la direction du tir. Il est utile de relever les propos de Kirsanov au sujet de la direction du tir «... comme si [c'était] Vinogradnoye [Vynohradne], de là-bas, ce côté-là»²⁴². Le quartier résidentiel voisin de Vynohradne est situé au sud et au sud-est de Marioupol et se trouvait sous le contrôle des forces armées ukrainiennes à ce moment-là, en dépit du contrôle de la RPD sur la partie est.

181. Une minute plus tard, Kirsanov appelle un autre combattant de la RPD, Ponomarenko, et lui dit que des installations civiles ont essuyé des tirs : un marché, des tours d'habitation, et des maisons individuelles. Il décrit la situation comme «un vrai p*** de désastre, ici». La nouvelle que la zone résidentielle a été touchée semble avoir surpris et alarmé Ponomarenko. Il dit : «Tu es sérieux ? ... Oh, p*** de m***» et demande si le poste de contrôle a été touché. Kirsanov répond qu'il est «intact»²⁴³. Le poste de contrôle mentionné dans la conversation, et non la zone résidentielle, apparaît donc comme la véritable cible de l'attaque.

182. Il est possible que M. Kirsanov n'ait pas été la première personne à rapporter que les forces de la RPD avaient fait une erreur. A 9 h 55, «*Yugra*» informe «*Terek*» d'un dépassement significatif et lui ordonne «d'abandonner les cibles «108» et «111» !»²⁴⁴ afin de rester à distance des

²³⁷ Point fortifié n° 17 dans le rapport Bobkov, voir ci-dessus, par. 158-160. Il m'apparaît également que la mission spéciale d'observation utilise le terme «Vostochny» pour désigner un poste de contrôle ukrainien aux abords de la ville (voir ci-dessus, par. 164). Je pense cependant que ce terme fait référence une cible située encore plus loin.

²³⁸ Signed Declaration of Valerii Kirsanov, Witness Interrogation Protocol, 25 January 2015 (annexe 213 au mémoire de l'Ukraine).

²³⁹ Conversation between Evdotiy («*Pepel*») and Kirsanov (annexe 413 au mémoire de l'Ukraine).

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ *Ibid.* «*Pepel*» tentait apparemment de comprendre la situation, sans y parvenir : «Je ne comprends rien, p*** ... Aïe-aïe-aïe-aïe-aïe...»

Voir aussi Translation of the Conversation between Kirsanov and Ponomarenko (10:38:14) (annexe 255). Dans cette conversation, M. Kirsanov ne semble pas avoir manifesté ses émotions, mais son attitude à l'égard du pilonnage de la zone résidentielle nous est apparemment révélée dans la conversation qu'il a avec Ponomarenko : «Regarde ce qu'Aleksander [le nom de *Pepel*] a fait ... C'est un vrai p*** de désastre, ici.» Ponomarenko semble avoir exprimé de la surprise et de l'inquiétude : «Tu es sérieux ? ... Oh, p*** de m***.»

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ Traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 138 (09:55:58, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : «Terek, écoute-moi attentivement ... au lieu de «108» et «111» ... Allô ?

«bâtiments ... [et] des grandes maisons»²⁴⁵. Si l'on considère que «Terek» a reçu un ordre de tir environ 12 minutes avant le pilonnage du «microdistrict»²⁴⁶, il est possible que le dépassement annoncé se rapporte aux tirs en question, mais je n'ai aucun moyen de savoir si tel était le cas.

183. Dans d'autres communications interceptées (aux environs de 11 h 20), «Yugra» demande à «Terek» et à un combattant qui se trouve près de lui de vérifier scrupuleusement tous les lanceurs, car il y a eu un tir trop long. Qui plus est, il dit que quelqu'un d'autre a tiré trop loin : «mais ces abrutis, là-bas, ils viennent de bombarder la ville, p***. Ceux qui sont nos «amis»». A en juger d'après le texte, il semble avoir très mal pris le fait que la ville ait essuyé des tirs et semble avoir pris des mesures pour éviter d'autres dépassements²⁴⁷. Je ne sais pas qui sont les «amis» auxquels «Yugra» fait référence et à qui il impute la responsabilité du pilonnage²⁴⁸.

184. Il ressort également d'autres communications interceptées que les combattants tentaient d'éviter de faire des victimes civiles. Ainsi, dans la conversation n° 144, «Yugra» informe «Terek» que ses cibles ont changé afin «de [l']éloigner des grandes maisons»²⁴⁹. En outre, d'après les échanges interceptés entre «Yugra» et «Gorets», il semble que la RPD se soit efforcée de créer des points de réglage de la distance pour améliorer la précision des tirs²⁵⁰.

4. Le système d'arme utilisé

185. L'opinion du général Brown quant à l'adéquation du système d'arme utilisé repose sur la présomption que d'autres moyens auraient pu et dû être utilisés pour attaquer les positions des forces armées ukrainiennes installées au «poste de contrôle nord ou [à] l'avant-poste»²⁵¹. Il convient, bien évidemment, dans la mesure du possible, d'utiliser l'arme la plus précise pour lancer une attaque sur

«Terek» : Allô, je te reçois. Répète.

Max «Yugra» : Je dis ... Abandonne les cibles «108» et «111» !

Voir aussi la conversation n° 141 (10:01:30), le 24.01.2015.

²⁴⁵ *Ibid*, conversation n° 144 (10:18:48, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Non, non, non. Au contraire, j'ai annulé ta cible.

Terek : Pour rester à distance des bâtiments.

²⁴⁶ *Ibid*, conversation n° 130 (09:13:32, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Oui, oui !

«Terek» : Deux sont prêts.

Max «Yugra» : Ok, flanque-leur une p*** de dérouillée !

²⁴⁷ *Ibid*, conversation n° 160 (11:21:44, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Parce que, hum, ça paraît énorme, p***, mais ces crétins, là-bas, ils viennent de pilonner la ville, p***. Ceux qui sont nos «amis».

²⁴⁸ *Ibid*.

²⁴⁹ *Ibid*, conversation n° 144 (10:18:48, le 24.01.2015) :

Max «Yugra» : Et après, on verra. Il faut juste qu'on s'éloigne des grandes maisons.

²⁵⁰ *Ibid*, conversation n° 31 (17:59:51, le 23.01.2015).

Max «Yugra» : Ben, je crée toujours des points de réglage, mais je ne me contente pas de tirer. Tout le temps avec (mot inaudible).

²⁵¹ Rapport Brown, par. 52.

une cible proche de maisons ou d'infrastructures civiles. Je suis cependant en désaccord avec les conclusions du Général Brown pour les raisons exposées ci-après.

- a) Rien ne permet de présumer que la RPD, à supposer qu'elle ait disposé de chars (ou d'autres armes similaires) près de Marioupol, pouvait les déployer sans risque et s'approcher suffisamment pour lancer une attaque de haute précision contre ces positions aux avant-postes de Marioupol (paragraphe 53 du rapport Brown). Je suis d'accord qu'à une distance de 1,5 à 2 kilomètres, des chars et des véhicules d'infanterie pouvaient distinguer les cibles civiles des cibles militaires, mais il ne m'a été fourni aucune information indiquant que la RPD disposait d'une telle position. Je pense également qu'à cette distance, ces positions de tir auraient probablement été très exposées à des tirs de riposte depuis les diverses positions des forces armées ukrainiennes.
- b) En outre, aucun des documents que j'ai examinés ne permet d'affirmer que la RPD disposait de canons d'artillerie (tels que des canons D-30 auxquels le général Brown fait référence) dans cette région (paragraphe 54 du rapport Brown). Je dois également préciser que les canons d'artilleries sont plus lents à mettre à feu²⁵² et à manœuvrer que les systèmes de lance-roquettes multiples, et peuvent, dans une situation de combats intenses, être assez vite neutralisés par des tirs de riposte. Je ne crois pas que l'on puisse dire ici, avec quelque certitude, qu'il aurait été possible d'utiliser des canons d'artilleries, compte tenu (ainsi qu'il ressort du contexte des hostilités décrit ci-dessus) des fortes positions défensives des forces armées ukrainiennes autour de Marioupol et de la cadence de tir très inférieure des canons d'artillerie conventionnels.
- c) Je relève qu'au paragraphe 54 de son rapport, le général Brown déclare que «[l]a distance séparant la ligne de contact des postes de contrôle et de l'avant-poste était tout à fait à la portée du canon conventionnel dont disposait la RPD». Je ne sais pas où le général Brown estime que la ligne de contact dont il parle se trouvait exactement. En pratique, pour que la justesse du tir ne soit pas perturbée, l'artillerie est rarement déployée à une portée supérieure aux deux tiers de la portée maximum. Ainsi, en théorie, des canons D-30 devraient être déployés à environ 10 à 12 kilomètres de leur cible pour garantir la justesse du tir. En supposant que la ligne de contact est correctement repérée sur la carte d'Abroskin, les canons auraient dû être placés assez près de la ligne de front, avec un risque élevé d'être frappés par des tirs de riposte.
- d) Il est, bien sûr, intéressant de recourir à un observateur expérimenté ou à un engin aérien télépilote [drone] et (comme le note le général Brown au paragraphe 54 de son rapport) les éléments de preuve semblent effectivement indiquer que la RPD utilisait des observateurs. Je ne suis pas d'accord avec le général Brown lorsqu'il affirme que «rien ne démontre que pareilles mesures [c'est-à-dire d'observation et de réglage des tirs] aient été prises»²⁵³. Dans la conversation n° 153 (annexe 408), il est question de deux observateurs utilisés par la RPD²⁵⁴. Quoi qu'il en soit, je relève que Kirsanov, d'après les éléments de son interrogatoire, a délibérément donné de fausses coordonnées des positions militaires ukrainiennes, mais qu'il ne dit pas quelles coordonnées lui avaient été fournies pour ces positions et je ne peux apprécier exactement dans quelle mesure il les a déformées²⁵⁵. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile de dire si les observateurs aidaient de bonne foi. Il se peut aussi que des tirs de réglage aient été effectués, mais qu'un autre système BM-21 se soit joint au feu depuis la même position ou une position différente et ait tiré trop loin. On peut supposer que les forces armées ukrainiennes ne seraient pas restées sans réagir

²⁵² Il faut 20 minutes de préparation pour la mise à feu de canons D-30 (et 10 minutes pour quitter les positions), tandis que les systèmes de lance-roquettes multiples peuvent être prêts à tirer en 5 à 7 minutes, dès qu'ils sont en position, et repartir immédiatement.

²⁵³ Rapport Brown, par. 55.

²⁵⁴ Voir traduction des conversations de M. Vlasov (annexe 253), conversation n° 153 (11:05:54, le 24.01.2015).

²⁵⁵ Signed Declaration of Valerii Kirsanov, Witness Interrogation Protocol (annexe 213 au mémoire de l'Ukraine).

face à l'utilisation de drones (même si la RPD en avait à sa disposition) ou aux activités d'observateurs. Je pense qu'il serait erroné de présumer que la RPD avait la possibilité, mais pas la volonté, de régler ses tirs par les moyens susmentionnés.

D. Conclusions générales

186. Je suis d'accord avec le général Brown que, dans le cas qui nous occupe, il est raisonnable de conclure que le tir a été conduit par des systèmes BM-21 (rapport Brown, paragraphe 56).

187. Il n'est pas possible d'identifier les positions de tir qui ont frappé les zones résidentielles de Marioupol le 24 janvier 2015. Il ressort des documents qui m'ont été fournis qu'une partie au moins des projectiles venait de positions de la RPD installées à l'est ou au nord-est de Marioupol.

188. Sur la base des informations qui m'ont été fournies, il paraît également probable que les zones résidentielles du «microdistrict» Vostochniy de Marioupol n'étaient pas la cible de(s) l'attaque(s). Il semble plutôt que les attaques ont été conduites en appui à l'opération projetée et annoncée visant la prise de Marioupol.

189. Il est également probable que les dommages civils procédaient d'une erreur, comme le portent fortement à croire les éléments des communications interceptées. Je ne souscris pas à la conclusion du général Brown selon laquelle les attaquants prévoyaient ou anticipaient les dommages causés aux zones civiles. Il est difficile de savoir si la RPD disposait d'armes ou de méthodes de désignation d'objectif plus précises dans la situation considérée. Il est plausible que les frappes sur les installations civiles du «microdistrict» Vostochniy aient été dues, alternativement ou cumulativement, à des erreurs dans les informations relatives aux coordonnées des cibles militaires visées²⁵⁶, des erreurs dans le pointage des lanceurs, une mauvaise préparation technique voire des défaillances techniques de ces derniers. Elles peuvent aussi être le fruit d'une «erreur humaine» : mauvaise interprétation d'ordres reçus, de données météorologiques ou de coordonnées.

²⁵⁶ Voir ci-dessus, note n° 93, par. 185 d).

IV. FRAPPES D'ARTILLERIE SUR LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET L'AÉRODROME DE KRAMATORSK LE 10 FÉVRIER 2015

A. Cibles potentielles dans la ville et alentour

190. Kramatorsk est située à environ 48 kilomètres au nord-ouest de Horlivka (figure 15), qui se trouvait à l'époque en bordure du territoire contrôlé par la RPD²⁵⁷, et n'était pas le théâtre d'hostilités actives en février 2015.

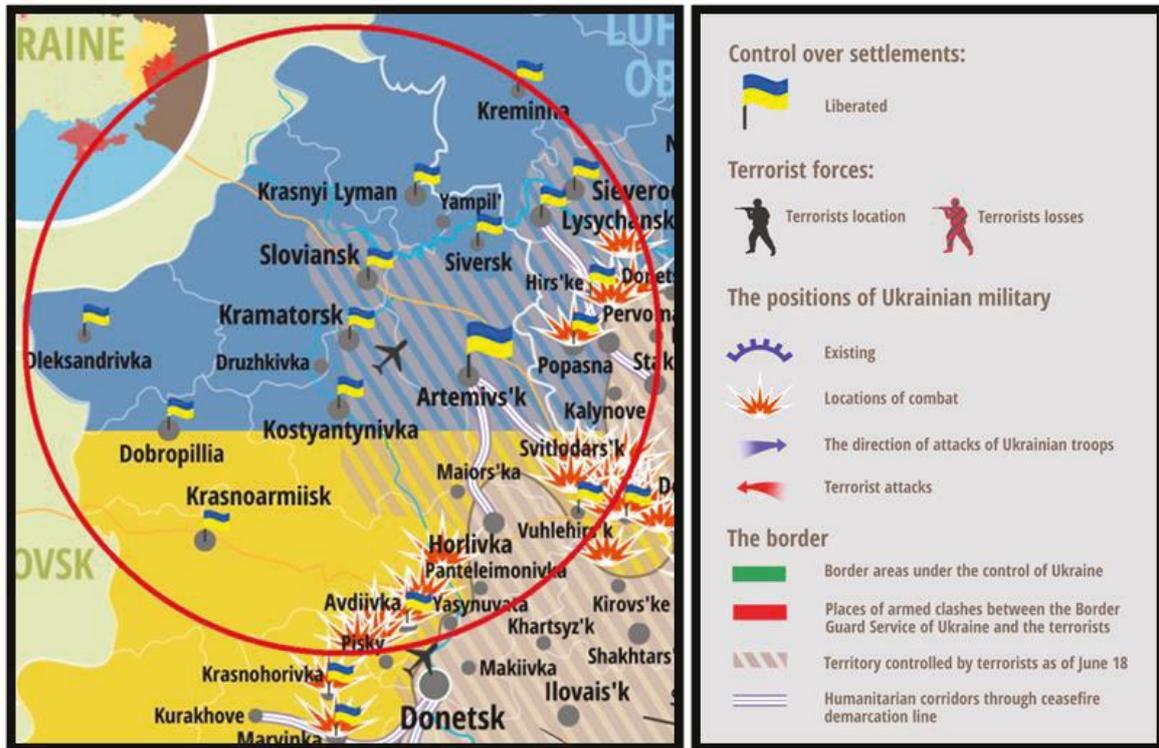


Figure 15
Rayon approximatif de 70 kilomètres tracé sur la carte du centre d'information et d'analyse établie à la date du 10.02.2015

Légende :

Control over settlements	=	Zones contrôlées
Liberated	=	Libérées
Terrorist forces	=	Forces terroristes
Terrorists location	=	Présence terroriste
Terrorist losses	=	Pertes terroristes
The positions of Ukrainian military	=	Positions des forces militaires ukrainiennes
Existing	=	Existante
Locations of combat	=	Zone de combat
The direction of attacks of Ukrainian troops	=	Direction des attaques des troupes ukrainiennes
Terrorist attacks	=	Attaques terroristes
The border	=	La frontière
Border areas under the control of Ukraine	=	Zones frontalières contrôlées par l'Ukraine
Places of armed clashes between the Border Guard Service of Ukraine and the terrorists	=	Affrontements armés entre le service des gardes-frontières de l'Etat ukrainien et les terroristes

²⁵⁷ Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The situation in the Eastern Regions of Ukraine – 10.02.15", 10 février 2015, <http://mediarbo.org/2015/02/10/the-situation-in-the-eastern-regions-of-ukraine-10-02-15/?lang=en> (annexe 59).

Territory controlled by terrorists as of June 18 = Territoire contrôlé par les terroristes depuis le 18 juin
Humanitarian corridors through ceasefire demarcation = Couloirs humanitaires traversant la ligne de
line [cessez-le-feu]

191. Après la prise de Kramatorsk, alors aux mains de la RPD, par les forces armées ukrainiennes en juillet 2014, la ville est devenue la capitale provisoire de la région du Donetsk²⁵⁸. Le général Brown et moi-même sommes apparemment d'accord qu'après cet événement, il existait une présence militaire importante sur l'aérodrome voisin de Kramatorsk.

192. Je ne partage pas l'avis du général Brown selon lequel on ne peut raisonnablement avancer l'hypothèse que la zone civile de Kramatorsk ait été frappée par erreur le 10 février 2015. J'exposerai plus en détail, à partir des éléments dont je dispose, comment un tel scénario aurait pu se produire.

1. Biens militaires sur l'aérodrome et dans la ville de Kramatorsk

193. Il ressort des informations qui m'ont été fournies que les biens militaires les plus importants étaient situés dans le secteur de l'aérodrome, où se trouvaient notamment le quartier général de l'opération antiterroriste, une base d'hélicoptères²⁵⁹, un entrepôt de pétrole, huile et lubrifiants²⁶⁰, au moins un système de défense antiaérienne «Buk»²⁶¹, une station radar²⁶² et le camp de base de Sarmat²⁶³. Je relève dans le rapport Bobkov l'analyse d'une image satellite du 8 janvier 2015 (et d'autres documents) mettant en évidence la présence de neuf hélicoptères, quatre véhicules de combat du système de missiles tactiques sol-air Osa et plus de 700 grands véhicules de transport sur le site de l'aérodrome²⁶⁴. Ce dernier se trouve à environ 800 mètres à l'est-sud-est d'une zone pavillonnaire de la banlieue de Kramatorsk et à environ 2 kilomètres à l'est-sud-est d'immeubles d'habitation situés dans la ville proprement dite.

194. L'aérodrome abritait en outre des armes revêtant une importance tactique. La traduction d'un rapport d'une ONG m'a été montrée, selon laquelle «[l]es troupes ukrainiennes procèdent régulièrement à des tirs de missiles tactiques («Tochka-U») et de lance-roquettes multiples («Smerch») depuis la base aérienne de [Kramatorsk] en direction des territoires occupés par les forces rebelles prorusses de Donetsk et Horlivka»²⁶⁵. J'ai consulté une autre source indiquant la

²⁵⁸ Donetsk Regional State Administration, Order No. 590 "On the organisation of work of the Donetsk Regional State Administration and its structural divisions in the context of the Anti-Terrorist Operation", 29 juillet 2014, <https://ips.ligazakon.net/document/DO140077> (annexe 48).

²⁵⁹ Signed Declaration of Vitaliy Hrynychuk, Witness Interrogation Protocol (19 août 2015) (annexe 237 au mémoire de l'Ukraine) (qui établit la présence d'au moins un hélicoptère sur le site de l'aérodrome à ce moment-là) ; YouTube channel Mazut Sdeshnyy, "MLRS SMERCH – Kramatorsk airfield", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/ODKsJ9hbHas>, 10 février 2019 (annexe 238), qui montre au moins deux hélicoptères endommagés et une fumée dense produite par un feu.

²⁶⁰ Rapport Bobkov, figure 46.

²⁶¹ Signed Declaration of Denys Hoyko, Victim Interrogation Protocol (20 août 2015) (annexe 239 au mémoire de l'Ukraine).

²⁶² Signed Declaration of Oleksandr Bondaruk, Victim Interrogation Protocol (20 août 2015) (annexe 240 au mémoire de l'Ukraine).

²⁶³ Signed Declaration of V. Hrynychuk (19 août 2015) (annexe 237 au mémoire de l'Ukraine).

²⁶⁴ Rapport Bobkov, par. 88, figure 47.

²⁶⁵ IPHR, «Rockets hit residential area in Kramatorsk, Ukraine», février 2015, <https://iphronline.org/wp-content/uploads/2015/05/rockets-hit-residential-area-in-kramatorsk-ukraine.pdf> (annexe 81).

présence de systèmes Tochka-U sur le site de l'aérodrome en février 2015²⁶⁶. Il semble que des systèmes Tochka-U aient été utilisés plusieurs fois par les forces armées ukrainiennes au cours du mois de février 2015²⁶⁷, mais les pièces dont je dispose ne permettent pas d'identifier l'origine géographique, même approximative, des tirs, ni a fortiori les sites de lancement. La portée maximale d'un système Tochka-U est de 120 kilomètres²⁶⁸, ce qui en fait une arme d'une grande valeur militaire, capable de lancer des tirs depuis Kramatorsk sur n'importe quelle position, ou presque, de la RPD ou de la LPR²⁶⁹, de Louhansk à Dokuchayevsk.

195. Le général Brown admet qu'au total au moins 26 unités militaires pouvaient être présentes sur le site de l'aérodrome²⁷⁰.

196. Ces biens militaires se trouvaient à environ 1,4 kilomètre du plus proche lieu d'impact des tirs qui ont frappé la ville.

197. Je retiens du mémoire de l'Ukraine qu'il n'est pas contesté que des biens militaires installés sur le site de l'aérodrome ont été attaqués²⁷¹. Selon les informations du quartier général de l'opération antiterroriste, huit hommes appartenant à six unités militaires différentes ont été tués lors de l'attaque qui a visé l'aérodrome²⁷² et 33 autres blessés, dont de *hauts responsables militaires* des forces armées ukrainiennes : colonels du centre de commandement principal, de la direction principale du personnel de l'état-major, du commandement central de l'armement automobile et du commandement central de l'artillerie de roquettes²⁷³.

²⁶⁶ Cette source est une décision judiciaire concernant un informateur de la RPD qui avait remarqué, le 2 février 2015, un Tochka-U qui se dirigeait, pensait-il, vers l'aérodrome de Kramatorsk ; il a également donné des informations au sujet de deux tirs (le type d'arme n'était pas précisé) qui auraient eu lieu le 31 janvier et le 2 février 2015 (Ukraine, Novozavodsky District Court of Chernihiv, Case No. 729/743/15-k, Judgment, 28 juillet 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/47518118> (annexe 61)).

²⁶⁷ Vkontakte page MIL.IN.UA, accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-5063972?day=05032016&w=wall-5063972_875523%2Fall, 5 mars 2016 (annexe 197). Le message, publié par un compte créé par des bénévoles afin de rassembler des informations sur des questions de sécurité, signalait des tirs de Tochka-U par les forces armées ukrainiennes sur la base d'informations issues de médias alignés sur les positions de la RPD. Le tableau recense notamment quatre pilonnages de Tochka-U en février 2015, dont deux sont antérieurs aux frappes sur Kramatorsk. Je sais que la mission spéciale d'observation de l'OSCE a tenté au moins une fois de vérifier les informations concernant des tirs de Tochka-U. La mission s'est rendue à Alchevsk, où des représentants de la RPL lui ont montré des pièces qu'elle a elle-même identifiées comme appartenant à un missile Tochka-U. Les observateurs n'ont pas été en mesure d'établir avec certitude que ces pièces provenaient d'une roquette tombée la nuit du 1^{er} février. (Voir OSCE SMM, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM) based on information received as of 18:00 (Kyiv time), 3 February 2014», 4 février 2014, <https://www.osce.org/ukraine-smm/139061> (annexe 8)).

²⁶⁸ Official website of the Ministry of Defence of Ukraine, "RK TR 9K79 "Tochka" (9K79-1 "Tochka-U)", 18 septembre 2013, <https://www.mil.gov.ua/ministry/ozbroennya-ta-texnika/suxoputnix-vijsk/raketni-kompleksi.html> (annexe 52).

²⁶⁹ L'acronyme «RPL» désigne la «République populaire de Louhansk», dont les forces armées participent aux hostilités contre l'armée du gouvernement officiel de l'Ukraine.

²⁷⁰ Rapport Brown, par. 66.

²⁷¹ Mémoire de l'Ukraine, par. 104. Comme je l'explique ci-après, je suis toutefois en désaccord avec la conclusion selon laquelle «le quartier résidentiel» de Kramatorsk «a fait l'objet d'une attaque distincte» (*ibid.*).

²⁷² Headquarters of the Antiterrorist Operation Letter No. 1696 og (12 février 2015) (annexe 102 au mémoire de l'Ukraine).

²⁷³ Headquarters of the Antiterrorist Operation Letter No. 778 og (16 février 2015) (annexe 107 au mémoire de l'Ukraine).

198. L'attaque a aussi endommagé une station radar, des véhicules, un groupe électrogène diesel et des domaines appartenant à l'unité militaire A2099²⁷⁴. Des sources ouvertes rapportent qu'une base d'hélicoptères a également été touchée²⁷⁵.

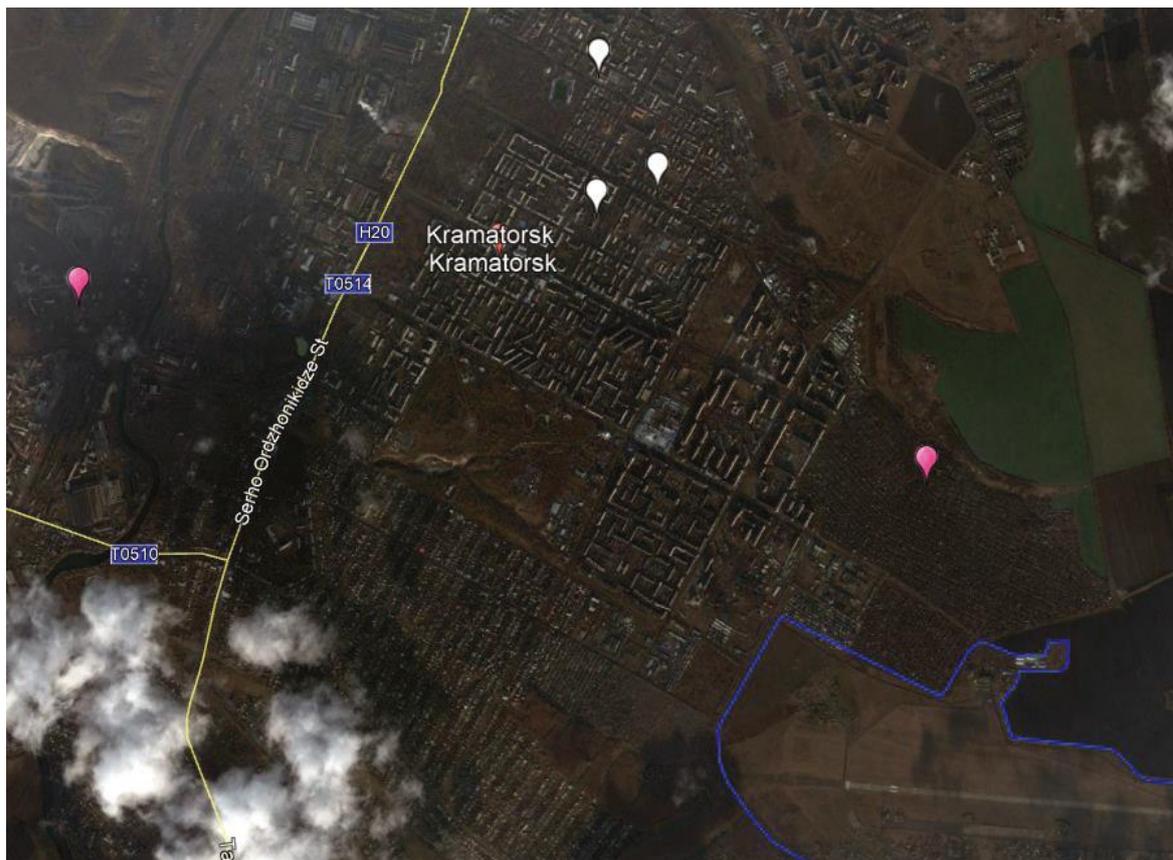
2. Objectifs militaires dans les zones résidentielles de Kramatorsk

199. En outre, les décisions des juridictions ukrainiennes qui m'ont été fournies indiquent qu'il existait une présence militaire ukrainienne, et notamment des troupes et des équipements militaires, dans la partie civile de Kramatorsk, en février 2015 (figure 16)²⁷⁶.

²⁷⁴ Signed Declaration of O. Bondaruk, Victim Interrogation Protocol (20 août 2015) (annexe 240 au mémoire de l'Ukraine).

²⁷⁵ YouTube channel Mazut Sdeshnyy, "MLRS SMERCH – Kramatorsk airfield", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/ODKsJ9hbHas>, 10 février 2019 (annexe 238) ; voir rapport Bobkov, par. 97-99, figure 50, les deux seuls cratères d'impact de l'aérodrome que j'ai pu identifier sur la base des documents qui m'ont été fournis. *Militaryaviation.in.ua*, «Damaged Mi-24P helicopters as a result of the shelling of Kramatorsk on 10 February 2015», 11 février 2019, <http://militaryaviation.in.ua/uk/2019/02/11/poshkodzheni-gelikopteri-mi-24p-vnaslidok-obstrilu-kramatorska-10-02-2015-r/> (annexe 140). Voir aussi «Signed Declaration of V. Hrynychuk» (annexe 237 au mémoire de l'Ukraine), où M. Hrynychuk relate qu'il remplissait le réservoir d'un hélicoptère avant l'attaque.

²⁷⁶ L'on m'a, en particulier, montré des décisions de juridictions ukrainiennes concernant des informateurs de la RPD qui avaient communiqué des informations sur le déploiement des forces armées ukrainiennes **au bout de la rue Parkovaya non loin du collectif de jardiniers Michurin** (voir Ukraine, Court of Appeal of the Donetsk Region, Case No. 234/16050/15-k, Decision, 26 juillet 2017, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/68030620> (annexe 71)) et sur le terrain d'un **ancien hôpital psychiatrique** de Kramatorsk, au 5 de la rue Morisa Toreza **en février 2015** (Ukraine, «Novozavodsky District Court of Chernihiv, Case No. 729/743/15-k, Judgment, 28 July 2015», <https://reyestr.court.gov.ua/Review/47518118> (annexe 61)). Il a été établi qu'au début de février 2015 un informateur avait dit à la RPD «[qu']un convoi militaire des forces armées ukrainiennes composé de trois camions Oural roula[it] dans la rue Ordzhonikidze à Kramatorsk dans la direction de Slavyansk de la région de Donetsk [... et que] pendant tout le mois de février 2015 [il avait] régulièrement vu des équipements militaires des forces armées ukrainiennes (au moins 40 camions Oural) passer dans la rue Ordzhonikidze, à Kramatorsk, en direction de Slavyansk dans la région de Donetsk» (Ukraine, Kramatorsk City Court, Case No. 234/11709/15-k, Judgment, 12 octobre 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/52281395> (annexe 63)). Il ressort en outre de deux décisions judiciaires que le **département de la police militaire du secteur de Donetsk** était peut-être installé au 10 de la rue Mayakovskoho de mai 2015 à 2020. (Voir Ukraine, Kramatorsk City Court, Case No. 234/16920/15-k, Ruling, 12 octobre 2015, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/52310146> (annexe 64), mentionnant une ordonnance du chef du département de la police militaire du secteur de Kharkov dans laquelle il est dit que le service militaire a lieu au **département de la police militaire du secteur de Donetsk** à cette adresse, et Ukraine, Ordzhonikidzevsky District Court of Marioupol, Case No. 265/2434/20, Judgment, 13 mai 2020, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/89220278> (annexe 79), selon laquelle l'accusé a été condamné à exécuter sa peine dans un centre de détention militaire situé à cette adresse.) L'on peut raisonnablement supposer que ce poste de police militaire est le même que le «poste de police» mentionné au paragraphe 8 de la déposition de Kyrilo Ihorevych Dvorskyi (4 juin 2018) (annexe 3 au mémoire de l'Ukraine), qui le situe également dans la rue Mayakovskoho.



Map Data : Google, © 2021 Maxar Technologies.

Figure 16
Objets civils et militaires utilisés par les forces armées ukrainiennes

	Biens civils établis comme étant utilisés par les forces armées ukrainiennes en février 2015
	Biens situés dans la ville identifiés par le général Brown
	Territoire de l'aérodrome

200. Le général Brown attire l'attention sur la présence de plusieurs bâtiments gouvernementaux (de la police et de l'armée, en fait) dans le secteur de la ville qui a été touché par les frappes²⁷⁷. Il recense notamment²⁷⁸ :

²⁷⁷ Rapport Brown, par. 67. La ville abritait également un parquet militaire au 21 de la rue Mayakovskovo et les dortoirs du département de la police militaire du secteur de Donetsk au 10 de la rue Mayakovskovo (Ukraine, Kramatorsk City Court, Case No. 234/16920/15-k, Ruling, 12 octobre 2015, <https://revestr.court.gov.ua/Review/52310146> (annexe 64)), comme je l'ai expliqué plus haut.

²⁷⁸ Rapport Brown, par. 67.

- a) un poste de police (militaire) dans la rue Mayakovskovo, près du Blooming Stadium du parc Pouchkine, où plusieurs fragments de missiles ont été retrouvés²⁷⁹,
- b) un bureau de recrutement des forces armées sur le boulevard Drujby (anciennement Lénine) que la mission spéciale d'observation de l'OSCE a qualifié d'«installation militaire»²⁸⁰ et
- c) un bureau administratif du service des gardes-frontières sur le boulevard Heroi Ukraini, qui semble avoir été directement touché par des sous-munitions²⁸¹.

201. Le général Brown avance qu'aucune de ces administrations ne semble avoir pris une part active dans les hostilités²⁸². Je ne connais pas suffisamment la situation au sol pour me sur cette assertion. Je suis cependant d'accord avec la conclusion du général Brown selon laquelle «rien n'indique la présence, dans le quartier résidentiel de Kramatorsk, d'objectifs militaires qui auraient pu justifier que celui-ci soit la cible d'une salve de BM-30» (comme je l'explique ci-après, je conviens avec le général Brown que c'est très probablement l'arme qui a été utilisée dans cette attaque)²⁸³. Je ne sais pas au juste s'il considère ces objets comme la cible de l'attaque, mais il les qualifie «[d']installations de faible importance»²⁸⁴ et estime qu'utiliser un BM-30 contre elles n'aurait «aucun sens sur le plan militaire»²⁸⁵.

202. Il me semble évident que, du point de vue du gain militaire, ces biens n'étaient pas comparables, aux cibles de l'aérodrome. Ces dernières auraient clairement eu la priorité sur l'un quelconque de ces postes de police, de défense ou de gardes-frontières. Si le poste de commandement de l'opération antiterroriste situé sur l'aérodrome avait été touché, la gestion des troupes aurait été considérablement perturbée.

²⁷⁹ Voir Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin, Major of Justice and Senior Investigator with the Operative Unit of the Investigative Department of the Security Service of Ukraine in Donetsk Oblast (12 février 2015) (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine), par. 26 ; Scene Inspection Report, drafted by E. Abushov, Police Lieutenant, Kramatorsk City Department (10 février 2015) (annexe 101 au mémoire de l'Ukraine), expliquant que deux autres fragments ont été retrouvés dans le parc Pouchkine, à environ 170 mètres l'un de l'autre et une distance comparable du poste de police militaire.

²⁸⁰ OSCE, «Spot Report by the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM): Shelling in Kramatorsk (10 February 2015)» (annexe 331 au mémoire de l'Ukraine), même si je n'ai vu aucune preuve que ce bâtiment ait été touché par des tirs au moment du pilonnage.

²⁸¹ Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine), par. 2.

²⁸² Rapport Brown, par. 67.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Ibid.*

B. Paramètres du système d'arme utilisé

203. Il apparaît que l'aérodrome de Kramatorsk a été pilonné le 10 février 2015, à peu près au moment où l'impact des roquettes Smerch dans les zones résidentielles a été observé²⁸⁶. Je relève que l'Ukraine avance que le pilonnage a eu lieu «[e]nviron cinq minutes [après]» celui qui a touché l'aérodrome, aux environs de 12 h 30²⁸⁷. Au vu de l'importance des biens militaires qui se trouvaient sur l'aérodrome, et à condition que les rebelles aient bien disposé d'un tel système de roquettes (et je ne peux émettre d'avis à cet égard), une telle attaque aurait présenté un intérêt militaire indéniable.

204. Les informations qui m'ont été fournies indiquent que le système d'arme utilisé pour ces tirs était un BM-30 Smerch²⁸⁸ et cette analyse est probablement juste. Je ne sais pas si la RPD disposait d'un BM-30 Smerch, mais je suis d'accord avec le général Brown que cette arme était capable d'atteindre cette cible depuis le territoire contrôlé par la RPD et de la neutraliser efficacement²⁸⁹.

C. La question de la désignation de l'objectif

205. L'aérodrome est une cible complexe, elle-même composée de cibles (individuelles) distinctes. Les manuels militaires retiennent deux méthodes pour attaquer ce type de cibles : a) utiliser un unique point de visée ; ou b) utiliser des points de visée distincts pour chacune des cibles individuellement attribuées aux différents lanceurs.

206. Dans le cas qui nous occupe, l'emploi le plus efficace d'un système de lance-roquettes multiple de type Smerch consistait à lancer une attaque sur plusieurs cibles ponctuelles de l'aérodrome, étant donné que 26 unités militaires y étaient stationnées. Si plusieurs cibles se trouvaient endommagées, l'attaque aurait un effet maximal et davantage de chances d'avoir un impact sur le poste de commandement.

207. Je présume, par conséquent, que le tir de missile visait un certain nombre de biens militaires importants du quartier général de l'opération antiterroriste, situés dans le périmètre de l'aérodrome. Je vais à présent examiner la conclusion du général Brown selon laquelle une telle

²⁸⁶ Je ne peux être certain de l'heure exacte du pilonnage mais plusieurs sources sont concordantes à cet égard. La mission spéciale de surveillance rapporte avoir entendu des explosions dans la ville à 12 h 33 (OSCE, Spot Report: Shelling in Kramatorsk (annexe 331 au mémoire de l'Ukraine)). L'on m'a montré la vidéo dont l'horodatage (dont je ne peux vérifier l'exactitude) enregistrait une première explosion à 12:30:58 (YouTube channel of Denis Artemiev, "Kramatorsk. 10 February, 2015. The shelling of the city from the MLRS Video from the surveillance camera", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/luFqr2porQk>, 1^{er} avril 2016 (annexe 232)). Citant le centre de presse de l'opération antiterroriste, la BBC annonce que l'aérodrome a été pilonné à 12 h 32 (*BBC News Ukraine*, "Shelling of Kramatorsk: at least seven people killed", 10 février 2015, https://www.bbc.com/ukrainian/politics/2015/02/150210_kramatorsk_shelling_victims_dk (annexe 109)). Les heures mentionnées dans les dépositions sont très approximatives et indiquent une fourchette comprise entre un peu après 12 heures (Signed Declaration of O. Bondaruk, Victim Interrogation Protocol (annexe 240 au mémoire de l'Ukraine)) et 12 h 40 (Signed Declaration of Oleksandr Chorniy, Witness Interrogation Protocol (12 février 2015) (annexe 219 au mémoire de l'Ukraine)) ; il n'y a aucun moyen d'inférer le moment exact du pilonnage à partir de ces informations.

²⁸⁷ Mémoire de l'Ukraine, par. 102. Voir aussi déposition de K. I. Dvorskyi (annexe 3 au mémoire de l'Ukraine) : «D'après les résultats des activités d'enquête, mon équipe a établi que le 10 février 2015, à 12 h 30 et à 12 h 35, des membres de la RPD ont procédé à des tirs d'artillerie sur le quartier résidentiel de la ville de Kramatorsk² et l'aéroport militaire situé à deux kilomètres de la ville.»

²⁸⁸ E.g. Expert Opinion No. 193/1, Ukrainian Scientific Research Institute of Special Equipment and Forensic Expert Examination of the Security Service of Ukraine (29 avril 2015) (annexe 121 au mémoire de l'Ukraine).

²⁸⁹ Rapport Brown, par. 61 et 68.

attaque n'aurait pu plausiblement occasionner de dégâts dans la zone résidentielle intra-muros et ce serait précisément les zones résidentielles qui étaient visées.

208. L'on ne m'a fourni aucun rapport détaillé concernant l'impact du tir sur l'aérodrome de Kramatorsk. Je me serais attendu à ce que les autorités ukrainiennes procèdent à une inspection minutieuse de ce lieu d'impact et à ce que tous les dégâts soient consignés. Des informations au sujet de cet impact ainsi que le moment exact de(s) l'attaque(s) me permettraient de mieux comprendre quelle méthode de désignation d'objectif a été adoptée (et si la probabilité de diverses erreurs a été évaluée).

D. Dommages observés dans les zones résidentielles de la ville

209. J'ai eu en main les rapports d'inspection établis par l'Ukraine concernant les points d'impact des éléments porteurs des projectiles (ogives, dérives, tubes et cassettes²⁹⁰) et des sous-munitions²⁹¹. Il ressort du nombre réduit d'éléments photographiques montrant les restes de projectiles et les points d'impact que le pilonnage a été effectué au moyen de roquettes 9M55K. L'on constate cependant certaines anomalies que j'expose ci-après.

210. Le rapport d'inspection décrit les lieux d'impact des sous-munitions. J'ai pu identifier huit zones (je devrais peut-être plutôt dire six ou moins, certaines étant très proches les unes des autres) touchées par des sous-munitions²⁹². Ces zones sont situées à différentes distances les unes des autres²⁹³. Chacune d'elles regroupe huit cratères de bombettes au maximum, situés les uns à côté des autres. Dans son mémoire, l'Ukraine dénombre au total 58 cratères engendrés par les sous-munitions et les éléments porteurs (à la fois dans les quartiers résidentiels et sur le site de l'aérodrome)²⁹⁴. Or, chaque missile 9M55K contient 72 sous-munitions, soit plus que le nombre total de points d'impact de sous-munitions relevé dans les quartiers résidentiels de Kramatorsk. Aucun des lieux d'impact des zones résidentielles identifiés dans les rapports d'inspection de l'Ukraine ne correspond au champ d'impact complet d'une seule roquette. Qui plus est, certains de ces lieux d'impact sont trop éloignés les uns des autres pour constituer ensemble le champ d'impact d'une seule roquette. Je m'étonne de l'absence de données relatives à l'impact des bombettes manquantes et de quelque autre explication des résultats de l'inspection dans les pièces qui m'ont été fournies²⁹⁵. Je n'en comprends pas la raison. Les sous-munitions de roquettes 9M55K ont dû exploser et laisser des traces, ou n'ont pas explosé, mais n'ont apparemment pas toutes été retrouvées par les enquêteurs ukrainiens dans la

²⁹⁰ Ou «cadres», comme on les appelle en Russie et en Ukraine.

²⁹¹ Scene Inspection Report, drafted by A. Sorokina, Police Captain, Kramatorsk City Department (10 février 2015) (annexe 100 au mémoire de l'Ukraine) ; Scene Inspection Report of E. Abushov (annexe 101 au mémoire de l'Ukraine) ; Incident Site Inspection Report of O. V. Kupriyanov, Police Lieutenant and Investigator with the Investigations Department of the Kramatorsk Police Department (12 février 2015) (annexe 103 au mémoire de l'Ukraine), Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine).

²⁹² Voir les zones décrites aux paragraphes 2 et 3, 7, 14 et 23, 18, 19, 20 du rapport «Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin» (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine). Dans la mesure où l'auteur de ce rapport ne distingue pas toujours les cratères d'impact engendrés par des sous-munitions de ceux créés par des éléments porteurs (ce qui constitue un défaut majeur de ce document pour ce qui touche à l'analyse des circonstances des tirs), les cratères d'impact causés par des sous-munitions sont établis sur la base de la description (et de photographies dans certains cas) des cratères d'impact et compte dûment tenu des schémas inclus dans le rapport.

²⁹³ Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine), par. 2.

²⁹⁴ Mémoire de l'Ukraine, par. 102.

²⁹⁵ Voir Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine).

zone résidentielle²⁹⁶. Quelle qu'en soit la raison, il reste que les données dont je dispose ont une valeur limitée pour 1) estimer le nombre de roquettes 9M55K qui ont touché la ville le 10 février et 2) étudier le schéma d'impact réel.

1. Nombre de roquettes

211. Le général Brown conclut qu'entre deux et quatre projectiles ont touché le quartier résidentiel²⁹⁷. Cette analyse cadre globalement avec le nombre d'empennages retrouvés dans la ville, mais pas avec le résultat des inspections de la zone d'impact menées par l'enquête ukrainienne. Je relève une fois de plus que, pour je ne sais quelle raison, le nombre de lieux d'impact de sous-munitions identifiés est relativement faible. L'on peut se demander si le nombre de roquettes qui ont touché la ville a été correctement évalué. Quatre roquettes auraient frappé la zone en larguant un total de 288 sous-munitions. Même si une partie d'entre elles étaient défailtantes et n'avaient pas explosé, elles auraient probablement été retrouvées par les enquêteurs, des habitants ou des équipes de déminage.

2. Direction des tirs

212. Selon le général Brown, «le schéma d'impact des dérives par rapport aux grenades tend à indiquer une orientation depuis la position de tir vers Kramatorsk située entre 325 et 330 degrés». Je ne sais pas précisément quelle méthodologie le général a utilisée pour établir une corrélation entre le schéma d'impact des dérives (c'est-à-dire des moteurs de roquettes pourvus de stabilisateurs) et les lieux d'impact des sous-munitions. Je ne pense pas que les documents disponibles permettent de définir un angle de portée dans une fourchette de 5 degrés (voir paragraphes 214-215)²⁹⁸. En conclusion, je conviens que le schéma d'impact tend à indiquer une direction générale des tirs en provenance du sud-est, en dépit de certains problèmes qui rendent difficile la détermination exacte de la direction.

213. En particulier, je note que l'expertise n° 193/1 de l'institut de recherche scientifique chargé de l'analyse criminalistique et de spécialité du service de sécurité de l'Ukraine (figure 17)²⁹⁹ établit une corrélation entre le lieu d'impact des dérives et les sites d'explosion des sous-munitions. Je ne comprends cependant pas comment l'expert peut avancer que les lieux d'impact de six à quinze bombettes peuvent être considérés comme les centres de la zone d'impact des sous-munitions d'une seule roquette 9M55K. Il est nécessaire d'établir la trajectoire d'une roquette en rapprochant le lieu d'impact de la dérive du centre de la zone d'impact de toutes ses sous-munitions.

²⁹⁶ Je relève que l'OSCE a identifié des munitions non explosées mais qu'elle déclare n'avoir retrouvé qu'en trois endroits (OSCE, Spot Report: Shelling in Kramatorsk (annexe 331 au mémoire de l'Ukraine)). Deux de ces lieux correspondent à ceux sur lesquels les enquêteurs ukrainiens ont retrouvé des débris de roquettes (Voir Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine), par. 1 et photographie n° 4, par. 4). Voir aussi la vidéo en ligne montrant l'extraction de la partie de roquette retrouvée au 36 de la rue Dvortsova : YouTube channel Dmitry, "Kramatorsk. Shelling 10-02-15. Dvortsovaya 34", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/VJXWoAvq-n0>, 10 février 2015 (annexe 230). Il est surprenant qu'une munition non explosée ait été retrouvée au même endroit que les pièces d'empennage, car ces dernières volent bien plus loin que les bombettes. En outre, la version russe du rapport de l'OSCE indique que la «roquette» (de même, «снаряд» [projectile] dans la version russe) n'a pas explosé. Il faudrait en conclure que la roquette ne s'est pas ouverte et n'a pas même détoné une fois tombée au sol. Cela ne cadre pas avec le compte rendu de l'enquête ukrainienne et contredit le reportage vidéo mentionné dans la présente note, où seule l'empennage et non la roquette entière est retrouvée au sol. Ces éléments me confortent dans l'opinion que l'impact n'a pas fait l'objet d'une investigation suffisante.

²⁹⁷ Rapport Brown, note 68 au paragraphe 60.

²⁹⁸ Je relève que l'analyse de l'OSCE sur laquelle il se fonde se contentait d'indiquer la direction «sud-sud-est», soit une orientation de 22,5 degrés, et que cette mesure provenait d'une «observation directe», par nature imprécise (OSCE, Spot Report: Shelling in Kramatorsk (annexe 331 au mémoire de l'Ukraine)).

²⁹⁹ Expert Opinion No. 193/1 of the Security Service of Ukraine (annexe 121 au mémoire de l'Ukraine).

L'emplacement des centres des zones d'impact des sous-munitions ne peut toutefois pas être déduit d'un aussi petit nombre de cratères, qui ne représente pas le schéma d'impact complet des sous-munitions. Par ailleurs, je ne vois pas bien comment l'expert a pu déterminer que telle ou telle zone d'impact de sous-munitions se rattachait à la roquette à laquelle telle ou telle dérive appartenait. Autrement dit, comment il a établi la correspondance entre les zones rouges et les zones jaunes de sa carte (figure 17).



Figure 17
Inscriptions portées sur la carte par l'expert O.Bordunos³⁰⁰

³⁰⁰ Voir l'illustration n° 30 dans Expert Opinion No. 193/1 of the Security Service of Ukraine (annexe 121 au mémoire de l'Ukraine). Je ne suis pas sûr qu'il convienne de considérer le point n° 6 comme le lieu d'impact d'une partie de roquette. Je présume que le rapport d'inspection du 12.10.2015 analysé par O. Bordunos correspond au compte rendu du site d'inspection contenu dans le «Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin» qui m'a été remis (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine). Le paragraphe 6 de ce rapport ne fournit aucune information sur le type de fragment retrouvé à cet endroit. Cependant, des sources ouvertes indiquent qu'il s'agissait de l'élément porteur de la roquette (6264.com.ua (Kramatorsk city website), "Consequences of the shelling in Kramatorsk (PHOTOS)", 10 février 2016, <https://www.6264.com.ua/news/1117566/posledstvia-obstrela-kramatorska-foto> (annexe 116)). Comme mentionné brièvement dans le «Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin» (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine, p. 18), les fragments que sont les cassettes [«cadres»] ont un comportement aérodynamique complexe et ne peuvent être utilisés pour ce type d'analyse.

Légende :

Illustration No. 30	=	Illustration n° 30
Map of missile fragments' impact sites and submunitions' impact sites	=	Carte des lieux d'impact des fragments de projectiles et des lieux d'impact des sous-munitions de roquettes 9N235
Missile fragments impact sites	=	Lieu d'impact de fragments de projectiles
Fragmentation submunitions' impact sites	=	Lieux d'impact de sous-munitions à fragmentation
Missiles' potential direction of flight	=	Direction de vol potentielle des projectiles

214. Une autre tentative d'établir la direction des tirs s'illustre dans le rapport de l'inspection de site conduite par A. A. Kholin, commandant de justice et enquêteur principal en charge des grands dossiers au sein du service de sécurité de l'Ukraine³⁰¹. L'expert qui a participé à l'inspection, le capitaine-commandant de la batterie d'artillerie de roquettes H. O. Panchenko, a tracé une ellipse autour de débris de roquette et une autre autour des traces d'impact des sous-munitions. La ligne reliant les centres de ces ellipses était censée représenter la direction du tir. Le problème que pose cette méthodologie, c'est que la dispersion des débris de différentes roquettes (et même d'une seule) est soumise à de nombreux facteurs qui déterminent leurs façons, différentes, de se comporter dans l'air, selon des lois qui ne sont pas encore connues³⁰². Une autre difficulté provient de ce que, de toute évidence, tous les cratères de sous-munitions et toutes les parties de roquettes n'ont pas été retrouvés³⁰³ et reportés sur la carte. Je ne sais pas vraiment si l'expert disposait d'informations complètes et a pris en compte tous les lieux d'impact situés sur le site de l'aérodrome³⁰⁴ et en dehors de Kramatorsk. Les zones d'impact devraient former une série d'ellipses chevauchantes, si plusieurs cibles se trouvaient, comme je le pense, sur l'aérodrome³⁰⁵. L'on ne sait pas avec précision si des centres ont pu être identifiés pour la totalité de la zone d'impact des sous-munitions et pour la totalité de la zone de dispersion des débris d'éléments porteurs. Je ne comprends pas pourquoi l'ensemble de la zone d'impact des sous-munitions et l'ensemble de la zone d'impact des roquettes (même si celles-ci étaient établies) ont été figurées sous forme d'ellipses et ce qui permet d'utiliser les centres de ces ellipses comme s'il s'agissait de points d'impact moyens. En outre, même de petites erreurs appliquées à une distance de 50 à 70 kilomètres entraîneraient des erreurs importantes dans la détermination des positions d'origine.

215. Je remarque également que les experts n'ont pas pris en considération la dérive des sous-munitions sous l'effet du vent après l'ouverture de l'ogive. Lorsqu'elles tombent, les sous-munitions sont plus sensibles au vent que la partie fusée (empennage ou dérive) de la roquette. Ainsi, le défaut de prise en compte de la dérive aérienne peut en soi entraîner une identification erronée de l'orientation par rapport à la position de tir. Sans données sur la force et la direction du vent dans la zone d'ouverture de l'ogive, je ne peux évaluer l'importance de cette erreur en l'espèce.

216. Je conviens toutefois que les données, même limitées, qui m'ont été fournies montrent que les sous-munitions ont atterri au sud-est des empennages, ce qui donne une évaluation très large de la direction de l'attaque. Je suis par conséquent d'accord que les tirs provenaient globalement du sud-est (mais je considère comme infondée l'estimation précise avancée au paragraphe 65 du

³⁰¹ Record of Site Inspection Conducted by A. A. Kholin (annexe 105 au mémoire de l'Ukraine).

³⁰² Il faut également prendre en considération le fait que les moteurs de roquette retombent plus loin sur la trajectoire de la roquette que les autres fragments de la munition (tels que les cassettes, tubes et ogives), qui chutent bien plus près de la zone frappée par les sous-munitions.

³⁰³ Voir ci-dessus, par. 210-211.

³⁰⁴ Comme je l'explique ci-après, je ne pense pas que l'on puisse attribuer les roquettes qui ont frappé la ville à un pilonnage distinct mais, en tout état de cause, un certain nombre de pièces d'empennage retrouvées dans la ville provenaient de roquettes qui se sont ouvertes au-dessus de l'aérodrome.

³⁰⁵ Voir par. 206-207 ci-dessus.

rapport Brown). Les roquettes qui ont atterri dans la ville ont dû survoler l'aérodrome, mais, en même temps, leur direction correspond globalement à celle des tirs qui ont frappé ce dernier. Je vais à présent examiner si l'on peut y voir le fruit d'une erreur (ou d'un concours d'erreurs).

217. Avec davantage d'informations sur l'impact des tirs sur l'aérodrome, il aurait peut-être été possible d'identifier la direction probable et d'évaluer l'erreur (éventuelle) en direction et en portée. Comme je l'ai dit plus haut, ces informations ne m'ont pas été fournies.

3. Portée des tirs

218. Je ne pense pas qu'il soit possible d'établir la portée par quelque analyse d'impact et cela cadre, semble-t-il, avec les propres déclarations du général Brown au paragraphe 64 de son rapport. Pourtant, ayant identifié l'angle d'origine probable de l'attaque, au paragraphe 68 de son rapport, le général Brown paraît s'appuyer sur des facteurs opérationnels et tactiques (la distance maximum jusqu'au territoire contrôlé par le camp opposé (voir paragraphe 61) et la portée de tir d'un BM-30) pour déterminer la distance depuis le site de lancement. Ces prémisses excluent a priori la possibilité d'un tir ami (résultant d'une erreur ou d'un sabotage).

219. Je ne connais pas de positions de la RPD qui soient plus proches de Kramatorsk que Horlivka. Si l'on suppose que l'attaque pouvait uniquement être organisée par la RPD, je conviens que la portée devait obligatoirement être supérieure à 50 kilomètres.

4. Possibilité d'erreurs

220. Au paragraphe 72 de son rapport, le général Brown avance que la dispersion des sous-munitions lors des attaques de Kramatorsk, y compris celles qui ont touché l'aérodrome et les quartiers résidentiels, couvre une surface de 5 kilomètres de long sur 0,6 kilomètre de large. Il conclut en outre que «[c]ette répartition latitudinale est conforme à l'étendue prévisionnelle du système ... ce qui laisse penser que le ou les lanceurs n'ont pas changé d'azimut au cours de la mission de tir. En revanche, la répartition longitudinale est trois fois supérieure à l'étendue prévisionnelle.»

221. Le général Brown s'est globalement appuyé sur des données exactes, même si la zone d'impact ainsi évaluée correspond en fait à la dispersion des lieux d'ouverture des ogives et non à celle des lieux d'impact des sous-munitions. Je me réfère aux données des tables de tir établies pour les roquettes 9M55K du système de lance-roquettes multiple «Smerch» (figure 18). Les zones d'impact des roquettes et des sous-munitions peuvent ne pas coïncider totalement, dans la mesure où les roquettes qui s'ouvrent en bordure de l'ellipse de répartition des roquettes peuvent disperser leurs sous-munitions au-delà de cette limite. Même en tenant compte de cet élément, les sous-munitions d'une même salve de BM-30 ne peuvent, bien évidemment, tomber à 5 kilomètres les unes des autres.

R, km	Erreurs probables de dispersion de projectiles ³⁰⁶	
	PE_r , m	PE_d , m
50	220	159
60	227	186
70	230	215

Figure 18
Données de la table de tir établie pour les roquettes 9M55K
du système de lance-roquettes multiple «Smerch»³⁰⁷

222. Le général Brown affirme qu'un tel écart en portée ne peut provenir d'une quelconque conjugaison d'erreurs et que, par conséquent, non seulement les installations de l'aérodrome étaient visées, mais aussi celles qui se trouvaient dans le quartier résidentiel de Kramatorsk, qui constituaient une cible distincte. Je ne suis pas de cet avis.

223. Selon le général Brown, les servants du système d'arme ne pouvaient théoriquement faire tant d'erreurs dans la préparation et le réglage du lanceur que la portée se trouve augmentée de 5 kilomètres. J'en suis d'accord avec lui. Qui plus est, l'ensemble des diverses erreurs intéressant le processus de tir (informations inexactes concernant les coordonnées d'une cible ou erreurs de visée des lanceurs, préparation technique incomplète, mauvaise interprétation des ordres reçus (du commandement), des données météorologiques ou des coordonnées, et autres), même si elles se produisent en même temps, n'est guère susceptible d'entraîner une augmentation cumulative de la dispersion en portée aussi grande. Chacune de ce type d'erreurs pourrait aussi bien augmenter ou réduire la portée, influencer la direction, etc.

224. Deux facteurs importants peuvent toutefois, individuellement, produire une erreur aussi conséquente. L'erreur de portée pourrait être due à une «erreur humaine» (une grave erreur commise lors de la transmission des données de tir ou de leur enregistrement dans le système) ou à une défaillance du système de correction de portée du projectile. Dans le cas présent, l'erreur humaine est moins probable, puisque seulement deux à quatre roquettes se sont ouvertes au-dessus des quartiers résidentiels. Un BM-30 peut lancer 12 roquettes en une seule salve. Il paraît peu probable que ces roquettes aient été tirées séparément sur la ville et se soient ouvertes à environ 1,7 kilomètre l'une de l'autre.

225. Il est plus plausible que ces roquettes aient dysfonctionné et dépassé leur cible (elles peuvent aussi avoir quelque peu dévié de leur direction). Comme le général Brown le souligne très justement, les roquettes de BM-30 peuvent corriger le tangage et le lacet au cours de la partie active de la trajectoire³⁰⁸. Leurs circuits électroniques et leur organisation interne complexes les rendent plus sensibles aux risques de dysfonctionnement.

³⁰⁶ Le terme «projectiles» désigne ici des roquettes.

³⁰⁷ R – portée ; PE_r – erreur probable concernant la portée du projectile ; PE_d – erreur probable concernant la direction du projectile. Voir Extract of Smerch Firing Table, Ministry of Defense of Ukraine (mars 2018) (annexe 656 au mémoire de l'Ukraine).

³⁰⁸ Rapport Brown, par. 62.

226. Il semble que les roquettes étaient vieilles³⁰⁹. Je ne sais pas si elles faisaient l'objet d'un entretien régulier, propre à garantir leur bon fonctionnement. La durée de vie d'une roquette 9M55K est de 12,5 ans lorsqu'elle est stockée à ciel ouvert, et de 25 ans maximum lorsqu'elle est conservée dans des entrepôts fermés et convenablement entretenue.

227. Entreposé sans protection ou maintenance adéquate, ce type de munition est d'autant plus susceptible de présenter divers défauts de fonctionnement. Dans tous les cas, même conservées dans de bonnes conditions, les roquettes utilisées pour ce type de lance-roquettes multiple peuvent connaître des défaillances, et en particulier, un dysfonctionnement ou une panne du système intégré d'ajustement de la portée, expliquant potentiellement que certaines roquettes aient volé bien au-delà de leur cible.

228. Un dysfonctionnement ou une défaillance du système intégré de réglage de la portée peut provenir, entre autres, d'un défaut d'activation de ce dispositif au cours de la procédure de préléancement. Pour activer ce dispositif, il est nécessaire, en particulier, que les circuits électriques du lanceur soient en contact avec ceux de la roquette. Si le contact est interrompu pour une raison ou une autre, le système d'ajustement de la portée en vol ne fonctionnera pas.

229. Le général Brown écrit, au paragraphe 73 de son rapport, «qu'il y a lieu de considérer avec le plus grand scepticisme l'idée que ce puisse être par erreur que les missiles auraient, par coïncidence, frappé le secteur civil plutôt que le terrain de l'aérodrome visé».

230. Je ne comprends pas du tout ce scepticisme. Au vu de la direction des tirs estimée par le général Brown lui-même, si les roquettes avaient survolé leur cible, elles auraient atterri dans la ville (figure 19). Plusieurs projectiles auraient pu simultanément présenter le même type de dysfonctionnements liés, par exemple, à des conditions de stockage similaires.

³⁰⁹ L'expert O. Bordunos a examiné une inscription sur les fragments de projectile et identifié les chiffres «91», indiquant l'année de production (Voir Expert Opinion No. 193/1 of the Security Service of Ukraine (annexe 121 au mémoire de l'Ukraine), page 8.

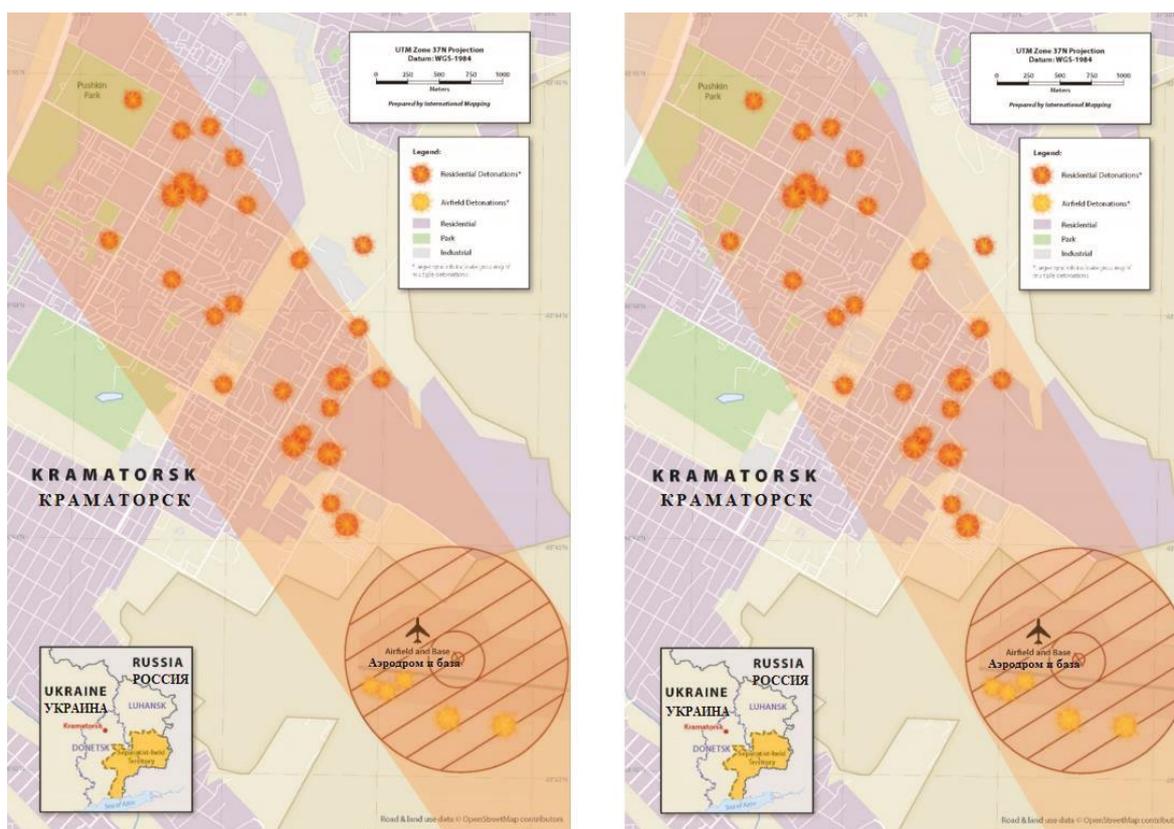


Figure 19
Angles de direction à 325 (gauche) et 330 degrés (droite)³¹⁰

5. Alternatives pour ne pas mettre la ville en péril

231. Au paragraphe 74 de son rapport, le général Brown avance :

«[à] supposer même que seul l'aérodrome ait été pris pour cible et que la manœuvre ait été exécutée avec précision, le choix de l'arme et du site de lancement dans le secteur de Horlivka a rendu inévitable la chute des éléments porteurs sur les quartiers résidentiels civils de Kramatorsk».

Je ne sais pas quels biens étaient pris pour cible, mais le risque que des parties de roquettes tombent dans la ville est effectivement considérable eu égard à la direction des tirs et à la position de l'aérodrome, à proximité de la ville³¹¹. Je vais à présent examiner s'il existait un moyen simple et évident de limiter ce risque, comme le suppose le général Brown aux paragraphes 74 et 78 de son rapport.

232. Le général Brown avance que les forces de la RPD auraient pu disposer d'un autre site de lancement dans la direction de Yasynuvata. Or, d'après la carte du centre d'information et d'analyse (figure 15, ci-dessus), la RPD ne contrôlait qu'une relativement petite portion de territoire dans cette direction. En outre, des hostilités actives se déroulaient apparemment au nord-est et au sud-ouest de ce secteur³¹². Les combats étant proches de la ligne de front, des lanceurs installés à cet

³¹⁰ Dans cet exemple, j'ai choisi les points de visée de façon arbitraire pour illustrer simplement que le pilonnage de l'aérodrome selon les angles indiqués aurait pu toucher les quartiers résidentiels si les roquettes avaient dépassé leur cible en raison de dysfonctionnements.

³¹¹ Voir rapport Brown, figure 3 au paragraphe 69.

³¹² Voir ci-dessus, figure 15.

endroit auraient attiré la riposte des forces armées ukrainiennes positionnées à proximité de la ligne de front.

233. Je n'ai aucune raison de supposer que le site de lancement proche de Yasynuvata représentait une option possible, mais même en ce cas, la direction suggérée n'aurait pas permis d'éviter que des parties de roquettes engendrent des dommages collatéraux, à moins que les cibles aient été exclusivement situées dans la partie est de l'aérodrome. Je relève que même des tirs réglés sur une orientation d'environ 345 degrés auraient menacé les maisons individuelles (figure 20), si les cibles se trouvaient proches de la partie ouest de l'aérodrome.



Figure 20
Direction à 345 degrés avec point de visée sur la partie ouest
(à gauche) et la partie est (à droite) de l'aérodrome

E. Conclusions générales

234. Je pense que les tirs de roquettes BM-30 «Smerch» visaient différents objets situés sur le terrain de l'aérodrome de Kramatorsk (tel que le centre de commandement (siège) de l'opération antiterroriste, les unités de roquettes antiaériennes, les stations radars, les hélicoptères, les entrepôts de munitions et le camp de base de Sarmat).

235. Le centre de commandement de l'opération antiterroriste constituait une priorité et la cible la plus importante du point de vue militaire.

236. D'après les éléments que j'ai pu voir, la ville de Kramatorsk ne contenait pas dans ses murs de cibles adéquates pour une attaque de lance-roquettes BM-30 «Smerch». Le poste de police (rue Mayakovskogo), le bâtiment abritant le centre de recrutement (rue Druzhby) ou le service des gardes-frontières (rue Heroev Ukrainy) ne constituaient pas de telles cibles.

237. Il apparaît que les dégâts occasionnés dans les zones civiles de Kramatorsk provenaient très vraisemblablement d'erreurs dans la désignation de l'objectif ou (l'un n'exclut pas l'autre), plus sûrement, d'un dysfonctionnement ou d'une défaillance du système de réglage intégré de la portée.

V. LES TIRS QUI ONT FRAPPÉ AVDIIVKA À LA FIN DU MOIS DE JANVIER ET AU DÉBUT DU MOIS DE MARS 2017

A. Introduction

238. Ayant analysé les documents qui m'ont été fournis, je ne peux, pour les raisons qui suivent, souscrire aux conclusions du général Brown concernant l'impact sur les habitations et les infrastructures civiles des frappes qui ont touché Avdiivka dans la période de janvier à mars 2017 :

- a) Le général Brown examine le pilonnage de biens civils sans prendre pleinement en compte le contexte général d'hostilités qui prévalait dans ce secteur. Cherchant à évaluer la présence de cibles militaires dans Avdiivka, il ne prend pas en considération la nécessité de ravitailler les positions avancées situées à proximité de la ville (notamment de transporter des équipements militaires à travers des zones résidentielles) et le déploiement d'équipements militaires dans les zones résidentielles d'Avdiivka.
- b) Le général Brown se fonde sur des éléments tendant à indiquer que des systèmes de lance-roquettes multiples BM-21 ont été utilisés contre des biens civils situés à Avdiivka, mais l'examen attentif de ces éléments ne confirme pas que ces armes ont effectivement été utilisées lors des pilonnages.
- c) La comparaison des tirs subis par Avdiivka avec des frappes analogues ayant touché des biens civils à Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka (quartiers résidentiels contrôlés par la RPD, situés à l'est et au sud-est d'Avdiivka et ayant subi des dommages similaires) montre que l'impact sur des biens civils est presque inévitable, lorsque la ligne de front est aussi proche de quartiers résidentiels densément peuplés. Il s'avère que les zones résidentielles situées de part et d'autre de la ligne de front ont été touchées de la même façon.

B. Le contexte d'hostilités dans les environs d'Avdiivka

1. Situation dans le Donbass à l'automne-hiver 2017

239. Les pilonnages allégués par l'Ukraine doivent être analysés dans le contexte d'une exacerbation du conflit militaire dans le sud-est de l'Ukraine dans la période comprise entre l'automne 2016 et le printemps 2017.

240. Il ressort des sources d'information publiques disponibles qu'à partir de l'automne 2016 l'Ukraine menait des «offensives rampantes», consistant à s'emparer de manière systématique de portions de territoire situées dans différentes parties de la «zone grise» qui borde la ligne de front³¹³. Ces prises permettaient aux troupes ukrainiennes d'améliorer leurs positions défensives et d'occuper des lieux offrant un tremplin favorable en vue d'une éventuelle action offensive³¹⁴. Ainsi, en décembre 2016 et janvier 2017, les troupes ukrainiennes se sont rapprochées du saillant de Svitlodarsk en s'emparant des points fortifiés de la RPL situés à proximité des villages de Kalynivka

³¹³ Eurasia Daily Monitor, "Crawling Advance": A New Tactic of Ukrainian Troops in Donbas", Vladimir Socor, Volume 14, Issue: 16, 9 février 2017, <https://jamestown.org/program/crawling-advance-new-tactic-ukrainian-troops-donbas/> (annexe 137) ; voir aussi *Radio Free Europe/Radio Liberty*, "Anxious Ukraine Risks Escalation In 'Creeping Offensive'", 30 janvier 2017, <https://www.rferl.org/a/ukraine-russia-creeping-offensive-escalation-fighting/28268104.html> (annexe 120).

³¹⁴ Vladimir Socor, "Crawling Advance" (annexe 137).

et Lohvynove³¹⁵, ont gagné le contrôle de Novoluhanske et pris les hauteurs stratégiques de Kirovsk, après avoir progressé de 500 mètres en direction de Stakhanov³¹⁶.

241. Il a été rapporté que l'expert militaire ukrainien Oleg Zhdanov, colonel en retraite des forces armées ukrainiennes, aurait dit, le 31 janvier 2017 : «tout comme le saillant de Svitlodarsk, cette [intensification du conflit à Avdiivka] est en quelque sorte une réaction à nos actions. Nous occupions la hauteur dominante à cet endroit et avons essuyé une forte riposte pendant trois jours, menée avec tous les types d'armes possibles.»³¹⁷ Il ajoutait que la position désormais tenue par les soldats ukrainiens permettait aux forces armées ukrainiennes de prendre le contrôle d'un segment supplémentaire de l'autoroute Donetsk-Horlivka près de l'intersection «Yasynuvata». Les forces de l'opération antiterroriste contrôlaient (c'est-à-dire, avaient dans leur ligne de tir) une partie de cet autoroute depuis 2016. Le 31 janvier 2017, cette zone s'était étendue.

«C'est à cause de cette route que les combats continuent. Nous ratissons tout le carrefour Yasynuvata avec des fusils d'assaut. Voilà pourquoi ils ne l'utilisent pas pour transporter du matériel, des équipements et du personnel militaires, ou des munitions. Toutes les autres routes qui relient Donetsk à Horlivka sont soit des routes de campagne, soit en plus mauvais état», expliquait Oleg Zhdanov³¹⁸.

242. Il ressort qu'il a été reconnu que cette tactique d'«offensive rampante» de l'Ukraine avait conduit à une nette aggravation de la situation dans la région. Ainsi, le 30 janvier 2017, Alexander Hug, premier chef adjoint de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, aurait déclaré : «la conséquence directe des mouvements vers l'avant est l'exacerbation de la tension, qui se transforme souvent en violence»³¹⁹.

243. Le 5 février 2017, la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a publié l'information suivante, confirmant que les combats faisaient rage dans la zone considérée :

«Des images aériennes ont révélé la présence de milliers de nouveaux cratères (depuis au moins le 28 janvier) dans les environs d'Avdiivka et de Yasynuvata. La plus forte concentration d'impacts s'étend sur une zone de 2 à 3 kilomètres de long, des abords de la mine Butovka à la zone industrielle, à l'ouest de l'autoroute M-04. Les images aériennes des alentours de la zone industrielle prises le 28 janvier montrent un paysage recouvert de neige. Les images de la même zone prises le 1^{er} février révèlent de vastes portions du paysage entièrement noircies par les impacts. De fortes concentrations d'impacts apparaissent également : dans la zone industrielle et le long de la limite est, sud-est, sud et sud-ouest d'Avdiivka ; de la mine de Butovka vers Spartak

³¹⁵ *BBC News Ukraine*, "What happened at the Svitlodarsk Bulge?", 24 décembre 2016, <https://www.bbc.com/ukrainian/features-russian-38426404> (annexe 119) ; Official website of the National Security and Defence Council of Ukraine, "O. Turchynov on the Svitlodarsk Bulge: The Ukrainian Armed Forces will adequately respond to all provocations of the Russian hybrid troops", 21 décembre 2016, <https://web.archive.org/web/20161222145819>, <https://www.rnbo.gov.ua/news/2670.html> (annexe 66) : «nos militaires ont contre-attaqué, avancé et se sont emparés de nouvelles positions, ce qui leur a donné un avantage supplémentaire sur l'ennemi dans ce secteur de défense».

³¹⁶ *Novaya Gazeta*, "Fighting draw", 31 janvier 2017, <https://novayagazeta.ru/articles/2017/01/31/71352-boevaya-nichya> (annexe 122). Ce reportage indique également que l'usine de coke d'Avdiivka a directement été touchée mais il s'agit apparemment d'une erreur (voir ci-après).

³¹⁷ *BBC News Ukraine*, "Avdiivka: why is there an ongoing fighting for frozen trenches?", 31 janvier 2017, <https://www.bbc.com/ukrainian/features-russian-38810871> (annexe 123).

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Radio Free Europe/Radio Liberty*, "Anxious Ukraine Risks Escalation In 'Creeping Offensive'", 30 janvier 2017, <https://www.rferl.org/a/ukraine-russia-creeping-offensive-escalation-fighting/28268104.html> (annexe 120).

(à 9 kilomètres au nord de Donetsk), Yakovlivka (à 10 kilomètres au nord de Donetsk) et Mineralne (à 10 kilomètres du nord-est de Donetsk), localités se trouvant sous le contrôle de la «RPD» ; de la zone industrielle vers la station d'épuration de Donetsk ; et aux alentours de Kruta Balka. Une concentration de nouvelles zones d'impact est visible dans une zone résidentielle située dans le périmètre d'Avdiivka et une autre juste à l'ouest de la ville.»³²⁰

2. La situation à Avdiivka à l'hiver 2017

244. Avdiivka a été décrite comme une ville très endommagée en 2015³²¹ et l'un des centres névralgiques de l'activité militaire en 2016³²². Il apparaît que la mise en œuvre par l'Ukraine de sa stratégie d'«offensive rampante» à Avdiivka a engendré une nouvelle escalade du conflit. Je relève, dans les sources ouvertes décrites ci-après, qu'à l'hiver 2017 l'Ukraine a mené des offensives victorieuses dans trois directions principales : le point fortifié Almaz-2, Promzona (la «zone industrielle») et la forêt d'Avdiivka près de la «station de production d'eau de Donetsk» (figure 21).

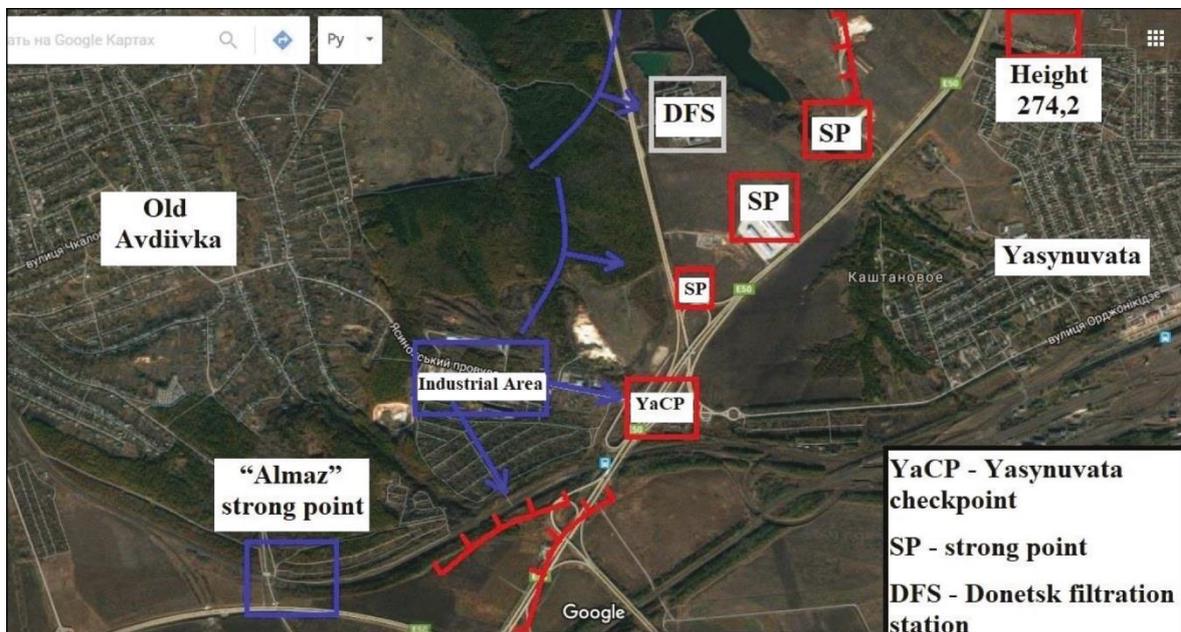


Figure 21
La progression de l'Ukraine dans le secteur³²³

Légende :

Old Avdiivka	=	Vieille ville d'Avdiivka
«Almaz» strong point	=	Point fortifié d'Almaz
Industrial area	=	Zone industrielle
DFS	=	Station d'épuration de Donetsk

³²⁰ OSCE SMM, «Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 5 February 2017», 6 février 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/297821> (annexe 20).

³²¹ *Ukrainskaya Pravda*, «Avdiivka. From disco to disco», 23 juin 2015, <https://www.pravda.com.ua/rus/articles/2015/06/23/7072177/> (annexe 115).

³²² Statement of Alexander Hug, Deputy Chief Monitor of the OSCE SMM (19 août 2016), 07:30 (vidéo) (annexe 341 au mémoire de l'Ukraine): «[c']est indubitablement le secteur le plus durement touché de tout le Donbass en ce moment» ; *BBC News Russia*, «Why Avdiivka became the hottest spot in Donbass», 15 avril 2016, https://www.bbc.com/russian/international/2016/04/160415_Avdiivka_fighting_east_ukraine (annexe 118).

³²³ VKontakte page National Information Portal «Tisk», accessible à l'adresse suivante : https://vk.com/wall-78786186?day=31012017&w=wall-78786186_450765%2Fall, 31 janvier 2017 (annexe 204). Cette page est hébergée par un média social ukrainien.

YaCP – Yasynutava checkpoint	=	Poste de contrôle Yasynutava
SP – strong point	=	Point fortifié
Height 274,2	=	Hauteur 274,2

a) Le point fortifié Almaz-2

245. Un grand nombre de sources ouvertes affirment que l'Ukraine s'est emparée du point fortifié Almaz-2 :

- a) En janvier 2020, le ministère ukrainien de la défense a publié un documentaire intitulé «Storming Almaz» (la prise d'Almaz) sur sa page Facebook³²⁴. La vidéo était décrite en ces termes :

«Le documentaire «Storming Almaz» relate l'histoire des soldats ukrainiens qui se sont emparés du point fortifié dit «Almaz-2», situé à la périphérie d'Avdiivka, une ville de la région du Donetsk, près de la zone industrielle. La 72^e brigade y livrait des combats acharnés. Cette position importante se trouve sous le contrôle des unités des forces armées ukrainiennes depuis trois ans déjà, après avoir été sous celui des militants. De durs combats ont opposé les soldats ukrainiens et les groupes terroristes pendant plusieurs jours, du 29 janvier au 6 février 2017.»³²⁵

- b) Cette même bataille est évoquée dans la chronologie publiée le 3 février 2017 par l'état-major de l'Ukraine sur sa page Facebook³²⁶. On y lit que, le 29 janvier 2007, les forces armées ukrainiennes ont repoussé l'attaque des forces de la RPD, «poursuivi l'ennemi, atteint ses positions et pris le poste d'observation»³²⁷. Après quoi, la RPD a tenté de «reprenre les positions perdues» et conduit diverses offensives, dont des «pilonnages intensifs»³²⁸.

- c) Le 29 janvier 2017, le ministre ukrainien de la défense Stepan Poltorak a déclaré :

«Aujourd'hui, les combats se sont nettement intensifiés dans le secteur d'Avdiivka : ce matin, [la RPD] a commencé à pilonner puis deux groupes ennemis de 25 à 30 hommes chacun, ont assailli nos positions. Sur l'une d'elles, leur avance a été stoppée par du personnel militaire des forces armées, tandis que sur l'autre, nos troupes sont passées à l'offensive et se sont emparés d'un poste d'une grande importance stratégique.»³²⁹

Il s'avère que M. Poltorak parlait de cette même offensive et de la prise de la position Almaz-2 le 29 janvier 2017.

246. Sur la base des sources mentionnées au paragraphe 245, il m'apparaît que la prise du point fortifié Almaz-2 par l'Ukraine a déclenché d'intenses combats. Les représentants des autorités ukrainiennes cités plus haut ont reconnu que ces positions revêtaient une très grande importance stratégique. A l'examen des images satellites Google Earth qui m'ont été fournies et montrent cette

³²⁴ Facebook page of the Ministry of Defence of Ukraine, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/watch/?v=120155595981733>, 29 janvier 2020 (annexe 216).

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Facebook page of the General Staff of the Armed Forces of Ukraine, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/GeneralStaff.ua/posts/732453826923877>, 3 février 2017 (annexe 209).

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Official website of the Ministry of Defence of Ukraine, “‘Now the situation in the ATO is difficult, but controlled’ – Minister of Defence of Ukraine”, 29 janvier 2017, <https://www.mil.gov.ua/news/2017/01/29/narazi-situacziya-v-ato-skladna-ale-kontrolovana-ministr-oboroni-ukraini/> (annexe 68).

zone³³⁰, je confirme que la prise et la conservation de cette position a dû permettre à l'Ukraine d'étendre sa zone de contrôle sur l'autoroute stratégique qui relie Donetsk à Horlivka (deux grandes villes de la RPD).

b) Les positions situées dans la forêt d'Avdiivka, près de la station d'épuration

247. Un grand nombre de sources ouvertes rapportent également que l'Ukraine a mené une offensive sur la route H-20 jusqu'aux abords de la station de production d'eau contrôlée par les milices.

a) Le 22 janvier 2017, le premier chef adjoint de la mission spéciale d'observation de l'OSCE, Alexander Hug, a déclaré :

«tandis que nous étions à la station de production d'eau de Donetsk, nous avons également observé que de nouvelles positions s'élevaient du côté contrôlé par les forces armées ukrainiennes. Ce qui veut dire plus de combats. Et pas en terrain ouvert, où l'on ne risque pas de faire de dégâts. La Kruta Balka ou station de production d'eau est au beau milieu de ces positions. Nous savons bien quelles vont être les conséquences si l'on continue dans cette voie.»³³¹

b) Le 30 janvier 2017, le site ukrainien Dsnews a publié un article relatant que les troupes ukrainiennes avaient repoussé l'attaque des forces de la RPD conduite en vue de contraindre l'armée ukrainienne à s'éloigner de la station de production d'eau. L'article est ainsi libellé :

«Les forces armées ukrainiennes sont à présent à deux doigts d'atteindre leur principal objectif tactique dans la zone industrielle d'Avdiivka : prendre le contrôle de la station de production d'eau qui alimente Donetsk en eau potable et achever de couper l'autoroute E50 entre Donetsk et Horlivka, qui longe la ligne de démarcation et servait effectivement de route de ceinture aux militants. Dès que les forces armées ukrainiennes ont pris pied dans la zone industrielle, la route est tombée sous le contrôle de leur artillerie. Pour bloquer complètement l'autoroute, il faut à présent prendre le contrôle du terrain situé derrière le premier étang.»³³²

c) Je me réfère à la carte publiée par Dsnews (figure 22), où figure la station de production d'eau. Il apparaît que les forces armées ukrainiennes ont traversé la route H-20 pour tenter d'établir leur contrôle sur l'autoroute E50 située plus à l'est.

³³⁰ Satellite Image of Avdiivka on Google Earth with marked E50 Highway (annexe 265).

³³¹ YouTube channel of the Ministry of Information of the DPR, "Alexander Hug confirmed the presence of new dugouts of the UAF near the DFS (press-conference 22.01.2017)", accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/8tRDtK7ueho?t=806>, 22 janvier 2017 (annexe 233), (13:26 – 14:31).

³³² Dsnews, "Spontaneous counter-attack. The UAF take control over Avdiivka road junction (MAP)", 30 janvier 2017, <https://www.dsnews.ua/politics/spontannaya-kontrataka--30012017123000> (annexe 121).



Figure 22
Carte publiée par Dsnews³³³

Légende :

Our positions as of morning 29 January 2017	=	Nos positions au matin du 29 janvier 2017
Donetsk Filtration Station	=	Station de production d'eau de Donetsk
Directions of a potential strike	=	Directions d'une éventuelle frappe
Industrial area	=	Zone industrielle
Militants' checkpoint	=	Poste de contrôle des militants

d) Le 14 février 2017, la chaîne TSN a publié un reportage vidéo montrant que le 39^e bataillon d'infanterie motorisée autonome d'Ukraine avait pris secrètement position dans la forêt d'Avdiivka et s'était grandement approché de la route stratégique H-20³³⁴. Il est possible que les forces armées ukrainiennes aient traversé la route H-20 au nord de la station de production d'eau sans pouvoir progresser plus avant vers le sud.

248. Ainsi, il ressort des sources susmentionnées que l'avancée de l'Ukraine vers la route H-20 (voire son franchissement dans certains secteurs) lui a permis d'étendre considérablement sa zone de contrôle sur la route stratégique reliant Donetsk à Horlivka, et d'établir son contrôle sur la station de production d'eau. Les images satellites montrent clairement à mon sens qu'en contrôlant ces positions, l'Ukraine aurait été en mesure de couper rapidement la route entre Donetsk et Horlivka en cas d'offensives.

c) La zone industrielle

249. Un grand nombre de documents de sources ouvertes qui m'ont été fournis font état de combats acharnés dans la zone industrielle :

³³³ *Ibid.*

³³⁴ TSN, "In complete secrecy, the Ukrainian military took up new positions near a strategic highway in Donbas", 12 février 2017, <https://tsn.ua/ru/ato/ukrainskie-voennye-v-polnoy-sekretnosti-zanyali-novye-pozicii-vozle-strategiches-koy-trassy-na-donbasse-803353.html> (annexe 235).

- a) Selon un article publié sur le site Internet du ministère ukrainien de la défense, à la fin de mars 2016, les forces armées ukrainiennes ont réussi à prendre pied dans la zone industrielle d'Avdiivka³³⁵. Cette prise leur a permis de faire feu sur le poste de contrôle de la RPD situé à l'intersection «Yasynuvata», ainsi que de contrôler le plus court chemin pour rejoindre Horlivka depuis les positions de la RPD. Après s'être emparées de la zone industrielle, les forces armées ukrainiennes devaient considérablement renforcer leurs unités dans ce secteur³³⁶.
- b) Le 29 janvier 2017, la page Facebook officielle du centre de presse du siège de l'opération antiterroriste a annoncé que les forces de la RPD avaient conduit un intense tir de barrage au moyen de mortiers et d'armes de petit calibre à proximité de la zone industrielle d'Avdiivka, puis lancé une offensive terrestre dans le but de s'emparer des positions de l'Ukraine³³⁷.
- c) Le même jour, le rédacteur en chef du site d'information ukrainien «Censor.net», Yuriy Butusov, a fait état d'une offensive de la RPD près de l'intersection Yasynuvata et de la zone industrielle, mentionnant l'utilisation de pièces d'artillerie et de chars³³⁸.
- d) Le 31 janvier 2017, le site BBC News Ukraine soulignait que «les combats se concentrent ... sur la zone industrielle, qui débouche sur la route reliant Donetsk à Horlivka»³³⁹.
- e) Le 5 février 2017, la mission spéciale d'observation de l'OSCE relevait, sur la base de données d'observation aérienne, un grand nombre de points d'impact près de la zone industrielle³⁴⁰. En outre, selon les données de ladite mission, 10 des 12 obusiers de la RPD situés à l'est et au sud-est d'Avdiivka étaient en position de tir et pointaient vers la zone industrielle³⁴¹.

d) Informations issues des médias quant aux raisons de l'escalade militaire dans ce secteur

250. L'on m'a montré une interview donnée le 17 février 2017 par Dmitry Tymchuk, député du peuple d'Ukraine, membre du comité de défense et de sécurité nationale du Parlement ukrainien (Verkhovna Rada), dans laquelle il déclarait : «les militants ont conservé la même stratégie ces derniers jours — repousser les troupes ukrainiennes aussi loin que possible. Aujourd'hui, l'armée ukrainienne peut contrôler une partie importante de la RPD grâce à son artillerie. Ce qui, de toute évidence, ne plait guère aux militants.»³⁴²

³³⁵ Official website of the Ministry of Defence of Ukraine, "Operation 'Industrial Area'", 22 avril 2016, <https://www.mil.gov.ua/news/2016/04/22/operaciya-promzona-/> (annexe 65).

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ Facebook page of the Press Centre for the ATO headquarters (archived page), accessible à l'adresse suivante : <https://web.archive.org/web/20170504221814/>, <https://www.facebook.com/ato.news/posts/1440712675939534>, 29 janvier 2017 (annexe 200).

³³⁸ Facebook page of Yuriy Butusov, accessible à l'adresse suivante : <https://facebook.com/butusov.yuriy/posts/1532030086837282>, 29 janvier 2017 (annexe 201).

³³⁹ *BBC News Ukraine*, "Avdiivka: why is there an ongoing fighting for frozen trenches?" (annexe 123).

³⁴⁰ OSCE SMM. Daily Report as of 5 February 2017 (annexe 20).

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² *Glavcom*, "Dmytro Tymchuk: Transfer of regular Russian troops is observed in several directions at once", 17 février 2017, <https://glavcom.ua/interviews/dmitro-tymchuk-perekidannya-regulyarnih-rosiyskih-viysk-sposteri-gajetsya-odrazu-na-kilkoh-napryamkah-398955.html> (annexe 139) ; Voir aussi *Ukrainskaya Pravda*, "It became known how the aggravation began in Avdiivka", 3 février 2017, <https://www.pravda.com.ua/news/2017/02/3/7134334/> (annexe 134): «Selon une source de l'*Ukrainskaya Pravda*, les militants tentent à présent de regagner la position stratégique dont les forces de l'opération antiterroriste se sont emparées (que les militants appellent «Almaz-2», note de la rédaction), et qui leur donne le contrôle sur les routes reliant Donetsk à Luhansk et Donetsk à Horlivka.»

251. L'on m'a également remis des reportages de presse alléguant que les troupes ukrainiennes avaient délibérément exacerbé la situation militaire dans le secteur d'Avdiivka. Le 14 février 2017, un soldat ukrainien non identifié, membre d'une unité déployée à proximité de la zone industrielle, confiait au journal «The Guardian» : «en s'emparant d'un petit tronçon de route, les Ukrainiens avaient poussé les rebelles à une riposte agressive. Nous savions exactement ce qu'il fallait faire et cela a fonctionné à merveille. C'est notre territoire, après tout.»³⁴³

e) La nécessité de prendre en compte le contexte général des hostilités dans le secteur

252. Je pense que le général Brown analyse les dommages occasionnés dans les zones résidentielles d'Avdiivka sans prendre pleinement en compte le contexte général des hostilités dans la ville et ses alentours. La mission spéciale d'observation de l'OSCE a recensé 2881 (1224 + 1635 + 22) explosions³⁴⁴ aux alentours d'Avdiivka³⁴⁵ le 30 janvier ; 2450 (2250 + 200) explosions le 31 janvier³⁴⁶ ; 160 (97 + 63) explosions le 1^{er} février³⁴⁷ ; plus de 800 explosions en l'espace de six heures et demie le 2 février³⁴⁸ ; 441 explosions le 3 février³⁴⁹ ; 78 explosions en l'espace de 30 minutes ont été dénombrées le 16 février³⁵⁰ ; il n'y a pas d'informations concernant le 17 février en raison de la «situation précaire au regard de la sécurité»³⁵¹ ; 420 (290 + 130) explosions ont été enregistrées le 24 février³⁵² ; il a été fait état de 110 explosions en quatre heures le 2 mars³⁵³.

253. Je ne sais pas quelle part des explosions recensées était due aux pilonnages conduits par la RPD. Quoi qu'il en soit, le nombre des explosions montre clairement que des échanges de feu massifs ont eu lieu dans ce secteur dans la période considérée, et que seul un petit nombre d'explosions, relativement, a touché des zones civiles. Il semble raisonnable de présumer, par conséquent, que la grande majorité des pilonnages visaient des cibles militaires. Si, au contraire, les forces armées de la RPD avaient véritablement voulu attaquer des civils, elles auraient sans doute dirigé un bien plus grand nombre de tirs contre les zones civiles et je m'attendrais à ce qu'une proportion bien plus élevée de tirs ait touché les zones civiles. Dans l'ensemble, je ne trouve pas

³⁴³ *The Guardian*, "Violence flares in war-weary Ukraine as US dithers and Russia pounces", 14 février 2017, <https://www.theguardian.com/world/2017/feb/14/Avdiivka-frontline-ukraine-war-russia-backed-separatists> (annexe 138).

³⁴⁴ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 30 January 2017", 31 janvier 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/296721> (annexe 17).

³⁴⁵ Je ne sais pas vraiment où les observateurs étaient positionnés lorsqu'ils ont enregistré les explosions. Je ne peux donc pas estimer la distance qui les séparait des explosions. S'ils se trouvaient dans le district «Khimik», il semble que des explosions éloignées de 2 ou 3 kilomètres dans la direction est et sud-est, provenant d'attaques sur des positions militaires, seraient encore dans le périmètre d'Avdiivka et produiraient des dommages collatéraux dans la zone résidentielle.

³⁴⁶ OSCE, Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (31 janvier 2017) (annexe 343 au mémoire de l'Ukraine).

³⁴⁷ OSCE, Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (1^{er} février 2017) (annexe 344 au mémoire de l'Ukraine).

³⁴⁸ Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (2 février 2017) (annexe 1111 au mémoire de l'Ukraine).

³⁴⁹ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 3 February 2017", 4 février 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/297646> (annexe 19).

³⁵⁰ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 16 February 2017", 17 février 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/300761> (annexe 21).

³⁵¹ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 17 February 2017", 18 février 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/300816> (annexe 22).

³⁵² OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 24 February 2017", 25 février 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/301841> (annexe 23).

³⁵³ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 2 March 2017", <https://www.osce.org/ukraine-smm/302791> (annexe 27).

surprenant que des biens civils aient subi des dommages collatéraux, compte tenu du nombre total d'explosions recensé par la mission spéciale d'observation de l' OSCE.

254. L'on ne m'a cependant pas fourni beaucoup d'informations sur les cibles militaires situées dans la ville d'Avdiivka et ses alentours ni, en particulier, de documents militaires de l'Ukraine concernant les unités et équipements militaires présents dans les zones pilonnées. Comme je l'ai montré plus haut, les forces armées ukrainiennes ont avancé dans la zone d'Avdiivka, et les documents que l'on m'a remis (voir l'addendum 2 au présent rapport) confirment que les forces armées ukrainiennes tenaient des positions militaires dans la zone résidentielle d'Avdiivka et y déployaient des équipements militaires. Mais les archives militaires de cette période que l'Ukraine détient vraisemblablement doivent être beaucoup plus détaillées.

3. Conclusion

255. Ayant analysé les informations qui m'ont été fournies, je conclus que le secteur environnant la ville d'Avdiivka a été le théâtre d'affrontements d'une intensité croissante, en particulier, en janvier et février 2017. Il était apparemment important pour les forces armées ukrainiennes de s'emparer et de conserver le contrôle du point fortifié Almaz-2, de la zone industrielle et du territoire de la forêt d'Avdiivka, à proximité de la station de production d'eau. A l'analyse des images satellites, il m'apparaît que ces positions offrent des avantages tactiques et opérationnels considérables (contrôle de routes et de hauteurs d'importance stratégique, ainsi que de la station de production d'eau). L'offensive de l'Ukraine vers ces positions proches de la ligne de front a apparemment déclenché une nouvelle escalade militaire. Le nombre d'explosions recensé par la mission spéciale d'observation de l'OSCE signale clairement une opération de pilonnages massifs dans ce secteur. Dans un tel contexte, l'on ne peut exclure l'éventualité que des zones résidentielles subissent des dommages collatéraux.

C. Les conclusions formulées par le général Brown dans son rapport

256. Ayant analysé l'ensemble des pièces qui m'ont été fournies, je ne peux souscrire à certaines conclusions auxquelles est parvenu le général Brown. Comme je l'explique de manière plus détaillée ci-après, je suis essentiellement en désaccord avec le général sur les aspects suivants :

- a) Lorsqu'il évalue la distance entre des lieux d'impact et leurs cibles éventuelles, le général Brown s'intéresse uniquement aux erreurs liées à la dispersion du tir, sans envisager les erreurs éventuelles dans la préparation du tir.
- b) Le général Brown ne me semble pas avoir pris en ligne de compte l'éventualité que les pilonnages aient été conduits dans le but de perturber le ravitaillement et d'empêcher le renforcement des troupes ukrainiennes engagées dans des opérations militaires actives sur les positions avancées suivantes : Almaz-2, la zone industrielle et la forêt d'Avdiivka à proximité de la station de production d'eau. Il apparaît en outre que le général Brown ne disposait pas des informations indiquant que des équipements militaires étaient déployés dans des zones résidentielles d'Avdiivka³⁵⁴ et pouvaient avoir constitué des cibles des pilonnages.
- c) Pour déterminer le système d'arme utilisé, le général Brown s'est appuyé sur le rapport de l'organisation International Partnership for Human Rights³⁵⁵ (le «rapport de l'IPHR»), les rapports de la mission spéciale d'observation de l'OSCE et des rapports d'experts du service de

³⁵⁴ Voir par. 277-290 du présent rapport.

³⁵⁵ International Partnership for Human Rights, Attacks on Civilian Infrastructure in Eastern Ukraine (2017), (annexe 454 au mémoire de l'Ukraine).

sécurité ukrainien³⁵⁶ qui, comme je le démontre ci-après, ne donnent pas toujours des informations complètes et comportent un grand nombre de contradictions. En conséquence, il n'est pas toujours possible de parvenir à une conclusion en ce qui concerne le système d'arme utilisé.

257. Aussi, dans l'examen des conclusions du général Brown, j'aborderai essentiellement 1) ses conclusions relatives aux distances entre les lieux d'impact et les cibles militaires potentielles ; 2) ses conclusions concernant l'absence de cibles militaires pour les pilonnages considérés ; 3) les diverses inexactitudes et contradictions présentes dans les documents relatifs à certains pilonnages qui m'ont été fournis ; 4) la question générale des dommages collatéraux lorsque des zones résidentielles se trouvent à proximité du théâtre des hostilités (en examinant des pilonnages analogues sur les localités de Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiiivka contrôlées par la RPD).

1. Les conclusions du général Brown relatives aux distances par rapport aux cibles éventuelles

258. Pour établir si les pilonnages visaient les positions des forces armées ukrainiennes, le général Brown estime les distances maximales possibles entre des cibles potentielles et les impacts des tirs³⁵⁷. D'après ce que je comprends, les distances calculées par le général Brown sont fondées sur les erreurs probables de dispersion qui reflètent la constance de fonctionnement typique d'un système d'arme donné. Les probabilités de dispersion normale prédisent comment les projectiles se répartissent lorsqu'un canon tire plusieurs coups sur un même point de visée. Ces schémas de dispersion normaux sont le résultat d'imperfections mécaniques des armes et des projectiles ainsi que de légères modifications des conditions météorologiques au moment du tir.

259. Cependant, pour évaluer de manière réaliste les erreurs probables, il est important de prendre en compte non seulement les erreurs de dispersion, mais aussi les erreurs dans la préparation du tir. La formule courante permettant de calculer l'erreur probable totale, de dispersion et de préparation du tir cumulées (l'erreur probable de tir), est la suivante : $PEf = \sqrt{PEp^2 + PED^2}$, dans laquelle PEf est l'erreur probable de tir, PEp l'erreur probable dans la préparation du tir et PED l'erreur probable de dispersion³⁵⁸.

260. Pour évaluer correctement la zone de dispersion probable des projectiles à l'aide de cette formule, il faut comprendre ce que recouvre le concept d'«erreur probable». Il est admis que la constance des obus d'artillerie suit les lois de la distribution normale. Selon cette loi, la déviation maximum du point d'impact du projectile par rapport au point de visée («erreur probable maximum») peut prendre différentes valeurs dans la limite d'une erreur probable de tir de ± 4 ($\pm 4PEf$). Voir le graphique ci-dessous :

³⁵⁶ Rapport Brown, par. 79.

³⁵⁷ Rapport Brown, par. 91 : «[Compte tenu d]es informations selon lesquelles des obus conventionnels [122 millimètres] auraient touché des zones résidentielles à plus de 200 mètres de la position des forces armées ukrainiennes la plus proche, il est hautement improbable que pareils tirs aient visé la moindre position des forces armées ukrainiennes.» ; rapport Brown, par. 93 : «[Compte tenu d]es informations selon lesquelles des projectiles de mortier de 120 millimètres auraient touché des zones résidentielles à plus de 300 mètres de la position des forces armées ukrainiennes la plus proche, il est hautement improbable que pareils tirs aient visé la moindre position des forces armées ukrainiennes.»

³⁵⁸ Ministry of Defence of the Russian Federation, Directorate of Rocket Forces and Artillery of the Ground Forces, *Manual for the Study of the Rules of Shooting and Artillery Fire Control (PSiUO-2011)*, Moscow, 2014 (annexe 93) p. 105-106.

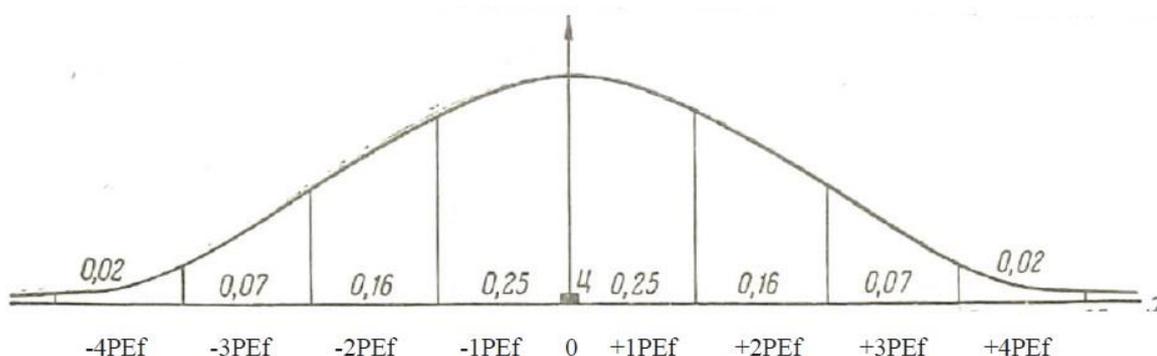


Figure 23

Représentation graphique de la loi de distribution normale³⁵⁹. L'axe horizontal représente la valeur d'une distance par rapport à la cible. L'axe vertical, la probabilité que les projectiles frappent à la distance donnée de la cible. $\pm 1PEf$ représente l'erreur probable de tir. $\pm 4PEf$ représente l'éventail des déviations possibles par rapport à la cible.

261. L'erreur probable de préparation du tir (PEp) dépend du type de préparation des données de tir initial. Voir ci-dessous le tableau des valeurs d'erreur probable pour les types de préparation des données de tir les plus fréquemment mises en œuvre dans l'utilisation de canons d'artillerie de 122 millimètres.

Type de préparation	Valeur de l'erreur probable	
	Pour la direction (en millièmes) ³⁶⁰	Pour la distance (en pourcentage de la distance) ³⁶¹
Préparation complète	3-5	0.7-0.9
Préparation réduite s'il n'existe pas plus de deux déviations par rapport aux conditions de préparation complète	4.5-7.5	1.1-1.4
Préparation réduite si les conditions de tir sont approximativement prises en compte	10	4

Figure 24

Valeur des erreurs probables pour différents types de préparation des données de tir initial

262. Pour une préparation complète, il est nécessaire, entre autres, de mesurer les conditions météorologiques, qui seront prises en compte pendant l'exécution du tir, à l'aide de sondes multiparamètres et d'identifier précisément l'emplacement de la cible et des positions de tir. Il faut compter une heure et demie à deux heures (parfois plus) pour une préparation complète.

263. Je ne suis pas certain, au vu de la situation militaire dans le secteur, que les forces de la RPD aient pu satisfaire à toutes les exigences d'une préparation complète. Si certaines conditions d'une telle préparation n'ont pas été remplies ou ne l'ont pas été convenablement, les erreurs de tir

³⁵⁹ Ministry of Defence of the USSR, *Textbook on Field Artillery Gunnery (For Artillery Schools), Book Three*, Voenizdat Publishing House, Moscow, 1962 (annexe 92), p. 97-98.

³⁶⁰ Ministry of Defence of the Russian Federation, Directorate of Rocket Forces and Artillery of the Ground Forces, *Manual for the Study of the Rules of Shooting and Artillery Fire Control (PSiUO-2011)*, Moscow, 2014 (annexe 93), p. 97.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 121.

peuvent excéder les valeurs fournies pour une préparation complète. Par conséquent, dans le calcul des erreurs potentielles de tir, il est nécessaire, à tout le moins, de prendre en compte les erreurs faites au cours de la préparation complète, et ce d'autant plus que dans un engagement militaire réel, les erreurs peuvent être plus grandes lorsque les conditions de préparation du tir ne sont pas pleinement réalisées. A titre d'illustration, je présente ci-dessous les erreurs de tir que j'ai moi-même calculées pour une préparation complète. J'ai également fait un calcul similaire pour une préparation réduite, afin de montrer l'incidence du non-respect des conditions d'une préparation complète sur la valeur des erreurs.

264. L'erreur possible de tir pour un canon d'artillerie de 122 millimètres à une distance de 10 kilomètres dans des conditions de préparation complète se calcule de la façon suivante³⁶² :

- a) L'erreur probable de préparation du tir (PEp) en distance, lorsque la préparation est complète, est d'environ 0,9 % de 10 km (soit 90 mètres). L'erreur probable de dispersion en distance (PEd) d'un canon de 122 millimètres pour une portée de 10 kilomètres, comme l'explique très justement le général Brown, est de 23 mètres³⁶³. Ainsi, l'erreur probable de tir (PEf) en distance est approximativement de 92,89 ($\sqrt{90^2 + 23^2}$) mètres.
- b) Cependant, une erreur probable maximum (pour la distance), selon la loi de la distribution normale évoquée plus haut³⁶⁴, peut représenter $\pm 4PEf$ et atteindre $\pm 371,56$ mètres ($4 \times 92,89$).
- c) L'erreur probable de préparation du tir (PEp) pour la direction est de 4 millièmes (14,4 minutes) dans des conditions de préparation complète. A une distance de 10 kilomètres, une erreur de 14,4 minutes peut entraîner une erreur probable de préparation de tir de 41,89 mètres. L'erreur probable de dispersion (PEd) (en direction) d'un canon de 122 millimètres à une distance de 10 kilomètres, comme l'observe justement le général Brown, est de 6 mètres³⁶⁵. Par conséquent, l'erreur probable de tir (PEf) en direction est approximativement de 42,31 ($\sqrt{41,89^2 + 6^2}$) mètres. L'erreur probable maximum en direction s'établit à environ 169,27 mètres ($4 \times 42,31$).
- d) Cela signifie que, même lorsque les conditions d'une préparation complète ont été strictement respectées, 4 % des projectiles peuvent tout de même tomber à une distance comprise entre $\pm 278,67$ à 371,56 mètres en distance, et $\pm 126,93$ à 169,27 mètres³⁶⁶ en direction, de la cible visée, et seuls 50 % des projectiles sont susceptibles de tomber à $\pm 92,89$ mètres en distance et $\pm 42,31$ mètres en direction de leur cible.

265. Le calcul de l'erreur possible de tir pour un canon de 122 millimètres à une distance de 10 kilomètres dans le cas d'une préparation réduite (soit deux écarts maximum par rapport aux conditions de préparation complète) s'effectue comme suit :

- a) L'erreur probable de préparation du tir (PEp) pour la distance, dans le cas d'une préparation réduite, se monte approximativement à 1,4 % de 10 kilomètres (soit 140 mètres). L'erreur probable de dispersion (PEd) (en distance) d'un canon de 122 millimètres pour une portée de

³⁶² Je donne ces calculs pour les types d'armes mentionnés par le général Brown au paragraphe 90 de son rapport. Je ne connais pas les distances réelles par rapport aux positions de tir de la RPD dans chacun des cas. Je la fixe à 10 kilomètres pour prendre un exemple et parce que cela représenterait une distance confortable, les positions d'artillerie se situant généralement à plusieurs kilomètres de distance de la ligne de front.

³⁶³ Rapport Brown, par. 90.

³⁶⁴ Voir ci-dessus, par. 260.

³⁶⁵ Rapport Brown, par. 90.

³⁶⁶ Autrement dit, dans une fourchette de $\pm 3PEf$ à $\pm 4PEf$.

10 kilomètres est de 23 mètres, comme l'évalue correctement le général Brown³⁶⁷. Par conséquent, l'erreur probable de tir (PEf) en distance s'élève à environ 141,88 ($\sqrt{140^2 + 23^2}$) mètres.

- b) Cependant, l'erreur probable maximum (en distance), selon la loi de la distribution normale mentionnée plus haut³⁶⁸, peut représenter $\pm 4PEf$ et atteindre jusqu'à $\pm 567,1$ mètres ($4 \times 141,88$).
- c) L'erreur probable de préparation du tir (PEp) en direction se situe entre 4,5 et 7,5 millièmes (16,2 à 27 minutes) dans le cas d'une préparation réduite. A une distance de 10 kilomètres, une erreur de 16,2 à 27 minutes peut entraîner une erreur probable de préparation de tir comprise entre 47,12 et 78,54 mètres. L'erreur probable de dispersion (PEd) (en direction) pour un canon de 122 millimètres à une distance de 10 kilomètres, comme l'indique très justement le général Brown, est de 6 mètres³⁶⁹. L'erreur probable de tir (PEf) s'établit donc approximativement à 78,76 mètres ($\sqrt{78,54^2 + 6^2}$). L'erreur probable maximum en direction s'élève à environ 315,07 mètres ($4 \times 78,76$).
- d) Ceci signifie que, même dans le cas de deux écarts maximum par rapport aux conditions d'une préparation complète, 4 % des projectiles peuvent tomber à $\pm 425,64$ à 567,52 mètres pour la distance et $\pm 236,28$ à 315,04 mètres³⁷⁰ pour la direction, de leur cible, et seuls 50 % des projectiles sont susceptibles de tomber à $\pm 141,88$ mètres en distance et $\pm 78,76$ mètres en direction de leur cible.
- e) Je souligne également que ces valeurs n'autorisent pas plus de deux écarts par rapport aux exigences d'une préparation complète. Si ces écarts sont plus nombreux, les valeurs des erreurs peuvent aussi augmenter.

266. Les erreurs dans la détermination des objectifs peuvent bien sûr être réduites lorsque le tir est observé et ajusté, mais des projectiles auront toutefois été tirés avant que les erreurs soient corrigées. Je ne sais pas en outre si la RPD disposait d'observateurs dans tous les cas, ni, dans l'affirmative, s'ils étaient convenablement équipés pour régler correctement le tir, ni quelles mesures l'Ukraine a pu prendre contre eux.

267. Les chiffres que j'ai donnés plus haut n'ont qu'une valeur illustrative. Pour calculer les erreurs probables dans chaque cas, il faudrait connaître l'arme, l'emplacement exact des positions de tir de la RPD et disposer de données exactes sur les cibles militaires. Leurs valeurs seraient en tout cas bien plus élevées que les distances avancées par le général Brown.

2. Les conclusions du général Brown quant à l'absence de cibles militaires

268. J'ai déjà décrit plus haut certaines positions des forces armées ukrainiennes (en particulier le point fortifié Almaz-2, la zone industrielle et la partie de la forêt d'Avdiivka proche de la station de production d'eau (les «positions de première ligne»)³⁷¹. A l'examen des sources que j'ai mentionnées, il m'apparaît que ces positions se trouvaient sur la ligne de contact entre les belligérants et étaient engagées dans des échanges de feu intenses. Les pilonnages que l'on m'invite à commenter sont à une certaine distance de ces positions de première ligne. Afin d'identifier les possibles raisons

³⁶⁷ Rapport Brown, par. 90.

³⁶⁸ Voir ci-dessous, par. 260.

³⁶⁹ Rapport Brown, par. 90.

³⁷⁰ Autrement dit, dans la fourchette de $\pm 3PEf$ à $\pm 4PEf$.

³⁷¹ Voir par. 245-249 du présent rapport.

de ces impacts, je décrirai d'abord succinctement les itinéraires de ravitaillement des positions des forces armées ukrainiennes (voir a) ci-dessous). J'examinerai ensuite les cibles militaires potentielles présentes dans les zones résidentielles de tours d'habitations ou leurs proches environs qui pourraient expliquer d'autres impacts (sous-paragraphe b) ci-dessous).

269. Je souligne une fois encore qu'aucun document militaire permettant d'identifier clairement les positions et les mouvements des forces armées ukrainiennes dans ce secteur ne m'a été fourni. Je renvoie au paragraphe 7 ci-dessus, où je dresse la liste des documents dont je pensais que la partie ukrainienne disposait et qui, s'ils étaient communiqués, permettraient d'identifier les cibles militaires possibles et le contexte dans lequel les frappes en cause se sont produites.

a) Routes revêtant une importance stratégique pour les positions avancées des forces armées ukrainiennes

270. A l'examen de la carte, il m'apparaît que les positions de première ligne des forces armées ukrainiennes étaient accessibles par la route en passant par Avdiivka, et que la seule route permettant de rallier Avdiivka depuis le territoire contrôlé par l'Ukraine était celle qui passe au nord-ouest et traverse Lastochkyne³⁷². Il semble donc que, pour ravitailler les positions de première ligne et acheminer des troupes de réserve afin de renforcer ces positions, les forces armées ukrainiennes devaient nécessairement emprunter une route traversant la zone résidentielle d'Avdiivka. De nombreux itinéraires permettent de rejoindre les positions de première ligne, dont certains sont représentés sur la carte ci-dessous (figure 25) :



Map Data : Google, © 2021 Maxar Technologies.

Figure 25
Itinéraires possibles pour rejoindre les positions de première ligne

271. Si l'on représente ces itinéraires sur la carte des impacts de tirs à Avdiivka (figure 26), l'on peut voir qu'à la plupart des dégâts occasionnés dans la vieille ville d'Avdiivka (quartier de

³⁷² Des routes de campagne mènent à Avdiivka depuis cette direction.

maisons individuelles) et que l'on me demande de commenter correspondent des impacts le long de ces routes :

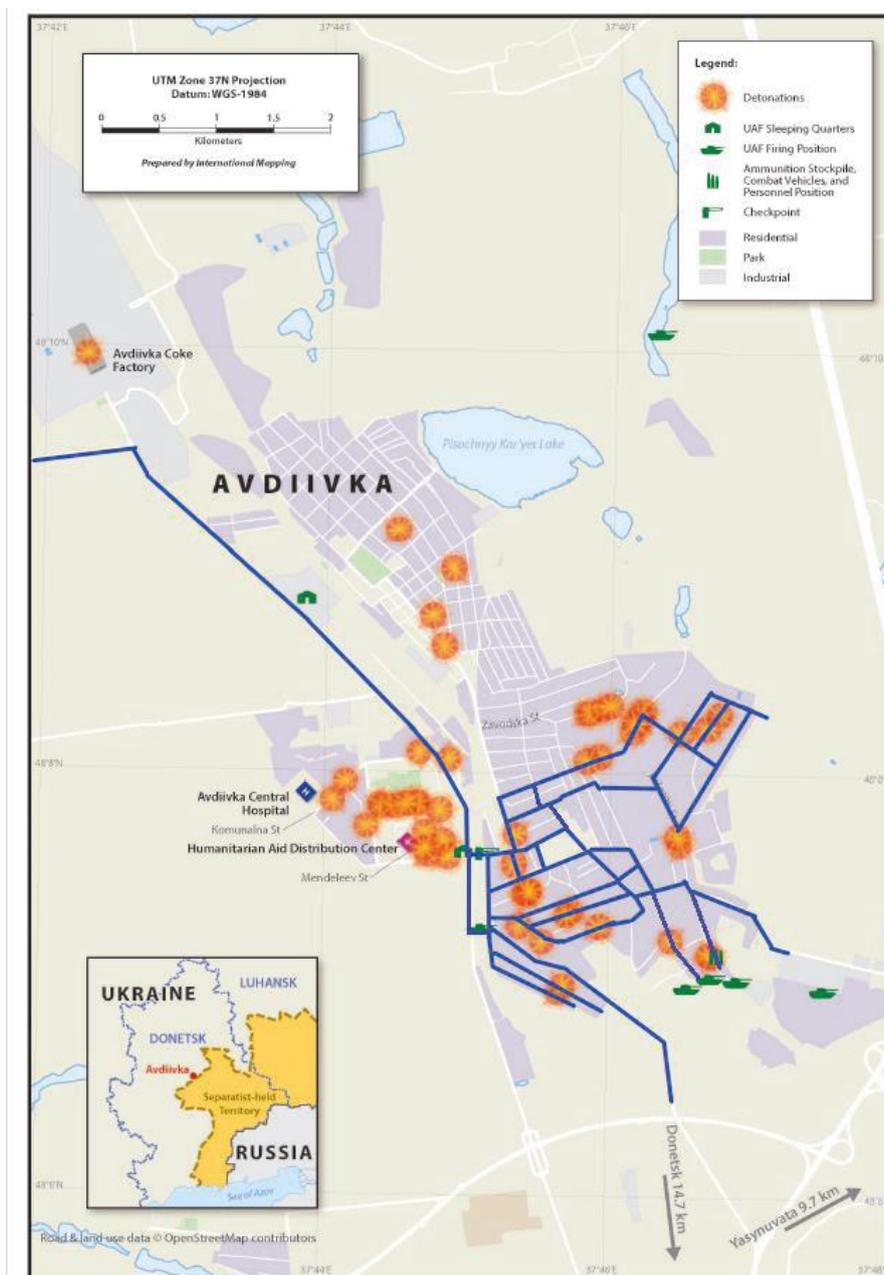


Figure 26
Tracé des itinéraires sur une carte présentée par l'Ukraine

272. Je ne dispose d'aucune information précise concernant les opérations militaires dans la vieille ville d'Avdiivka. Je peux néanmoins dire, sur la base de mon expertise et de mon expérience, que dans une situation d'échanges de feux prolongés entre des positions de première ligne, il est souvent important, pour empêcher le ravitaillement et le renforcement des positions ennemies, de prendre des initiatives dans certains domaines. L'on peut aussi fortement présumer qu'à l'exception des équipements militaires nécessaires au soutien direct des opérations de combat, les équipements militaires de deuxième ligne (réserve) ont circulé à travers les zones résidentielles afin d'assurer le renforcement et la rotation des troupes de première ligne. Il aurait donc été important du point de vue militaire d'empêcher le ravitaillement en troupes et en munitions des positions de première ligne, et la RPD aurait probablement pris pour cible les troupes de réserves et les véhicules de ravitaillement en route vers ses positions.

273. Il est vraisemblable que les forces armées de la RPD aient eu l'occasion de détecter les équipements militaires assurant le ravitaillement des positions avancées des forces armées ukrainiennes, lorsque ceux-ci étaient en route vers ses positions. Elles ont pu être informées de mouvements d'équipements militaires par la population locale³⁷³, les activités des groupes de reconnaissance opérant près de la ligne de front ou par le biais de l'utilisation de drones³⁷⁴. Les troupes de la RPD ont sans doute souvent eu à choisir : laisser passer des convois de ravitaillement se rendant vers les positions avancées des forces armées ukrainiennes ou attaquer les équipements militaires lorsqu'ils se dirigeaient vers ces positions.

274. L'on m'a montré un grand nombre de photographies donnant à voir, d'après les commentaires des sources qui les avaient publiées, des équipements militaires circulant sur les routes d'Avdiivka entre la fin de janvier et la fin de février 2017³⁷⁵, même s'il n'est souvent pas possible d'établir le lieu exact où une photographie a été prise. J'analyse ces photographies de façon plus détaillée dans l'addendum 2 au présent rapport.

275. La désignation d'équipements militaires circulant sur ces routes comme objectifs peut expliquer que des biens civils situés dans leur voisinage aient subi des dommages collatéraux. Je fais référence en particulier aux frappes qui ont touché les rues Zelena (n° 45), Kolosov (n° 214), Turgenev (n° 84), Metallurgov (n°s 64A, 101, 105 et 107) et Kolosova (n° 86), le 1^{er} février 2017 ; la rue Sadova, le 2 février 2017 ; les rues Chernyshevski (n°s 68 et 59) et Sportivnaya, le 24 février 2017.

276. L'on peut logiquement supposer que l'exacerbation du conflit militaire au sud, au sud-est et à l'est d'Avdiivka a entraîné une circulation accrue d'équipements militaires sur les routes d'Avdiivka. Il est également vraisemblable qu'une partie au moins des équipements et du personnel gagnait régulièrement les positions avancées et en repartait pour les besoins du ravitaillement, du renforcement ou de la rotation des troupes dans la zone des hostilités actives.

b) La présence de troupes des forces armées ukrainiennes dans les zones résidentielles d'Avdiivka

277. Nombre de sources ouvertes indiquent que des soldats des forces armées ukrainiennes étaient stationnés dans des zones résidentielles d'Avdiivka et utilisaient les bâtiments civils de la ville :

a) Le tribunal de l'arrondissement de Shevchenkivsky à Chernivtsi a placé une personne en détention pour avoir révélé à la RPD l'emplacement d'équipements militaires des forces armées ukrainiennes à Avdiivka les 1^{er}, 5 et 10 février 2017. La décision mentionne que, le 10 février 2017, le défendeur a informé la RPD «du déploiement d'un grand nombre d'équipements et de personnels militaires dans le secteur de «Khimik»»³⁷⁶. La décision semble faire référence à des

³⁷³ Par exemple, dans les documents qui m'ont été remis figurait une décision de justice ukrainienne selon laquelle une personne avait été placée en garde à vue pour avoir divulgué des informations au sujet d'équipements militaires stationnés à Avdiivka en février 2017. Ukraine, Shevchenkivsky District Court of Chernivtsi, Case No. 727/3421/17, Ruling, 8 avril 2017, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/65851811> (annexe 70).

³⁷⁴ Pour prendre un exemple, un rapport de l'organisation Bellingcat qui m'a été fourni (*Bellingcat*, "Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area", 3 février 2017, <https://www.bellingcat.com/news/uk-and-europe/2017/02/03/ukrainian-tanks-avdiivka-residential-area/> (annexe 258)) comporte une image prise par un drone, publiée par le centre de l'aviation télépilotée de la RPD, montrant un immeuble apparemment situé à Avdiivka.

³⁷⁵ Addendum 2 au présent rapport, «Les cibles militaires à Avdiivka».

³⁷⁶ Ukraine, Shevchenkivsky District Court of Chernivtsi, Case No. 727/3421/17, Ruling, 8 avril 2017 <https://reyestr.court.gov.ua/Review/65851811> (annexe 70).

communications téléphoniques interceptées, mais celles-ci n'ont apparemment pas été produites par l'Ukraine.

- b) Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine du 16 novembre 2016 au 15 février 2017, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) «a constaté l'utilisation continue de biens civils par les forces armées ukrainiennes, ainsi que la présence de positions militaires dans de nombreux quartiers résidentiels situés le long de la ligne de front, qui mettent en danger les civils résidant dans ces zones densément peuplées», y compris dans la ville d'Avdiivka³⁷⁷. Le HCDH a également «recueilli des témoignages d'habitants concordants, selon lesquels les forces armées ukrainiennes avaient tiré depuis des positions situées dans des villages et des villes, attirant souvent des tirs de riposte»³⁷⁸.
- c) Dans un rapport commun de l'IPHR et de l'organisation Truth Hounds, «Scorching winter 2016-2017 An analysis of the shelling of settlements in eastern Ukraine» («L'hiver brûlant de 2016-2017, une analyse des frappes qui ont touché les zones d'habitation en Ukraine orientale» (le «rapport «Scorching Winter» de l'IPHR»)), on peut lire la conclusion suivante :

«Du fait de la présence de nombreux biens militaires des forces armées ukrainiennes dans la ville, la plupart des frappes qui ont touché Avdiivka ne peuvent être exclusivement qualifiées crimes de guerre en vertu des articles 8 2. b) ii) et 8 2. b) iv) [du Statut de la Cour pénale internationale – NdT]. ... Il y a lieu d'observer que nombreux incidents de tirs sur des biens civils ont été possibles, entre autres, parce que des biens militaires se trouvaient à proximité des populations civiles et de zones résidentielles.»³⁷⁹

Les cibles identifiées par le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR sont énumérées dans un autre rapport de la même organisation, auquel je fais référence plus loin, au paragraphe 289 d).

- d) En 2019, des militants des droits de l'homme ukrainiens ont établi un rapport intitulé «Armed conflict in the East of Ukraine: the damage caused to the housing of the civilian population» («Le conflit armé dans l'est de l'Ukraine : les dégâts causés aux habitations civiles»). Ce rapport renvoie à une étude menée par l'organisation non gouvernementale «Donbass SOS» auprès de civils résidant à Avdiivka et dont la propriété avait été endommagée ou détruite. Les civils interrogés nommaient au nombre des raisons de la destruction de leur propriété :

- le pilonnage de la ville lors de la libération d'Avdiivka en juillet 2014 ;
- l'emplacement d'habitats résidentiels à proximité de postes de contrôle, équipements militaires et lieux où l'armée avait ses quartiers. Les postes de contrôle été parfois installés à 50 ou 100 mètres des maisons. Certains d'entre eux ont été démantelés par la suite ;
- lancement d'attaques depuis le territoire de la ville ;
- la proximité de certaines maisons de positions militaires situées dans la zone industrielle, où des combats avaient lieu ;

³⁷⁷ OHCHR, «Report on the human rights situation in Ukraine 16 November 2016 to 15 February 2017», https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/UAReport17th_EN.pdf (annexe 25), par. 19.

³⁷⁸ *Ibid*, par. 20.

³⁷⁹ International Partnership for Human Rights, Civic Solidarity Platform, Truth Hounds, «Scorching Winter 2016-2017. Analysis of the shellings of residential areas in Eastern Ukraine», 2017, <https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2017/09/last-UA-eng-20.09-web.compressed.pdf> (annexe 88), p. 27.

— une partie des participants a déclaré que rien dans cette partie de la ville ne pouvait donner motif à des attaques ou les susciter³⁸⁰.

278. Si cette dernière remarque, à condition qu'elle soit vraie, peut refléter le caractère indiscriminé de certains pilonnages, je ne sais pas vraiment à quels épisodes elle se rapporte ni quelle fiabilité l'on peut accorder à ce type de déclaration personnelle au sujet de la situation militaire³⁸¹.

279. Le schéma d'impact créé par les tirs soumis à mon analyse indique que les dommages occasionnés aux civils et aux infrastructures civiles étaient probablement des dommages collatéraux résultant des fréquents et intenses échanges de feux décrits, en particulier, dans les rapports de la mission spéciale d'observation de l'OSCE cités précédemment³⁸², ou de tirs dirigés contre les routes servant à ravitailler les positions avancées³⁸³.

280. Il est, bien sûr, très difficile d'identifier les positions contre lesquelles étaient dirigés les tirs qui ont touché telle adresse à tel moment donné. Je n'ai pas accès aux rapports détaillés rendant compte des mouvements des unités militaires des forces armées ukrainiennes dans ce secteur. Certaines unités (comme les groupes de mortiers) peuvent être très mobiles et n'ont pas besoin de beaucoup d'espace pour créer une position de tir.

281. Les données de sources ouvertes qui m'ont été fournies confirment cependant que des équipements militaires circulaient régulièrement dans toute la ville d'Avdiivka et y stationnaient³⁸⁴. L'on m'a également procuré des documents de source ouverte indiquant la présence de cibles militaires à proximité de bâtiments civils endommagés lors des pilonnages que j'ai analysés dans le présent rapport.

282. Les forces armées ukrainiennes avaient, semble-t-il, leur base permanente dans le district Khimik, non loin du n° 15 de la rue Vorobyov, du n° 20 de la rue Molodizhna et du n° 38 de la rue Hrushevskoho. L'IPHR mentionne «[l]e poste de contrôle militaire de la rue Vorobyov ... et les personnels cantonnés dans un immeuble résidentiel voisin» pour illustrer la présence militaire des forces armées ukrainiennes dans le périmètre d'Avdiivka³⁸⁵. Par ailleurs, dans un de ces rapports, le HCDH évoquait l'utilisation de maisons d'Avdiivka à des fins militaires par les forces armées ukrainiennes : «depuis février 2015, les résidents du n° 15 de la rue Vorobiova, à Avdiivka, dans la région du Donetsk contrôlée par le gouvernement, ont été contraints de quitter leurs appartements en raison de problèmes de sûreté et de sécurité découlant de la présence de personnels des forces armées ukrainiennes et de police. Les locataires des appartements ont rapporté qu'à partir de 2014, des forces

³⁸⁰ Kharkiv Human Rights Publisher, "Armed conflict in the East of Ukraine: the damage caused to the housing of the civilian population", 2019, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/report_on_damage_to_housing_of_the_civilian_population_in_the_eastern_ukraine_eng.pdf (annexe 90), p. 21-22.

³⁸¹ Dans la mesure où les civils ne disposent pas forcément de données exactes sur la position des forces armées dans la ville et peuvent ne pas se sentir libres de discuter avec des journalistes ou des observateurs indépendants de l'emplacement des positions militaires qu'ils connaissent.

³⁸² Voir ci-dessus, par. 252.

³⁸³ Voir ci-dessus, par. 270.

³⁸⁴ Par exemple, OSCE, Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (19 février 2017) (annexe 349 au mémoire de l'Ukraine) : «L'OSCE a rapporté avoir vu, le 17 février, un BTR-4 accompagné de deux véhicules de communication stationnaires R-330U près d'un poste de contrôle des forces armées ukrainiennes à Avdiivka.»

³⁸⁵ Rapport de l'IPHR, par. 88.

militaires et de police ukrainiennes ont occupé des appartements vides et demandé aux locataires restants de quitter leurs appartements.»³⁸⁶

283. L'on m'a également procuré un grand nombre de pièces concordantes qui confirment que des chars et d'autres équipements militaires étaient stationnés dans la cour d'une maison située au n° 15 de la rue Vorobyov au début de février 2017, soit la période au cours de laquelle un grand nombre de frappes ont été observées à proximité de ce lieu³⁸⁷.

284. Le 3 février 2017, Bellingcat a publié un article intitulé «Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area» («Des chars ukrainiens dans la zone résidentielle d'Avdiivka»)³⁸⁸. Dans cet article, Bellingcat a établi que les photographies de chars et autres équipements militaires reproduites ci-dessous ont été prises au n° 15 de la rue Vorobyov (figures 27 et 28).



Figure 27
Photographie extraite de l'article de Bellingcat montrant deux chars T-64BV

³⁸⁶ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine 16 May to 15 August 2019", https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/ReportUkraine16May-15Aug2019_EN.pdf (annexe 31), p. 10.

³⁸⁷ Rapport de l'IPHR, p. 49.

³⁸⁸ Bellingcat, "Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area" (annexe 258).



Ukrainian soldiers and tanks in Avdiivka, Ukraine, in Feb. 2, 2017. (Brendan Hoffman / Getty Images)

Figure 28
**Des chars T-64BV, deux véhicules blindés de transport de troupes «Saxon»,
un camion militaire Gaz-66, photo tirée de l'article de Bellingcat**

285. Bellingcat a publié en outre deux images prises par des drones respectivement publiées, selon l'organisation³⁸⁹, par le «centre d'aviation télépilotée» de la RPD le 29 janvier 2017, et le commandant du bataillon «Vostok» de la RPD, Alexander Khodakovsky, le 2 février 2017 (figures 29 et 30).

³⁸⁹ *Ibid* : «La République populaire du Donetsk autoproclamée et son commandement ont fourni deux images prises par des drones qu'ils déclarent avoir été prises les 29 janvier et 2 février 2017. La première image est parue sur Strelkov-info.ru, et provenait originellement du «centre de l'aviation télépilotée» de la DNR ... «le 2 février, le commandant du bataillon Vostok, Aleksandr Khodakovsky, a partagé une image, prise par un drone, des trois chars stationnés dans la zone résidentielle».



Figure 29

Image prise par un drone le 29 janvier, tirée de l'article de Bellingcat



Figure 30

Image prise par un drone le 2 février, tirée de l'article de Bellingcat

286. Un certain nombre de photographies ont en outre été publiées sur les sites Internet de l'Associated Press et Reuters. D'après leurs légendes, elles ont été prises à Avdiivka le 2 février 2017. Les photographies montrant des personnels militaires en train de charger des obus de chars dans un char (figures 31 et 32) et celles où figurent des chars et d'autres équipements militaires dans la cour d'un immeuble résidentiel (figures 33 et 34) ont notamment été publiées.



Figure 31

Camion militaire chargé d'obus de char explosifs à fragmentation de 125 millimètres³⁹⁰



Figure 32

Personnels chargeant des obus de char explosifs à fragmentation de 125 millimètres dans un char³⁹¹

³⁹⁰ AP Images, "Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:54:46, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/b3692532e7854461a3f50f75af9c1e84/104/0> (annexe 129).

³⁹¹ AP Images, "Ukrainian servicemen load ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:56:20, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/547e656520ca4fb898129c0b8d9fbc26/103/0> (annexe 133).



Figure 33
Equipements militaires dans la cour du 15 rue Vorobyov à Avdiivka³⁹²



Figure 34
Equipements militaires dans la cour du 15 rue Vorobyov à Avdiivka³⁹³

287. Ces photographies cadrent avec le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE qui mentionne la présence de quatre chars stationnés derrière un bâtiment à Avdiivka, rapportée par des observateurs le 1^{er} février 2017³⁹⁴.

³⁹² Reuters, "Tanks are seen in the government-held industrial town of Avdiivka", 2 février 2017, <https://pictures.reuters.com/archive/UKRAINE-CRISIS-RUSSIA-PUTIN-RC1B8DE2B4C0.html> (annexe 130).

³⁹³ Reuters, "Tanks are seen in the government-held industrial town of Avdiivka", 2 février 2017, <https://pictures.reuters.com/archive/UKRAINE-CRISIS-RUSSIA-PUTIN-RC14AF7A6EB0.html> (annexe 131).

³⁹⁴ OSCE, Daily Report as of 1 February 2017 (annexe 344 au mémoire de l'Ukraine) : «[L]a Mission spéciale a observé : ... quatre chars (T-64) stationnés derrière un bâtiment à Avdiivka.»

288. Dans l'addendum 2 au présent rapport, j'analyse les photographies reproduites ci-dessus et, me fondant sur le rapport Bobkov, je conclus qu'elles ont apparemment été prises dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov. Je conclus en outre, dans ce même addendum, que le positionnement de chars remplis d'obus explosifs de 125 millimètres à proximité de bâtiments résidentiels place les civils en grand danger.

289. Outre la position du 15 rue Vorobyov, il convient de mentionner les cibles militaires potentielles suivantes :

- a) Il apparaît que les forces armées ukrainiennes avaient des quartiers dans le bâtiment d'un ancien orphelinat (15 rue Molodizhna) et stationnaient leurs équipements militaires près de l'ancienne bibliothèque (13 rue Molodizhna). Ceci est étayé par les documents qui m'ont été fournis, à savoir les rapports respectifs de l'IPHR³⁹⁵, la mission spéciale d'observation de l'OSCE³⁹⁶ et l'organisation Human Rights Watch³⁹⁷, et des décisions judiciaires ukrainiennes³⁹⁸ que l'on m'a procurées³⁹⁹.
- b) Ainsi qu'il ressort des décisions judiciaires ukrainiennes qui m'ont été montrées, en 2015 et 2016, les forces armées ukrainiennes tenaient une position près de l'usine de briques (céramique) désaffectée située au bout de la rue Zavodska⁴⁰⁰. Il est difficile de dire si les forces armées ukrainiennes y étaient toujours stationnées en 2017.
- c) Une décision judiciaire ukrainienne qui m'a été fournie indique que les forces armées ukrainiennes stationnaient leurs équipements militaires au n° 12 de la rue Turgeneva en février 2017⁴⁰¹.

³⁹⁵ Rapport de l'IPHR, par. 87 : «des quartiers des forces armées ukrainiennes installés dans un ancien orphelinat de la zone appelée «Khimik» (couchage et unités médicales)».

³⁹⁶ OSCE SMM, "Thematic report, Hardship for conflict-affected civilians in eastern Ukraine", février 2017, <https://www.osce.org/files/f/documents/4/0/300276.pdf> (annexe 18), p. 17 : «Dans la ville d'Avdiivka contrôlée par le gouvernement ukrainien, dans la région de Donetsk, la mission spéciale d'observation a observé des filets de camouflage et des sacs de sable, ainsi que des véhicules et personnels militaires à proximité d'une bibliothèque et d'un orphelinat.»

³⁹⁷ Human Rights Watch, "Studying Under Fire, Attacks on Schools, Military Use of Schools During the Armed Conflict in Eastern Ukraine", 11 février 2016, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/ukraine0216_web.pdf (annexe 83), p. 38, 49 : «Le 8 novembre 2015, des sacs de sable empilés protégeaient le portail et l'entrée principale de l'orphelinat et des filets de camouflage étaient tendus entre des arbres et sur une partie du mur.»

³⁹⁸ Ukraine, Selydovsky City Court, Case No. 242/3786/18, Ruling, 6 août 2018, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/75716048> (annexe 73) ; Ukraine, Ordzhonikidzevsky District Court of Marioupol, Case No. 265/6438/19, Ruling, 6 novembre 2019, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/85528051> (annexe 78). La juridiction ukrainienne appelait le bâtiment situé au n° 15 de la rue Molodizhna «la position du bataillon de volontaires «Secteur droit»».

³⁹⁹ Voir l'addendum 2 au présent rapport «Les cibles militaires dans la ville d'Avdiivka».

⁴⁰⁰ Voir, pour de plus amples détails, la partie D de l'addendum 2 au présent rapport «Les cibles militaires dans la ville d'Avdiivka».

⁴⁰¹ Shevchenkivsky District Court of Chernivtsi Ruling of 8 April 2017 (annexe 70) :

«Le 1^{er} février 2017, à 14 h 54, alors qu'elle se trouvait à Mirnograd (Dimitrov), la PERSONNE_2 ... , utilisant son propre numéro de téléphone mobile NUMERO_1, a informé la PERSONNE_4 ... de la position d'équipements militaires des forces armées ukrainiennes, en donnant l'adresse suivante : 12 rue Turgenev à Avdiivka...»

Le 5 février 2017, à 7 h 15, poursuivant ses activités criminelles, la PERSONNE_2, qui se trouvait à Mirnograd (Dimitrov), utilisant son propre numéro de téléphone mobile NUMERO_1, a informé la PERSONNE_4, membre de l'organisation terroriste «République populaire de Donetsk» (sur le numéro de téléphone NUMERO_2 utilisé par ce dernier) de la position d'équipements militaires des forces armées ukrainiennes en donnant l'adresse suivante : 12 rue Turgenev à Avdiivka...»

d) L'IPHR mentionnait également un certain nombre de positions tenues par les forces armées ukrainiennes à Avdiivka⁴⁰² :

- un quartier des forces armées ukrainiennes situé au nord de la ville, près de la gare ferroviaire (il s'agit des lieux de couchage des forces armées ukrainiennes, repérés sur une carte des lieux d'impact présentée par l'Ukraine)⁴⁰³ ;
- un poste de contrôle militaire des forces armées ukrainiennes sur la rue Vorobyov, séparant la vieille ville des quartiers plus récents, et des personnels stationnés dans un immeuble résidentiel voisin (ces lieux correspondent aux positions décrites ci-dessus, au n° 15 de la rue Vorobyov⁴⁰⁴, ainsi qu'aux postes de contrôle et aux lieux de couchage des forces armées ukrainiennes repérés sur une carte des lieux d'impact présentée par l'Ukraine)⁴⁰⁵ ;
- un quartier des forces armées ukrainiennes installé dans le bâtiment d'un vieil orphelinat du secteur «Khimik», abritant des dortoirs et des unités médicales (correspondant aux positions militaires mentionnées au paragraphe 289 a) du présent rapport) ;
- une position de tir des forces armées ukrainiennes en bordure sud-sud-est de la ville : dans la zone industrielle ; au bout des rues Lermontov et Kolosov ; la zone boisée au sud-sud-est et près de la ligne ferroviaire en bordure sud-ouest de la ville ;
- une réserve de munitions, des véhicules de combat et des personnels des forces armées ukrainiennes positionnés à l'extrémité sud-sud-est de la rue Kolosov ;
- une position de tir d'artillerie des forces armées ukrainiennes à l'extérieur de la ville, près du lac.

290. A certains endroits, le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR indique expressément que les pilonnages allégués par l'Ukraine pouvaient avoir été dirigés contre des biens militaires : «à en juger par la zone dans laquelle les projectiles ont atterri [le 2 février 2017], l'on peut présumer qu'ils avaient pour cibles le poste de contrôle et les casernes où logeaient 30 à 50 soldats (et ce, depuis plus de deux ans)⁴⁰⁶». Les frappes du 2 février 2017 ont touché la zone résidentielle à proximité des rues Vorobyov et Molodizhna. Par déduction, le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR me semble faire référence aux cibles militaires situées au n° 15 de la rue Vorobyov (le poste de contrôle de la rue Vorobyov et les personnels stationnés dans l'immeuble résidentiel voisin⁴⁰⁷, même si l'IPHR ne mentionne pas la présence de chars dans ce secteur) ou au quartier des forces armées ukrainiennes installées dans un ancien orphelinat de la rue Molodizhna⁴⁰⁸.

291. Il ressort que le choix de cibler les positions militaires décrites plus haut⁴⁰⁹ expliquerait les dommages collatéraux suivants, causés aux biens civils situés dans leur voisinage : l'impact sur les bâtiments des commerces de la rue Sadova et ses alentours, le point de distribution d'aide humanitaire de la rue Mendeliev, la résidence civile du 8 rue Mendeliev, l'immeuble regroupant les n°s 13/17/19/ de la rue Molodizhna, le n° 9 de la rue Vorobyov, le 2 février ; l'impact sur le n° 12 de

⁴⁰² Rapport de l'IPHR, par. 88.

⁴⁰³ Shelling Impacts in Avdiivka (annexe 28 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁰⁴ Voir par. 282-288 du présent rapport.

⁴⁰⁵ Shelling Impacts in Avdiivka (annexe 28 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁰⁶ Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 27.

⁴⁰⁷ Voir ci-dessus, par. 282-288.

⁴⁰⁸ Voir ci-dessus, par. 289 a).

⁴⁰⁹ Voir par. 282-290 du présent rapport.

la rue Gagarin, le 16 février ; l'impact sur la rue Ostrovskoho, le 24 février ; l'impact sur les n^{os} 3 et 5 de la rue Mendeliev et le n^o 10 de la rue Gagarin, le 2 mars 2017. Le mouvement des équipements militaires vers la position apparemment située près de l'usine de briques désaffectée de la rue Zavodska pourrait en outre expliquer les impacts dans cette rue.

292. Ainsi, au nombre des raisons possibles de ces impacts figurent les dommages collatéraux de pilonnages dirigés contre des positions militaires situées dans la ville. Il est possible que ces positions aient été pilonnées par des chars, surtout si la RPD n'avait pas d'autre arme immédiatement disponible.

293. Il est impossible d'être plus précis sur les raisons qui ont présidé à chacun des tirs en particulier, sans informations plus détaillées sur les dégâts occasionnés et la nature et le déroulement des hostilités ce jour-là. L'on ne m'a pas fourni de données suffisantes aux fins d'une telle analyse.

3. Conclusions concernant les inexactitudes relevées dans les données qui m'ont été fournies au sujet de certains pilonnages

294. Pour établir le système d'arme utilisé lors des pilonnages, le général Brown s'est appuyé sur les informations contenues dans les rapports de l'IPHR et de la mission spéciale d'observation de l'OSCE et dans des documents d'enquête ukrainiens⁴¹⁰.

295. Le rapport de l'IPHR constitue l'une des principales sources d'information de l'Ukraine dans ses allégations relatives aux armes utilisées. Or, ce rapport ne contient aucun élément d'explication quant aux conclusions qu'il tire sur le type d'arme utilisée. L'organisation déclare s'être appuyée sur des vidéos, des enregistrements audio et des déclarations de témoins, qui ne m'ont pas été fournis.

296. Les documents de l'enquête ukrainienne contiennent en plusieurs endroits des informations concordantes avec les conclusions de l'IPHR quant aux types d'armes utilisés. Le rapport d'expert ne fournit cependant de photographies des fragments de projectiles que dans un seul cas⁴¹¹ (non repéré sur la carte de l'annexe 28). Le recueil ou, au moins, la preuve photographique, d'autres fragments auraient été utiles aux fins de la détermination de l'arme utilisée. Je m'étonne que ces éléments ne figurent pas dans les pièces qui m'ont été remises.

297. La mission spéciale d'observation de l'OSCE n'impute pas de manière définitive l'impact sur les infrastructures civiles à des roquettes BM-21⁴¹² et, dans la plupart des cas, elle n'identifie pas

⁴¹⁰ Rapport Brown, par. 80.

⁴¹¹ Expert Conclusion No. 77, drafted by M. Ustymenko and A. Pavlenko, Ukrainian Scientific Research Institute for Special Equipment and Forensic Expert Examinations, Security Service of Ukraine (3 mars 2017) (annexe 167 au mémoire de l'Ukraine).

⁴¹² Si les observateurs de l'OSCE, se trouvant à Avdiivka, ont entendu au loin des explosions qu'ils ont attribué à l'éclatement d'obus BM-21, la mission n'établit toutefois aucun lien entre cette information et les dégâts causés aux biens civils. Voir, par exemple, OSCE, Daily Report as of 31 January 2017 (annexe 343 au mémoire de l'Ukraine) : «Le 31 janvier, alors qu'elle opérait dans la ville d'Avdiivka (à 17 kilomètres au nord de Donetsk), contrôlée par le Gouvernement ukrainien, la mission spéciale d'observation a entendu environ 2250 explosions de source indéterminée à une distance de 1 à 5 kilomètres dans la direction de l'est et de l'est-sud-est, et environ 200 explosions qu'elle a estimé provenir d'impacts de tirs de lance-roquettes multiples à une distance de 3,4 à 4 kilomètres à l'est-sud-est.»

expressément et précisément d'autres systèmes d'armes utilisées dans les pilonnages⁴¹³. Lorsque l'OSCE emploie le terme «artillerie», ce peut être aussi pour désigner des canons d'artillerie traditionnels, et pas nécessairement des systèmes de lance-roquettes multiples.

298. Je constate aussi que des informations issues des sources ouvertes qui m'ont été fournies contredisent les conclusions de l'IPHR. J'identifie ci-après les erreurs d'identification possibles en rapport avec les incidents allégués.

299. Par ailleurs, j'attire l'attention sur certaines incohérences entre les pièces qui m'ont été fournies. Par exemple, l'IPHR mentionne que le pilonnage du 2 février a eu lieu à 3 h 30 du matin et était conduit par des mortiers de 120 millimètres. Décrivant le même événement, l'OSCE le situe à environ 20 h 30 et l'attribue à des pièces d'artillerie de 122 millimètres⁴¹⁴. La description des lieux d'impact n'est pas non plus tout à fait concordante⁴¹⁵. Il est extrêmement difficile d'apprécier la situation sur la base d'informations secondaires aussi contradictoires et sans éléments de preuve directs.

300. Dans son rapport d'expert, le général Brown n'examine pas en détail chaque utilisation alléguée de projectiles de chars et de BM-21 et se fonde sur des conclusions générales. Certains épisodes méritent cependant d'être signalés, pour lesquels, à l'exception du rapport de l'IPHR (épisodes *b*) à *d*), *f*) et *g*), ci-dessous), les éléments qui m'ont été fournis ne confirment pas l'utilisation alléguée de projectiles de chars et de BM-21. En outre, je ne dispose, pour certains épisodes, d'aucun élément établissant clairement la réalité du pilonnage ou son imputabilité à la RPD (épisodes *a*) et *e*), ci-dessous).

a) Les frappes sur la rue Zavodska qui auraient eu lieu le 27 janvier 2017

301. Dans les documents qui m'ont été fournis, l'Ukraine allègue que «[l]e 27 janvier : trois habitations civiles [ont été] frappées par des roquettes BM-21 Grad rue Zavodska, en plein cœur d'une zone résidentielle éloignée de tout site pouvant être réputé présenter un intérêt militaire»⁴¹⁶.

302. J'observe que ni le rapport de l'IPHR ni son rapport «Scorching Winter» ne font mention de tirs dans la rue Zavodska à la date du 27 janvier 2017.

303. L'Ukraine invoque à l'appui de cette affirmation un certain nombre de rapports d'inspection et de conclusions émanant d'experts du service de sécurité ukrainien (annexes 167 à 171 au mémoire de l'Ukraine). Ces conclusions d'experts se fondent sur les pièces recueillies lors de l'inspection du lieu de l'incident et indiquent que lesdites inspections ont été menées le 21 février 2017, soit presque un mois après le pilonnage en question.

⁴¹³ Voir, par exemple, OSCE, Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (5 mars 2017) (annexe 351 au mémoire de l'Ukraine): «un cratère [a été] causé par une tir d'artillerie (122 millimètres) ou de char (125 millimètres)»; OSCE, Daily Report as of 19 February 2017 (annexe 349 au mémoire de l'Ukraine): «éclat sur site provenant vraisemblablement d'un coup tiré par un canon de 122 ou 125 millimètres».

⁴¹⁴ OSCE, Spot Report by the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine: Casualties, Damage to Civilian Infrastructure Registered in Donetsk Region Following Fighting (3 février 2017) (annexe 345 au mémoire de l'Ukraine).

⁴¹⁵ Voir par. 334 du présent rapport (pilonnage du 3 février 2017).

⁴¹⁶ Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

304. Les conclusions des experts évoquent le pilonnage du 27 janvier 2017 de la façon suivante :

«Il est impossible de déterminer l'angle d'impact du projectile [une ogive sans guidage hautement explosive à fragmentation M-21 OF], en raison de l'importante déformation du point d'impact, due au fait qu'une période de temps considérable s'est écoulée depuis le tir (le pilonnage a eu lieu le 27 janvier 2017 et l'inspection du site le 21 février 2017).»

Les rapports d'inspection et d'expertise ne contiennent aucune information quant à la manière dont la date du pilonnage (le 27 janvier 2017) a été établie plus de trois semaines après l'événement, ou aux pièces qui ont permis de tirer cette conclusion.

305. Je ne vois pas comment les éléments de preuve produits par l'Ukraine peuvent être utilisés pour déterminer la date du pilonnage de la rue Zavodska. Il a très bien pu avoir lieu à une date différente.

306. Dans leurs conclusions, les experts du service de sécurité de l'Ukraine décrivent également les frappes qui ont touché, en particulier, le n° 83 de la rue Zavodska⁴¹⁷ (annexe 169 au mémoire de l'Ukraine) et le n° 96 de la même rue⁴¹⁸ (annexe 170 au mémoire de l'Ukraine)⁴¹⁹. Le rapport de l'IPHR situe le pilonnage desdits bâtiments à la date du 1^{er} février 2017⁴²⁰. Il ne contient pas la moindre information sur le pilonnage de cette même rue le 27 janvier 2017.

307. L'on peut donc présumer, sur la base des éléments disponibles, que l'Ukraine s'appuie erronément sur des informations inexactes, en ce qui concerne le pilonnage de la rue Zavodska le 27 janvier, contenues dans les conclusions d'experts du service de sécurité de l'Ukraine. Il est plus probable que le pilonnage en question se soit produit le 1^{er} février 2017, comme le mentionne l'IPHR qui semble avoir recueilli des déclarations de témoins étayant cette conclusion. En l'attente d'éclaircissements sur la date du pilonnage établie par les experts du service de sécurité ukrainien, je partirai du principe que ces rapports concernent le pilonnage de la rue Zavodska du 1^{er} février 2017.

b) Frappes sur l'usine de coke d'Avdiivka

308. L'Ukraine allègue ce qui suit : «[l]e 30 janvier : la cokerie d'Avdiivka («Koksokhim»), éloignée de tout objectif militaire, est touchée par des tirs d'artillerie, ce qui occasionne des coupures d'électricité dans toute la ville alors que la température extérieure est bien en dessous de zéro»⁴²¹.

309. Au paragraphe 84 de son rapport, le général Brown déclare, citant uniquement le rapport de l'IPHR : «L'usine de coke au nord-ouest d'Avdiivka (à plus de 4 kilomètres de toute position

⁴¹⁷ Expert Conclusion No. 79, drafted by M. Ustymenko and A. Pavlenko, Ukrainian Scientific Research Institute for Special Equipment and Forensic Expert Examinations, Security Service of Ukraine (3 mars 2017) (annexe 169 au mémoire de l'Ukraine).

⁴¹⁸ Expert Conclusion No. 80, drafted by M. Ustymenko and A. Pavlenko, Ukrainian Scientific Research Institute for Special Equipment and Forensic Expert Examinations, Security Service of Ukraine (3 mars 2017) (annexe 170 au mémoire de l'Ukraine).

⁴¹⁹ Le mémoire de l'Ukraine ne fait apparemment pas mention des autres pilonnages décrits dans les documents du service de sécurité de l'Ukraine, et l'on ne m'a pas demandé de les analyser.

⁴²⁰ Rapport de l'IPHR, p. 49.

⁴²¹ Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

connue des forces armées ukrainiennes) a également été visée, entraînant des coupures d'électricité dans la ville.»⁴²² Il conclut également, au paragraphe 89, sans citer aucun document :

«Au surplus, compte tenu des informations selon lesquelles des tirs de lance-roquettes multiples BM-21 auraient visé l'usine de coke (à plus de quatre kilomètres de la position des forces armées ukrainiennes la plus proche) ... il est hautement improbable que pareils tirs aient visé la moindre position des forces armées ukrainiennes.»⁴²³

Le général Brown met donc en exergue le ciblage délibéré (selon lui) de l'usine de coke.

310. Apparemment, les informations concernant les raisons de la coupure d'électricité proviennent du rapport de l'IPHR, page 48, qui présente un tableau regroupant les divers lieux d'impact à Avdiivka, censés s'être produits le 30 janvier 2017 à 16 h 30⁴²⁴, et rapporte notamment que «les tirs qui ont frappé l'usine Koksokhim ont privé toute la ville d'électricité». Il est également question, au paragraphe 96 du rapport de l'IPHR, de

«l'attaque contre l'usine Koksokhim, le 30 janvier 2017, à 2,5 kilomètres des quartiers des forces armées ukrainiennes les plus proches et à 6 kilomètres de la position de tir des forces armées ukrainiennes la plus proche, qui a laissé la ville sans électricité ni chauffage alors que le thermomètre affichait 20 degrés en dessous de zéro, et entraîné une catastrophe humanitaire⁴²⁵».

311. Je n'ai pas accès à toutes les sources mentionnées dans le rapport de l'IPHR à l'appui de la précédente conclusion. La dernière colonne du tableau figurant à la page 48 du rapport de l'IPHR mentionne des déclarations de témoins, des preuves photographiques et des vidéos des lieux d'impact ainsi que les rapports respectifs de la mission spéciale d'observation de l'OSCE, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de l'organisation Human Rights Watch. Il est difficile de déterminer si les déclarations de témoins, les preuves photographiques et les vidéos se rapportent au tir qui a frappé l'usine de coke ou aux autres pilonnages. Quant aux autres sources citées, aucune d'elles ne mentionne de tirs ayant touché l'usine de coke.

a) Le rapport de la mission spéciale observation de l'OSCE pour le 31 janvier 2017 fait le compte rendu suivant :

«A la cokerie d'Avdiika, un officier des forces armées ukrainiennes du centre commun de contrôle et de coordination a expliqué à la mission spéciale d'observation qu'il y avait eu une panne de courant lorsque les roquettes avaient coupé les lignes d'électricité restantes. La mission spéciale d'observation a confirmé que l'usine n'était pas opérationnelle et n'était plus alimentée en eau. En conséquence, selon l'officier, les civils d'Avdiivka étaient privés de chauffage. Il a expliqué qu'ils n'avaient pu identifier

⁴²² Rapport Brown, par. 84.

⁴²³ *Ibid.*, par. 89.

⁴²⁴ Le tableau recense les éléments suivants : «résidences civiles : 35, rue Turgenev (ligne 69) ; 42, rue Zelena (ligne 70) — à un kilomètre ou moins des positions de tirs des forces armées ukrainiennes les plus proches. L'usine d'électricité Koksokhim (ligne 500), à 2,5 kilomètres de la base des forces armées ukrainiennes et à 6 kilomètres de la position de tir la plus proche.»

⁴²⁵ La même conclusion est formulée dans un rapport commun de l'IPHR et Truth Hounds : «Ce jour-là, les frappes ont également touché l'usine «Koksokhim» ; toute la ville a été privée d'électricité et le chauffage a été coupé dans certains immeubles d'habitation» (rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88)), p. 9.

l'endroit où la ligne avait été coupée et que, de toute façon, les équipes de maintenance du réseau ne pourraient s'y rendre au vu de la situation en matière de sécurité.»⁴²⁶

J'en déduis que la coupure d'électricité s'est produite dans la zone du front qui n'était pas accessible aux équipes de maintenance, car les tirs continuaient.

- b) Le rapport du Haut commissariat aux droits de l'homme observe, en termes généraux, que : «[d]ans la région de Donetsk, les pilonnages de janvier et février 2017 ont coupé l'alimentation en électricité de quatre stations de production d'eau et endommagé des canalisations». On n'y trouve aucune référence expresse à l'usine de coke⁴²⁷.
- c) Le rapport d'Human Rights Watch ne fait pas non plus mention de cette dernière⁴²⁸.

312. Ayant également analysé les informations des sources ouvertes qui m'ont été fournies, il m'apparaît que la coupure d'électricité survenue à Avdiivka à ce moment-là était due à la rupture de la ligne à haute tension dans la zone des hostilités actives, et non à l'usine de coke d'Avdiivka. Son directeur, M. Musa Magomedov, a publié le message suivant sur Facebook, le 30 janvier 2017 :

«A 18 heures, la situation concernant le rétablissement du courant à Avdiivka est la suivante : seule une partie de la ligne à haute tension a été examinée et il semble que la coupure se situe quelque part entre [l'étang de] Krasnenky et l'autoroute d'Horlivka, mais les hostilités actives ne permettent pas de vérifier ces informations.»⁴²⁹

313. M. Magomedov étant en prise directe avec ces événements, je suppose que sa déclaration est fiable. Les lignes à haute tension situées entre l'étang de Krasnenky et l'autoroute d'Horlivka sont repérées par des lignes jaunes sur la carte publiée le 18 février 2017 par l'organisation gouvernementale Shelter Cluster Ukraine (figure 35)⁴³⁰.

⁴²⁶ OSCE, Daily Report as of 31 January 2017 (annexe 343 au mémoire de l'Ukraine). Je relève également que le rapport Truth Hounds s'appuie uniquement sur ce rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE pour affirmer que le pilonnage du 30 janvier 2017 «a aussi touché l'usine «Koksokhim»» (rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 9.

⁴²⁷ OHCHR, «Report on the human rights situation in Ukraine 16 November 2016 to 15 February 2017», https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/UAReport17th_EN.pdf (annexe 25), par. 25.

⁴²⁸ Human Rights Watch, «Ukraine: Dangers, Unnecessary Delays at Crossing Points», 17 février 2017, <https://www.hrw.org/news/2017/02/17/ukraine-dangers-unnecessary-delays-crossing-points> (annexe 84).

⁴²⁹ Facebook page of Musa Magomedov, Director General of the Avdiivka Coke Plant, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1413352195341857&set=a.109001049110318&type=3>, 30 janvier 2017 (annexe 202).

⁴³⁰ Shelter Cluster Ukraine, Ukraine-Donbass Region, Shelter repairs in Avdiivka as reported to the Cluster as of December 2016, 18 février 2017, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/reach_ukr_map_eastern_ukraine_shelterrepairsinavdiivka_16feb2017_a0.pdf (annexe 85).

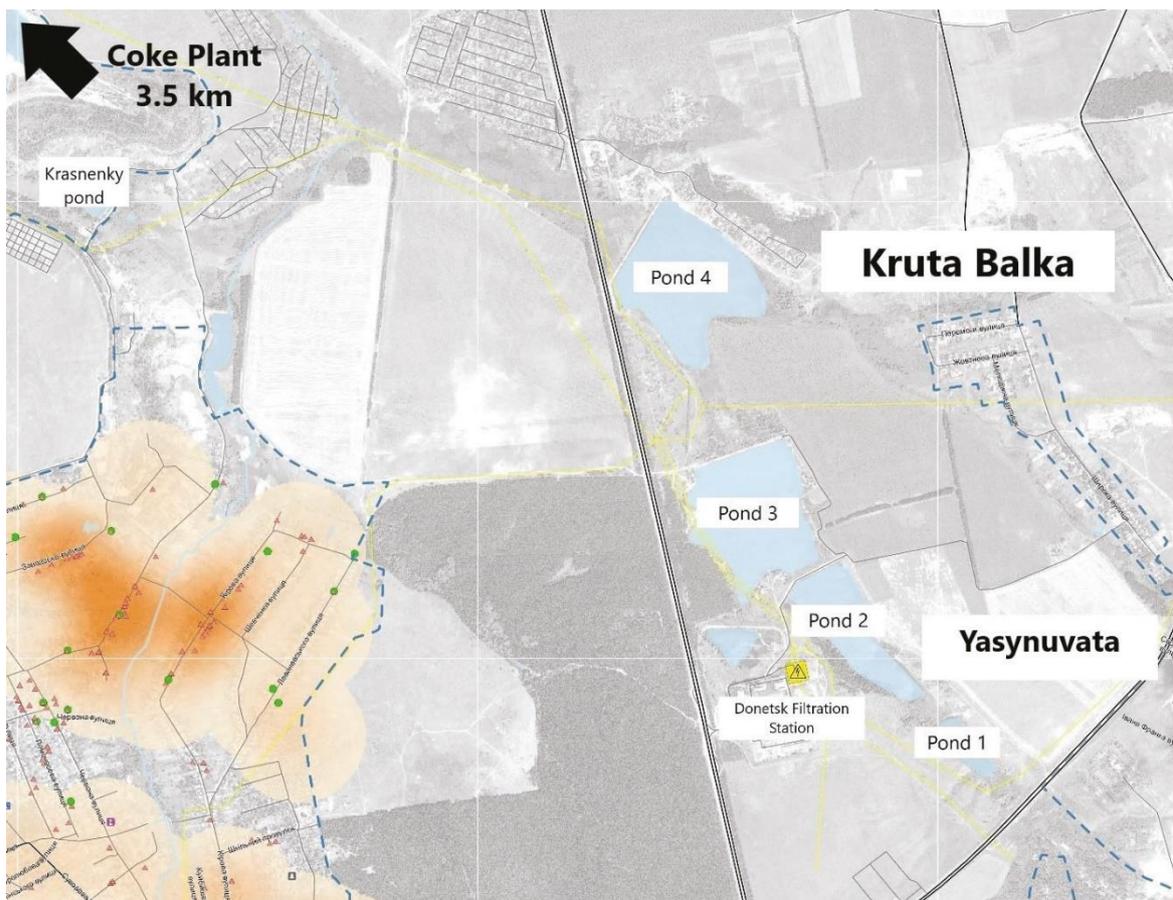


Figure 35
Carte représentant les lignes à haute tension aux alentours d'Avdiivka

314. Ceci concorde avec le rapport de l'OSCE pour la journée du 31 janvier 2017 mentionné plus haut, selon lequel les lignes à haute tension ne pouvaient être réparées en raison de la situation en matière de sécurité⁴³¹. L'OSCE a également rapporté que, le 1^{er} février 2017, un cessez-le-feu avait dû être négocié dans la zone de la station de production d'eau, afin de garantir un accès sécurisé aux équipes de maintenance⁴³².

315. Je conclus, sur la base des informations qui précèdent, que les lignes à haute tension ont été endommagées à un endroit donné dans le secteur des hostilités. Rien ne porte à croire qu'elles l'aient été dans celui de la cokerie.

316. Il semble improbable que les tirs sur les lignes à haute tension, que ce soit par l'une ou l'autre des parties, aient été délibérés, puisque les coupures de courant ont également touché le territoire contrôlé par la RPD. Le 31 janvier 2017, du fait de la perte de puissance électrique,

⁴³¹ OSCE, Daily Report as of 31 January 2017 (annexe 343 au mémoire de l'Ukraine) : «les équipes de maintenance ne pourraient de toute façon pas se rendre dans le secteur, du fait de la situation en matière de sécurité».

⁴³² OSCE, Daily Report as of 1 February 2017 (annexe 344 au mémoire de l'Ukraine) :

«Pour rétablir l'électricité... la mission spéciale d'observation a œuvré de concert avec les représentants des forces armées de la Fédération de Russie et de l'Ukraine au sein du centre conjoint de contrôle et de coordination pour faciliter le rétablissement du cessez-le-feu dans le secteur de la station de production d'eau de Donetsk. ... [L]es équipes de maintenance avaient eu le feu vert pour s'approcher des tronçons de lignes à haute tension endommagés.»

203 mineurs se sont trouvés piégés dans la mine de Zasyadko⁴³³, située en territoire contrôlé par la RPD à environ 5,5 kilomètres de la limite sud d'Avdiivka. Le même jour, la perte de puissance a également privé d'électricité la station nord d'alimentation en eau de Donetsk et, par ricochet, les habitants du district Kievskiy, à Donetsk, de chauffage⁴³⁴.

317. En ce qui concerne l'arme qui a pu frapper l'usine de coke, l'on m'a également montré une photographie publiée le 30 janvier sur Facebook par M. Magomedov (figure 36), accompagnant la déclaration mentionnée plus haut⁴³⁵.



Figure 36
Photographie publiée par M. Magomedov

318. Je ne crois pas qu'une roquette BM-21 pourrait infliger ce type de dégâts (je pense, en particulier que l'énergie cinétique des fragments de BM-21 n'est pas suffisante pour détruire les rails et la charge hautement explosive n'aurait pas pu toucher les deux rails de cette manière). Je note également que, le 1^{er} février 2017, M. Magomedov a déclaré que seules deux frappes s'étaient abattues sur le site de l'usine : 1) un projectile a atterri sur un atelier ferroviaire, endommageant la voie ferrée et des câbles aériens, qui ont été réparés dans la demi-journée ; 2) un impact près du poste

⁴³³ *Interfax*, "Due to the shelling, 203 miners were trapped in the Donetsk mine", 31 janvier 2017, <https://www.interfax.ru/world/547735> (annexe 24).

⁴³⁴ *62.ua (Donetsk city website)*, "In Donetsk, the Northern Water Supply Facility was de-energized — part of the Kyivski District was left without electricity and heating", 31 janvier 2017, <https://www.62.ua/news/1529458/v-donecke-obestocen-severnyj-vodouzel-cast-kievskogo-rajona-ostal-as-bez-sveta-i-otoplenja> (annexe 125).

⁴³⁵ Mr Magomedov's Facebook post (annexe 202).

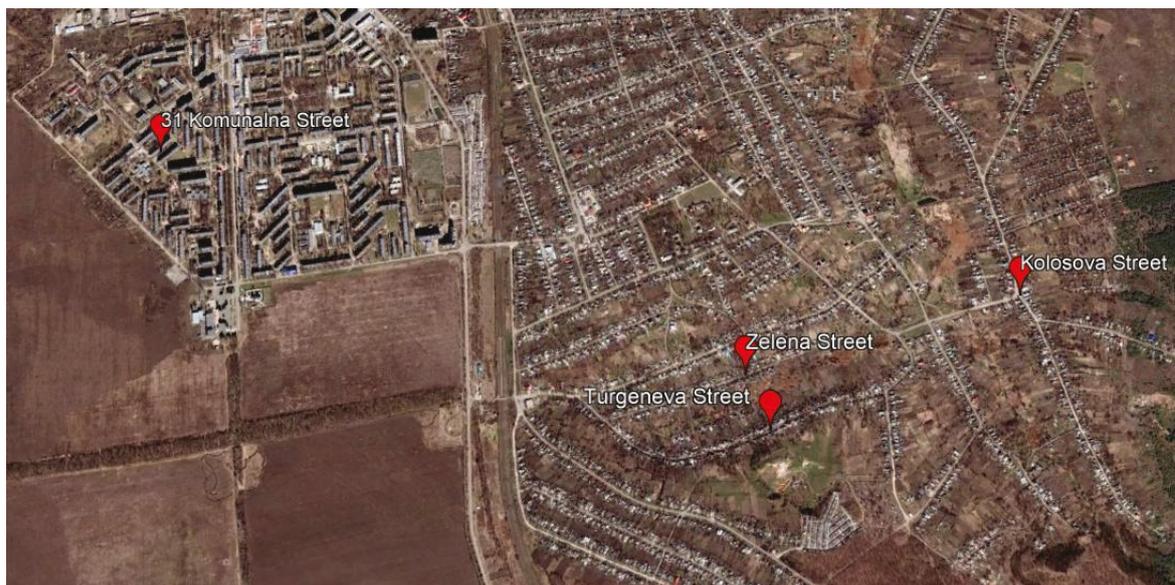
anti-incendie n'a provoqué aucun dégât⁴³⁶. Je ne pense pas que des dégâts aussi limités auraient pu résulter de tirs de BM-21 délibérément dirigés contre le site de l'usine.

319. J'observe enfin que les documents présentés par l'Ukraine ne contiennent aucune information en ce qui concerne le pilonnage de la cokerie d'Avdiivka par un BM-21, le 30 janvier 2017. L'on ne m'a fourni aucune déclaration de l'Ukraine, l'OSCE ou l'IPHR à cet égard.

c) Pilonnage d'une maison de la rue Komunalna, le 31 janvier 2017

320. Se fondant sur un rapport de l'IPHR, l'Ukraine affirme : «[I]e 31 janvier : rue Komunalna, un immeuble d'habitations civiles est frappé par des roquettes Grad, à près de deux kilomètres de tout site pouvant être réputé présenter un intérêt militaire»⁴³⁷.

321. Là encore, le rapport de l'IPHR regroupe et énumère comme suit les tirs rapportés sur une journée en différents lieux d'Avdiivka : «un immeuble d'habitation civil au n° 31 de la rue Komunalna, à 1,7 kilomètre des quartiers des forces de l'armée ukrainienne les plus proches ; des habitations civiles dans les rues Turgenev, Zelena et Kosolov, tout près de positions de tirs des forces armées ukrainiennes». Le rapport mentionne en outre qu'un BM-21 Grad a été utilisé, mais ne fait aucune référence à l'un ou l'autre de ces lieux⁴³⁸. L'on ne sait pas au juste si cette information concerne, notamment, le 31 de la rue Komunalna, ce qui a son importance, car les rues Turgenev, Zelena et Kosolov ne sont pas situées dans la même partie de la ville (figure 37).



Map Data : Google, © 2021 Maxar Technologies.

Figure 37
Impacts des tirs du 31 janvier repérés sur une vue satellite Google Earth d'Avdiivka

⁴³⁶ Youtube channel of Metinvest, "Press briefing 'Humanitarian situation in Avdiivka'", accessible à l'adresse suivante : https://youtu.be/ejjz9dsIQ_k?t=1952, 1^{er} février 2017 (annexe 234).

⁴³⁷ Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

⁴³⁸ Rapport de l'IPHR, p. 49. Le rapport évoque également d'autres bâtiments touchés par des tirs de BM-21 dans un autre secteur, apparemment proche d'une cible militaire. En ce qui concerne les sources qui étayaient ses conclusions, il mentionne (sans faire précisément référence au pilonnage du 31 de la rue Komunalna) des déclarations de témoins et des éléments de preuve photographiques et vidéo, qui ne m'ont pas été fournis.

322. De la même façon, le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR mentionne que «[l]e district de «Khimik» a essuyé des tirs de lance-roquettes multiples Grad» et qu'«[u]n projectile a touché ... le n° 31 de la rue Komunalna», prenant appui sur des éléments de preuve vidéo dont je ne dispose pas⁴³⁹. Le rapport de l'IPHR, comme son autre rapport, «Scorching Winter», évoque en outre le rapport établi par la police ukrainienne, mais le lien vers le site Internet de la police ne fonctionne pas et l'on ne m'a pas fourni de documents s'y rapportant. D'après le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR, ce rapport de police concernait les dégâts causés aux maisons des rues Zelena et Kolosov et une attaque de mortier⁴⁴⁰.

323. Je n'ai par conséquent aucun moyen d'apprécier si un BM-21 a effectivement été utilisé. Je pense toutefois qu'il est peu probable qu'un missile BM-21 ait frappé le bâtiment situé au n° 31 de la rue Komunalna. Cette adresse est entourée de nombreux autres immeubles d'habitation. Je relève qu'aucun des bâtiments voisins ne figure dans le rapport de l'IPHR comme ayant été endommagé (voir la figure 38 montrant l'immeuble et la zone résidentielle qui l'entoure).



Map Data : Google, © 2021 Maxar Technologies.

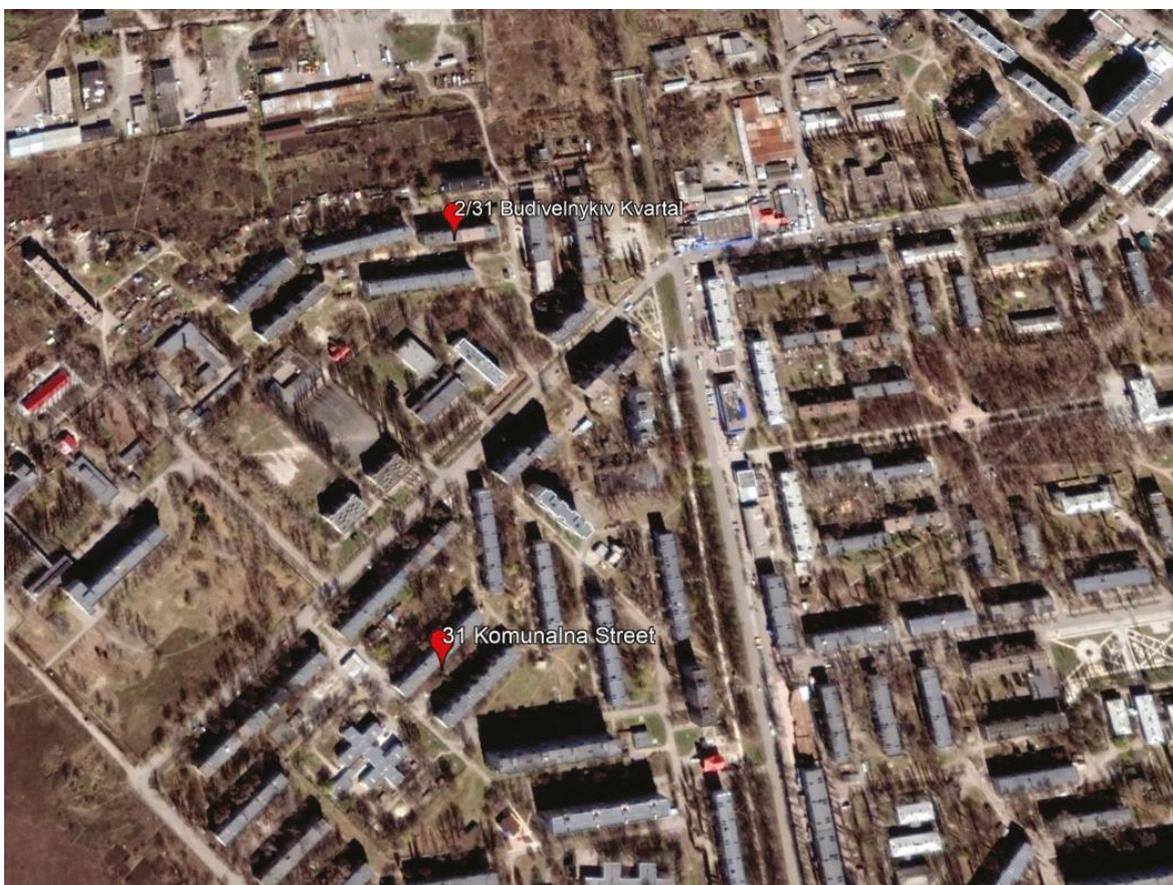
Figure 38
Vue du n° 31 de la rue Komunalna sur une image satellite Google Earth d'Avdiivka

324. A mon avis, si ces éléments indiquaient qu'une unique roquette BM-21 a touché un bâtiment et qu'il n'existe aucune trace d'impacts d'autres roquettes BM-21 dans son voisinage, il y aurait fort lieu de penser que la roquette BM-21 a dysfonctionné ou est tombée à la marge de la zone d'impact alors qu'elle visait un bien militaire situé en dehors de la ville (autrement dit, ce bâtiment civil n'était pas la cible de l'attaque).

⁴³⁹ Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 9.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 9, renvoyant au même lien Internet invalide.

325. Dans les documents qui m'ont été remis, je n'ai trouvé qu'un autre lieu d'impact qui semble être situé dans la même zone résidentielle. L'annexe 164 au mémoire de l'Ukraine, un extrait d'une procédure pénale ouverte le 30 janvier 2017, mentionne qu'un bâtiment a été endommagé au n° 2/31 Budivelnkyiv Kvartal, à moins de 400 mètres de la maison touchée dans la rue Komunalna (repérée sur la carte satellite de la figure 39). Le document ne précise pas clairement à quelle date le bâtiment a été touché. Il ne dit pas non plus qu'il s'agit d'une résidence civile ou que les dégâts ont été causés par une roquette BM-21. Même à supposer que le bâtiment de la rue Komunalna et celui du 2/31 Budivelnkyiv Kvartal aient été touchés par le même tir allégué d'un BM-21, un impact aussi limité (deux bâtiments seulement) dans cette zone indique que ces bâtiments n'étaient pas la cible de cette attaque. Le système de lance-roquettes multiple est une arme destinée à couvrir une vaste zone et qui implique normalement l'utilisation d'un grand nombre de roquettes. Il n'est pas conçu pour engager une cible au moyen d'un projectile unique, car les chances d'atteindre son objectif sont trop faibles. Aussi, dans une zone visée par une salve de lance-roquettes multiples, je m'attendrais à trouver un grand nombre de points d'impact sur une petite superficie et en conséquence, un grand nombre de coups au but.



Map Data : Google, © 2021 Maxar Technologies.

Figure 39
Le n° 31 de la rue Komunalna et le n° 2 de la rue Budennikiv
sur une image satellite Google Earth d'Avdiivka

326. Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai vu aucun élément de preuve direct de l'impact sur la rue Komunalna. Plusieurs publications concernant ce pilonnage m'ont été montrées, dont je ne peux toutefois pas déduire qu'une roquette BM-21 a atteint l'immeuble. Le 31 janvier 2017, l'organisation non gouvernementale ukrainienne Donbass SOS a publié le message suivant sur son compte Facebook : «31 rue Komunalna — une roquette a touché le toit au-dessus de l'appartement 75, au

cinquième étage. Les vitres de l'immeuble ont été endommagées.»⁴⁴¹ Plus tard, le directeur de l'administration civile et militaire de la région de Donetsk, Pavel Zhebrivsky, a déclaré sur son compte Facebook : «Nous avons inspecté un bâtiment de cinq étages endommagé par un obus ce matin. Une équipe a commencé à réparer les dégâts.»⁴⁴²

327. Il ressort de l'annexe 164 au mémoire de l'Ukraine qu'une enquête pénale concernant cet épisode a été ouverte, mais l'on ne m'a fourni aucune pièce de cette enquête indiquant que les dommages ont été causés par une roquette BM-21 ou que d'autres parties de roquettes ont été trouvées sur le site.

328. Par conséquent, les documents qui ont été mis à ma disposition jettent le doute sur l'hypothèse selon laquelle une roquette lancée par un système de lance-roquettes multiple BM-21 aurait touché l'immeuble situé au n° 31 de rue Komunalna. Même si une roquette de ce type a causé des dégâts, les éléments que j'ai eus en main indiquent qu'il est improbable que cet immeuble (et la zone résidentielle qui l'entoure) ait été délibérément visé.

329. Le contexte, marqué par les hostilités en cours, a également son importance. Je voudrais souligner qu'un intense échange de feux a eu lieu le 31 janvier 2017 à proximité d'Avdiivka. La mission spéciale d'observation de l'OSCE a observé que

«[L]e 31 janvier, alors qu'elle opérait dans la ville d'Avdiivka (à 17 kilomètres au nord de Donetsk), contrôlée par le Gouvernement ukrainien, la mission spéciale d'observation a entendu environ 2250 explosions de source indéterminée à une distance de 1 à 5 kilomètres dans la direction de l'est et de l'est-sud-est, et environ 200 explosions qu'elle a attribuées à des impacts de tirs de lance-roquettes multiples à une distance de 3,4 à 4 kilomètres à l'est-sud-est. Le 31 janvier, la caméra de la mission spéciale d'observation installée à Avdiivka a enregistré 53 explosions indéterminées, toutes situées à une distance de 2 à 4 kilomètres au sud-est.»⁴⁴³

Il est difficile d'établir depuis quel point exactement les distances données doivent être mesurées, mais dans ce contexte d'hostilités, le risque que l'immeuble d'Avdiivka soit touché par un projectile dévié se trouvait majoré.

d) Le pilonnage de la rue Zavodska le 1^{er} février 2017

330. L'Ukraine allègue également :

«[L]e 1^{er} février : un civil est tué, trois autres sont blessés, et 52 logements civils sont totalement ou partiellement détruits par des roquettes Grad, alors que, pour beaucoup d'entre eux, ils se trouvent «à plus de 2 kilomètres des positions les plus proches des forces armées ukrainiennes, y compris (une fois de plus) rue Zavodska»»⁴⁴⁴.

⁴⁴¹ Facebook page of the Donbass SOS Non-Governmental Organisation, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/DonbassSOS/posts/1864705000441266/>, 1^{er} février 2017 (annexe 205).

⁴⁴² Facebook page of Pavlo Zhebrivskyi, Chairman of the Donetsk Regional Civilian-Military Administration, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/zhebrivskyi/posts/680461565469699>, 31 janvier 2017 (annexe 203).

⁴⁴³ OSCE, Daily Report as of 31 January 2017 (annexe 343 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁴⁴ Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

331. Elle invoque divers documents à l'appui de cette affirmation. Je relève qu'aucun d'eux ne contient de photographies de fragments de roquettes BM-21, de cratères ou de tout autre élément attestant de la réalité d'un impact causé par un BM-21.

a) Le rapport de l'IPHR énumère comme suit les biens qui ont été touchés :

«Habitations civiles : 45 rue Zelena, 83 rue Zavodka ; 96 rue Zavodska ; 100 rue Zavodska ; 214 rue Kolosov ; 84 rue Turgenev. Des objets ont été pris pour cible dans les rues Kolosov et Zavodska, situées à plus de 2 kilomètres des positions des forces armées ukrainiennes les plus proches.»⁴⁴⁵

L'on peut également y lire : «[D]es roquettes [ont été] tirées par un système de lance-roquettes multiple BM-21 Grad depuis la direction est-sud-est (Yakovlivka), [ce qui est] confirmé par des témoins et l'analyse de cratères.»⁴⁴⁶ La déclaration du chef de la police de la région de Donetsk publiée le lendemain sur Facebook (à laquelle l'IPHR fait référence) ne contient aucune information particulière sur les pilonnages allégués par l'Ukraine⁴⁴⁷.

b) Le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE mentionne simplement qu'«un commandant des forces armées ukrainiennes a déclaré aux observateurs de la mission que [la partie sud-est d'Avdiivka] avait essuyé des tirs de roquettes»⁴⁴⁸. Ledit rapport ne précise pas quel était le type d'armes utilisé et il apparaît que l'OSCE n'a pas vérifié de façon indépendante la déclaration du représentant des forces armées ukrainiennes. Qui plus est, l'on ne voit pas bien si l'information se rapporte aux rues Zavodska, Metallurgov et Kolosov (n° 214), situées dans la partie est, et non sud-est, d'Avdiivka.

c) L'extrait de la procédure pénale n° 12017050140000085⁴⁴⁹ évoque simplement des bâtiments endommagés sans autres éléments explicatifs.

d) Les rapports d'inspection des lieux d'impact produits par l'Ukraine⁴⁵⁰ sont extrêmement succincts se contentant de consigner les dommages causés aux biens. Seule une déclaration de témoin⁴⁵¹ fait brièvement référence à un BM-21, mais je ne vois pas clairement comment le témoin (un civil, apparemment) a identifié le type d'arme.

e) Le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR ne contient aucune information ni élément de preuve qui ne figure pas déjà dans le rapport de l'IPHR soumis par l'Ukraine.

⁴⁴⁵ Rapport de l'IPHR, p. 49.

⁴⁴⁶ Ne disposant pas des déclarations de témoins et de l'analyse de cratères (ni de la vidéo du lieu d'impact auquel il est fait référence), je ne suis pas en mesure de commenter cette affirmation.

⁴⁴⁷ Facebook page of Vyacheslav Abroskin, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Vyacheslav.Abroskin/posts/1680505355575465>, 2 février 2017 (annexe 208). La seule partie pertinente de cette déclaration livre l'information suivante : «rien qu'au cours des dernières 24 heures, 52 bâtiments ont été partiellement ou entièrement détruits», qu'aucun document ne vient cependant étayer.

⁴⁴⁸ Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), Based on Information Received as of 19:30 (2 février 2017) (annexe 1111 au mémoire de l'Ukraine), p. 2.

⁴⁴⁹ Extract from Criminal Proceedings No. 12017050140000085 (annexe 160 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁵⁰ Record of Site Inspection, drafted by N. Protsyk, Senior Investigator (1^{er} février 2017) (annexe 162 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of Site Inspection, drafted by Y. Ponomarenko, Senior Investigator (1^{er} février 2017) (annexe 163 au mémoire de l'Ukraine) ; Record of Site Inspection, drafted by A. Zaychik (1^{er} février 2017) (annexe 161 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁵¹ Record of Site Inspection of Y. Ponomarenko (annexe 163 au mémoire de l'Ukraine), p. 4.

332. Ainsi, à l'exception des déclarations de l'IPHR, de celle du commandant des forces armées ukrainiennes rapportée par l'OSCE (qui n'a peut-être aucun lien avec les pilonnages allégués par l'Ukraine) et d'une déclaration de témoin (que je ne juge pas fiable, en l'absence de précisions sur la méthode utilisée pour identifier le système d'arme utilisée), je ne dispose d'aucun élément me permettant de conclure qu'un BM-21 a été utilisé.

e) *Le pilonnage du 3 février 2017*

333. L'Ukraine allègue : «[I]e 3 février : une habitation civile est touchée, à 2,5 kilomètres de la position de tir la plus proche des forces armées ukrainiennes», invoquant à l'appui le rapport de l'IPHR et celui de l'OSCE établi au 5 février 2017⁴⁵².

334. Je relève que les rapports de l'IPHR et de la mission spéciale d'observation de l'OSCE divergent entre eux, mentionnant que les tirs ont touché le même bâtiment, mais depuis deux directions différentes. Selon le rapport de l'IPHR, un obus a frappé la façade *est* du bâtiment situé au n° 73 de la rue Soborna, créant un trou de 150 × 150 centimètres dans le mur⁴⁵³. La version en langue russe du rapport «Scorching Winter» de l'IPHR indique qu'un obus a touché la façade *nord-est* de la maison située au n° 73 de la rue Soborna⁴⁵⁴, mais l'on m'a informé que, pour une raison que j'ignore, la version anglaise de ce rapport situe l'impact sur la façade *est* de ce bâtiment⁴⁵⁵. D'après le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE, une salve de mortier de 120 millimètres a été tirée depuis la direction du *sud-ouest* contre un immeuble de sept étages de la rue Soborna, créant un trou de près de 2 mètres de diamètre. Le rapport, basé sur les informations reçues à 19 h 30 le 5 janvier 2017 (soit deux jours après l'épisode) ne contient nulle mention d'un second impact à la même adresse.

335. La direction dont provenait la salve de mortier est importante. Il apparaît que celle-ci n'aurait pu être tirée depuis la direction sud-est que par des troupes des forces armées ukrainiennes, puisque, d'après les éléments dont je dispose, les troupes ukrainiennes contrôlaient le village de Pisky au sud-ouest d'Avdiivka et tout le territoire à l'ouest du village (figure 40)⁴⁵⁶.

⁴⁵² Rapport de l'IPHR, p. 49 ; OSCE SMM. Daily Report as of 5 February 2017 (annexe 20).

⁴⁵³ La vidéo du lieu d'impact dont il est question dans le rapport de l'IPHR ne m'a pas été fournie.

⁴⁵⁴ International Partnership for Human Rights, Civic Solidarity Platform, Truth Hounds, "Scorching Winter 2016-2017. Analysis of the shellings of residential areas in Eastern Ukraine" (version en langue russe), 2017, <https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2017/08/%D0%A1%D0%BF%D0%B5%D0%BA%D0%BE%D1%82%D0%BD%D0%B0-%D0%B7%D0%B8%D0%BC%D0%B0-2016-2017.pdf> (annexe 89), p. 14.

⁴⁵⁵ Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 12.

⁴⁵⁶ Information and Analysis Center of the National Security and Defence Council of Ukraine, "The situation in the Eastern Regions of Ukraine – 03.02.2017", 3 février 2017, <http://mediambo.org/2017/02/03/map-ato-03-02-2017/?lang=en> (annexe 69).

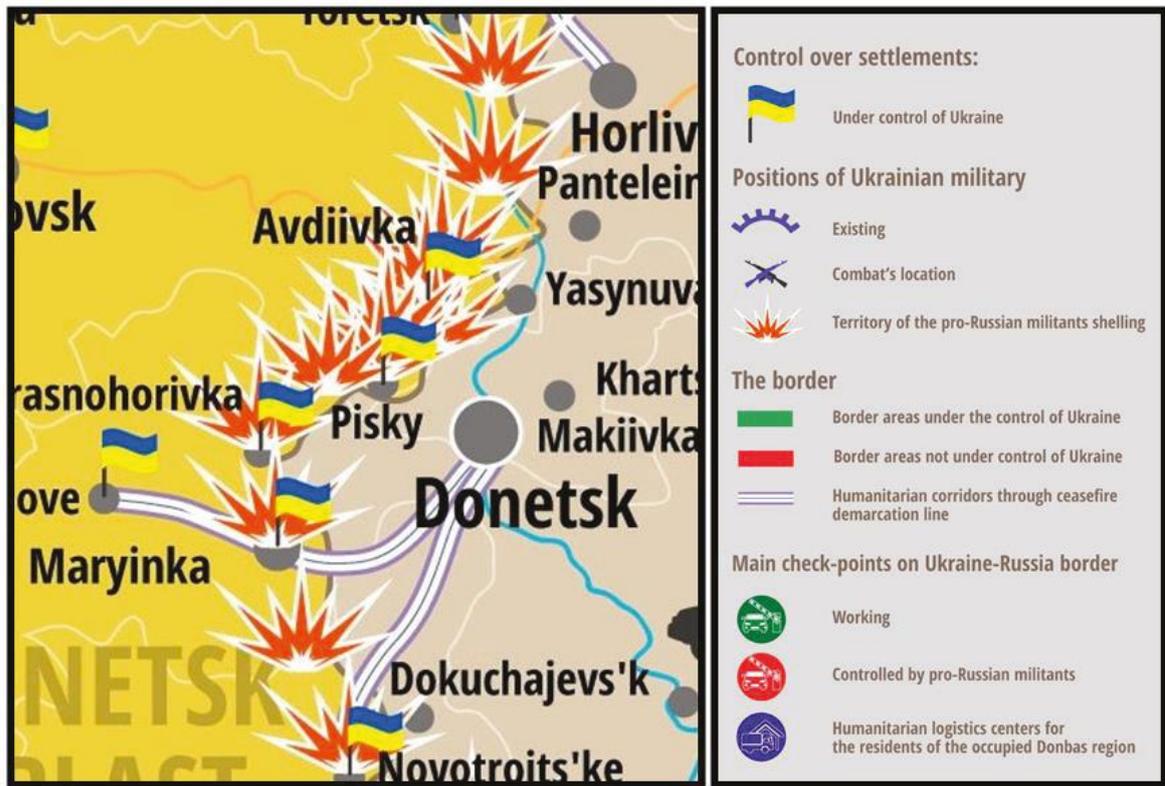
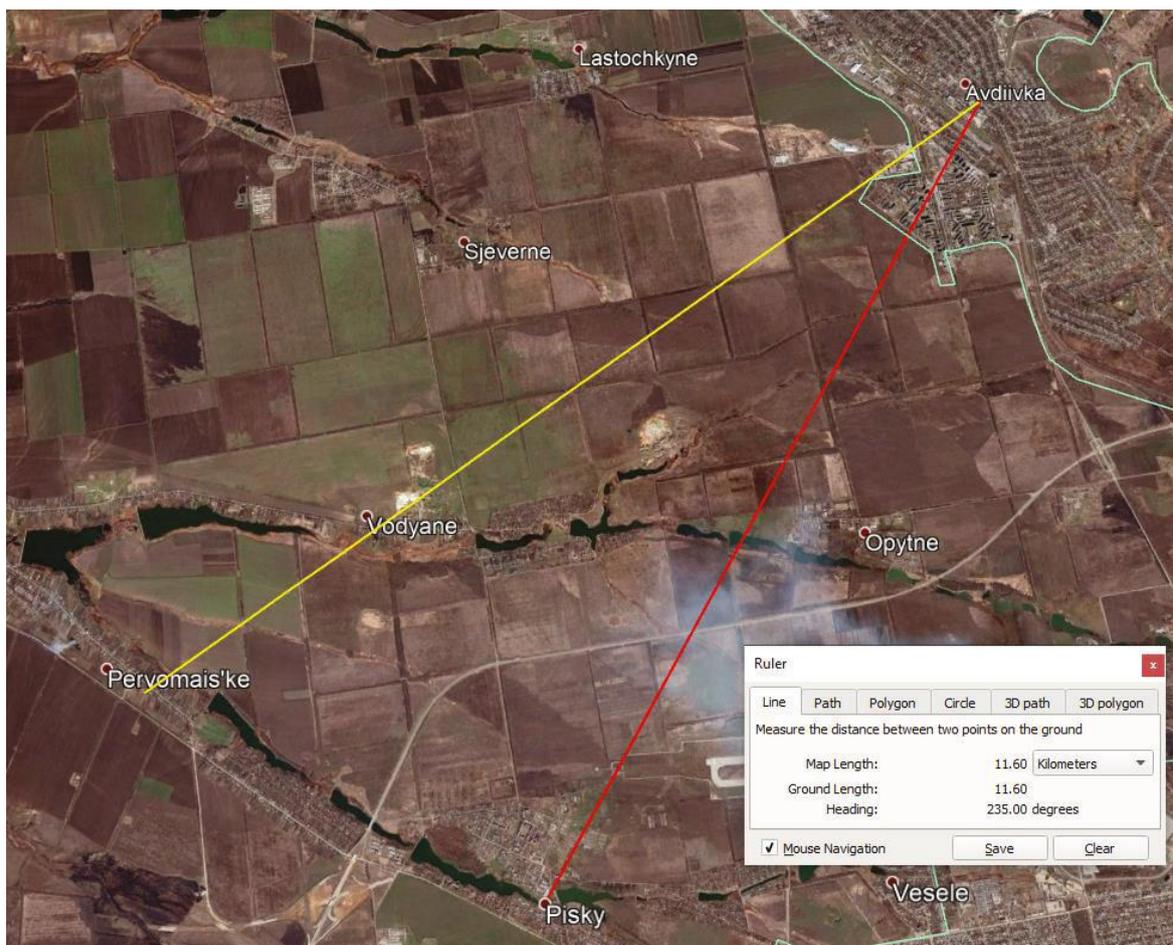


Figure 40

Carte des zones de contrôle au 3 février 2017 établie par le centre d'information et d'analyse

336. La direction du sud-ouest depuis le n° 73 de la rue Soborna est indiquée par une ligne jaune sur la carte ci-dessous (figure 41). La direction du village de Pisky depuis la même adresse est repérée par une ligne rouge.



Map Data : Google, © 2021 Landsat / Copernicus, Maxar Technologies.

Figure 41
Repérage sur une carte Google Earth de la direction sud-ouest
et de la direction vers le village de Pisky

337. En ce qui concerne la direction est, la salve de mortier aurait pu être tirée depuis le territoire contrôlé par l'Ukraine ou depuis celui contrôlé par la RPD⁴⁵⁷. Comme je l'ai indiqué plus haut, le territoire situé dans cette direction était âprement disputé.

338. Dans son rapport, le général Brown décrit l'impact de cette frappe comme deux incidents différents :

«Il ressort d'une consolidation des différents rapports les éléments suivants :

.....

- c. les dommages aux logements résidentiels civils le 3 février 2017 ont été causés par «l'impact d'un obus sur la façade est du bâtiment», ce qui signifie que l'obus a été tiré depuis un territoire sous le contrôle de la RPD ;
- d. il a été estimé que les dommages à un immeuble d'habitations de la rue Soborna le 3 février 2017 avaient été «causés par un coup de mortier de 120 millimètres tiré depuis le sud-ouest» et que les dommages à une ambulance au niveau d'une école

⁴⁵⁷ Voir la carte reproduite ci-dessus, par. 335, qui démontre que l'Ukraine contrôlait une portion de territoire à l'est d'Avdiivka.

dans la rue Molodizhna où, selon des sources ukrainiennes, un homme est mort des suites de blessures provoquées par des éclats, avaient été «causés par un coup de mortier de 120 millimètres tiré depuis le sud-ouest».⁴⁵⁸

339. Je m'étonne que le général Brown puisse s'estimer en mesure de conclure que le même bâtiment a été touché depuis deux directions différentes le même jour, alors que les rapports de l'IPHR et de la mission spéciale d'observation de l'OSCE ne mentionnent l'un comme l'autre qu'un seul impact.

340. Le général Brown conclut également au sujet des deux impacts que «les tirs en question provenaient d'un territoire sous le contrôle de la RPD»⁴⁵⁹. Cette conclusion n'apparaît guère certaine puisque, d'après le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE, l'obus provenait du territoire apparemment sous le contrôle de l'Ukraine, ce qui indique une responsabilité des forces armées ukrainiennes.

f) *Le pilonnage du 16 février 2017*

341. L'Ukraine formule également l'allégation suivante : «[l]e 16 février : un civil est tué et deux autres blessés lors d'une attaque à la roquette Grad contre plusieurs habitations civiles et un bâtiment commercial, à un kilomètre de la position de tir la plus proche des forces armées ukrainiennes»⁴⁶⁰.

342. Le rapport de l'IPHR mentionne que des bâtiments civils situés au n^{os} 12 et 1 de la rue Gagarin et au n^o 1 de la rue 9-Kvartal ont été endommagés et que ces lieux d'impact se trouvaient à 1 kilomètre de la position de tir des forces armées ukrainiennes la plus proche et à 0,5 kilomètre des quartiers des forces armées ukrainiennes les plus proches. Selon l'IPHR, «tout le système BM-21 [a été] utilisé (d'après le son enregistré par des informateurs)»⁴⁶¹.

343. Aucun élément de preuve directe, enregistrements sonores compris, ne m'ayant été remis aux fins de mon analyse, je ne suis pas en mesure d'émettre un avis sur l'affirmation de l'IPHR selon laquelle un BM-21 a été utilisé.

344. L'on m'a également fourni le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR⁴⁶². Ce dernier contient aussi des informations plus détaillées sur le pilonnage du 16 février 2017. Selon ce rapport, le quartier «Khimik»⁴⁶³ a essuyé des «tirs de chars», trois explosions consécutives y ont retenti sur une période de 50 secondes, et les immeubles des n^{os} 1 et 12 rue Gagarin et 1 rue 9-Kvartal (tous situés dans ce quartier) ont été endommagés⁴⁶⁴. Les versions anglaise et russe divergent dans leur

⁴⁵⁸ Rapport Brown, par. 81.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, par. 82.

⁴⁶⁰ Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

⁴⁶¹ Rapport de l'IPHR, p. 50.

⁴⁶² Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88).

⁴⁶³ Le district «Khimik» est un quartier récent d'immeubles à étages situé dans la partie ouest d'Avdiivka.

⁴⁶⁴ Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 13.

description de la munition utilisée. La version russe emploie le terme générique «obus»⁴⁶⁵, mais les juristes dont je suis les instructions m'ont informé que la version anglaise utilisait les termes «obus», «projectile» et «roquette».

345. Le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR contient également des allégations selon lesquelles un système de lance-roquettes multiple était engagé dans une zone indéterminée de la vieille ville d'Avdiivka : «A 18 h 47, les informateurs ont entendu de fréquentes explosions dans la vieille ville d'Avdiivka. A en juger par le son, un système BM-21 complet pilonnait la zone.»⁴⁶⁶ L'on ne m'a fourni aucune information sur cet autre épisode, mais il me semble que le rapport de l'IPHR fait erreur en signalant un pilonnage du quartier de Khimik par un BM-21, car dans le rapport plus détaillé, les tirs sont attribués à des chars et le pilonnage par un système de lance-roquettes multiple concerne un autre secteur (la vieille ville d'Avdiivka).

346. Qui plus est, d'autres publications de source ouverte ne font état d'aucun pilonnage par un système de lance-roquettes multiple BM-21 dans la partie plus récente de la ville d'Avdiivka le 16 février 2017. Ni le directeur de l'administration civile et militaire régionale de Donetsk, M. Zhebrivsky, ni le parquet régional de Donetsk n'ont mentionné l'utilisation d'un BM-21 dans cet épisode⁴⁶⁷.

347. La mission spéciale d'observation a estimé que l'impact situé au n° 1 de la rue Gagarin avait sans doute été occasionné par une arme d'un calibre de 120 millimètres ou plus, et l'impact situé au n° 12 par une arme de 122 à 125 millimètres⁴⁶⁸. La mission spéciale d'observation de l'OSCE n'a pas fait de commentaire en ce qui concerne le type d'armes responsables de la frappe sur l'immeuble de la rue 9-Kvartal. ⁴⁶⁹Ainsi, contrairement à l'IPHR et à Truth Hounds, la mission spéciale d'observation de l'OSCE n'est pas parvenue à une conclusion formelle en ce qui concerne le type d'arme utilisé.

348. De plus, les documents qui m'ont été fournis contiennent des informations contradictoires quant à la direction des coups portés sur ces immeubles. Le rapport «Scorching Winter» de l'IPHR indique : «un obus a frappé l'immeuble situé au n° 12 de la rue Gagarin ... touch[ant] une fenêtre côté sud et le mur de briques qui se trouve en face. ... Une autre roquette a atteint la façade sud du n° 1 de la rue Gagarin ... La troisième et dernière roquette a atterri dans l'appartement n° 10 de l'immeuble situé au n° 1 de la rue 9-Kvartal, orienté *est*»⁴⁷⁰. En même temps, le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE mentionne d'autres directions de provenance des tirs : 1, rue Gagarin, *sud-sud-est* ; 12, rue Gagarin, *sud sud-est* ; rue 9-Kvartal, *sud sud-est*⁴⁷¹.

⁴⁶⁵ International Partnership for Human Rights, Civic Solidarity Platform, Truth Hounds, "Scorching Winter 2016-2017. Analysis of the shellings of residential areas in Eastern Ukraine" (version en langue russe), 2017, <https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2017/08/%D0%A1%D0%BF%D0%B5%D0%BA%D0%BE%D1%82%D0%BD%D0%B0-%D0%B7%D0%B8%D0%BC%D0%B0-2016-2017.pdf> (annexe 89), p. 15.

⁴⁶⁶ Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 13.

⁴⁶⁷ Facebook page of Pavlo Zhebrivskyi, Chairman of the Donetsk Regional Civilian-Military Administration, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/zhebrivskyi/posts/688914104624445>, 16 février 2017 (annexe 213) : il y est question d'obus ; Facebook page of the Donetsk Regional Prosecutor's Office, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/don.gp.gov.ua/posts/2223122507913887>, 16 février 2017 (annexe 214).

⁴⁶⁸ Il existe donc une incertitude entre une artillerie de chars (125 millimètres) et une artillerie de tube ou de système de lance-roquettes multiples (les deux peuvent avoir un calibre de 122 millimètres).

⁴⁶⁹ OSCE, Daily Report as of 19 February 2017 (annexe 349 au mémoire de l'Ukraine).

⁴⁷⁰ Rapport de l'IPHR, p. 49 ; voir aussi rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 13.

⁴⁷¹ OSCE, Daily Report as of 19 February 2017 (annexe 349 au mémoire de l'Ukraine).

g) Le pilonnage de mars 2017

349. Sur la base des rapports de l'IPHR et de la mission spéciale d'observation de l'OSCE du 5 mars 2017, l'Ukraine allègue : le «2 mars : plusieurs habitations civiles et deux établissements scolaires, dont une école maternelle, sont frappés par des projectiles de 125 millimètres, à plus d'un kilomètre de tout site pouvant être réputé présenter un intérêt militaire»⁴⁷².

350. L'IPHR avance que, le 2 mars 2017, les immeubles situés aux n^{os} 3 et 5 de la rue Mendeleev, une école, la rue Gagarin et un jardin d'enfants ont été touchés. L'organisation pense que le pilonnage de ces bâtiments a notamment été conduit par des canons de chars de 125 millimètres⁴⁷³.

351. Le rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE sur le pilonnage du 2 mars 2017 indique que⁴⁷⁴ :

- a) au n^o 5 de la rue Mendeleev, un trou a été causé par un tir d'artillerie (122 millimètres) ou de char (125 millimètres). Le cinquième étage et le toit de l'immeuble ont également subi des dégâts et plusieurs vitres ont volé en éclat ;
- b) les points d'impact relevés au n^o 10 de la rue Gagarin ont été occasionnés par des tirs d'artillerie (122 millimètres) ou de char (125 millimètres) ;
- c) les dommages recensés au n^o 1 de la rue Gagarin sont dus à des tirs d'artillerie de 122 millimètres ;
- d) les dégâts constatés au n^o 3 de la rue Mendeleev sont imputables à des tirs d'artillerie (122 millimètres) ou de char (125 millimètres).

352. La nature des dégâts causés aux bâtiments situés aux 8A rue Gagarin, 10 rue Komunalna, et 17 rue Molodizhna n'apparaît pas clairement. Je relève que si l'IPHR impute l'ensemble des dommages à des chars, ce n'est pas ce qui ressort du rapport de la mission spéciale d'observation de l'OSCE.

4. Conclusions

353. J'ai examiné les éléments de preuve limités dont je disposais concernant les frappes qui ont touché Avdiivka et j'en conclus que, dans les comptes rendus, des impacts ont pu dans un certain nombre de cas être erronément pris pour des tirs de BM-21. Quoiqu'il en soit, les descriptions sont succinctes et ne me permettent pas de vérifier si l'impact a été correctement identifié.

⁴⁷² Mémoire de l'Ukraine, par. 111.

⁴⁷³ Rapport de l'IPHR, p. 49 ; rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 14. L'on m'a cependant informé que la version anglaise du rapport, tout en mentionnant les «tirs de chars» du 2 mars emploie le terme «roquettes» à la phrase suivante. La version russe utilise le terme «obus» («снаряд»), que j'interprète, compte tenu de la phrase précédente, au sens d'obus de chars. Je relève également que la dernière phrase de ce même paragraphe décrit une des «roquettes» comme un «projectile explosif de chars de 125 millimètres», ce qui désigne manifestement un obus de char plutôt qu'une roquette d'un système de lance-roquettes multiple. Je pense par conséquent que la référence à des «roquettes» est une coquille dans la version anglaise.

Je n'ai pas eu en main les déclarations de témoins et les éléments de preuve vidéo sur lesquels s'appuie le rapport de l'IPHR et ne suis pas en mesure de les commenter.

⁴⁷⁴ OSCE, Daily Report as of 5 March 2017 (annexe 351 au mémoire de l'Ukraine).

354. Je serais mieux placé pour commenter ces incidents si je disposais d'éléments de première main, notamment de preuves photographiques. Il est difficile, sans ces éléments, d'apprécier si les faits rapportés au sujet des armes utilisées sont exacts, de localiser les lieux d'impact et de formuler des hypothèses quant aux origines possibles des tirs, surtout si l'on tient compte du nombre d'incohérences relevées dans les documents en ce qui concerne l'heure et le lieu des pilonnages et le type d'arme utilisée.

355. Sur la base des constats formulés ci-dessus, dont celui d'un nombre de points d'impact limité, il paraît hautement improbable que l'un quelconque des impacts relevés dans la ville neuve d'Avdiivka (y compris la cokerie) que l'on m'a demandé d'analyser soit le résultat de tirs délibérés de BM-21 dirigés contre ces lieux. Si des zones résidentielles ont subi un quelconque dommage imputable à des roquettes BM-21, il s'agissait très probablement d'un dommage collatéral à des tirs conduits sur d'autres cibles, au sujet desquelles je ne dispose d'aucune information.

D. Le caractère des attaques qui ont touché Avdiivka

356. Lorsque la ligne de contact se trouve dans le proche voisinage de quartiers résidentiels, des pertes civiles et des dommages aux bâtiments résidentiels sont malheureusement presque inévitables.

357. Le général Brown déclare néanmoins : «Même à supposer que l'OSCE et IPHR n'aient peut-être pas consigné l'intégralité des pilonnages d'Avdiivka au cours de la période considérée, je me serais attendu à constater, dans le cadre d'une opération militaire normale, des attaques systématiques concentrées sur les cibles militaires évidentes dans la banlieue sud-est de la ville et sur la position d'artillerie située près du lac au nord de la ville. Or, de nombreux impacts de tirs d'artillerie ont été consignés dans les zones résidentielles de la ville proprement dite.»⁴⁷⁵

358. Le type d'attaques auquel le général Brown dit qu'il se serait attendu n'exclut pas l'éventualité de dommages collatéraux. Je pense que, dans une zone densément peuplée proche des positions avancées de la ligne de front, en présence d'équipements militaires parcourant les rues de la ville (surtout si ceux-ci sont situés dans des zones résidentielles), il faut s'attendre à des dommages sporadiques dans les zones civiles. D'ailleurs, les sources que j'ai mentionnées plus haut indiquent que d'importants dommages ont été infligés à des infrastructures civiles situées sur le territoire de la RPD sans qu'il soit fait mention d'une quelconque position militaire à proximité des lieux d'impact.

359. Dans ce secteur, la ligne de contact est très proche d'Avdiivka, ainsi que de certaines zones résidentielles contrôlées par la RPD à Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka. Il semble que, dans la période de janvier à mars 2017, des civils résidant dans ces villes se sont également trouvés sous le feu de pilonnages constants de la part des forces armées ukrainiennes. A cet égard, la comparaison de rapports faisant état des dommages causés à des biens civils à Avdiivka à des frappes analogues sur Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka me permet de conclure que les dommages civils d'un pilonnage conduit dans une telle situation sont différents de ce que le général Brown s'attendrait à voir.

⁴⁷⁵ Rapport Brown, par. 84.

E. Pilonnage de Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka

360. J'ai examiné les sources suivantes, qui rendent compte de dommages importants subis par la population et les infrastructures civiles dans les zones résidentielles de Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka :

a) Le rapport du HCDH sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, établi pour la période du 16 novembre 2016 au 15 février 2017. Dans ce rapport, le HCDH indique :

«au cours de la montée des hostilités, entre le 29 janvier et le 3 février, des infrastructures et installations civiles cruciales ont subi d'importants dommages, au pilonnage indiscriminé de zones peuplées au moyen d'armes explosives à large rayon d'action. Le HCDH a confirmé que deux hôpitaux, une polyclinique, un centre dentaire et une garderie avaient été endommagés par des frappes, à Makiivka et dans la ville de Donetsk. A Donetsk, des membres du HCDH ont entendu des explosions pendant cinq jours, du 29 janvier jusque dans la nuit du 2 février, et vu dans la ville, à cette dernière date, une ambulance parfaitement identifiable endommagée par un éclat d'obus.»⁴⁷⁶

b) Les rapports de l'organisation non gouvernementale ukrainienne «Kharkiv Human Rights Protection Group» (groupe pour la protection des droits de l'homme à Kharkiv), qui a recueilli des informations sur les frappes ayant touché des biens civils à Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka dans la période de janvier à mars 2017. Entre février et le début de mars 2017, cette organisation a recensé au total plus d'une centaine d'impacts sur des biens civils dans les localités de Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka. Ces pilonnages ont tué un nombre important de civils et fait des dizaines de blessés. Le groupe a notamment rapporté un tir sur un hôpital (à Makiivka, le 1^{er} février 2017), des tirs sur des ambulances (à Makiivka et à Donetsk, le 1^{er} février 2017) et le pilonnage d'une zone résidentielle au moyen d'un système de lance-roquettes multiple BM-21 (à Donetsk et à Spartak, le 2 février 2017), ainsi que des frappes sur des écoles (à Donetsk, les 2 et 3 février 2017) et un tir sur un jardin d'enfants (à Donetsk, le 3 février 2017)⁴⁷⁷.

c) La mission spéciale d'observation de l'OSCE a fait état de dommages massifs dans les zones résidentielles des localités proches d'Avdiivka contrôlées par la RPD :

— Le 29 janvier 2017 : un atelier de réparation automobile situé dans le district Kuibyshevskiy à Donetsk. Un homme a été blessé par un éclat d'obus tiré par une arme de 122 millimètres (d'après un médecin de l'hôpital situé sur la perspective Leninskyi et des photographies prises par lui)⁴⁷⁸.

— Le 30 janvier 2017 : trois explosions près d'un hôpital de Makiivka. Trois ouvriers électriciens ont été blessés, une employée est décédée (selon un médecin de l'hôpital n° 5 à Makiivka)⁴⁷⁹.

⁴⁷⁶ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine 16 November 2016 to 15 February 2017", https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/UARReport17th_EN.pdf (annexe 25), par. 24.

⁴⁷⁷ Kharkiv Human Rights Protection Group, Overview of events in February 2017 at certain areas of Donetsk and Luhansk regions, 1^{er} mars 2017, <http://khpg.org/1488318011> (annexe 86) ; Kharkiv Human Rights Protection Group, Overview of events in March 2017 at certain areas of Donetsk and Luhansk regions, 1^{er} avril 2017, <http://khpg.org/1491246078> (annexe 87).

⁴⁷⁸ OSCE SMM, "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 30 January 2017", 31 janvier 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/296721> (annexe 17).

⁴⁷⁹ *Ibid.*

- Le 1^{er} février 2017 : une ambulance transportant un patient a été frappée par un obus qui a blessé trois ambulanciers et ledit patient (selon le personnel médical du centre de traumatologie de Donetsk)⁴⁸⁰.
- Le 2 février 2017 : pilonnage massif de Donetsk. D’après la mission spéciale d’observation de l’OSCE, le district Kalininskyi de Donetsk s’est trouvé sous le feu d’un système de lance-roquettes multiple (probablement de type Smerch ou Uragan) ; deux personnes ont été blessées, deux sont décédées⁴⁸¹. En outre, de nombreux impacts de systèmes de lance-roquettes multiples BM-21 ont été consignés : à Donetsk, deux impacts à proximité d’un immeuble d’habitation résidentiel de la rue Artema, un impact dans le jardin d’une maison de la rue Sobinova et un autre à 10 mètres d’une école de la même rue⁴⁸². La mission spéciale d’observation de l’OSCE a également recensé deux impacts sur l’avenue Kievskiy : l’un au premier étage d’un immeuble résidentiel (que la mission a imputé à une roquette BM-21), l’autre au quatrième étage d’un autre immeuble résidentiel (que la mission a attribué à un tir d’artillerie d’au moins 122 millimètres)⁴⁸³. De plus, le centre collectif de la rue Elevatorna, à Donetsk, a été endommagé dans l’explosion rapportée le soir du 2 février (selon les dires des personnes déplacées dans leur propre pays qui ont interrogées)⁴⁸⁴.
- Le 27 février 2017 : des maisons individuelles de Yasynuvata ont subi un dégât causé par des munitions de 12,7 millimètres⁴⁸⁵.
- Le 1^{er} mars 2017 : un cratère à proximité duquel se trouvait un aileron de mortier de 120 millimètres, à environ 25 mètres d’un immeuble d’habitation de cinq étages situé dans la rue Novorosiiska. La mission spéciale d’observation de l’OSCE n’a pas établi la date exacte du tir⁴⁸⁶.

361. J’en conclus que les hostilités actives ont été cause de dommages à des biens civils, infligés par les deux parties au conflit. Je relève également la corrélation dans le temps entre l’intensité des hostilités près de la ligne de front, les frappes qui ont touché des biens civils à Avdiivka et le pilonnage de biens civils à Donetsk, Spartak, Yasynuvata, Kruta Balka et Makiivka. Ainsi, par exemple, la majeure partie des épisodes de pilonnage recensés à Avdiivka, Donetsk et Makiivka ont eu lieu de fin janvier à début février, ce qui correspond à l’intensification des combats aux positions

⁴⁸⁰ OSCE SMM. Daily Report as of 3 February 2017 (annexe 19).

⁴⁸¹ OSCE, Spot Report: Casualties, Damage to Civilian Infrastructure in Donetsk Region (annexe 345 au mémoire de l’Ukraine) :

«Le souffle de l’explosion avait fait voler les vitres en éclat et endommagé les portes et portails dans un rayon de 170 mètres. Une boutique qui se trouvait à environ 10 mètres au sud-est d’un rond-point et tout près du lieu d’impact avait été détruite. A environ 70 mètres du point d’impact, un véhicule avait aussi été détruit et le portail métallique avait été éventré par la surpression, caractéristique d’une explosion.

Un mini véhicule aérien sans pilote (drone) de la mission spéciale d’observation a repéré un immeuble d’habitation de cinq étages, à environ 30 mètres au sud de l’impact, dont le toit avait été entièrement arraché et toutes les vitres soufflées. A environ 170 mètres au nord-ouest de l’impact, les vantaux d’un portique de lavage automatique avaient été enfoncés et la station d’essence située derrière lui avait été légèrement endommagée. Le drone a filmé, à environ 260 mètres au sud-est du point d’impact, un complexe de la «RPD» abritant deux chenillettes blindées à usages multiples.»

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ *Ibid.*

⁴⁸⁴ OSCE SMM. Daily Report as of 5 February 2017 (annexe 20).

⁴⁸⁵ OSCE SMM, “Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 28 February 2017”, 1^{er} mars 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/302366> (annexe 24).

⁴⁸⁶ OSCE SMM, “Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 1 March 2017”, 2 mars 2017, <https://www.osce.org/ukraine-smm/302556> (annexe 26).

avancées de la ligne de front. Le pic des hostilités au milieu de février a fait augmenter le nombre d'impacts sur des biens civils, non seulement à Avdiivka, mais aussi à Donetsk et Yasynuvata.

F. Réaction aux conclusions du général Brown

362. Compte tenu de ce qui précède, je souhaite réagir, en particulier, à certaines conclusions du général Brown.

1. Le choix du système d'arme

363. Dans son rapport d'expert, le général Brown déclare que «le fait de recourir à un tel système d'armes lors de l'attaque assurerait que des zones civiles seraient touchées»⁴⁸⁷. Comme je l'ai expliqué plus haut (voir les paragraphes 318 et 319, 323 à 325, 332, 344 et 345 du présent rapport), rien n'indique clairement qu'un système BM-21 ait été utilisé contre le district Khimik et l'usine de coke ou que des armes de roquette aient été employées pour engager des cibles dans des zones résidentielles.

364. Qui plus est, je suis en désaccord avec le général Brown lorsqu'il avance que des chars ne peuvent avoir une action discriminée si leurs équipages ne peuvent pas voir la cible. Même si l'équipe servant le char ne voit pas la cible, un char peut être une arme précise pour des tirs de longue portée. Si les servants du char connaissent les paramètres exacts de distance et de direction de la cible, il peut la frapper précisément même à une distance de 5 à 6 kilomètres, grâce au système spécial de contrôle du tir. Bien entendu, si la cible n'a pas été correctement identifiée ou si des erreurs sont intervenues dans la désignation de l'objectif, la précision du tir peut en être affectée, mais il en va de même pour l'artillerie. Par conséquent, en l'absence d'artillerie immédiatement disponible, il n'est pas improbable que des chars puissent accomplir la mission de combat consistant à engager des cibles distantes.

365. En outre, les incidents isolés d'obus de chars ayant endommagé des biens civils pourraient s'expliquer par des obus perdus (notamment par ricochet sur des chars) au cours des échanges de feu entre les positions de la ligne de front. Les ricochets se produisent souvent lorsque la fusée d'un obus de char est réglée sur le mode détonation à retardement. Je ne vois aucune raison de supposer que ces incidents isolés résulteraient de tirs délibérément dirigés contre des biens civils.

366. Par conséquent, je ne souscris pas à la conclusion du général Brown en ce qui concerne le choix du système d'arme. Je n'ai aucune raison de présumer que les impacts sur des biens civils mentionnés plus haut étaient imputables au pilonnage délibéré desdits biens ou à des tirs d'armes d'emploi aveugle. Je souligne également une fois de plus que chaque cas devrait être analysé sur la base de plus amples données.

2. La proximité de cibles militaires

367. Dans son rapport, le général Brown formule la conclusion suivante : «Nombre de zones résidentielles bombardées se trouvaient trop loin de tout site des forces armées ukrainiennes pour

⁴⁸⁷ Rapport Brown, par. 96.

qu'on puisse considérer de manière plausible que ces attaques aient visé des objectifs militaires.»⁴⁸⁸
Il déclare également :

- a) «A supposer qu'un agresseur puisse justifier de traiter les postes de contrôle et les cantonnements dans le centre d'Avdiivka (alors même que, comme expliqué plus haut, je ne pense pas qu'ils aient pu le faire), il est quasiment certain que des armes de tir direct ne seraient pas envisageables, les batteries de chars et les tireurs de mitrailleuses n'étant pas en mesure de voir la cible. Parmi le large choix de systèmes d'armes de tir indirect à la disposition des attaquants compte tenu de la portée jusqu'aux cibles, il n'y a aucun motif militaire valable pour un officier de commandement d'utiliser le BM-21.»⁴⁸⁹
- b) «[T]out traitement des postes de contrôle des forces armées ukrainiennes⁴⁹⁰ dans les zones résidentielles par des BM-21 aurait fait courir le risque de dommages certains aux biens et aux civils. Au surplus, compte tenu des informations selon lesquelles des tirs de lance-roquettes multiples BM-21 auraient visé l'usine de coke (à plus de 4 kilomètres de la position des forces armées ukrainiennes la plus proche) et des zones résidentielles situées à plus d'un kilomètre de la position des forces armées ukrainiennes la plus proche, il est hautement improbable que pareils tirs aient visé la moindre position des forces armées ukrainiennes.»⁴⁹¹

368. Comme je l'ai expliqué plus haut (voir les paragraphes 282 à 290 du présent rapport), les forces armées ukrainiennes tenaient des positions militaires et stationnaient leur équipement militaire dans le district Khimik et la vieille ville d'Avdiivka. Certains des pilonnages⁴⁹² ont eu lieu tout près de ces endroits. Rien n'indique non plus clairement qu'un BM-21 ait été utilisé contre le district «Khimik» et l'usine de coke. Comme je l'ai expliqué, un char peut ajuster un tir précis sur une longue distance⁴⁹³. Pour autant, je ne vois pas bien ce qui fait supposer au général Brown que la RPD disposait d'un vaste choix d'armes. Il apparaît que d'autres options (moins dangereuses pour les populations civiles) devraient être envisagées dans chaque cas en fonction 1) de la position des parties, 2) des objectifs de l'attaque et 3) des armes dont disposaient réellement les parties.

3. Le réglage des tirs

369. Dans son expertise, le général Brown conclut notamment : «[R]ien dans le rapport ne laisse penser que l'un quelconque des obus tirés sur Avdiivka a été observé et/ou ajusté sur des cibles voulues afin d'en garantir la justesse.»⁴⁹⁴

370. Le général Brown semble s'attendre à trouver des éléments de preuve concernant l'ajustement des tirs dans les rapports. Or, les rapports des organisations non gouvernementales rapportent apparemment les dommages causés aux biens civils en tant que tels, sans fournir d'explications quant aux raisons pour lesquelles la RPD conduisait des hostilités. Il est possible que certains impacts isolés aient précisément résulté de tirs préalables de réglage, d'informations inexactes de la part des observateurs ou de la déformation délibérée des données à des fins de

⁴⁸⁸ *Ibid.*, par. 95.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, par. 86.

⁴⁹⁰ Le général Brown ne fait apparemment référence qu'aux positions des forces armées ukrainiennes identifiées par l'IPHR (par. 83-84 du rapport Brown).

⁴⁹¹ Rapport Brown, par. 89.

⁴⁹² Voir ci-dessus, par. 291.

⁴⁹³ Voir ci-dessus, par. 364.

⁴⁹⁴ Rapport Brown, par. 84.

sabotage. Qui plus est, ainsi qu'il ressort des actes judiciaires qui m'ont été montrés, est passible de poursuites pénales en Ukraine pour contribution à une «activité terroriste» quiconque procède à l'ajustement d'un tir contre des positions ukrainiennes⁴⁹⁵. Je ne suis donc pas surpris que ce type d'information ne soit pas disponible et n'y vois rien de déterminant. Il ressort des communications interceptées se rapportant aux hostilités dans le secteur de Marioupol que des observateurs ont été utilisés et que des tirs ont été ajustés. L'on m'a cependant informé que l'Ukraine n'a produit aucune information touchant aux pilonnages d'Avdiivka.

4. La proximité d'Avdiivka de la ligne de contact

371. Le général Brown conclut que «[l]a proximité d'Avdiivka avec la ligne de contact offrait à la RPD un choix bien plus grand de systèmes d'armes que lors des attaques contre Volnovakha ou Marioupol»⁴⁹⁶.

372. Je le répète, pour conduire une analyse véritable du choix des armes dans chaque cas particulier, une clarification est nécessaire en ce qui concerne les types d'armes effectivement utilisées, les circonstances des pilonnages et les informations concernant les autres types d'armes disponibles. Je ne pense pas que l'on puisse tirer une quelconque conclusion fiable à partir des données très limitées dont je disposais.

⁴⁹⁵ Voir Shevchenkivsky District Court of Chernivtsi Ruling of 8 April 2017 (annexe 70), mentionné plus haut au paragraphe 277 a).

⁴⁹⁶ Rapport Brown, par. 85.

ADDENDUM 1

SOURCES OUVERTES CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU BATAILLON KYIV-2

1. L'on m'a montré un certain nombre de photographies et de vidéos dans lesquelles figurent apparemment des combattants du bataillon Kyiv-2. Il m'a été demandé d'évaluer quelle contribution ce bataillon a vraisemblablement apporté aux forces armées ukrainiennes.

2. Le reportage d'information «Battle in the vicinity of Volnovakha, Separatists Lost Firing Positions» («Les combats dans le secteur proche de Volnovakha : les séparatistes ont perdu des positions de tir») (figure 1)⁴⁹⁷ montre des éléments fragmentaires d'une bataille mais je ne suis pas en mesure de dire si ces combats étaient réels ou simulés :



Figure 1

Légende du reportage d'information «Battle in the vicinity of Volnovakha, Separatists Lost Firing Positions» publié par Radio Liberty Ukraine sur Youtube le 9 novembre 2014

3. A en juger par la légende ci-dessus et les commentaires des combattants interviewés dans le reportage, il semble que le bataillon avait notamment pour mission de lancer des attaques contre les positions ennemies. En outre, je voudrais citer des passages d'une conversation entre des combattants parlant à la fois le russe et l'ukrainien (je suis russophone et je comprends le sens des termes ukrainiens employés ci-dessous) :

Grenadier du bataillon Kyiv-2 : «[inaudible] avec notre groupe attaqué le poste de contrôle ennemi. Nous étions couverts par la 28^e brigade qui tirait avec des mitrailleuses, des lance-grenades, bon, et des armes de petit calibre.»

Grenadier du bataillon Kyiv-2 (2) : «La mission du groupe était d'attaquer le poste de contrôle armé [inaudible]. En principe, nous l'avons accomplie.

Journaliste : Avec des lance-grenades ?

Grenadier du bataillon Kyiv-2 (2) : Avec des lance-grenades, oui. Nous avons rempli la mission. Grâce à Dieu.»

4. La séquence vidéo montre également les armes du bataillon, notamment des lance-grenades antichars sur trépied («SPG-9») et portatifs («RPG») (figures 2 et 3).

⁴⁹⁷ YouTube channel of Radio Liberty Ukraine, "Battle in the vicinity of Volnovakha, Separatists Lost Firing Positions", available at: https://www.youtube.com/watch?v=rKAO9JGw_TA, 9 novembre 2014 (annexe 224).

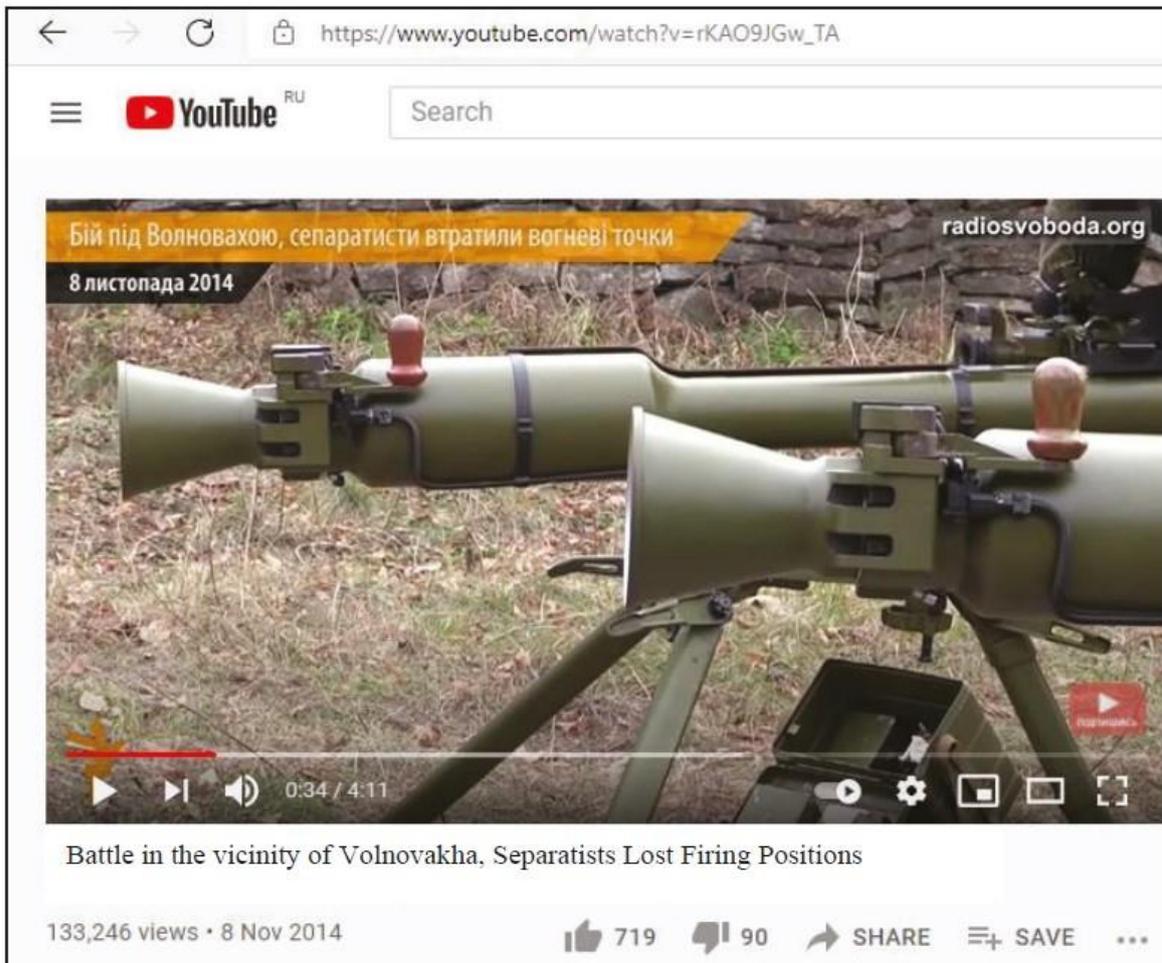


Figure 2
Capture d'écran montrant un SPG-9

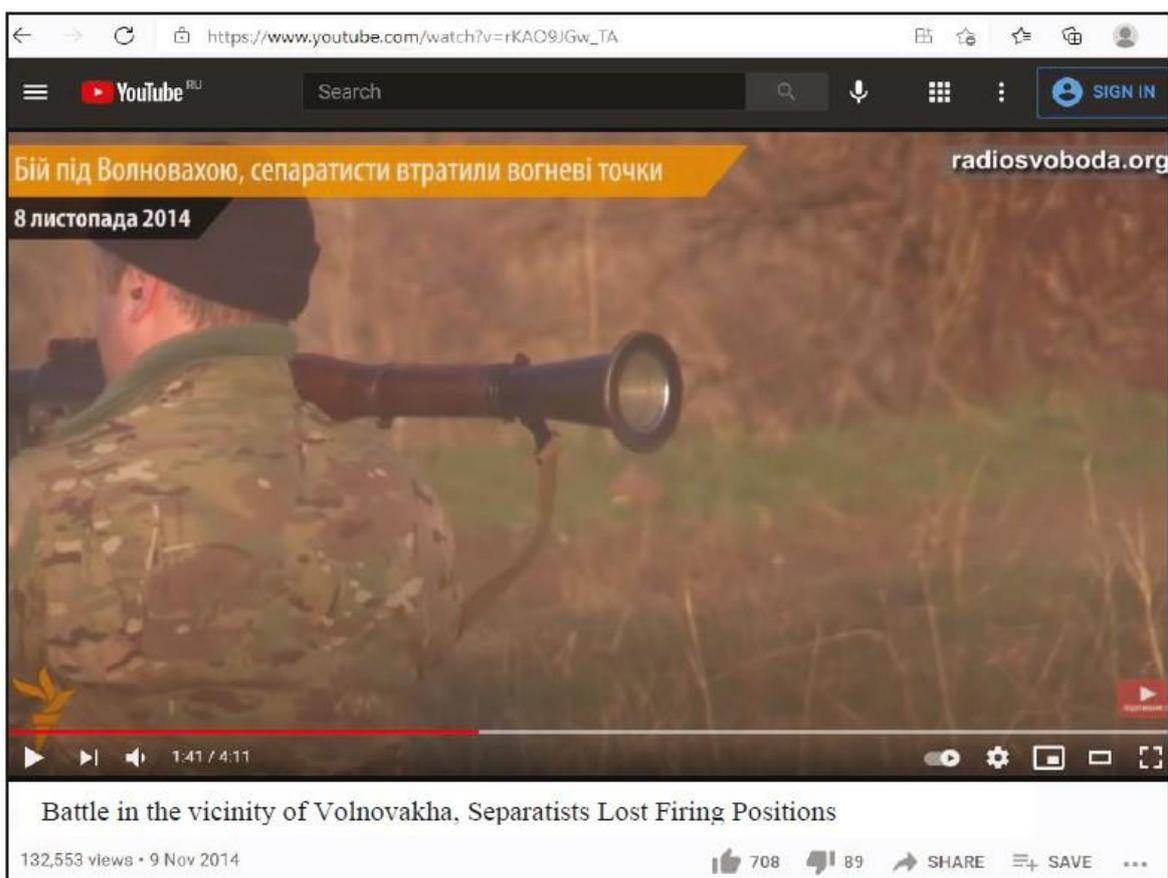


Figure 3
Capture d'écran montrant un RPG

5. A l'examen des déclarations des combattants du bataillon, je dirais que, compte tenu des armes reproduites ci-dessus, ils ont certainement attaqué les positions ennemies.

6. L'une des vidéos publiées, à ce que je comprends⁴⁹⁸, par le commandant du bataillon en 2019 montre comment une telle attaque a pu être conduite⁴⁹⁹ (figure 4).

⁴⁹⁸ YouTube channel Hromadske TV Zaporizhyya, screenshot of the video "Shooting at the checkpoint in Volnovakha. eyewitness account", at: https://youtu.be/7QxMvU4A_p8?t=20, 16 janvier 2015 (annexe 183).

⁴⁹⁹ YouTube channel of Anton, "SPG9", available at: <https://youtu.be/qu-xWChIZ30>, 24 juillet 2019 (annexe 239).

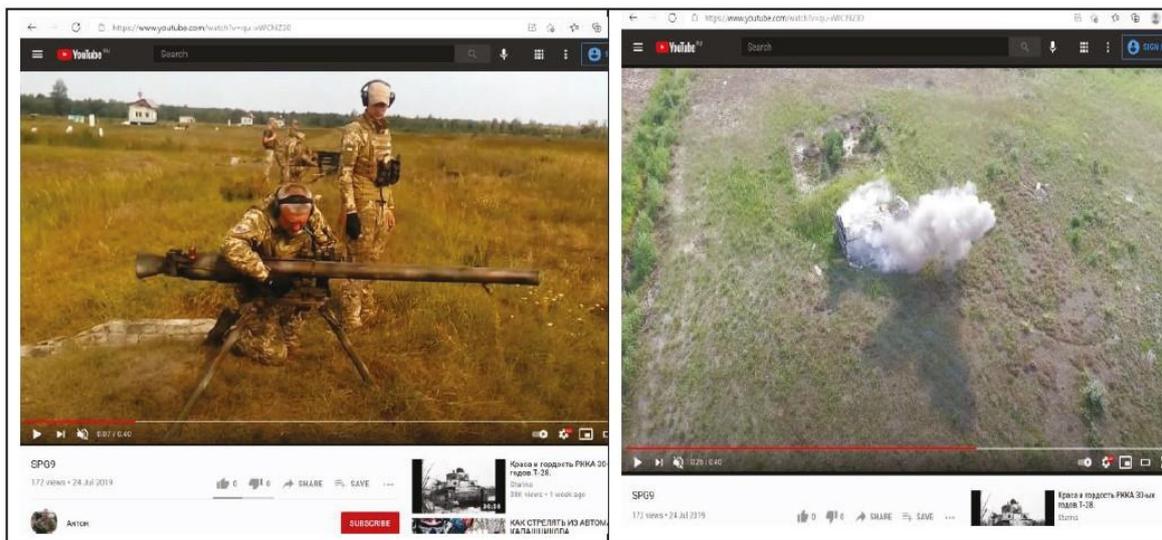


Figure 4
Images du SPG9 dans la vidéo

7. Je conclus sur la base des documents de sources ouvertes qui m’ont été montrés, tels que reproduits ci-dessus et ci-après, que ce bataillon a pu effectivement mener des opérations de combat en attaquant, entre autres objets, des positions de tir, des véhicules blindés et des positions de tir direct. Ainsi peut-on lire sur une page Facebook apparemment gérée par le bataillon Kyiv-2 (figure 5)⁵⁰⁰ :

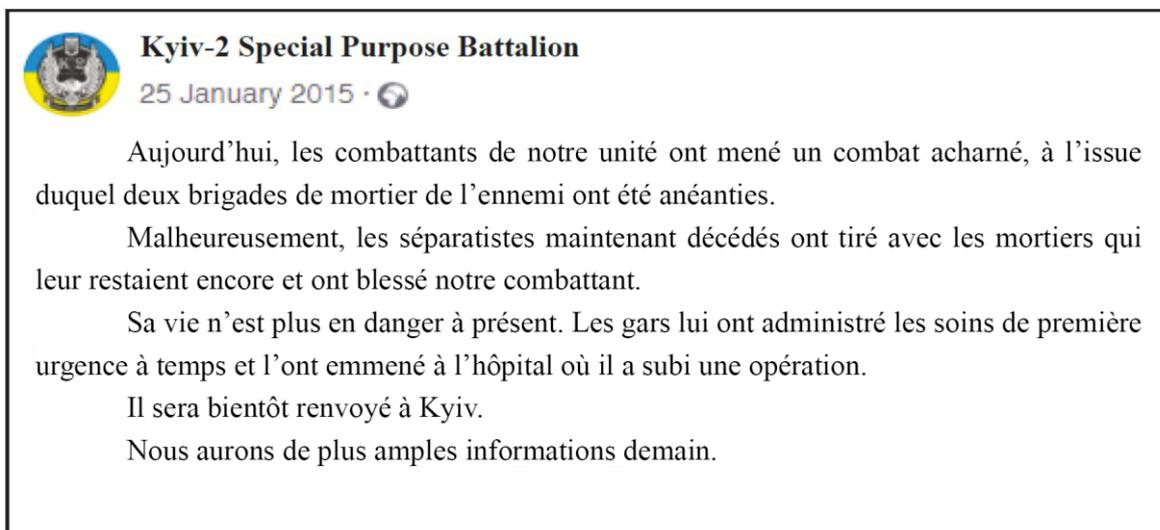


Figure 5
Publication du bataillon Kyiv-2 sur le réseau social Facebook

8. Je déduis également de cette source qu’entre autres missions le personnel du bataillon était aussi chargé de mener des opérations de reconnaissance (figure 6)⁵⁰¹ :

⁵⁰⁰ Facebook page of the Kyiv-2 Special Purpose Battalion, post at: <https://www.facebook.com/BN.Kyiv2/posts/1603216863224759>, 25 janvier 2015 (annexe 192).

⁵⁰¹ Facebook page of the Kyiv-2 Special Purpose Battalion, post at: <https://www.facebook.com/BN.Kyiv2/posts/1575861585960287>, 18 novembre 2014 (annexe 154).

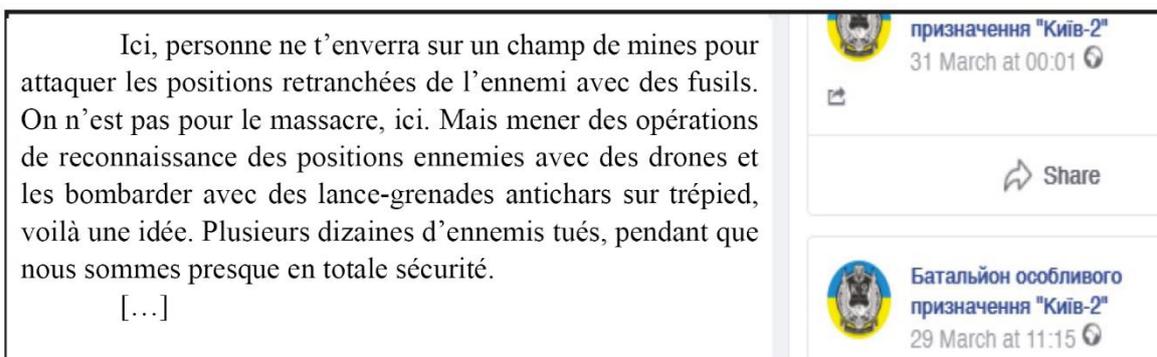


Figure 6
Publication du bataillon Kyiv-2 sur le réseau social Facebook

9. Il ressort des informations de source ouverte que le bataillon aurait pu mener des opérations de reconnaissance à proximité de zones résidentielles (voir la figure 7), dans le secteur des hostilités actives, et notamment des zones dans lesquelles le rapport Bobkov a recensé de nombreux impacts d'artillerie (cratères)⁵⁰².



Figure 7
Publication du bataillon Kyiv-2 sur le réseau social Facebook⁵⁰³

⁵⁰² Rapport Bobkov, par. 55, figure 24.

⁵⁰³ Facebook page 'Kyiv', post at: <https://www.facebook.com/044.Kyiv/posts/736355026412539>, 17 novembre 2014 (annexe 153).

ADDENDUM 2

LES CIBLES MILITAIRES À AVDIIVKA

A. Les mouvements d'équipements militaires à Avdiivka

1. L'on m'a fourni un certain nombre de photographies et de vidéos accessibles au public qui rendent compte du mouvement d'équipements militaires sur les routes d'Avdiivka. Ces images font apparaître une présence militaire importante à Avdiivka dans la période de janvier à mars 2017.

2. Le 31 janvier 2017, la BBC a publié un reportage vidéo sur l'aggravation du conflit militaire dans les environs d'Avdiivka⁵⁰⁴. Un journaliste a filmé le mouvement d'un char T-64BV le long d'une route située près d'un immeuble de plusieurs étages (figure 1). D'après le rapport Bobkov⁵⁰⁵, le char a été pris à l'intersection des rues Hrushevskoho et Komunalna.

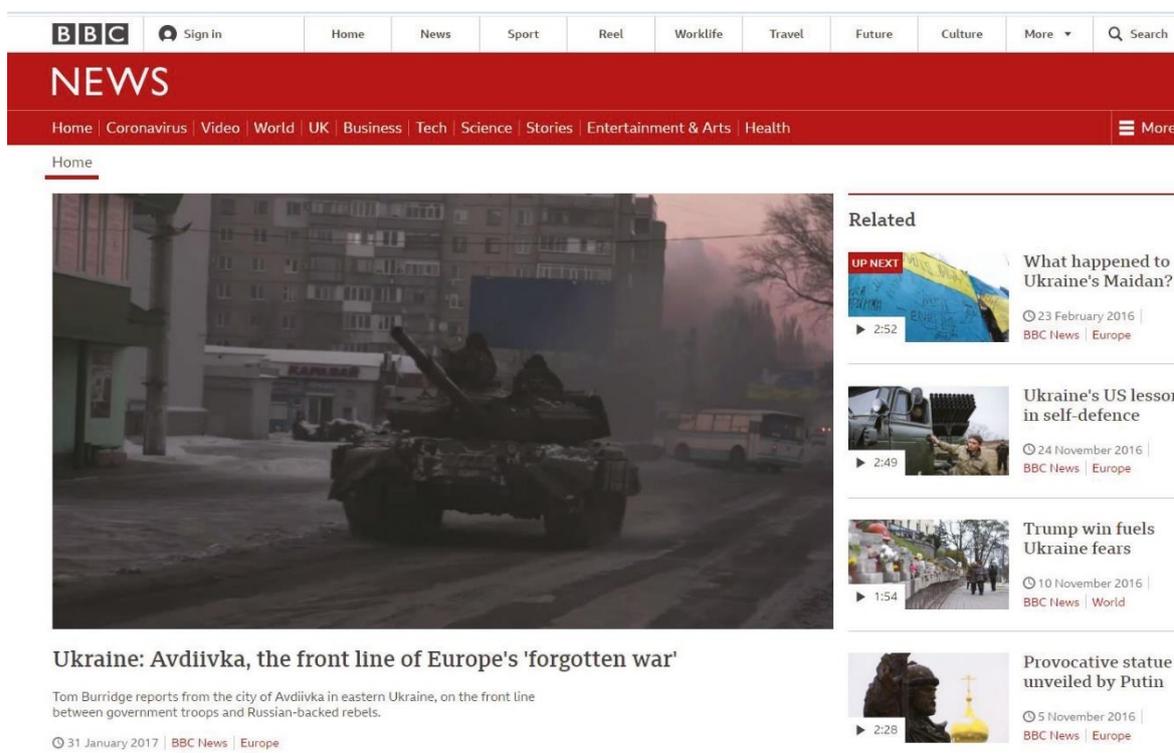


Figure 1
Capture d'écran du reportage de la BBC

3. Le 31 janvier 2017, le journal Krym.Realii a publié une photographie d'un BRDM-2 (véhicule blindé de reconnaissance) circulant le long d'une route près d'une maison individuelle à un étage (figure 2). La photographie est accompagnée de la description suivante : «La police à Avdiivka, 31 janvier 2017.»⁵⁰⁶

⁵⁰⁴ BBC, Ukraine: Avdiivka, the front line of Europe's 'forgotten war', 31 janvier 2017, <https://www.bbc.com/news/av/world-europe-38818543> (annexe 37 aux objections préliminaires de la Fédération de Russie).

⁵⁰⁵ Rapport Bobkov, par. 121.

⁵⁰⁶ Krym.Realii, "From Avdiivka: 'The main thing is that the "Grads" stop "hammering" from Donetsk'", 31 janvier 2017, <https://ru.krymr.com/a/28270453.html> (annexe 126).



Figure 2
La police à Avdiivka, 31 janvier 2017

4. Le photographe, M. Miller, a publié plusieurs photographies dont il laisse entendre qu'elles ont été prises à Avdiivka en février 2017. Les légendes des photographies semblent également indiquer qu'il était directement présent sur les lieux.

- a) Le 1^{er} février 2017, il a publié une photographie (figure 3) d'un véhicule blindé Kozak sur le toit duquel était installée une mitrailleuse NSVT de 12,7 millimètres, circulant sur une route dans un quartier pavillonnaire⁵⁰⁷. Cette photographie a apparemment été prise à Avdiivka, d'après le texte qui l'accompagne : «Death & despair in #Avdiivka, eastern #Ukraine. Battle happening now like nothing I've seen since Feb 2015. But not Debaltseve-level. (Yet?)» («Mort et désespoir à #Avdiivka, dans l'est de l'#Ukraine. Des combats se déroulent en ce moment, comme je n'en ai pas vus depuis février 2015. Mais pas du niveau de Debaltseve. (Ou pas encore ?)».

⁵⁰⁷ Twitter page of Christopher Miller, photographer, accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/ChristopherJM/status/826815510130069504>, 1^{er} février 2017 (annexe 206).



Figure 3
Un véhicule blindé Kozak sur une route d'Avdiivka

- b) Le 2 février 2017, M. Miller a publié sur son compte Twitter deux photographies (figures 4 et 5) de véhicules de combat d'infanterie. Les photographies étaient accompagnées du texte suivant : «On the road in #Avdiivka today. Traffic here in eastern #Ukraine looking more like it did a couple of years ago»⁵⁰⁸ («Sur la route à #Avdiivka aujourd'hui. La circulation ici dans l'est de l'#Ukraine ressemble à ce qu'elle était il y a deux ans»).

⁵⁰⁸ Twitter page of Christopher Miller, photographer, post at: <https://twitter.com/ChristopherJM/status/826905101398896640>, 2 February 2017 (annexe 207).



Figure 4
Véhicules d'infanterie de combat sur les routes d'Avdiivka



Figure 5
Véhicules d'infanterie de combat sur les routes d'Avdiivka

- c) Le 3 février 2017, M. Miller a posté sur son compte Twitter une photographie d'un char T-64BV (figure 6), accompagnée d'un texte ainsi libellé : «Six Ukrainian tanks on the move this morning in #Avdiivka, east #Ukraine. Armies fought fierce artillery battles through the night»⁵⁰⁹ («Six chars ukrainiens en mouvement ce matin à #Avdiivka, est de l'#Ukraine. Les armées ont conduit d'intenses feux d'artillerie toute la nuit»).



Figure 6
Capture d'écran du post de M. Miller sur Twitter

- d) Le 3 février 2017, M. Miller a publié une photographie montrant des équipements militaires : deux chars T-64BV circulant sur une route située près d'une maison individuelle. La légende suivante accompagnait le twit (figure 7)⁵¹⁰ : «Ukrainian tanks very active today in #Avdiivka. All artillery was active. On both sides. More death & destruction. War chewing up lives» («Les chars ukrainiens sont très actifs aujourd'hui à #Avdiivka. Toute l'artillerie a été active. Des deux côtés.

⁵⁰⁹ Twitter page of Christopher Miller, photographer, post at: <https://twitter.com/ChristopherJM/status/827398463088242690>, 3 February 2017 (annexe 210).

⁵¹⁰ Twitter page of Christopher Miller, photographer, post at: <https://twitter.com/ChristopherJM/status/827543299703599104>, 3 février 2017 (annexe 212).

Plus de morts & de destructions. La guerre broie lentement les vies»). D'après les commentaires de Christopher Miller associés à ce post, les chars ukrainiens circulaient activement derrière les lignes et tiraient aussi activement⁵¹¹.



Figure 7
Capture d'écran du post de Christopher Miller publié sur Twitter



Figure 8
Capture d'écran du commentaire de Christopher Miller à son propre post

⁵¹¹ Twitter page of Christopher Miller, photographer, commentary to the post at: <https://twitter.com/ChristopherJM/status/827543299703599104>, 3 février 2017 (annexe 211).

Commentaire :

Bryce Wilson : «Active meaning moving around behind the lines, or actively firing? Please be more clear.» = Bryce Wilson : «Active, au sens où elle circulait derrière les lignes, ou tirait activement ? Pourriez-vous être plus précis ?»

Christopher Miller : «Both.» = Christopher Miller : «Les deux.»

5. Le 6 février 2017, l'agence European Press Agency a publié une photographie montrant un véhicule blindé de réparation et de dépannage en mouvement sur une route et passant à proximité d'un immeuble de 14 étages (figure 9). La légende de la photographie est ainsi libellée : «Des militaires ukrainiens roulent à bord d'un véhicule blindé de transport de troupes dans une rue d'Avdiivka, dans la région du Donetsk, Ukraine, le 6 février 2017.»⁵¹² D'après le rapport Bobkov⁵¹³, cette photographie a été prise non loin du n° 81 de la rue Hrushevskoho qui a été touché le 17 février 2017⁵¹⁴.



Figure 9

Véhicule blindé de réparation et de dépannage circulant à proximité du 81 rue Hrushevskoho

6. Le 8 février 2017, le journal Al Jazeera a publié une autre photographie d'un char T-64BV circulant sur une route à proximité de maisons individuelles (figure 10)⁵¹⁵. La légende de la photographie la décrit ainsi : «Un char ukrainien roule dans les rues de la ville d'Avdiivka, théâtre d'affrontements sur la ligne de front du conflit en Ukraine [John Wendle/Al Jazeera].»

⁵¹² European Pressphoto Agency, "Crisis in Ukraine", 6 février 2017, <https://webgate.epa.eu/?16634349628007773501&MEDIANUMBER=53307517> (annexe 135).

⁵¹³ Rapport Bobkov, par. 127.

⁵¹⁴ Rapport de l'IPHR, p. 50.

⁵¹⁵ Al Jazeera, "Avdiivka, evacuating again as fighting escalates", 8 février 2017, <https://www.aljazeera.com/features/2017/2/8/avdiivka-evacuating-again-as-fighting-escalates> (annexe 136).



Figure 10
Photographie d'un char ukrainien à Avdiivka publiée par Al Jazeera

7. Un reportage vidéo du groupe Vice News tourné à Avdiivka (publié pour la première fois le 14 février 2017) a filmé des camions militaires circulant le long de routes bordées de maisons individuelles et de bâtiments à plusieurs étages (figures 11 à 13)⁵¹⁶. D'après le rapport Bobkov, les camions militaires des figures 11 et 12 ont été filmés au moment où ils passaient à proximité des n^{os} 73, 75, 78 et 79 de la rue Hrushevskoho⁵¹⁷.



Figure 11
Capture d'écran du reportage vidéo de Vice News

⁵¹⁶ Vice, "Civilians flee East Ukraine town of Avdiivka as fighting with Russian-backed separatists escalates", 23 février 2017, <https://www.vice.com/en/article/595vnd/civilians-flee-east-ukraine-town-of-avdiivka-as-fighting-with-russian-backed-separatists-escalates> (annexe 237).

⁵¹⁷ Rapport Bobkov, par. 124.



Figure 12
Capture d'écran du reportage vidéo de Vice News



Figure 13
Capture d'écran du reportage vidéo de Vice News

8. Les pièces susmentionnées montrent que divers équipements militaires circulaient activement sur les routes d'Avdiivka dans la période de janvier à mars 2017. Les commentaires précités de M. Miller portent à croire que les journalistes n'ont saisi qu'une partie de l'ensemble du mouvement des équipements militaires.

B. La position militaire située à proximité de la rue Vorobyov

9. L'on m'a fourni un certain nombre de documents montrant que les forces armées ukrainiennes étaient déployées de façon permanente au n° 15 de la rue Vorobyov et dans des bâtiments voisins et y stationnaient des équipements militaires lourds.

1. L'utilisation militaire de la rue Vorobyov par les forces armées ukrainiennes

10. Le HCDC a rapporté :

«Depuis février 2015, les résidents du n° 15 de la rue Vorobiova, à Avdiivka, dans la région du Donetsk contrôlée par le gouvernement, ont été contraints de quitter leurs appartements en raison de problèmes de sûreté et de sécurité découlant de la présence de personnels des forces armées ukrainiennes et de police. Les locataires des appartements ont rapporté qu'à partir de 2014, des forces militaires et de police ukrainiennes ont occupé des appartements vides et demandé aux locataires restants de quitter leurs appartements. Ceux qui sont restés ont subi d'intenses pilonnages.»⁵¹⁸

11. Le rapport de l'IPHR évoque également «[l]e poste de contrôle militaire sur la rue Vorobyov qui sépare la vieille ville des quartiers plus récents, et dont le personnel est cantonné dans un immeuble résidentiel voisin»⁵¹⁹. L'Ukraine signale aussi le n° 15 de la rue Vorobyov et une rue voisine comme étant des résidences des forces armées ukrainiennes et un poste de contrôle militaire⁵²⁰.

12. Ainsi, des documents de source ouverte montrent la présence des forces armées ukrainiennes au n° 15 de la rue Vorobyov, qu'il convient selon moi de considérer comme une cible militaire.

2. La présence d'équipements militaires dans la rue Vorobyov en janvier et février 2017

13. Le 1^{er} février 2017, la mission spéciale d'observation de l'OSCE a rapporté «[avoir] observé : quatre chars (T-64) stationnés derrière un bâtiment à Avdiivka»⁵²¹. Le 3 février 2017, Bellingcat a publié un article intitulé «Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area»⁵²² («Des chars ukrainiens dans la zone résidentielle d'Avdiivka») qui établit que les photographies des chars et d'autres équipements militaires ont été prises non loin du n° 15 de la rue Vorobyov. L'on peut raisonnablement présumer que la mission spéciale d'observation de l'OSCE a observé les mêmes chars que ceux qui étaient l'objet de l'analyse de Bellingcat.

14. Bellingcat a publié les photographies d'équipements militaires suivantes (dont, sauf mention contraire dans le présent rapport, je reconnais le type à leur apparence, sur la base de mon expérience militaire) :

⁵¹⁸ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine 16 May to 15 August 2019", https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/ReportUkraine16May-15Aug2019_EN.pdf (annexe 31), p. 10.

⁵¹⁹ Rapport de l'IPHR, par. 87.

⁵²⁰ Shelling impacts in Avdiivka (annexe 28 au mémoire de l'Ukraine).

⁵²¹ OSCE, Daily Report as of 1 February 2017 (annexe 344 au mémoire de l'Ukraine).

⁵²² Bellingcat, "Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area", 3 février 2017, <https://www.bellingcat.com/news/uk-and-europe/2017/02/03/ukrainian-tanks-avdiivka-residential-area/> (annexe 258).

a) Photographie de deux chars T-64BV (figure 14).



Figure 14

Photographie deux chars T-64BV, extraite de l'article de Bellingcat

b) Photographie montrant deux chars T-64BV, deux véhicules blindés de transport de troupes «Saxon»⁵²³, un camion militaire Gaz-66 et des personnels militaires autour de ces équipements (figure 15).

⁵²³ Pour identifier ce véhicule, je me suis fondé sur l'article de la Rossiyskaya Gazeta, «'Saxons' are good for the Anglo-Saxons» (traduction) (Les Anglo-saxons aiment les «Saxons»), 11 mars 2015, <https://rg.ru/2015/03/12/sakson.html> (annexe 231).



Ukrainian soldiers and tanks in Avdiivka, Ukraine, in Feb. 2, 2017. (Brendan Hoffman / Getty Images)

Figure 15
Des chars T-64BV, deux véhicules blindés de transport de troupes «Saxon» et un camion militaire Gaz-66 tels qu'ils figurent dans l'article de Bellingcat

Légende de la photographie : soldats et chars ukrainiens à Avdiivka (Ukraine), le 2 février 2017 (Brendan Hoffmann/Getty Images).

- c) Deux images de drones, dont l'une, selon Bellingcat⁵²⁴, a été publiée par le «centre de l'aviation télépilotée» le 29 janvier 2017, et l'autre par le commandant du bataillon «Vostok» de la RPD, Alexander Khodakovsky, le 2 février 2017.
- Plusieurs véhicules militaires apparaissent sur l'image du 29 janvier 2017. Il s'agit probablement de 1) deux véhicules blindés légers de transport polyvalents (dans la partie centrale de la photographie), 2) d'un véhicule de transport de troupes (probablement un BTR-60PB) et 3) d'un véhicule de combat d'infanterie (sans doute un BMP-2) (dans la partie inférieure de la photographie) stationnés à proximité du n° 15 de la rue Vorobyov et du n° 38 de la rue Hrushevskoho (figure 16).

⁵²⁴ Bellingcat, "Ukrainian Tanks in Avdiivka Residential Area" (annexe 258) : «La république populaire du Donetsk autoproclamée et ses commandants ont publié deux images prises, selon eux, par des drones les 29 janvier et 2 février 2017. La première image figurait sur le site Strelkov-info.ru et provenait à l'origine du «centre d'aviation télépilotée» de la RPD ... le 2 février, le commandant du bataillon Vostok, Aleksandr Khodakovsky, a partagé une image enregistrée par un drone montrant les trois chars stationnés dans la zone résidentielle.»



Figure 16

Image prise par un drone le 29 janvier, extraite de l'article de Bellingcat

— L'image du 2 février 2017 révèle la présence de trois chars stationnés derrière le bâtiment situé au n° 15 de la rue Vorobyov (figure 17).



Figure 17

Image prise par un drone le 2 février, extraite de l'article de Bellingcat

15. Par ailleurs, sur le site Internet de l'Associated Press, un certain nombre de photographies ont été publiées, assorties d'une légende indiquant qu'elles ont été prises à Avdiivka le 2 février 2017. En particulier, trois d'entre elles montrent des militaires en train de charger des obus dans un char. L'on peut y voir un camion militaire Ural-43203 chargé d'obus de char explosifs à fragmentation de 125 millimètres. Le personnel militaire charge ces obus dans ce qui semble être un char T-64BV (figures 18 à 20) :

a) L'image ci-dessous a été publiée avec la légende suivante : «Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka» [Des militaires ukrainiens chargent des munitions dans un char à Avdiivka, dans l'est de l'Ukraine, le jeudi 2 février 2017]. Selon les informations fournies par l'Associated Press, la photographie a été prise par le photographe Evgeniy Maloletka le 2 février 2017 à 9 h 54 mn 46 s⁵²⁵.

⁵²⁵ AP Images, "Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:54:46, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/b3692532e7854461a3f50f75af9c1e84/104/0> (annexe 129).



Figure 18

Camion militaire chargé d'obus de chars explosifs à fragmentation de 125 millimètres

- b) L'image ci-dessous a été publiée avec la légende «Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka» [Des militaires ukrainiens chargent des munitions dans un char à Avdiivka, dans l'est de l'Ukraine, le jeudi 2 février 2017]. Selon les informations de l'Associated Press, la photographie a été prise par le photographe Evgeniy Maloletka le 2 février 2017 à 9 h 56 mn 20 s⁵²⁶.

⁵²⁶ AP Images, "Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:56:20, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/547e656520ca4fb898129c0b8d9fbc26/103/0> (annexe 133).



Figure 19

Chargement d'un char avec des obus de char explosifs à fragmentation de 125 millimètres

- c) L'image ci-dessous a été publiée avec la légende suivante : «Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka» [Des militaires ukrainiens chargent des munitions dans un char à Avdiivka, dans l'est de l'Ukraine, le jeudi 2 février 2017]. Selon les informations fournies par l'Associated Press, la photographie a été prise par le photographe Evgeniy Maloletka le 2 février 2017 à 9 h 56 mn 34 s⁵²⁷.

⁵²⁷ AP Images, "Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:56:34, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/8eb784291fa04e7bac35ecbf2e2d1be3/105/0> (annexe 127).



Figure 20

Chargement d'un char avec des obus de char explosifs à fragmentation de 125 millimètres

16. Je ne suis pas certain de l'endroit où ces photographies ont été prises. L'on m'a cependant aussi fourni les photographies de chars reproduites ci-dessous, publiées par l'Associated Press et Reuters.

- a) La légende de la photographie présentée ci-dessous (figure 21) la décrit ainsi : «A Ukrainian serviceman walks past Ukrainian tanks in Avdiivka, eastern Ukraine, Thursday, Feb. 2, 2017» [Un militaire ukrainien passe devant des chars ukrainiens à Avdiivka, dans l'est de l'Ukraine, le jeudi 2 février 2017]. Selon les informations de l'Associated Press, l'image a été prise par le photographe Evgeniy Maloletka le 2 février 2017 à 9 h 51 mn 44 s⁵²⁸, soit trois minutes avant celle montrant des militaires en train de charger un char avec des obus (figure 18). Par conséquent, je pense qu'il est très probable que les photographies des figures 18 à 20 et celle de la figure 21 aient été prises à deux endroits très proches l'un de l'autre. Selon le rapport Bobkov, la photographie de la figure 21 a été prise dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov⁵²⁹.

⁵²⁸ AP Images, "Ukrainian servicemen loading ammunition into a tank in Avdiivka", 2 février 2017, 09:51:44, <http://www.apimages.com/metadata/Index/Ukraine/b48e3a999f1e4c8291d2b3ea2acce773/92/0> (annexe 128).

⁵²⁹ Rapport Bobkov, par. 110.



Figure 21

Photographie de chars à Avdiivka réalisée trois minutes avant celle montrant des militaires chargeant des obus de char

- b) Des photographies d'équipements similaires ont été publiées par Reuters (figures 22⁵³⁰, 23⁵³¹ et 24⁵³²). Selon les informations fournies par cette agence, elles ont également été prises le 2 février 2017. Le rapport Bobkov mentionne qu'elles ont été prises dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov⁵³³.

⁵³⁰ Reuters, "Tanks are seen in the government-held industrial town of Avdiivka", 2 février 2017, <https://pictures.reuters.com/archive/UKRAINE-CRISIS-RUSSIA-PUTIN-RC1B8DE2B4C0.html> (annexe 130).

⁵³¹ Reuters, "Tanks are seen in the government-held industrial town of Avdiivka", 2 février 2017, <https://pictures.reuters.com/archive/UKRAINE-CRISIS-RUSSIA-PUTIN-RC15B5089D50.html> (annexe 132).

⁵³² Reuters, "Tanks are seen in the government-held industrial town of Avdiivka", 2 février 2017, <https://pictures.reuters.com/archive/UKRAINE-CRISIS-RUSSIA-PUTIN-RC14AF7A6EB0.html> (annexe 131).

⁵³³ Rapport Bobkov, par. 110.



Figure 22
Equipements militaires dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov à Avdiivka



Figure 23
Equipements militaires dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov à Avdiivka



Figure 24

Equipements militaires dans la cour du n° 15 de la rue Vorobyov à Avdiivka

17. Aussi, la photographie de la figure 21 ayant été prise au n° 15 de la rue Vorobyov, il serait très vraisemblable que celles montrant le chargement du char (figures 18 à 20) l'aient été à proximité de ce bâtiment, puisque seules trois minutes séparent la première photographie des trois autres.

18. Si les chars stationnés au n° 15 de la rue Vorobyov étaient chargés d'obus de chars explosifs à fragmentation de 125 millimètres, ils pouvaient tirer sur les positions de la RPD depuis diverses positions environnantes. Il est probable que les chars changeaient de positions de tir pour éviter les tirs de riposte et utilisaient les hauts immeubles alentour comme un bouclier, y compris pour recharger. Je crois que ces chars étaient des cibles militaires évidentes et qu'en les positionnant dans des zones résidentielles, l'Ukraine exposait à de graves dangers les bâtiments résidentiels voisins. Ce risque aurait encore été aggravé par le choix éventuel de situer les positions de tir dans les zones résidentielles voisines, mais je ne dispose pas d'informations à ce sujet.

19. En outre, il semble que des équipements militaires des forces armées ukrainiennes aient évolué à proximité du n° 15 de la rue Vorobyov après le début du mois de février 2017. Par exemple, le 12 février 2017, le site Internet de la chaîne de télévision ukrainienne TSN a publié un reportage vidéo tourné à Avdiivka⁵³⁴, montrant le mouvement d'un véhicule blindé de transport de troupes (figure 25). Selon le rapport Bobkov, cette séquence de la vidéo a été filmée à la sortie de la cour du n° 15 de la rue Vorobyov vers la rue Hrushevskoho⁵³⁵.

⁵³⁴ TSN, "In complete secrecy, the Ukrainian military took up new positions near a strategic highway in Donbas", 12 février 2017, <https://tsn.ua/ru/ato/ukrainskie-voennye-v-polnoy-sekretnosti-zanyali-novye-pozicii-vozle-strategiches-koy-trassy-na-donbasse-803353.html> (annexe 235).

⁵³⁵ Rapport Bobkov, par. 116.



Figure 25

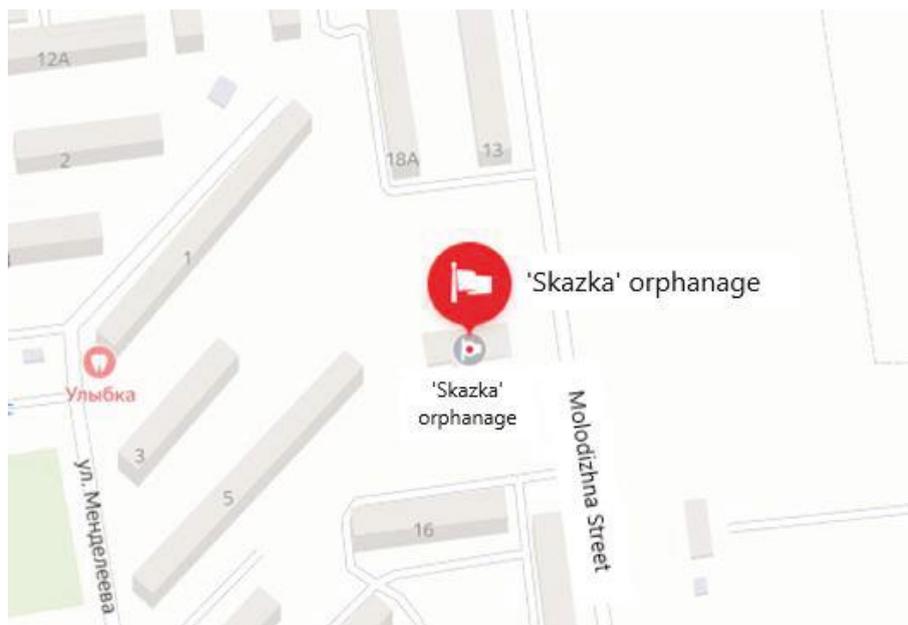
Véhicule blindé de transport de troupes roulant à proximité du n° 15 de la rue Vorobyov, tel qu'il apparaît dans le reportage vidéo de TSN du 12 février 2017

20. En résumé, les photographies reproduites ci-dessus témoignent d'une présence militaire importante à proximité du n° 15 de la rue Vorobyov, le 2 février 2017, tout au moins, date à laquelle les bâtiments voisins ont été pilonnés⁵³⁶, et de la présence d'équipements militaires dans ce secteur au cours d'autres périodes du mois de février 2017.

C. Les positions des forces armées ukrainiennes aux n°s 13 et 15 de la rue Molodizhna

21. L'on m'a fourni des documents indiquant que les troupes des forces armées ukrainiennes étaient déployées de façon permanente au n° 15 de la rue Molodizhna (ancien orphelinat) (figure 26) et qu'on les voyait stationner leurs équipements militaires près du n° 13 de la rue Molodizhna (bibliothèque) (figure 27).

⁵³⁶ Rapport de l'IPHR, p. 49.

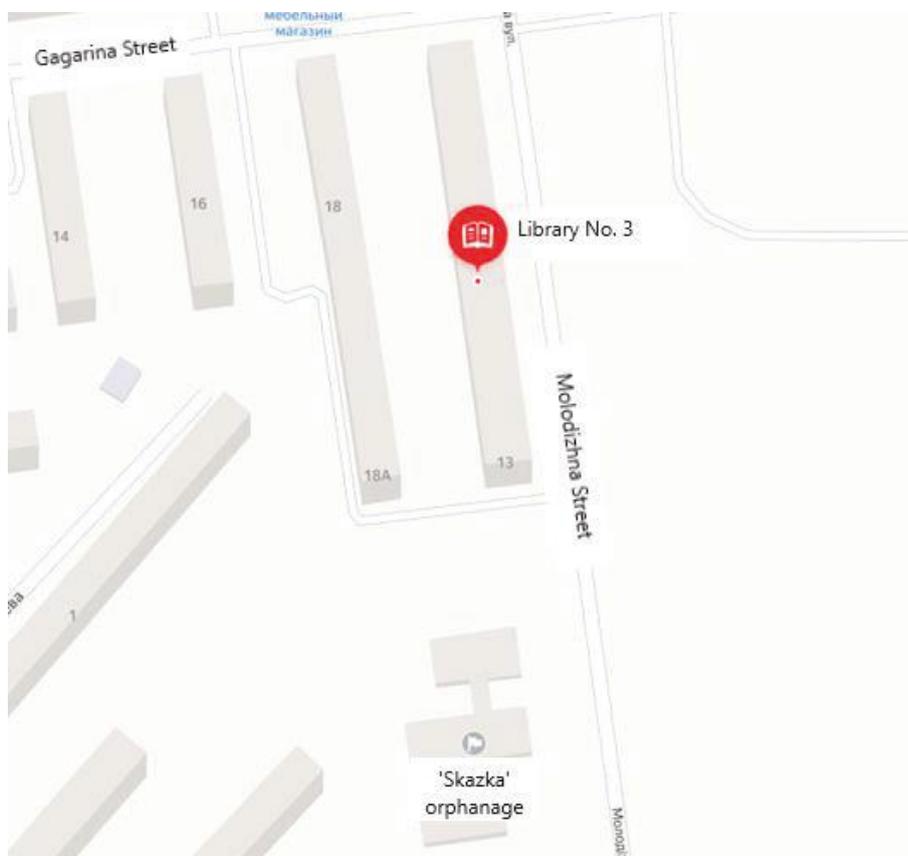


Données cartographiques : © Yandex.

Figure 26
L'orphelinat situé au 15 rue Molodizhna sur Yandex.Maps

Légende :

- | | | |
|--------------------|---|---------------------|
| «Skazka» orphanage | = | Orphelinat «Skazka» |
| Molodizhna street | = | Rue Molodizhna |



Données cartographiques : © Yandex.

Figure 27
La bibliothèque située au n° 13 de la rue Molodizhna sur Yandex.Maps

Légende :

Gagarina street	=	Rue Gagarina
«Skazka» orphanage	=	Orphelinat «Skazka»
Molodizhna street	=	Rue Molodizhna
Library No. 3	=	Bibliothèque n° 3

22. En 2016, Human Rights Watch a rapporté qu'«un certain nombre d'objectifs militaires, notamment un poste de contrôle et un ancien orphelinat occupé par l'armée ukrainienne, étaient situés à quelques pâtés de maisons de l'[école n° 2 et de l'école n° 5]⁵³⁷. Selon Human Rights Watch, «[l]e 8 novembre 2015, des sacs de sable empilés protégeaient le portail et l'entrée principale de l'orphelinat et des filets de camouflage étaient tendus entre des arbres et sur une partie du mur. L'administrateur militaire local n'a pas autorisé Human Rights Watch à entrer dans l'orphelinat. Il a dit que les soldats étaient toujours basés à l'intérieur et que les 50 enfants qui y vivaient avant la guerre avaient finalement été relogés»⁵³⁸.

23. La mission spéciale d'observation de l'OSCE a rapporté ce qui suit, le 7 septembre 2016 : «Sur le deuxième site de la rue Molodezhna, la mission a observé un bâtiment partiellement endommagé, dépourvu de vitres, et a vu deux fourgonnettes militaires camouflées dans la cour adjacente et des filets de camouflage. Cependant, selon un officier des forces armées ukrainiennes lors d'une visite au même endroit le 22 août, les orphelins avaient été relogés en 2014 en raison du conflit.»⁵³⁹. En février 2017, dans un rapport thématique (couvrant la période de mai à fin septembre 2016), l'OSCE a apparemment décrit le même endroit : «A Avdiivka, dans la région de Donetsk, contrôlée par le gouvernement, la mission spéciale de surveillance a observé des filets de camouflage et des sacs de sable ainsi que des véhicules et du personnel militaires aux alentours d'une bibliothèque et d'un orphelinat.»⁵⁴⁰

24. Le rapport de l'IPHR confirme que les quartiers des forces armées ukrainiennes étaient situés dans un ancien orphelinat du district de Khimika⁵⁴¹. Dans le rapport «Scorching winter» préparé par l'IPHR et Truth Hounds, cette position a apparemment été décrite comme une cible militaire possible : «A en juger par la zone où les projectiles ont atterri [le 2 février 2017], on peut supposer que les cibles étaient ... la caserne qui abritait 30 à 50 soldats (depuis plus de deux ans).» Le 2 février 2017, les bâtiments situés à proximité du 15 rue Molodizhna ont été bombardés. Par conséquent, le rapport «Scorching winter» fait probablement référence à la «caserne» située au n° 15 de la rue Molodizhna⁵⁴².

⁵³⁷ Human Rights Watch, “Studying Under Fire, Attacks on Schools, Military Use of Schools During the Armed Conflict in Eastern Ukraine”, 11 février 2016, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/ukraine0216_web.pdf (annexe 83), p. 38.

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 49.

⁵³⁹ OSCE, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine (SMM), based on information received as of 19:30, 6 September 2016”, 7 septembre 2016, <https://www.osce.org/ukraine-smm/263091> (annexe 11).

⁵⁴⁰ OSCE, “Thematic report, Hardship for conflict-affected civilians in eastern Ukraine”, février 2017, <https://www.osce.org/files/f/documents/4/0/300276.pdf> (annexe 18), p. 17.

⁵⁴¹ Rapport de l'IPHR, par. 87.

⁵⁴² Rapport «Scorching Winter» de l'IPHR (annexe 88), p. 27.

25. Le 6 août 2018 et le 6 novembre 2019, les tribunaux ukrainiens ont désigné le bâtiment situé au n° 15 de la rue Molodizhna comme «l'emplacement du bataillon de volontaires «Secteur droit»»⁵⁴³ (il n'est pas clairement précisé si le bataillon y était stationné en janvier-mars 2017).

26. Ainsi, il ressort des documents qui m'ont été fournis que le n° 15 de rue Molodizhna constituait une cible militaire potentielle. En outre, selon le rapport de l'OSCE, les forces armées ukrainiennes avaient déployé leurs équipements militaires près de la bibliothèque situé au n° 13 de la rue Molodizhna. Si les faits rapportés sont exacts, il existait des cibles militaires potentielles à ces endroits.

D. Les positions des forces armées ukrainiennes dans la rue Zavodska

27. L'on m'a remis plusieurs actes judiciaires ukrainiens indiquant qu'en 2015-2016 les forces armées ukrainiennes avaient une présence établie près de l'usine de briques (céramiques) désaffectée de la rue Zavodska.

28. En janvier 2017, le tribunal municipal de Dobropolsky a mentionné les documents suivants⁵⁴⁴ :

«— lettre n° 5405 du 02.10.2015 adressée en réponse à la lettre n° 50/2576 du 02.10.2015, selon laquelle le siège de l'opération antiterroriste dans la région de Donetsk et Louhansk rapporte et confirme qu'entre le 21 et le 26 juillet 2015 des équipements et du personnel militaires des forces armées ukrainiennes engagés dans l'opération antiterroriste étaient basés à Avdiivka dans la région de Donetsk, dans une zone d'installations où une exploration géologique était en cours et où se trouvaient des parcs à charbon à proximité du n° 122 de la rue Zavodska et de la voie Yasinovatsky, et que certaines des installations ukrainiennes situées sur ces positions ont essuyé des tirs au cours de la période considérée».

29. En décembre 2017, le même tribunal a confirmé que les forces armées ukrainiennes étaient déployées à cet endroit en août 2015⁵⁴⁵ :

«Le 3 août 2015 à 14 h 11 mn 38 s, PERSONNE_7, alors qu'il se trouvait à Avdiivka dans la région de Donetsk (l'enquête préliminaire n'a pas permis d'établir le lieu exact), a utilisé son propre numéro de téléphone portable, NUMERO_5, pour appeler PERSONNE_8, membre de l'organisation terroriste RPD, au numéro de téléphone NUMERO_6 qu'il savait être utilisé par ce dernier, et dans les buts d'aider des membres de l'organisation terroriste RPD à donner corps à leur intention criminelle de commettre des crimes contre des militaires des forces armées ukrainiennes et d'autres formations militaires de l'Ukraine engagées dans l'opération antiterroriste, et de créer un environnement propice à l'accomplissement de ces crimes, a révélé à ces derniers la

⁵⁴³ Ukraine, Selydovsky City Court, Case No. 242/3786/18, Ruling, 6 août 2018, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/75716048> (annexe 73) ; Ukraine, Ordzhonikidzevsky District Court of Mariupol, Case No. 265/6438/19, Ruling, 6 novembre 2019, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/85528051> (annexe 78).

⁵⁴⁴ Ukraine, Dobropilsky City Court, Case No. 227/431/16-k, Judgment, 24 janvier 2017, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/64246978> (annexe 67).

⁵⁴⁵ Ukraine, Dobropilsky City Court, Case No. 227/431/16-k, Judgment, 14 décembre 2017, <https://reyestr.court.gov.ua/Review/71062044> (annexe 72).

position d'équipements militaires des forces armées ukrainiennes dans la ville d'Avdiivka de la région de Donetsk (à savoir, une briqueterie).»

30. En outre, la juridiction ukrainienne a déclaré que les forces armées ukrainiennes avaient lancé une attaque d'artillerie depuis le site de l'usine de (briques) céramique en mai 2016 :

«Le 30 mai 2016, à 15 h 29 mn 26 s, PERSONNE_2, à l'aide d'un téléphone portable, a transmis à PERSONNE_3, un citoyen ukrainien et représentant du groupe armé illégal «RPD», des informations selon lesquelles un mortier de 120 millimètres appartenant aux forces armées ukrainiennes avait tiré toute la nuit sur les unités du groupe armé illégal «RPD», à Avdiivka, dans la région de Donetsk, depuis le secteur dit de l'«usine de céramique».»⁵⁴⁶

31. Je suppose que l'usine de briques et de céramique sont un seul et même lieu, ainsi qu'il ressort des commentaires publiés par des habitants sur le réseau social VK (figures 28 à 31).

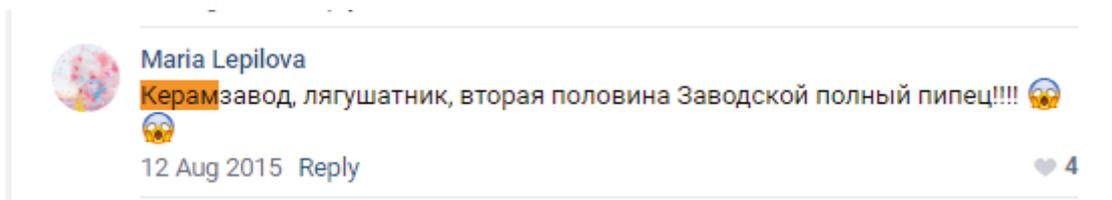


Figure 28

Commentaire d'un habitant concernant la proximité de l'usine de céramique avec la rue Zavodska⁵⁴⁷

Traduction :

«Ceramzavod [abréviation d'«usine de céramique»], Lyagushatnik, la deuxième moitié de Zavodska, ça craint vraiment !»

Show previous comments



Figure 29

Commentaire expliquant que la rue Pervomaiska débute au niveau de la «Ceramzavod» [l'usine de céramique]⁵⁴⁸

Traduction :

«Oksana, quelle maison cherchez-vous ? [La rue] Pervomaiska commence au niveau de la Ceramzavod.»

⁵⁴⁶ Ukraine Selydovsky City Court, Case No. 242/3538/18, Judgment, 17 octobre 2018, <https://reyestr.court.gov.ua/Revue/77166094> (annexe 74).

⁵⁴⁷ VKontakte page Avdiivka–my Motherland!, commentary at: https://vk.com/wall-1206792_528017?offset=70&w=wall-1206792_528017_r529280, 12 août 2015 (annexe 196).

⁵⁴⁸ VKontakte page Avdiivka-my Motherland!, commentary at: https://vk.com/wall-1206792_951829?reply=952499, 3 décembre 2016 (annexe 199).



Zhidko Stulov

Ув. туристы и жители города-героя АВДЕЕВКА! БЕСПЛАТНЫЕ велопоездки по местам боевой славы! Ул. КАЛИНИНА (Керамзавод, Лягушатник, он же Жаболовка-вид на Ясиноватский блокпост), ЛЕСОПОЛОСА (ул. Лермонтова, ул. Ломоносова, Ясиноватский пер., ул. Кирова и т.д.) с заездом на РСУ и Авдеевский лес. С собой иметь каску, броник и памперсы! Если нет желания, тогда сидите возле Ваших компов и не тупите!!!!!!!

11 Jun 2016 Reply

♥ 34

Figure 30

Commentaire montrant la proximité de la rue Kalinina et de la «Ceramzavod»⁵⁴⁹

Traduction :

«Chers touristes et habitants de la ville héroïque d'AVDIIVKA ! Excursions à vélo GRATUITES autour de lieux empreints de gloire militaire ! Rue KALININA (Ceramzavod, Lyagushatnik, également connue sous le nom de Zhabolovka — vue sur le poste de contrôle Yasynuvata), VUE FORESTIERE (rue Lermontova, rue Lomonosova, allée Yasinovatskiy, rue Kirova, etc.) en traversant le RSU et la forêt d'Avdiivka. Munissez-vous d'un casque, d'un gilet pare-balles et de couches ! Si vous n'êtes pas tentés, asseyez-vous derrière vos ordinateurs et ne soyez pas stupides !!!!!!!!»

snow previous comments



Andrey Gordeev

Калинина район керамзавода очень громко бьют по нам, слышно как осколки летят во дворе

4 Aug 2015 Reply

Figure 31

Commentaire montrant la proximité de la rue Kalinina et de la «Ceramzavod»⁵⁵⁰

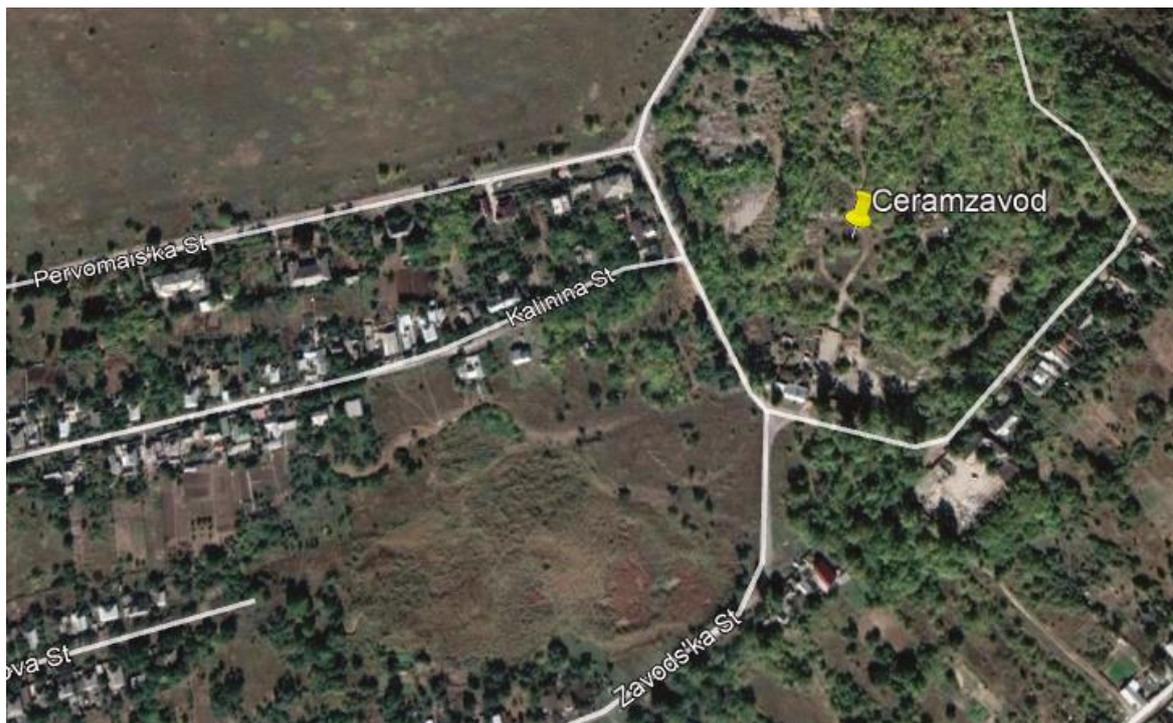
Traduction :

«[Rue] Kalinina, quartier de la Ceramzavod, nous sommes sous un feu assourdissant, on entend des fragments voler dans la cour.»

32. Les rues Zavodska, Kalinina et Pervomaiska sont parallèles et partent, apparemment, de la «Ceramzavod» (figure 32).

⁵⁴⁹ VKontakte page Avdiivka-my Motherland!, commentary at: https://vk.com/wall-1206792_796014?reply=796167, 11 juin 2016, (annexe 198).

⁵⁵⁰ VKontakte page Avdiivka-my Motherland!, commentary at: https://vk.com/wall-1206792_516531?reply=518006, 4 août 2015 (annexe 195).



Données cartographiques : Google, ©2021 Maxar Technologies.

Figure 32

Les rues Kalinina, Zavodska et Pervomaïska et la «Ceramzavod» sur la carte Google Earth

33. Wikimapia signale les «ruines d'une briqueterie» aux coordonnées 48°8'33"N 37°46'12"E, qui correspondent au bout de la rue Zavodska (figure 33)⁵⁵¹.



Figure 33

Article de Wikimapia sur les ruines d'une briqueterie à Avdiivka

34. Le n° 122 de la rue Zavodska (mentionné dans une décision citée plus haut au paragraphe 28) est situé tout près de cette usine de briques/céramique désaffectée (figure 34).

⁵⁵¹ Wikimapia, ruines d'une briqueterie, http://wikimapia.org/33159147/ru/%D0%A0%D1%83%D0%B8_%D0%BD%D1%8B-%D0%BA%D0%B8%D1%80%D0%BF%D0%B8%D1%87%D0%BD%D0%BE%D0%B3%D0%BE-%D0%B7%D0%B0%D0%B2%D0%BE%D0%B4%D0%B0 (annexe 261).



Données cartographiques : © 2021, «Visicom» SC.

Figure 34
Le n° 122 de la rue Zavodska sur une carte d'Avdiivka

35. Ainsi, les forces armées ukrainiennes tenaient une position militaire près de la rue Zavodska en 2015 et 2016. Je ne dispose pas d'informations permettant d'établir si les forces armées ukrainiennes y étaient encore présentes en 2017.

DÉCLARATION DE L'EXPERT

Je confirme que toutes les questions sur lesquelles j'ai exprimé mon opinion relèvent de ma compétence et de mes connaissances professionnelles.

Je comprends que mon devoir est d'aider la Cour à résoudre les questions abordées dans le présent rapport d'expertise. J'ai accompli mon devoir et je continuerai de le faire dans l'avenir.

Je confirme que les conclusions que j'ai formulées dans le présent rapport sont neutres, objectives et impartiales, et qu'elles n'ont été influencées ni par la procédure judiciaire ni par l'une ou l'autre des parties en litige.

Le 8 mars 2021.

(Signé) V. A. SAMOLENKOV.

ANNEXE 39

PROCÈS-VERBAL DE L'INTERROGATOIRE DU TÉMOIN EDUARD IVANOVICH DOBRODEEV, 9 OCTOBRE 2020 (EXTRAITS)

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

Extraits

PROCÈS-VERBAL DE L'INTERROGATOIRE D'UN TÉMOIN

Orel, le 9 octobre 2020

(lieu d'établissement du procès-verbal)

L'interrogatoire a débuté à 9 h 30

L'interrogatoire a pris fin à 12 h 11

Le commandant de justice D. M. Orlov, directeur adjoint du département des enquêtes sur les affaires hautement prioritaires de la direction des enquêtes du comité d'enquête de la Fédération de Russie pour la région d'Orlov, a,

(intitulé des fonctions de l'enquêteur (interrogateur), grade ou titre, nom de famille, initiales)

dans le bureau n° 404 de la direction des enquêtes du comité d'enquête de la Fédération de Russie pour la région d'Orlov,

(lieu)

conformément aux articles 189 et 190 (191) du code de procédure pénale de la Fédération de Russie, procédé à l'interrogatoire de la personne suivante, en tant que témoin dans le cadre de la procédure pénale n° 201/837072-14 :

- | | |
|--|---|
| 1. Nom de famille, prénom, nom patronymique | Eduard Ivanovich Dobrodeev |
| 2. Date de naissance | 30 mai 1967 dans le village de Monogarovo, district de Livenskiy, région d'Orlov |
| 4. Lieu de résidence et (ou) d'enregistrement | Région d'Orlov, ville de Livny, 3, voie Tsvetochny, apt. 1, téléphone : 89534766004 |
| 5. Nationalité | Fédération de Russie |
| 6. Niveau d'études | Secondaire technique et professionnel |
| 7. Situation de famille, membres de la famille | Marié |
| 8. Lieu de travail ou d'études | Branche de «Gazprom gazoraspredelenie Orel» JSC à Livny dans la région d'Orlov, chauffeur |

- | | |
|---|--|
| 9. Situation militaire | Pas admissible au service militaire en raison de son âge |
| 10. Antécédents judiciaires | Selon les dires du témoin, il a été condamné en 1988 par le tribunal de district de Livenskiy à huit ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire générale, au titre de l'article 117 du code de procédure pénale de la République socialiste fédérative soviétique de Russie ; il a été mis en liberté conditionnelle en 1992. |
| Le témoin | /signature/ |
| 11. Passeport ou autre pièce d'identité du témoin | Passeport de la série 54 11, n° 247651, délivré le 6 juillet 2012 par le département interdistrict de l'administration du service fédéral des migrations de Russie pour la région d'Orlov à Livniy |
| 12. Autres informations personnelles | Sans objet |
| Concernant | Sans objet |

(qualité dans la procédure, nom de famille, prénom, nom patronymique de chaque personne impliquée dans l'enquête et, si nécessaire, adresse et autres informations personnelles)

.....

Pages 2-3

.....

J'ai été prévenu du fait que ma responsabilité pénale serait engagée en application de l'article 308 du code de procédure pénale de la Fédération de Russie en cas de refus de témoigner et en application de l'article 307 du code de procédure pénale de la Fédération de Russie en cas de faux témoignage délibéré.

Le témoin : /signature/
(signature)

S'agissant du fond de la procédure pénale, je peux ajouter ce qui suit au témoignage précédent :

Je réside à l'adresse susmentionnée avec mon épouse Larisa Anatolyevna Dobrodeeva, née le 2 février 1970, depuis 10 à 12 ans. Ma fille Kristina Eduardovna Dobrodeeva réside à Moscou, car elle y fait ses études — elle est étudiante de quatrième année à l'école des hautes études en sciences économiques du président de la Fédération de Russie. Mon père est décédé il y a longtemps et ma mère réside dans le village de Monogorovo, dans le district de Livenskiy de la région d'Orlov. J'ai également un frère, Sergey Ivanovich Dobrodeev, né en 1968, qui réside dans le village de Zdorovetskie Vyselki dans le district de Livenskiy de la région d'Orlov. Il est entrepreneur individuel dans le secteur du transport de marchandises sur le territoire des régions d'Orlov et de Moscou. Il n'est pas entré sur le territoire ukrainien par le passé et ne s'y rend pas actuellement.

J'ai étudié dans l'établissement d'enseignement général secondaire du village de Zavodskoy à Livny, avant d'être diplômé de l'école secondaire du bâtiment d'Orlov en 1986. J'ai ensuite servi dans les rangs de l'armée soviétique sur le territoire de la République de Pologne, après quoi j'ai quitté l'armée. J'avais le grade de sergent-chef et j'étais spécialisé dans la conduite de véhicules diesel à plusieurs essieux. Après mon départ de l'armée, je suis retourné à Livny où j'ai été poursuivi pour tentative de viol. J'ai été condamné et j'ai purgé ma peine dans la colonie pénitentiaire de

Naryshkinskaya dans le district d'Uritskiy de la région d'Orlov (institution fédérale publique, colonie pénitentiaire n° 5, note du directeur adjoint du département) jusqu'en 1992. Après ma remise en liberté, j'ai occupé plusieurs emplois. J'ai notamment travaillé comme tourneur pour l'usine de calcul et d'infographie de Livenskiy, comme entrepreneur individuel et comme chef du site des matières premières de l'usine de produits en béton de Livenskiy, après quoi j'ai été contremaître sur le chantier de construction routière autofinancé. Depuis 14 ans, je travaille comme chauffeur pour la branche de «Gazprom gazoraspredelenie Orel» JSC de Livny dans la région d'Orlov. Je n'ai pas d'autre emploi.

Je n'ai aucun membre de ma famille sur le territoire de l'Ukraine ou dans un autre pays. Je n'ai jamais participé aux hostilités dans le sud-est de l'Ukraine et je ne me suis jamais rendu à cet endroit. Je ne suis jamais allé à l'étranger ni dans les Etats voisins, dont l'Ukraine et la Bélarus. Je n'ai connaissance des événements dans le sud-est de l'Ukraine et des hostilités sur le territoire des Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et Louhansk que par le biais des médias, des journaux télévisés et de diverses émissions-débats politiques. Je ne suis personnellement pas favorable aux hostilités et je pense que les habitants de l'Ukraine et des autres pays devraient vivre en paix et parvenir à un accord par des moyens pacifiques. Aucun membre de ma famille ou personne de mes connaissances ne participe aux hostilités sur le territoire des Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et Louhansk.

Je ne connais pas Dmitry Dmitrievich Yakob, Svyatoslav Valeryevich Zhirenko, Alexey Nikolaevich Andrienko et Andrey Valeryevich Tikhonov. C'est la première fois que j'entends leurs noms et j'ignore qui sont ces personnes.

Je ne sais rien des préparatifs mis en œuvre pour assassiner Anton Yuryevich Gerashchenko, député du peuple au Verkhovna Rada de l'Ukraine ni des personnes impliquées dans ces préparatifs ; à vrai dire, je ne sais même pas qui est cette personne.

Le témoin : /signature/
(signature)

Les déclarations suivantes ont été faites avant, pendant ou à la fin de l'interrogatoire du témoin par les participants suivants : le témoin E. I. Dobrodeev.

(qualité dans la procédure, nom de famille, initiales)

Déclarations : *aucune déclaration.* Teneur des déclarations : *sans objet.*

J'ai *personnellement* lu le procès-verbal.

(personnellement ou lecture donnée à haute voix par l'enquêteur (interrogateur))

Je n'ai *aucun commentaire* à faire au sujet du procès-verbal.

(teneur des commentaires ou indication de l'absence de commentaire)

Le témoin : /signature/
(signature)

Autres personnes présentes : _____
(signature)

Le directeur adjoint du département : /signature/
(signature)

.....

ANNEXE 40

**PROCÈS-VERBAL DE L'INTERROGATOIRE DU TÉMOIN IRINA ALEKSEEVNA DOBRODEEVA,
16 FÉVRIER 2021 (EXTRAITS)**

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

Extraits

PROCÈS-VERBAL DE L'INTERROGATOIRE D'UN TÉMOIN

Volgograd, le 16 février 2021

(lieu d'établissement du procès-verbal)

L'interrogatoire a débuté à 20 h 00

L'interrogatoire a pris fin à 21 h 00

L'enquêteur principal de la première division chargée d'enquêter sur les crimes particulièrement graves du département des enquêtes du comité d'enquête de la Fédération de Russie pour la région de Volgograd, le lieutenant-chef de justice I. Yu. Cheglov, a,

(intitulé des fonctions de l'enquêteur (interrogateur), (grade, nom de famille, initiales)

dans les locaux : du bureau n° 8 de la direction des enquêtes du comité d'enquête de la Russie pour la région de Volgograd,

(lieu)

conformément aux articles 189 et 190 (191) du code de procédure pénale de la Fédération de Russie, procédé, en vertu d'une ordonnance, à l'interrogatoire de la personne suivante en tant que témoin dans la procédure pénale n° 201/837072-14 :

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Nom et prénoms | Irina Alekseevna Dobrodeeva |
| 2. Date de naissance | ... |
| 3. Lieu de naissance | ... |
| 4. Lieu de résidence et (ou) d'enregistrement | ... |

.....

Page 2

Je souhaite faire la déclaration suivante au sujet du fond de la procédure pénale : L'adresse susmentionnée est celle à laquelle je suis enregistrée, mais je demeure à une adresse différente que je ne souhaite pas divulguer. Je ne suis pas suivie par un addictologue ou un psychiatre, je n'ai pas subi de traumatisme crânien et je suis capable de répondre aux questions de l'enquêteur. Je suis mariée à Eduard Viktorovich Dobrodeev [date de naissance ...] depuis le 11.05.2013, mais nous ne

vivons plus ensemble et n'avons plus aucun contact depuis septembre 2017, je ne peux vous donner la date exacte, car je ne m'en souviens plus. */signature/*

Question de l'enquêteur : Comment décririez-vous Eduard Viktorovich Dobrodeev [date de naissance ...] ? Que savez-vous des endroits où il a étudié ou travaillé au cours des dix dernières années ? Par ailleurs, que savez-vous du temps qu'il a passé dans les forces armées de la Fédération de Russie, de sa condamnation au titre de procédures pénales ou administratives et si E. V. Dobrodeev fait l'objet d'un suivi médical spécialisé ?

Réponse du témoin : Je dirais d'E. V. Dobrodeev que c'est quelqu'un de médiocre, étant donné qu'il ne s'occupe pas des enfants, ne participe pas à leur éducation et ne fournit aucune aide. Vers le mois de janvier 2017, E. V. Dobrodeev a commencé à avoir une consommation d'alcool excessive. */signature/*

Je ne suis pas en mesure de dire où E. V. Dobrodeev a étudié étant donné que je l'ignore et que cela ne m'intéresse pas. Sauf erreur de ma part, depuis 2013, E. V. Dobrodeev travaille chez [lieu de travail : ...], comme chauffeur. Je ne peux pas dire où E. V. Dobrodeev travaillait avant cela, car je l'ignore et je ne lui ai jamais posé la question. J'ignore également si E. V. Dobrodeev a servi dans les rangs des forces armées de la Fédération de Russie et je ne lui ai jamais posé la question. A ma connaissance, en tant que chauffeur, E. V. Dobrodeev n'est pas suivi par un addictologue ou un psychiatre. S'agissant de sa condamnation dans une affaire pénale, je ne sais rien à ce sujet, il est possible qu'il ait été condamné au titre d'une procédure administrative pour infraction au code de la route, mais je n'en suis pas sûre, ce n'est qu'une suggestion. */signature/*

Question de l'enquêteur : E. V. Dobrodeev a-t-il travaillé au sein des services de l'Etat de la Fédération de Russie (type de service, participation éventuelle à des opérations militaires, etc.) ?

Réponse du témoin : Je ne suis pas en mesure de dire si E. V. Dobrodeev travaillait pour l'Etat, car je ne le sais pas, il ne m'en a jamais parlé et je ne lui ai jamais posé la question. A ma connaissance, E. V. Dobrodeev n'a participé à aucune opération militaire, il n'en a jamais parlé. */signature/*

Question de l'enquêteur : Est-ce que vous-même ou E. V. Dobrodeev avez des membres de votre famille, des amis ou des connaissances qui vivent en Ukraine ? Si c'est le cas, où habitent ces personnes, quelle est leur profession et dans quelles circonstances E. V. Dobrodeev les a-t-il vues pour la dernière fois ?

Réponse du témoin : Il n'y a personne parmi les membres de ma famille, mes amis ou mes connaissances qui habite en Ukraine. J'ignore si E. V. Dobrodeev a des membres de sa famille, des amis ou des connaissances en Ukraine. Je ne suis pas en mesure de dire si E. V. Dobrodeev a rencontré qui que ce soit venant d'Ukraine au cours des 10 dernières années, mais quand nous vivions ensemble, je n'ai rien remarqué de tel, nous n'avons pas parlé de cela, et à ma connaissance il ne s'est pas rendu en Ukraine quand nous vivions ensemble ou étions en contact. */signature/*

Question de l'enquêteur : Quelle est votre attitude au sujet de l'opération militaire en cours dans le sud-est de l'Ukraine ? Quelle était l'attitude de E. V. Dobrodeev à ce sujet ?

Réponse du témoin : Je n'ai aucun rapport avec l'opération militaire qui a lieu dans le sud-est de l'Ukraine. Je ne lis pas ce qui s'écrit à ce sujet, même dans les informations, étant donné que cela ne m'intéresse pas. Je n'ai pas parlé de cette question avec E. V. Dobrodeev non plus et je ne peux rien dire de son attitude au sujet des opérations militaires en question, car j'ignore tout de son attitude ou de sa position sur ce point. */signature/*

Question de l'enquêteur : E. V. Dobrodeev s'est-il rendu dans le sud-est de l'Ukraine depuis 2013 ? Si c'est le cas, quand et dans quel but ?

Réponse du témoin : J'ai vécu avec E. V. Dobrodeev de 2013 à septembre 2017 et je n'ai connaissance d'aucune visite qu'il aurait faite en Ukraine au cours de cette période */signature/* étant donné qu'il ne m'en a jamais parlé. Je suis dans l'incapacité de dire quoi que ce soit au sujet de la vie, des centres d'intérêt et des déplacements de E. V. Dobrodeev en dehors de la Fédération de Russie depuis septembre 2017 puisque nous ne sommes pas restés en contact et que nous ne nous intéressons pas à nos vies respectives. Je sais par certains membres de la famille de E. V. Dobrodeev qu'il est actuellement sans emploi, car en février 2019 on a diagnostiqué chez lui [pathologie : ...] et il a souffert de pertes de mémoire en raison de cette maladie, d'après ce que m'ont dit les membres de la famille de E. V. Dobrodeev, mais je ne saurais dire quel effet cela a eu sur son comportement et ses centres d'intérêt. */signature/*

.....

Le témoin : */signature/*
(signature)

Les déclarations suivantes ont été faites avant, pendant ou à la fin de l'interrogatoire du témoin par les participants suivants : le témoin I. A. Dobrodeeva : *aucune déclaration.*

(qualité dans la procédure, nom de famille, initiales)

Teneur des déclarations : sans objet.

Le témoin : */signature/*
(signature)

Le procès-verbal a été lu *par moi personnellement*

(personnellement par le témoin ou lu à haute voix par l'enquêteur (interrogateur))

Commentaires au sujet du procès-verbal : *aucun*

(teneur des commentaires ou indication de l'absence de commentaire)

Le témoin : */signature/*
(signature)

L'enquêteur principal : */signature/*
(signature)

ANNEXE 41

LETTRE N° 82/1-6425-15 EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2016 DU BUREAU
DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

Bureau du procureur général de la Fédération de
Russie 15a, rue B. Dmitrovka GSP 3, 125993
Moscou, Russie

Bureau du procureur général de l'Ukraine
Direction de la coopération judiciaire
internationale et de l'intégration européenne

13.09.2016 n° 82/1-6425-15

Votre réf. n° 14/3-31150-15

Le bureau du procureur général de la Fédération de Russie présente ses compliments au bureau du procureur général de l'Ukraine et, conformément aux obligations découlant de la convention du 22 janvier 1993 relative à l'entraide judiciaire et aux relations judiciaires en matière civile, familiale et pénale et à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, lui fait savoir ce qui suit au sujet de la demande d'entraide judiciaire soumise le 13 octobre 2015 par les autorités ukrainiennes compétentes dans la procédure pénale n° 4201400000000457 contre V. A. Starkov.

Le demandeur sollicite la communication de documents relatifs à l'identité de V. A. Starkov.

Il ressort des informations correspondant à la référence n° 14/5-31150-15 fournies par le bureau du procureur général de l'Ukraine le 22 août 2016 qu'à l'issue de la procédure judiciaire, le tribunal de district de Dzerzhinskiy de la région de Donetsk a déclaré V. Starkov coupable d'infractions pénales au titre de la partie 2 de l'article 28, de la partie 1 de l'article 258-3, de la partie 2 de l'article 28, de la partie 1 de l'article 263, de la partie 2 de l'article 322-1, de la partie 2 de l'article 28 et de la partie 2 de l'article 437 du code pénal de l'Ukraine et qu'une sanction lui a été infligée. Ladite peine a été exécutée.

En application du droit procédural russe, les actes de procédure ne peuvent être réalisés qu'au stade de l'enquête préalable au procès.

En conséquence, le bureau du procureur général de la Fédération de Russie n'est pas en mesure de répondre à ladite demande d'entraide judiciaire.

Chef de la direction de l'entraide judiciaire de la direction générale de la coopération judiciaire internationale
/signature/ I. D. Kamynin.

Etabli par E. B. Stepanova

Tél. (495) 982-41-55

AS n° 426891

ANNEXE 42

**LETTRE N° 14/1/1-25106-18 EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2018
DU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE**

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

[Code barres : 202904040215]

[Mention manuscrite : A classer dans le dossier n° 82-19-2019 (signature)]

[armoiries]

Bureau du procureur de l'Ukraine

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE

13/15, rue Riznitska, 01011 Kiev

Télécopieur : 280-26-03

20.11.2018 n° 14/1/1 – 25106-18

Bureau du procureur général de la Fédération de Russie

Votre réf. n° 82/2-3444-2018 du 15.08.2018

Direction générale de la coopération judiciaire internationale

Bulgakova du 14.12

15a, rue Bolshaya Dmitrovka, GSP-3, 125993
Moscou, Russie

En réponse à la demande d'entraide judiciaire dans la procédure pénale n° 11802007703000100 engagée contre [nom : ...] le Bureau du procureur général de l'Ukraine vous fait savoir ce qui suit.

L'entraide judiciaire sollicitée ne peut être accordée pour les motifs prévus à l'article 19 de la convention de 1993 relative à l'aide judiciaire et aux relations judiciaires dans les affaires civiles, familiales et pénales et à l'article 2 de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959.

Directeur du département de la coopération judiciaire internationale /signature/ E. Pikalov

[Cachet : bureau du procureur général de l'Ukraine]

[Département de l'assistance judiciaire de la direction générale de la coopération judiciaire internationale, 19 DEC 2018, Bureau du procureur général de la Fédération de Russie]

Aksyonov
+38 044 596 73 92

[Bureau du procureur général de la Fédération de Russie
Date : 18 décembre 2018 Heure 10:39
N° VORG-97902-18]

ANNEXE 43

**LETTRE N° 14/1/1-24350-19 EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019
DU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE**

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

[Code barres : 418302918210]

[Mention manuscrite : A classer dans le dossier n° 82-19-2019 (signature)]

[armoiries]

Bureau du procureur de l'Ukraine

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE

13/15, rue Riznitska, 01011 Kiev télécopieur : 280-26-03

16.09.2019 n° 14/1/1 – 24350-19

Bureau du procureur général de la Fédération de Russie

Votre réf. n° 82/2-5112-2018 des 03.12.2018 et 04.06.2019

Direction générale de la coopération judiciaire internationale

/Signature/ 22.08

15a, rue Bolshaya Dmitrovka, GSP-3, 125993
Moscou, Russie

Le bureau du procureur général de l'Ukraine vous informe par la présente que la demande d'entraide judiciaire dans la procédure pénale n° 11802007703000272 a été examinée.

L'entraide judiciaire sollicitée ne peut être accordée pour les motifs prévus à l'article 2 de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959 et à l'article 19 de la convention de 1993 relative à l'aide judiciaire et aux relations judiciaires dans les affaires civiles, familiales et pénales.

Directeur adjoint du département de la coopération judiciaire internationale

/signature/ D. Petrov

[Cachet : Bureau du procureur général de l'Ukraine]

[Département de l'assistance judiciaire (35/82) de la direction générale de la coopération judiciaire internationale, 03 OCT 2019 I

Bureau du procureur général de la Fédération de Russie]

[Bureau du procureur général de la Fédération de Russie
Date : 2 octobre 2019 Heure 19:28 N° VORG-78857-19]

ANNEXE 44

**LETTRE N° 14/1/1-25562-19 EN DATE DU 26 DÉCEMBRE 2019
DU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE**

[Traduction française établie par le Greffe à partir d'une traduction en anglais, langue officielle de la Cour, fournie conformément à l'article 51 du Règlement de la Cour]

[Code-barres : 443941447210]

[armoiries]

Bureau du procureur de l'Ukraine

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'UKRAINE

13/15, rue Riznitska, 01011 Kiev
26.12.2019 n° 14/1/1 – 25562-19
82/2-5179-2019 13.11.2019
Votre réf. n° _____ du _____
K04

Télécopieur : 280-26-03
Bureau du procureur général de la Fédération de
Russie
Direction générale de la coopération judiciaire
internationale
15a, rue Bolshaya Dmitrovka, GSP-3, 125993,
Moscou, Russie

En réponse à la demande d'entraide judiciaire internationale dans la procédure pénale n° 11901007754000214 présentée par le département des enquêtes du ministère des affaires intérieures de la Fédération de Russie, le bureau du procureur général de l'Ukraine vous fait savoir ce qui suit.

En application de l'article 19 de la convention de 1993 relative à l'aide judiciaire et aux relations judiciaires dans les affaires civiles, familiales et pénales, la demande d'entraide judiciaire est rejetée, car l'exercice de l'entraide susmentionnée serait contraire à la législation de l'Ukraine.

Directeur adjoint du département de la coopération judiciaire internationale et du rapatriement des actifs

/signature/ A. Kovalenko

[Cachet : bureau du procureur général de l'Ukraine]

[Mention manuscrite : à classer dans le dossier n° 82-19-2020 /signature/]

[Département de l'assistance judiciaire (35/82)
Direction générale de la coopération judiciaire internationale
16 JAN 2020 I
Bureau du procureur général de la Fédération de Russie]

[Bureau du procureur général de la Fédération de Russie
Date : 15 janvier 2020 Heure 16:34 n° VORG-3291-20]

ANNEXE 45

**LETTRE N° 261 DU 13 MAI 2020 ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE PAR
M. ALEXANDER LUKASHEVICH, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE AUPRÈS DE L'OSCE, ET LETTRE DU 6 JUILLET 2020 ADRESSÉE
À M. ALEXANDER LUKASHEVICH, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE, PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE**

[Traduction établie par le Greffe]

URGENT !

[armoiries]

**Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
pour la sécurité et la coopération en Europe**

Erzherzog Karl Strasse 182, 1220 Vienne

Fax : (431) 280-3190 Tél. : (431) 280-2762

13 mai 2020

N° [manuscrit] 261

Monsieur le Secrétaire général, [manuscrit] cher Thomas,

Comme vous le savez, en janvier 2017, l'Ukraine a intenté une action devant la Cour internationale de Justice en alléguant de violations de deux conventions internationales et en portant des accusations très graves contre la Fédération de Russie. Afin de préparer sa réponse sur le fond, il est nécessaire pour la Fédération de Russie d'étudier avec attention les données pertinentes recueillies par la mission spéciale d'observation en Ukraine.

Outre les rapports quotidiens et hebdomadaires de la mission accessibles au public, les informations détaillées contenues dans ses archives présentent un intérêt particulier à cet égard. Nous prions donc le secrétariat de l'OSCE de bien vouloir nous communiquer la totalité des rapports initiaux (établis sur le terrain) des patrouilles de la mission spéciale d'observation relatifs aux incidents énumérés ci-dessous :

- Bombardement du poste de contrôle de «Bugas» (Volnovakha) le 13 janvier 2015 ;
- Bombardement du district de «Vostochny» (Marioupol) le 24 janvier 2015 ;
- Bombardement de Kramatorsk le 10 février 2015 ;
- Bombardement d'Avdeevka : 27, 30 et 31 janvier, 1^{er} au 3, 16, 17 et 24 février, et 2 mars 2017 ;
- Plusieurs explosions survenues à Kharkov de juillet 2014 à mai 2015, en particulier celle du 22 février 2015 ;
- Explosions survenues à Odessa en 2015, en particulier l'attentat à la voiture piégée du 24 juillet 2017 près du domicile de M. Mark Gordienko (directeur d'une ONG ukrainienne) ;
- Préparatifs de la tentative d'assassinat de M. Anton Herashchenko (membre du parlement ukrainien à l'époque) à Kiev en décembre 2016 – janvier 2017.

Si les observateurs de la mission spéciale ont procédé à des analyses techniques en rapport avec les incidents susmentionnés, y compris des vérifications ou des évaluations sur le terrain, nous vous demandons de nous communiquer les résultats desdites analyses ainsi que des informations sur les qualifications (domaine de spécialisation) des experts concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

[manuscrit] Sincèrement,

Le représentant permanent,
(*Signé*) Alexander LUKASHEVCH.

S. E. l'Ambassadeur Thomas Greminger
Secrétaire général de l'OSCE
Vienne

[Traduction établie par le Greffe]

OSCE

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Secrétaire général

Vienne, le 6 juillet 2020

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre courrier en date du 13 mai 2020, dans lequel vous sollicitez la totalité des «*rapports initiaux (établis sur le terrain) des patrouilles*» de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine relatifs à plusieurs incidents survenus entre 2015 et 2017, dans le cadre de la préparation de votre réponse à la procédure opposant l'Ukraine à la Fédération de Russie devant la Cour internationale de Justice.

Je constate que les rapports quotidiens et hebdomadaires de la mission spéciale d'observation contiennent la synthèse d'informations corroborées obtenues par la mission dans le cadre de son travail d'observation. Les constatations ou rapports initiaux constitueraient des données non corroborées, dont la communication pourrait compromettre le mandat de la mission spéciale d'observation, en étant notamment susceptible de porter atteinte à son impartialité. Une telle communication pourrait en outre mettre à mal la sécurité et la sûreté des membres de la mission spéciale d'observation.

En conséquence, après avoir examiné votre demande avec attention et consulté l'observateur en chef de la mission spéciale d'observation ainsi que le président albanais du Conseil permanent, j'ai le regret de vous informer que l'OSCE n'est pas en mesure de vous communiquer les informations demandées.

S. E. Alexander Lukashevich
Représentant permanent
Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE, Vienne

Cc :
Monsieur l'Ambassadeur Igli Hasani
Président du Conseil permanent de l'OSCE
Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'OSCE

Monsieur l'Ambassadeur Halit Çevik
Observateur en chef de la mission spéciale d'observation

S'agissant de votre demande de communication des résultats de rapports techniques et autres analyses, je vous prie de noter que la mission spéciale d'observation n'est pas tenue d'établir de tels rapports ou analyses.

Je mets en copie du présent courrier l'observateur en chef de la mission ainsi que S. Exc. M. l'Ambassadeur Hasani pour leur information.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signé) Thomas GREMINGER.
